COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.

ŒCONOMIES ROYALES, TOME III.

COLLECTION DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV, JUSQU'A LA PAIX DE PARIS, CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

C. PAR M. PETITOT.

TOME III.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DES NOYERS, N°. 37.

1820.

MEMOIRES

DES

SAGES ET ROYALES

ŒCONOMIES D'ESTAT

DE

HENRY LE GRAND.

CHAPITRE PREMIER.

Résolution de faire entrer Rosny dans le conseil des finances. Intrigues pour en empêcher l'exécution. Entrevue du Roi et du duc de Mayenne. Installation de Rosny au conseil des finances.

Le Roy se ressouvenant des promesses qu'il vous avoit faites lors qu'il vous dépescha pour faire le voyage vers Madame, et moyenner son mariage, et desirant les executer, vous fit venir un matin dans son cabinet, et vous dit :

« Or sus, mon amy, c'est à ce coup que je me suis « resolu de me servir de vostre personne aux plus « importans conseils de mes affaires, et sur tout en « celuy de mes finances. Ne me promettez vous « pas d'estre bon mesnager, et que vous et moy « couperons bras et jambes à madame Grivelée, « comme vous m'avez dit tant de fois que cela se « pouvoit faire, et par ce moyen me tirer de necessité, « et assembler des armes et des thresors à suffisance, « pour rendre aux Espagnols ce qu'ils nous ont

« presté. Mais afin, comme je vous l'ay tousjours dit,
« que je vous puisse establir doucement, et sans que
« cela, par le despit qu'en pourroient prendre ceux
« du conseil de mes finances, mette aucun desordre
« ny confusion en mes affaires, je vous veux envoyer
« vers eux sous pretexte de deux affaires, dont je
« veux estre esclaircy : puis, en faisant succeder
« d'autres à la suitte de celles là, afin de vous faire
« continuer à demeurer avec eux, vous vous y fa-
« miliariserez, de sorte qu'en y vivant doucement,
« les carressant et asseurant de vostre amitié, ils ne
« vous desnieront point la leur, et arrivera mesmes
« qu'en vous donnant quelques loüanges sur la forme
« de vostre conduitte, lors que je les mettray sur
« ce propos, je prendray de là occasion de vous
« mettre avec eux sans qu'ils s'y puissent directe-
« ment opposer ny dire que vous ne sçavez rien aux
« finances. »

Ayant oüy patiemment tout ce discours, vous luy dites qu'il repugnoit directement à ce qu'il avoit tesmoigné vouloir faire de vous, estant impossible comme chose contre la raison et vostre propre naturel de faire amitié avec quelqu'un, et se sentir obligé à luy, et puis luy rendre de mauvais offices, ou seulement blasmer ses comportemens et s'obstiner contre ses opinions ; et partant le suppliez vous de vous excuser, et vous dispenser de cet employ, aimant mieux demeurer comme vous estiez que d'entrer au conseil de ses finances par obligation envers ceux qui en estoient, pour avoir apres à vous opposer à ce qu'ils feroient et diroient : « Et que voudriez vous donc que « je fisse? vous respondit lors le Roy : quoy! que je

« donnasse des batailles contre tous mes serviteurs, « et renversasse toutes mes affaires pour vous establir seul en leur place, afin que toutes choses despendissent de vous, et de vos fantaisies? C'est « chose à quoy il ne vous faut pas attendre; vous en « avez aussi peu la capacité que moy la volonté; « partant, puis que vous estes si bizarre et ponctilleux, « il ne faut plus parler de ce dessein, je me serviray « de vous en quelqu'autre chose, où vous ne me « serez pas inutile ny ne demeurerez pas oisif; car « je sçay bien que vostre esprit dans le repos, est « travaillé d'impatience, et qu'il est necessaire de « vous occuper. » Et sur cela vous quitta comme à demy en colere, et s'en alla chez madame de Liancourt (1), que l'on commençoit d'appeller marquise de Monceaux, à laquelle apparamment il conta tous ces propos, et eurent sur iceux quelques contestations, dautant que dés le lendemain matin, comme vous fustes au lever du Roy, sans plus songer à finances ny financiers, mais bien à le supplier de vous donner moyen de vous entretenir aupres de luy, n'estant pas raisonnable que vous continuassiez à le servir à vos despens, vous faisant faire tant de voyages, dont vous ne pouviez apres rien tirer des tresoriers ny quasi mesmes de vos estats et pensions, quelques ordonnances qu'il vous en fit delivrer, si tost qu'il fut habillé, il vous prit par la main, vous mena vers

(1) *S'en alla chez madame de Liancourt :* il est triste de remarquer que ce fut la maîtresse du Roi qui lui fit prendre la résolution définitive de faire entrer Rosny dans le conseil des finances. Ses sollicitations à cet égard eurent moins le bien public pour objet, que l'espoir de tirer de grandes sommes, lorsque, par une bonne administration, son amant seroit devenu plus riche.

un coin de la chambre où il n'y avoit personne, et vous dit : « Vous ne sçavez pas : j'ay conté à ma « maistresse tous les discours et contestations que « nous eusmes hier vous et moy, sur lesquelles nous « avons eu de grandes et longues disputes, et enfin « m'a mis tant de raisons en avant, qu'elle m'a quasi « persuadé que vous aviez raison et moy tous les « torts du monde, de vous vouloir establir en des « affaires de telle importance et tant chatoüilleuses « que sont les finances, par l'intervention, agreation « et obligation d'aucun autre que de moy seul, « comme à la verité cela n'est pas sans apparence ; « partant je suis resolu apres en avoir dit un mot au « connestable (1), seulement pour la forme, et afin « qu'il ne se puisse joindre aux autres qui s'en plain- « dront, de commander dés aujourd'huy vos expe- « ditions à Ville-roy, lequel, quant à luy, n'a pas le « cœur aux finances, et aussi n'y a-il jamais rien en- « tendu. » Si bien qu'estant peu apres entrez tous deux ensemble dans sa chambre, il tira le connestable à part et l'entretint quelque temps, et apparemment luy parla de vos anciens et signalez services, et de ce qu'à cette occasion il vouloit faire pour vous; car aussi-tost apres il vous appella, et puis M. de Ville-roy auquel il dit :

« M. de Ville-roy, Rosny m'a si bien servi depuis « vingt-cinq ans, et prends telle confiance qu'il fera « encor mieux à l'advenir, que je me suis resolu de « le mettre dans le conseil des affaires, et luy donner « charge en mes finances, pour servir de chasse-avant « aux autres : partant faites luy toutes les expeditions

(1) *Au connestable:* Henri de Montmorency.

« necessaires pour cét effet. » Ce que monsieur le connestable fit quelque demonstration d'approuver, mais seulement par signes de la teste sans proferer une seule parole; et M. de Ville-roy ne dist autre chose au Roy, sinon qu'il executeroit ses commandemens aussi-tost qu'il auroit recouvert un formulaire des provisions des autres conseillers des finances, afin de dresser les vostres toutes semblables.

L'apres-disnée le Roy s'en alla à la chasse, et vous fustes remercier madame de Monceaux, des bons offices que le Roy vous avoit dit qu'elle vous avoit faits; et le jour suivant vous fustes visiter M. de Ville-roy pour voir s'il vous bailleroit vos provisions de luy mesme sans les demander, ou à tout le moins un brevet pour seureté d'icelles; mais tousjours il vous remettoit sur ce formulaire de provisions, vous priant de luy en bailler un, si vous en pouviez recouvrer, et qu'aussi-tost il vous expedieroit. Cela traisna ainsi trois ou quatre jours, pendant lesquels arriva un certain gentil-homme nommé d'Estiennes de la part de M. du Mayne, pour supplier Sa Majesté de luy ordonner un lieu où elle auroit agreable qu'il luy vint baiser les mains, afin de luy faire ses submissions et protestations de tres-humble subjection, et servitude, aussi bien de bouche qu'il les avoit engravées dans le cœur, jurées, mises par escrit et signées de sa main; à quoy le Roy respondit à ce gentil-homme qu'il n'eust peu arriver plus à propos, pource qu'aussi bien avoit-il envie de faire un voyage à Monceaux pour voir son parc, bastimens et jardins, et qu'il le pourroit venir trouver là, n'estant pas loin de Soissons : puis dit à M. de Beaulieu-

rusé qu'il fit des lettres à M. du Mayne pour luy faire entendre sa volonté.

Le lendemain le Roy partit d'Amiens avec fort petit train, n'ayant voulu mener que vingt gentils-hommes, du nombre desquels il vous commanda d'estre, s'en alla passer à Liancourt, assez belle maison appartenant à M. le premier escuyer de Liancourt, lequel l'y traitta fort bien, et aussi M. le chancelier et tous ceux du conseil des finances, ausquels le Roy avoit mandé de le venir rencontrer en ce lieu là pour leur parler de quelques affaires, comme il fit assez longuement; et apres qu'ils eurent usé de toutes les belles paroles qu'il leur fut possible pour donner au Roy des asseurances de leur prud'hommie et sincerité à son service, et tenu quelques autres propos sur l'estat et conduitte des affaires presentes, ordre des finances, et excuses des lettres qu'ils luy avoient escrites les mois passez, dont mention a esté cy-devant faite, ils luy firent une espece de plainte des mauvaises impressions que certaines personnes, à dessein de s'en prevalloir, essayoient de luy donner de leur administration, de laquelle ils pouvoient jurer de s'estre tousjours acquittez avec droicture et en bonne conscience; mais que tant de fascheux accidens avoient traversé leurs justes desseins qu'il avoit esté impossible d'en percevoir tous les fruicts qu'il y avoit eu apparence d'en esperer, et qu'il seroit encor plus difficile que des gens nouveaux et inexperimentez en telles affaires, ausquels le bruit couroit qu'il vouloit prendre toute confiance, peussent user de meilleures procedures, ny donner de plus advantageux succez aux affaires en un temps si

espineux et remply de difficultez et necessitez, contre lesquelles neantmoins ils estoient bien resolus, s'il plaisoit à Sa Majesté les asseurer de sa continuelle bien-veillance et absoluë confidence, de s'esvertuer en sorte (en ayant desja preparé plusieurs moyens) qu'ils les surmonteroient, mettroient les affaires en si bon estat, et useroient de telle loyauté, soin et diligence à mesnager son bien et à meliorer ses revenus, qu'ils luy donneroient entier contentement, et satisferoient cy-apres aux despences de sa maison et de ses gens de guerre, selon que les occasions le pourroient requerir. Ces discours et promesses tant advantageuses traverserent derechef la volonté que le Roy avoit euë de vous authoriser dans ses finances, et eut ce prince quelque espece de regret de s'estre si avant engagé avec vous, que d'avoir commandé vos provisions, comme ce qui se dira cy-apres donne sujet de le conjecturer.

Tant y a qu'ayant sejourné un jour entier à Liancourt, et s'estant separé, luy et ceux de son conseil, avec apparence de grande satisfaction de toutes parts, eux s'en retournerent à Paris, croyans estre fort bien remis dans son esprit, et luy estimant qu'ils luy tiendroient promesse, et qu'à l'advenir il ne seroit plus travaillé de tant de necessitez, il s'en alla coucher à Monceaux, où M. du Mayne le vint trouver deux jours apres, ainsi qu'il se promenoit en l'estoille du parc, et, s'estant advancé vers luy, l'embrassa par trois fois, l'asseurant qu'il estoit le bien venu, et embrassé d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se fut passé entr'eux. M. du Mayne mit un genoüil en terre, luy embrassa la cuisse, l'asseura de sa tres-humble ser-

vitude et subjection, disant qu'il se recognoissoit grandement son obligé, tant pour l'avoir remis avec tant de douceur, de bonté et de gratifications particulieres dans son devoir, que pour l'avoir delivré de l'arrogance espagnolle et des cautelles et ruses italiennes; puis le Roy l'ayant fait lever et embrassé encor une fois, luy dit qu'il ne doutoit nullement de sa foy ny de sa parole, pource qu'un homme de bien et d'un brave courage n'avoit rien tant cher que l'observation d'icelle, le prit par la main, se mit à le promener à fort grands pas, luy monstrant ses allées et contant tous ses desseins, et les beautez et accommodemens de cette maison. M. du Mayne, qui estoit incommodé d'une sciatique, le suivoit au mieux qu'il pouvoit, mais d'assez loin, traisnant une cuisse apres, fort pesamment; ce que voyant le Roy, et qu'il estoit grandement rouge, eschauffé, et souffloit à la grosse haleine, il se tourna vers vous, qu'il tenoit par l'autre main, et vous dit à l'oreille : « Si je promene « encor long-temps ce gros corps icy, me voilà « vangé sans grande peine de tous les maux qu'il « nous a faits, car c'est un homme mort. » Et là dessus s'estant arresté, il luy dit : « Dites le vray, « mon cousin, je vay un peu viste pour vous, et « vous ay par trop travaillé. — Par ma foy, Sire, res- « pondit M. du Mayne, en frappant de sa main « sur son ventre, il est vray, et vous jure que je « suis si las et si hors d'haleine, que je n'en puis « plus; que si vous eussiez continué à me promener « ainsi viste, car l'honneur et la civilité ne me per- « mettoient pas de vous dire c'est trop, et encor « moins de vous quitter, je croy que vous m'eussiez

« tué sans y penser. » Lors le Roy l'embrassa, luy frappa de la main sur l'espaule, et luy dit avec une face riante, un visage ouvert et luy tendant la main : « Allez, touchez là, mon cousin, car pardieu voila « tout le mal et le desplaisir que vous recevrez jamais « de moy, et de cela vous en donné-je ma foy et ma « parole de bon cœur, lesquelles je ne violay ny vio- « leray jamais. — Pardieu, Sire, respondit M. du « Mayne en luy baisant la main, et faisant ce qu'il « pouvoit pour mettre un genoüil en terre, je le « croy ainsi, et toutes les autres choses genereuses « qui se peuvent esperer du meilleur et plus brave « prince de nostre siecle ; aussi m'avez-vous dit cela « d'un si franc courage et avec une si bonne grace, « que mes ressentimens et mes obligations en sont « redoublées de moitié ; et partant vous juré-je de- « rechef, Sire, par le Dieu vivant, sur ma foy, mon « honneur et mon salut, que je vous seray toute ma « vie loyal sujet et fidelle serviteur, ne vous man- « queray ny abandonneray jamais, n'y n'auray de « vie, ny desirs ny desseins d'importance qu'ils ne « me soient suggerez par vostre Majesté mesme, ny « n'en recognoistray jamais en d'autres, fussent-ils « mes propres enfans, que je ne m'y oppose formel- « lement et ne vous en donne advis aussi-tost. — « Or sus, mon cousin, repartit le Roy, je le croy ; « et afin que vous me puissiez aimer et servir lon- « guement, allez vous en reposer, rafraischir et « boire un coup au chasteau, car vous en avez bon « besoin ; j'ay du vin d'Arbois en mes offices, dont « je vous en envoyeray deux bouteilles, car je sçay « bien que vous ne le hayés pas ; et voyla Rosny que

« je vous baille pour vous accompagner, faire l'hon-
« neur de la maison et vous mener en vostre chambre:
« c'est un de mes plus anciens serviteurs, et l'un de
« ceux qui a receu le plus de joye de voir que vous
« me vouliez aimer et servir de bon cœur. » Et sur cela s'en retourna vers le profond du parc, et vous menastes M. du Mayne dans un cabinet fort couvert, car il faisoit grand chaud, où il y avoit des sieges pour reprendre un peu d'haleine; puis s'estant fait amener un cheval, il s'en alla peu apres avec vous au chasteau; il vous tint plusieurs discours à la loüange du Roy, disant que sa bonté, sa douceur et son genereux courage pouvoient aller du pair avec les plus renommez princes des siecles passez: les propos qui se passerent sur ce sujet entre vous deux seroient de trop longue deduction, aussi bien que ceux de vos civilitez reciproques, partant je ne m'y arresteray pas.

Mais, en reprenant la suitte de ces Memoires, nous vous ramentevrons comme estant arrivé au Roy des dépesches de M. le connestable et de Ville-roy, et ayant trouvé dans le paquet d'icelles une lettre pour vous avec vos provisions pour les finances, il retint l'un et l'autre, les donna peu apres à garder au sieur de Beringuen, avec deffence de vous les bailler ny de vous en parler en aucune façon qu'il n'eut autre commandement de luy. Mais comme ceux qui sont aupres des roys tiennent ordinairement à prudence de pouvoir trouver les occasions d'obliger ceux qu'ils voyent en faveur, il ne peut si bien cacheter sa langue et luy fermer les levres, que vous ne fussiez adverty de tout, sous les sermens et protestations neantmoins que vous fistes de n'en donner rien à cognoistre au

Roy, lequel ayant laissé les choses en cet estat là, sans vous faire semblant de rien, ny vous parler en aucune façon du fait des finances, un jour que de certaines personnes qui avoient accoustumé de luy donner des memoires, soit vrays, soit faux, des choses en quoy il estoit mal servy et grandement desrobé, luy estant venu dire que l'on avoit vendu pour trente mil escus de rentes d'aydes en Normandie, à fort vil prix, et que les deniers en provenans n'avoient esté employez qu'en payement de vieilles debtes, et que les cinq grosses fermes, gabelles du sel et les parties casuelles n'estoient baillées à ferme que pour le quart de ce qu'elles valoient, d'autant que la pluspart de tous ceux de son conseil des finances estoient interessez aux baulx d'icelles avec Zamet, Gondy, Cenamy, le Grand, de l'Argenterie et autres, et que s'il n'y donnoit ordre tout cela yroit encor en diminuant de jour à autre, puis que de nouveau l'on avoit accordé des rabais fort excessifs sous ombre des pertes de Calais, Ardres, Cambray et autres places; dequoy s'estant esmeu et piqué de voir continuer les mauvais mesnages dont il s'estoit plaint, il vous envoya querir, et vous dit qu'il estoit necessaire que vous vous en allassiez à Paris afin d'avoir soin de ses affaires, prendre garde qu'il ne se passast rien à son prejudice dans son conseil sans l'en advertir, et aussi pour essayer de descouvrir s'il y en avoit quelques-uns d'iceluy qui fussent interessez avec les fermiers et partisans des aydes et grosses fermes; dequoy vous vous pristes à sousrire, et luy dites que vous ne vous estimiez pas capable ny assez entendu pour le servir en choses si grandes et

de telle importance, principalement n'ayant ny entrée ne seance dans son conseil des finances, et par consequent ny les moyens ny l'authorité requise pour recouvrer les pieces et papiers necessaires à faire exactement une telle verification; et partant le priez-vous de vous en vouloir excuser, et de donner cette charge à un autre plus puissant et mieux entendu aux finances que vous n'estiez pas. « Comment, « ce vous dit-il lors, feignant de ne sçavoir aucune « chose de ce qu'il avoit luy mesme défendu, Berin-« guen ne vous a-il pas encor baillé vos provisions « pour les finances qu'il y a plus de quinze jours que « je luy ay mises entre les mains, ensemble une « lettre de M. de Ville-roy, avec charge de vous « les delivrer? Vous trouverez que ce gros Allemant « les aura oubliées; faites parler à luy, et vous en « allez preparer pour aller coucher à Claye, car il « vous faut diligenter. » Et aussi-tost il envoya querir le sieur de Beringuen, n'estimant pas qu'il vous eut adverty de ce qui s'estoit passé, luy fit bien le bec, afin de faire l'estonné lors qu'il vous apporteroit ces provisions, vous prier de vouloir excuser son oubliance, et de ne faire point semblant au Roy qu'il eut esté si long-temps sans vous bailler ces dépesches; dequoy il s'acquitta fort bien, mais non sans rire des finesses dont il usoit pour vous cacher ses irresolutions.

Tant y a, qu'ayant receu vos provisions en cette sorte, vous le fustes trouver, joüastes fort bien vostre roolet, pour sauver le pauvre Beringuen. Et entre plusieurs propos que vous eustes ensemble à vostre partement sur l'ordre et conduitte des affaires (en quoy

vous vous estendistes de sorte pour ce qui concernoit les finances, qu'il recogneut bien que vous y aviez fort estudié depuis quelque temps), vous luy distes que s'estant resolu de tenir une forme d'assemblée d'Estats, fait faire des expeditions necessaires pour cet effet en toutes les provinces, et indiqué le temps et le lieu, que vous eussiez bien desiré de pouvoir faire un voyage avant la tenuë de cette assemblée, en cinq ou six des plus grandes et prochaines generalitez, sur lesquelles ceux de ses finances jettoient le plus ordinairement leurs desseins, afin de vous instruire bien particulierement des valeurs de toutes les sortes de ses revenus, des ameliorations qui s'y pouvoient faire, et de l'ordre qui s'y estoit tenu jusques à present; et voir s'il n'y auroit point moyen dans ces seules generalitez là de luy rassembler ces sommes de trois ou quatre cens mil escus, dont il avoit fait tant d'instances à ceux de son conseil, et qu'ils luy avoient tousjours dit estre chose impossible, ainsi qu'il vous l'avoit escrit lors qu'il vous avoit mandé avec madame la marquise de Monceaux; mais qu'il faudroit, par la commission qui vous en seroit donnée, vous donner pouvoir de suspendre les fonctions des officiers des finances de dessus les lieux, et d'y en commettre au lieu d'iceux de tels que bon vous sembleroit, pour ce qu'autrement vous seriez merveilleusement traversé par eux tous, et n'auriez nul moyen d'en gratifier quelques-uns en particulier, comme c'estoit chose du tout necessaire, qui vous descouvrissent tous les secrets, monopoles et divertissemens qui se faisoient au maniement de ses deniers, afin qu'à vostre retour vous le pussiez informer

de tout, y faire un bon reglement, et le faire approuver et authoriser en l'assemblée qu'il vouloit faire. Ce que le Roy, apres y avoir un peu resvé et contesté quelques particularitez avec vous, afin, comme il vous le dit, d'en estre mieux esclaircy, approuva grandement, mais qu'il ne falloit pas que vous parlassiez de ces ouvertures à personne, de peur que l'on ne creust qu'elles vinssent de vous, ny qu'il fist semblant de vous y vouloir employer, mais que discourant avec les sieurs de Sancy, Schomberg, Fresne, la Grange-le-Roy, Incarville et des Barreaux, qui faisoient plus les entendus, il leur feroit cette ouverture comme venant de luy mesme, et ayant dessein de le prattiquer par toutes les provinces, et employer en ces commissions les intendans de ses finances et deux ou trois autres des plus intelligens de ses conseillers d'estat ou maistres des requestes, afin qu'ils se doutassent tant moins qu'il pensast aucunement en vous. Toutes lesquelles choses et formes proposées vous loüastes grandement au Roy, et les approuvastes comme estant, luy distes vous, tres judicieusement advisées; et en cette resolution vous en allastes à Paris prendre vostre place au conseil des affaires et finances, où vous fustes receu avec applaudissement par M. le chancelier de Chiverny, lequel, comme un madré courtisan, et un esprit souple et delié, et qui ne monstroit jamais de trouver rien mauvais des volontez absoluës du prince, vous dit qu'il y avoit long-temps que cognoissant vostre bon esprit, gentil naturel, brave courage et illustre extraction, il vous avoit desiré avec eux, et que c'estoit de tels personnages que vous que le Roy

devoit remplir ses conseils, qui avoient les bons advis en la bouche, la loyauté au cœur et l'execution au bras; tous les autres vous firent aussi assez bonne reception, mais avec des mines et des sousris qui ne tesmoignoient pas trop d'allegresse.

CHAPITRE II.

Voyage de Rosny dans les provinces. Examen des comptes des trésoriers et receveurs généraux. Il vient trouver le Roi à Rouen. Nouvelles intrigues contre lui. Sancy succombe dans une dispute qu'ils ont ensemble devant le Roi.

Quelques jours apres ce qui est recité au precedent chapitre, le Roy manda tout son conseil qui estoit à Paris, ensemble M. le connestable et M. de Ville-roy, qu'il avoit laissez à Amiens, et les fist venir loger à Meaux, ausquels il fit, de si bonne sorte, et avec telle industrie et dexterité, les propositions cy-devant dites, qu'elles furent approuvées de tous, et les commissions de ceux qui seroient employez en l'execution d'icelles dressées si amples et avec tel pouvoir par les intendans, les sieurs de Fresne et de la Grange-le-Roy, qui croyoient bien, à cause de leur pretenduë suffisance, d'estre des premiers nommez, qu'ils n'y avoient rien oublié; et lors que toutes choses furent disposées en sorte qu'il n'y avoit plus moyen d'y faire intervenir des oppositions et difficultez, il se fit apporter dix commissions en blanc, desquelles il en fit remplir deux du nom du sieur de la Grange-le-Roy, seul de tous ceux qui pensoient y estre employez; et des autres, il en fit remplir quatre de

vostre nom pour quatre generalitez, deux pour M. de Caumartin en deux autres, deux pour M. de Bisouse en deux autres, et deux autres pour deux maistres des requestes, du nom desquels il ne nous souvient pas.

Il y en eut quelques-uns aucunement estonnez de telles nominations; mais nonobstant toutes les longueurs qu'ils essayerent de faire intervenir en ces executions, afin d'avoir loisir d'advertir par les generalitez, sur tout en celles qui estoient de vostre département, vous ne laissastes pas de partir quatre jours apres, car vous vous y estiez preparé dés lors que le Roy vous en parla.

Si nous voulions icy representer entierement et par le menu toutes les traverses qui vous furent faites, les obstacles et empeschemens qui vous furent donnez, les menaces dont l'on essaya de vous intimider, les induës vexations et violences dont l'on vous calomnia, les faux bruicts que l'on fit courir de vous, et autres semblables accidens qui vous furent occurrens pendant vostre voyage en l'execution de vostre commission, encor qu'il y en eut de fort notables, le recit en pourroit peut-estre sembler trop long et ennuyeux à quelques-uns, aussi-bien que celuy des dexteritez, industries, resolutions, artifices, soupplesses et promesses dont il vous fallut user pour surmonter tant de difficultez, et recouvrer si grande somme d'argent que vous fistes voicturer à Roüen.

Partant nous nous contenterons de vous ramentevoir que la pluspart de ceux du conseil, et sur tous les intendans, ne laisserent en arriere aucunes ruses

ny advis à vous donner pour vous faire mal recevoir dans les grandes villes, y susciter des emotions populaires, et faire trouver tous les officiers bandez contre vous et formellement opposez à tout ce que vous voudriez entreprendre, leur mandant qu'ils ne se missent point en peine de vos boutades, dautant que ce ne seroient que des orages et grondemens de tonnerre qui ne feroient que rouler et passer aussi-tost sans esclat ny fracas qui fust de durée, car vous vistes des lettres de messieurs de Fresne, Incarville et des Barraux qui usoient des mesmes termes. Aussi trouvastes-vous les thresoriers de France, esleus controolleurs et greffiers des eslections et bureaux, et partie des receveurs tellement obstinez à ne vous rien dire ny monstrer aucuns estats, et à s'absenter des villes à vostre arrivée en icelles, que vous n'en peustes jamais chevir (1) ny disposer d'un seul que vous ne les eussiez tous interdits et suspendus de leurs offices, et choisi entr'eux deux thresoriers en chaque bureau, et deux esleuz en chaque eslection pour exercer les charges de tous, faisant publier que ceux-là seuls demeureroient en leurs offices, que l'on feroit rente de la finance des autres, et que cela seroit authorizé par l'assemblée de Roüen, qui n'estoit convoquée, ce leur faisiez vous croire, que pour supprimer cette effrenée quantité d'officiers qui destruisoient tous les revenus du Roy, sur tout les thresoriers de France, qui ne songeoient qu'à dissiper et desrober, sans s'employer en aucune façon à ce qui estoit principalement des fonctions de leurs charges. Tellement

(1) *Chevir :* se servir.

qu'enfin estans tous ces gens portez dans l'estonnement, vous estans fait representer non seulement tous les estats de l'année courante et precedente, et les mandemens, acquits, patentes, rescriptions et autres assignations levées sur toutes natures de deniers, mais aussi les comptes et estats des trois années precedentes, vous grapillastes si bien pour le Roy, et principalement sur les assignations levées pour vieilles debtes, remboursement de prests, anciens arrerages de gages, rentes et pensions à gens sans merite, rescriptions en blanc ou payables au porteur ou à personnes sous noms supposez, que vous rassemblastes bien cinq cens mil escus, sans que nul des autres commissaires, reservé le sieur de Caumartin qui fist venir deux cens mil livres, rapportast un seul denier au Roy, mais seulement quelques memoires de parties que l'on pourroit reculer ou retrancher si le conseil l'ordonnoit ainsi. De toutes lesquelles sommes ainsi par vous recouvertes vous fistes dresser quatre petits bordereaux pour vos quatre generalitez (que vous n'eustes pas loisir d'achever, dautant que le Roy vous pressoit de revenir), où estoient specifiez par receptes et natures de deniers toutes les sommes par vous voicturées et iceux signez par les huict receveurs generaux des deux années dernieres, comme leur ayant esté mis és mains par les receveurs particuliers; lesquels bordereaux vous portastes tousjours sur vous, et vous vindrent bien à propos, comme il sera dit cy-apres. Vous aviez un equipage de soixante et dix charrettes chargées, pource que vous aviez esté contraint de prendre quantité de monnoye, à la suitte desquels estoient les huict receveurs generaux, ac-

compagnez d'un prevost et de trente archers pour l'escorte.

Or si vous aviez eu l'esprit travaillé durant cette odieuse commission, le Roy en eut bien sa bonne part, d'autant que ceux qui envioient ce vostre premier grand éclat de bonne fortune, en matiere de finance, où tous vouloient tousjours luy persuader que vous n'entendiez, ny n'entendriez jamais rien, ce mestier estant de trop difficile discution et intelligence pour un esprit impetueux comme le vostre, qui ne vous estiez jamais meslé que de porter une harquebuse, endosser un harnois et faire l'estradiot (1), susciterent tous les princes et grands, et notamment monsieur le connestable et tous ceux desquels le Roy affectionnoit plus les personnes et leur assiduel service pres de la sienne, pour luy aller faire des plaintes que vous aviez pris toutes leurs assignations, et que quand l'argent que vous apportiez, dont il se faisoit tant de bruict, seroit arrivé, il n'en profiteroit pas d'un liard, pource qu'il le faudroit rendre aux uns et aux autres ausquels vous l'auriez osté; puis firent courir le bruict que vous traisniez apres vous plus de cinquante receveurs et officiers, tous prisonniers, et que, sans cette violence, vous n'eussiez pas plus apporté d'argent que les autres. Tellement que le Roy, lequel ne se fust jamais peu imaginer qu'il n'y eust quelque chose de vray en toutes ces accusations que l'on luy donnoit pour toutes certaines, ne sçavoit quasi que repliquer, jusqu'à ce que vous estant arrivé et l'estant allé trouver (apres que vous eustes mis

(1) *Faire l'estradiot:* courir les aventures. *Estradiot* veut dire soldat à pied.

toutes vos charettes dans une grande cour de vostre logis chez le sieur de Martinbault et une autre proche de là, que vous aviez envoyé retenir expres pour cet effet, à la garde desquelles vous laissastes leurs commis et les archers), il vous eut dit, lors que vous luy fistes la reverence, en vous embrassant assez gratieusement, mais un peu plus froidement et avec moins de carresses que vous n'aviez esperé, luy faisant voicturer tant d'argent qu'il ne s'en estoit jamais veu une telle somme qui ne fust affectée qu'à ce qu'il luy plairoit. « Hé bien! Rosny, si vous avez eu bien « de la peine, comme je n'en doute point, en l'exe- « cution de vostre commission, croyez que je n'en « ay pas moins eu à soustenir tant de plaintes que « l'on m'a faites de tous costez, de l'argent que vous « avez pris aux uns et aux autres, qu'il leur faudra « tousjours rendre: car mon esprit ne sçauroit sup- « porter toutes ces crieries, et aussi, à la verité, ne « seroit-il pas juste d'oster à tant de gens de qualité « ou autres, dont je ne me puis passer pres de ma « personne, ce que je leur puis avoir ordonné pour « y vivre et s'y entretenir. »

« Je voy bien, Sire, luy dites vous, que l'on vous « a fait de beaux contes, et que vous y avez un peu « trop promptement adjousté foy. L'argent que je vous « ay fait voicturer est à vous et le pouvez rendre à « qui il vous plaira; mais je n'estime pas que vous « cognoissiez trois hommes de tous ceux qui vous en « pourroient importuner. — Comment, dit le Roy, « (car nous estions presens à tous ces discours bien « estonnez et marris tout ensemble que vous n'aviez « esté plus carressé à vostre arrivée) vous n'avez pas

« pris les assignations de mes cousins, les princes de « Conty, comte de Soissons, duc de Mont-pensier, « de mon compere le connestable et de tant d'autres « personnes que vous sçavez que j'ayme particulierement, ou desquelles je ne me puis passer, qu'il ne me « souvient pas de la dixiesme partie de ceux qui sont « venus crier apres moy à cette occasion. — Non, Sire, « respondistes vous, je vous puis jurer devant Dieu « que je n'ay pas apporté un seul denier de toutes les « assignations qui estoient sous les noms de ces messieurs ny d'autres que j'aye pensé que vous cogneussiez tant soit peu, mais leur en ay à tous laissé le « fonds, ne leur ayant fait autre prejudice que d'avoir à mon arrivée arresté le payement de toutes « assignations ; mais à mon partement j'ay baillé main « levée et ordonné aux receveurs de payer, suivant « leurs estats, mandemens et rescriptions, toutes « telles parties desquelles vous pourriez estre importuné, et m'asseure que messieurs les princes du « sang, monsieur le connestable, madame la marquise et les menus officiers servans prés de vous, « sont à present payez de leur quartier d'avril, et le « seront aussi de ceux de juillet et d'octobre lors qu'ils « escherront. — Mais m'asseurez vous de cela, dit « le Roy. — Ouy Sire, dites vous, je vous en asseure, « et vous le jure en bonne foy. Hé! hé! vray Dieu, « m'estimeriez vous bien si beste et si effronté que « de vous dire une menterie qui se pourroit aussitost verifier.

« Pardieu! dit le Roy, voilà de meschantes gens, « et d'impudentes calomnies et impostures. Mais « quant à tous ces receveurs et officiers que vous

« amenez prisonniers à vostre suitte, qu'en ferez vous?
« Mais que voulez vous que je fasse, moy, de rece-
« veurs et officiers prisonniers? — Sire, repartistes
« vous, helas! que voudroient les autres que j'en fisse
« moy mesme? Il faudroit bien que j'eusse eu le sens
« perverty, d'en avoir usé de la façon : aussi ne sçay-
« je que c'est que l'on veut dire de tout cela, ny sur-
« quoy on le peut fonder, car il y a encor moins de
« pretexte qu'en l'autre accusation. — Quoy, dit le
« Roy, vous n'avez pas arresté prisonniers plus de cin-
« quante receveurs ou officiers? — Pardieu non! pas
« seulement un, Sire, luy dites vous, et s'il se trouve
« la moindre chose fausse de tout ce que je vous as-
« seure, je veux perdre vos bonnes graces, et que
« vous me priviez à jamais de l'honneur de vostre
« amitié, qui sont les choses que je tiens les plus
« cheres en ce monde. — Puis que vous le dites de
« cette façon, je le croy, dit le Roy; mais n'en par-
« lons plus, j'en rendray de bien estonnez lors que
« je leur diray que toutes les choses que l'on m'avoit
« dit de vous sont autant de mensonges. Mais quant
« à l'argent que vous m'avez apporté, quelle somme
« y a-il bien, dites le moy à peu pres, si vous ne le
« sçavez du tout au vray. — Sire, dites vous, je
« croy qu'il s'y trouvera bien quinze cens mil livres
« et plus; car aussi n'a-il pas esté diverty un seul de-
« nier de tout ce que j'ay ramassé à aucune despence,
« n'ayant pas mesme rien voulu prendre pour moy,
« soit de mes estats et pensions, soit des frais de mon
« voyage. — Or bien, dit le Roy, je feray en cela
« tout ce que vous voudrez, et m'avez si bien servy,
» que des à present je vous donne six mille escus,

« outre ce qui vous sera deu, et augmente vostre pen-
« sion de mil francs par mois, à six cens escus, afin de
« vous donner moyen de dépendre. Servez moy tous-
« jours bien et loyallement seulement comme vous
« avez fait jusques icy; ne vous souciez pas du reste, ne
« parlez à personne de ce que nous avons dit, et faites
« des demain mettre à part dix-huit cens escus pour
« chacune de nos six compagnies de Suisses, afin de
« leur faire faire apres demain la monstre; car je suis
« pressé de cette partie. »

Il se passa plusieurs autres particularitez durant vostre sejour à Roüen, desquelles il se pourroit faire un gros volume; mais craignant qu'elles ne fussent ennuyeuses, comme choses estimées trop basses, nous nous reduirons à peu, lesquelles, quoy qu'icelles mesmes ne soient remplies que de nivelleries et petites picoteries de serviteurs plains d'envies et de jalousies les uns contre les autres, serviront à faire voir comme en un miroir les fortunes des courtisans, leurs peines et anxietez, et comme leurs exploits, advancemens et faveurs vont montant et declinant, tantost selon la qualité de leurs merites, services et capacitez, et tantost selon les imaginations, humeurs et fantaisies des roys et des princes, quelques fois assez bien et quelques fois assez mal fondées, desquelles particularitez nous ne vous en ramentevrons que trois seulement dont la prémiere fut telle.

Si-tost que vous eustes quitté le Roy, vous vous en allastes à vostre logis pour donner ordre à vostre équipage d'argent, et employastes le reste de ce soir et tout le lendemain à faire descharger vos charettes, faire mettre les caques par ordre, selon les receptes,

especes et natures de deniers, dans un lieu fort spacieux ; duquel vous fistes changer les serrures et mettre de gros cadenats à trois clefs diverses, dont chacun des quatre receveurs en année en avoient une et vous l'autre, ayant auparavant fait mettre à part les dix mil huict cens escus des Suisses en grosse monnoye, ainsi que le Roy vous l'avoit commandé, et les envoyastes dés le fin matin vers leur quartier avec trois commis et dix archers d'escorte.

Or, faut-il noter qu'environ une heure apres que cette voiture fut partie, M. le Charron vous vint trouver, et vous apporta un petit billet où il n'y avoit que ce peu de paroles : « Monsieur, je vous « prie de faire promptement delivrer trente mil escus « à M. le Charron : car je m'en vay partir pour aller « faire faire monstre à nos Suisses, et il est neces- « saire que l'argent y soit aussi-tost que moy ; c'est « vostre serviteur, SANCY. »

Ayant veu ce billet, vous en demeurastes aucunement piqué ; tellement que vous demandastes à M. le Charron, que vouloit dire ce billet, et de la part de qui il venoit. A quoy il vous respondit que M. de Sancy l'avoit escrit de sa propre main, et luy avoit ordonné de vous l'apporter, prendre l'argent, et le faire voicturer au quartier des Suisses. A quoy vous repartistes avec une espece d'accent d'indignation. « Hé ! « qui est-il ce M. de Sancy ? je ne cognois ny luy ny « son escriture. — Comment, monsieur, ce vous dit « M. le Charron en sousriant et faisant l'estonné, « vous ne cognoissez pas M. de Sancy ? Hé ! hé ! je « pense que si faites. » Vos contestations là dessus furent assez longues, mais si fallut-il qu'il s'en retour-

nast sans avoir sceu tirer autre parole de vous, sinon que vous ne sçaviez qui estoit ce M. de Sancy, et que vous ne cognoissiez point ses ordonnances. Vers lequel luy s'en estant retourné, comme il le vid venir de loin, il luy cria : « Hé bien, M. le Charron, « avons nous nos trente mil escus ? — Je ne croy pas « que ce soit encor argent prest, monsieur, respondit- « il, si autre chose ne survient. — Comment, si autre « chose ne survient! qu'est-ce à dire cela? et que « vous a dit M. de Rosny ? — Ce qu'il m'a dit, mon- « sieur, repliqua M. le Charron, fort peu de chose mon- « sieur, mais encore ne vous l'oserois-je dire. — Qu'en- « tendez-vous par là ; vous ne me l'oseriez dire : et « pourquoy non? dites, dites hardiment. » Ce que M. le Charron se voyant pressé de faire, enfin il luy dit : « Pardieu, monsieur, je n'en ay peu tirer autre « chose, sinon qu'il ne sçavoit qui vous estiez et qu'il « ne cognoissoit ny vous, ny vostre escriture, ny vos « ordonnances. » Or, luy dit-il cela devant tant de gens, qu'il s'en sentit d'autant plus picqué ; tellement que tout rouge en visage, et bouffi de despit et de colere de se cognoistre mesprisé par un nouveau venu, car il ne vous appelloit quasi point autrement, luy qui s'estoit tousjours maintenu en si grande faveur et creance auprés du Roy, qu'il n'y en avoit un seul lequel ne luy cedast, et ne procedast avec luy, comme s'il eust esté chef du conseil et super-intendant des finances, son esprit vif, prompt et hardy luy faisant entreprendre toutes choses, il repartit à M. le Charron : « Hé, pardieu, nous verrons s'il ne sçait pas qui je « suis, et s'il ne me devra pas cognoistre. » Et de ce pas s'en alla dans Sainct Oüen pour en parler au Roy,

lequel se promenant dans la gallerie, si tost qu'il le vit de loin, il luy cria : « Hé bien, Sancy, n'allez-« vous pas faire faire monstre à nos Suisses ? — Non, « je n'y vay pas, Sire, respondit-il en voix toute « mutinée, car il ne plaist pas à vostre M. de Rosny, « qui fait l'empereur dans son logis, et dit qu'il ne « cognoist personne ; mais tant y a que je ne vous « vois pas en estat de pouvoir facilement disposer de « l'argent qu'il a fait venir, estant là assis sur ces « caques d'argent, comme un singe sur son bloc, et « ne sçay si vous y aurez plus de credit que les « autres. »

« Que veut dire tout cela, dit le Roy ? Je voy bien « que c'est ; l'on ne sera jamais las d'accuser et de « faire de mauvais offices à cet homme là, pource « que je me fie en luy, et qu'il me sert bien : aussi « ne sçaurois-je croire qu'il ait refusé l'argent pour la « monstre des Suisses, d'autant qu'avant hier au soir « je luy en parlay, et il ne m'y fit aucune sorte de « difficulté. — Or si vous ne me croyez, Sire, dit « M. de Sancy, puis que vous tesmoignez d'avoir « si bonne opinion de cét homme là, demandez à « M. le Charron, que voilà, ce qui en est, et il vous « asseurera que je ne suis pas menteur, ny que je n'ac-« cuse personne à tort. — Et bien-bien, dit le Roy, « il le faut ouyr ? » Et se tournant vers un de ses va-lets de chambre, il luy dit : « Biart, allez querir « M. de Rosny, et lui dites qu'il vienne tout à cette « heure parler à moy. » Ce que vous ayant fait, d'aussi loin que le Roy vous apperceut il vous cria : « Rosny, « pourquoy n'avez-vous pas envoyé l'argent que je « vous avois commandé pour faire faire une monstre

« aux Suisses ? — Sire, luy distes vous, cela est fait,
« et y a long-temps que l'argent est à leur quartier
« entre les mains de trois commis. — Et qu'est-ce
« donc que veut dire Sancy, repartit le Roy ? — Je
« vous vais dire ce qui le fait ainsi parler, Sire, luy
« dites-vous; c'est que vous m'ordonnastes avant
« hier au soir de preparer dix mil huict cens escus,
« pour faire faire une monstre à vos dix huict cens
« Suisses, et luy ce matin m'a envoyé un billet en
« forme d'ordonnance, comme si j'eusse esté un de
« ses clercs, ou quelque commis de thresorier, pour
« faire delivrer, incontinent la presente receuë, trente
« mille escus à M. le Charron. Or ay-je respondu,
« que je ne le cognoissois point; comme je ne feray,
« ny luy, ny tout autre, dont les volontez seront
« differentes des vostres, voire n'estime pas qu'il se
« doive ingerer de me rien ordonner. »

« Pardieu, ce dit M. de Sancy en s'advançant vers
« le Roy et vous, je me soucie fort peu de vous rien
« ordonner, car il y a grand acquest, non pas. —
« Vous ferez fort bien, luy respondistes vous, de ne
« l'entreprendre pas; car vous seriez mal obey. —
« Or sus, tout beau, tout beau, dit le Roy, c'est
« trop disputé, il suffit; puis que l'argent que j'avois
« ordonné a esté delivré et voituré, et ne faut plus
« que vous contestiez sinon à qui mieux me servira.
« — Je n'ay point d'autre but que cela, Sire, luy
« respondistes vous; mais aussi en faisant bien ne
« veux-je pas que M. de Sancy entreprenne de su-
« periorité sur moy; il se doit contenter que nous
« soyons compagnons, puis qu'en cela il y reçoit
« pour le moins autant d'honneur que je sçaurois

« faire. » Tous ceux qui estoient dans la gallerie en grand nombre, dont la pluspart n'estoient pas trop satisfaits des boutades et rebufes de M. de Sancy, ne laissoient pas neantmoins de porter envie à vostre fortune naissante, faisoient des éclats de rire, estant bien ayses de vos contestations, et disoient les plus qualifiez les uns aux autres : « Pardieu! voila un es-« tourdy qui en a trouvé un autre, lequel ne luy « quittera pas aysément la partie. » Les autres di-soient : « M. de Sancy a trouvé chaussure à son pied, « et sera bien difficile que ces deux esprits durent « long-temps en mesme charge sans que l'un boule-« verse l'autre; mais selon l'humeur dont est le Roy, « le meilleur mesnager sera son homme. »

Vous estant ainsi separez, le Roy, en attendant l'arrivée de tous les deputez, s'en alla promener à Arques et à Dieppe, tout exprés pour revoir les lieux où s'estoient passez tant de combats. Il vous avoit mené avec luy et puis revint passer à Caudebec, Yvetot et autres lieux designez dans ces Memoires pour mesme effet; et ne se passa pas ce voyage sans dis-courir avec tous ceux de vous autres qui s'estoient trouvez lors prés de luy, des grandes merveilles qui s'y estoient faites.

CHAPITRE III.

Ouverture de l'assemblée des Notables dans la ville de Rouen. Discours du Roi. Nouvelle intrigue contre Rosny.

Le Roy ayant reduit en son obeyssance tous ceux qui estoient les plus obstinez et bandez contre son

service, afin de pacifier en tout et par tout son royaume, et de pourvoir aux desordres et confusions de l'Estat, assembla pour cét effet les notables en la ville de Roüen, où il fit luy mesme l'ouverture de l'assemblée à laquelle en substance il dit (1) (car nous estions presens et croyons mesmes que vous en aviez sceu quelque chose auparavant, d'autant que nous vous en avions entendu parler de la sorte) que, comme il n'avoit nullement voulu imiter les roys ses devanciers, en l'affectation et designation de certains deputez particuliers à sa fantaisie, pour en disposer selon icelle, soit bonne, soit mauvaise, mais en avoit deferé la nomination à ceux de l'Eglise, de la noblesse et du peuple, aussi ne leur vouloit-il maintenant, qu'ils estoient assemblez en corps, prescrire aucunes

(1) *A laquelle en substance il dit :* Péréfixe nous a conservé ce discours qui se trouve dans toutes les histoires modernes ; nous ne pouvons nous empêcher de le reproduire ici. « Si je faisois gloire de passer « pour un excellent orateur, j'aurois apporté ici plus de belles paroles « que de bonne volonté ; mais mon ambition tend à quelque chose de « plus haut que de bien parler : j'aspire aux glorieux titres de libérateur « et de restaurateur de la France. Je ne vous ai point appelés, comme « faisoient mes prédécesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglé- « ment mes volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos con- « seils, pour les croire, pour les suivre, en un mot pour me mettre en « tutelle entre vos mains ; c'est une envie qui ne prend guère aux rois, « aux barbes grises et aux victorieux comme moi ; mais l'amour que je « porte à mes sujets, et l'extrême desir que j'ai de conserver mon État, « me fait trouver tout facile et tout honorable. »

Quoique Henri IV n'eût alors que quarante-trois ans, ses cheveux et sa barbe avoient déjà blanchi : « *C'est,* disoit-il, *le vent de mes ad-* « *versités qui a soufflé là.* »

Cette assemblée de notables fut tenue au mois d'octobre 1596. Au sortir de la première séance, madame de Monceaux reprocha au Roi de s'être mis en tutelle : *J'en conviens,* répondit-il, *mais j'entends que ce soit mon épée au côté.*

regles, formes, bornes ny limites; mais en leur laissant la liberté entiere de leurs opinions, voix, suffrages et deliberations, les prioit-il seulement d'avoir pour principal but en icelles, le restablissement du royaume et la dignité royalle en son entier et ancienne gloire, amplitude et splendeur; la paix, le repos et la tranquillité publique, la descharge et soulagement du peuple, et sur tout des plus pauvres, lesquels en general il aimoit comme ses chers enfans; trouvoit bon qu'ils reglassent et retrenchassent toutes superfluitez, prodigalitez et despenses non necessaires, moyennant qu'auparavant ils entrassent en la parfaite connoissance de celles qui estoient inévitables, et sans lesquelles l'Estat et la dignité royalle ne se pouvoient conserver ny maintenir; et là dessus regardassent à faire un fonds certain pour subvenir continuellement en temps et à propos à icelles, soit par le mesnagement de ses revenus, soit par l'amelioration et augmentation d'iceux, ou d'autres voyes qu'ils jugeroient les plus convenables; de quoy il leur bailloit la disposition absoluë. Et combien que sa barbe grise, ses longues experiences, ses grands travaux, et tant de perils qu'il avoit courus pour sauver l'Estat, meritassent bien d'estre exceptées des regles generalles, que neantmoins ne vouloit-il pas laisser de s'y sousmettre comme les autres, tenant pour une des plus infaillibles marques de la decadence des royaumes et principautez, lors que les roys vont mesprisant les loix, croyent de s'en pouvoir dispenser, et veulent distribuer leurs faveurs, beneficences, honneurs, charges, dignitez, offices et benefices, avec autres esgards, respects et considerations, que

l'integrité, intelligence, vaillance, noblesse et loyauté d'un chacun, selon la diversité des applications, operations et fonctions necessaires; à quoy aussi estoit-il bien resolu de ne manquer pas, afin de leur servir de modelle et d'exemplaire, pour les rendre tant plus soigneux et diligens à s'acquiter de leur devoir, lequel il leur recommandoit au nom de Dieu. Et sur cela ce prince s'estant retiré avec tous ceux de son conseil qui estoient entrez avec luy, il vous commanda expressément à tous de fournir à ceux de l'assemblée tous les papiers, memoires, estats et instructions qu'ils pourroient desirer, afin qu'ils ne pussent pas former des excuses de bien faire, sur tels manquemens. Nous laisserons aux historiens tout ce qui se passa en cette assemblée, qui ne vous concerne point, et vous ramentevrons la seconde broüillerie d'importance que vous eustes, laquelle arriva ainsi.

Comme le bruict des choses, soit en bien, soit en mal, est ordinairement plus grand que la vérité, celuy qui courut des grandes sommes de deniers que vous aviez apportées, fit imaginer à plusieurs qu'elles ne se pouvoient espuiser; et sur telles fantaisies il y eut tant de demandeurs, dont une partie estoient suscitez par vos envieux, que vous ne cessiez d'estre importuné, le plus souvent avec des paroles fort indiscrettes. Tellement qu'apres avoir fait faire une monstre generale à tous les gens de guerre que le Roy avoit en campagne qui estoient ceux dont vous aviez le plus de soin et vigilance, afin de mieux soulager le pauvre peuple, fourny les deniers necessaires suivant la volonté du Roy, pour mettre sur pied et en estat de service une bande de vingt pieces d'artil-

lerie, leurs equipages doubles, des boulets et poudres pour tirer trois mille coups, des pics, pioches, palles, sacs à porter terre et autres ustancilles requises pour un grand siege, fait voicturer tout cela dans Amiens, et mis cinquante mil escus à part pour les menus plaisirs du Roy, qui ne s'estendoient gueres lors qu'en gratifications particulieres à de vieux capitaines, soldats et serviteurs siens, dont il ne vouloit pas que l'on sceust rien à cause que la plus grande partie estoient de la religion : desirant vous descharger donc de toutes ces importunitez, vous resolustes de ne garder plus ces deniers dans vostre logis, ny ne vous mesler pas davantage en particulier de la distribution d'iceux, mais de les mettre és mains des tresoriers de l'espargne, qui en delivreroient leurs quittances aux receveurs generaux qui les leur fourniroient (lesquels d'ailleurs pressoient infiniment d'avoir congé pour aller faire leurs charges); dequoy vous fistes telles instances au Roy, qui vous disoit tousjours : « Si cet argent est une fois és mains de ces « tresoriers, il sera bien tost dissipé, » qu'en fin il vous le permist, sous l'asseurance que vous luy donnastes de prendre si bien garde à la distribution de ce qui resteroit, qu'il n'y auroit rien d'esgaré; et suivant cela vous fistes mettre environ quatre cens cinquante mil escus és mains des deux tresoriers, Morfontaine et Gobelin, gardant tousjours fort soigneusement les quatre bordereaux dont nous avons parlé cy-devant, pour justification de ce que vous aviez assemblé; desquels vous ayant esté demandé copie par les receveurs generaux, vous leur distes (et ce croyons-nous avec artifice et dessein) que vous les aviez des-

chirez si tost que vous fustes arrivé à Roüen, croyant qu'ils ne servoient plus de rien, puis qu'eux mesmes y estoient en personne; ce qui estant par eux rapporté, comme vous le sceustes depuis, fut cause de la seconde broüillerie dont nous avons parlé, que vous eustes, non avec le sieur de Sancy, mais avec le sieur d'Incarville. Car comme il se fut passé environ un mois sans que vous fissiez semblant de vous mesler plus en particulier de la distribution de l'argent, de laquelle neantmoins vous faisiez tousjours des memoires de la despense, suivant les ordonnances qui s'en expedioient au conseil, il arriva que le Roy en voulant faire une entreprise d'importance sur les frontieres de Picardie, et sur celle qu'un certain particulier disoit avoir sur Hedin, comme il en parla aux sieurs de Sancy, de Schomberg et de la Grange-le-roy, pour envoyer deux cens mille escus à Amiens, ils luy respondirent, que s'il alloit tousjours ainsi viste à cet argent, il n'y en auroit tantost plus, n'estimant pas qu'il en restast plus, apres ce qu'il en demandoit, entre les mains des tresoriers; mais qu'ils s'en informeroient d'eux, et du controlleur general des finances d'Incarville, qui tenoit le registre de tout ce qui se recevoit et despendoit: lequel ayant fait venir parler au Roy, il luy dit qu'il n'estimoit pas que les deux cens mille escus que l'on luy avoit dit y fussent de reste; dequoy le Roy estonné, car vous luy aviez dit, il n'y avoit que trois jours, qu'il y avoit bien encor prés de quatre cens mil escus, il vous envoya querir et vous conta tout cela; dequoy vous vous mistes à rire et luy dites qu'il ne fit pas difficulté d'employer quatre ou cinq cens mille livres pour une si bonne affaire que celle

qu'il vous avoit dite, et que vous donneriez bien ordre qu'il n'y auroit rien d'esgaré de ces deniers.

Sur lesquels propos les sieurs de Sancy, d'Incarville, d'Hudicourt, des Barraux et de Bussy, Guibert, estans arrivez, le Roy les appella et leur demanda quel argent il pouvoit bien encor avoir de reste; tous lesquels s'estans mis à regarder le sieur d'Incarville, et repliqué que c'estoit luy qui en pouvoit rendre meilleure raison, comme ayant les registres, il dit qu'il n'estimoit pas que le Roy peut plus faire estat que d'environ deux cens mille escus. « Comment deux « cens mille escus, repartistes vous? Hé, vray Dieu! « que seroit devenuë encor pareille somme ou à peu « pres qu'il faut qu'il y ait de reste? — Monsieur, re- « partit M. d'Incarville, tout cela consiste à voir la « recepte et la despence par bons papiers bien signez, « dautant que la memoire, quelque bonne que vous « la peussiez avoir, n'estoit pas capable de retenir « tant de particularitez, et que s'il plaisoit au Roy il « luy en rapporteroit un estat au vray conforme à « ses registres, ausquels il ne s'estoit encor jamais « trouvé d'erreur. — Et bien, ce dit le Roy (craignant « comme il vous le dit apres que vous vous fussiez « abusé, voyant que tant de gens faisoient si bonne « mine et parloient si asseurément), dressez cét estat « aujourd'huy et me l'apportez demain au matin. » Et si-tost qu'ils furent sortis, Sa Majesté vous dit tout ce que dessus, et que vous prissiez bien garde à ne vous estre pas abusé et à ne contester pas contre tant de gens des choses que vous ne peussiez verifier. « Sire, luy respondites vous, je vous supplie croire « que je ne dis rien que je ne justifie fort bien, si ce

« n'est qu'ils ayent fait faire des despences depuis que « l'argent n'est plus à mon logis, que vous ny moy « n'avons point sceuës, ny qui n'ont point esté reso- « luës en plain conseil, car j'ay esté soigneux de tout « escrire. — Mais regardez bien, vous dit le Roy, « à ne vous tromper pas; car aussi ne voulois-je pas « que vous ostassiez l'argent de vostre logis, et serez « cause du mal s'ils ont diverty quelque chose. — « Sire, dites vous, ne vous mettez point en peine « de cela, car j'ay tous mes papiers prests pour veri- « fier ce que je dis. — Or bien, dit le Roy, prepa- « rez-vous pour demain matin. » Auquel estans revenus tous ces messieurs avec leurs estats, le sieur d'Incarville monstra au Roy un estat fort embarrassé pour le regard de la recepte à cause de la diversité des natures de deniers et des années dont vous aviez ramassé l'argent, croyant, comme les receveurs leur avoient dit, que vous n'aviez nuls papiers pour la faire voir au vray par pieces signées, et que le Roy ne se donnant pas loisir d'assister à de si longs examens, ils en feroient remettre la preuve sur ce qu'en demanderoient les receveurs generaux, qui feroit reduire l'affaire, comme ils le desiroient, à longs jours.

Mais si tost que vous eustes veu ces estats ainsi envelopez, vous leur dites qu'il ne falloit faire qu'un bref estat de la recepte où toutes natures fussent confonduës, afin d'en faire voir la somme totale au Roy sans aucune peine; dautant, que par la despence n'ayant fait payer une seule partie sans son commandement, tant que l'argent avoit esté en vostre logis, et le semblable ayant deu avoir esté observé depuis, Sa Majesté se souviendroit bien de toutes. « Partant,

« monsieur, dites vous au sieur d'Incarville, sçachons « seulement combien vous estimez que monte le total « des deniers que j'ay fait voicturer, car pour le sur- « plus je n'en suis pas en peine. — Je n'ay pas fait « le calcul de tant de diverses sortes de natures de « deniers, à cause de la diversité des eslections et « receptes.—Mais encore, repartit le Roy, combien « monte toute la recepte? car je vous tiens si intelli- « gent et diligent, que vous ne l'ignorez pas. » Sur- quoy se voyant ainsi pressé, il dit: « J'estime, Sire, « qu'elle peut monter à douze cens mil livres ou en- « viron, qui est une somme tellement immense pour « ceux qui n'ont jamais veu que le revenu de leur « maison, qu'il leur semble qu'elle ne sçauroit jamais « estre toute employée. — Monsieur, luy repartites « vous un peu en colere, tout ce que vous dites est « bon, mais je maintiens, puis qu'il en faut venir si « avant, qu'il y a faute de plus de deux à trois cens « mil livres, et m'asseure que si les receveurs, és « mains desquels j'ay fait remettre les deniers, estoient « icy, qu'ils ne le nieroient pas, et suis bien marry « que je n'ay retenu les recepissez par inventaire « qu'ils m'en avoient donnez. — Et bien, monsieur, « puis que vous n'en avez rien pour le justifier, vous « dit la Grange-le-roy (car M. de Sancy ne disoit « mot), il faut donc, sans davantage contester, faire « une bonne dépesche aux receveurs generaux, afin « qu'ils envoyent un estat de ce qu'ils ont fourny à « l'espargne avec l'ampliation de leurs quittances. « — Non, non, monsieur, luy repartites vous, il « ne faut pas remettre cette affaire à si longs jours. « — Et bien donc, monsieur, dit le sieur d'Incarville,

« s'il vous plaist prendre la peine de venir en mon « logis, dautant que les registres du Roy n'en sortent « point, nous verifierons vous et moy sur iceux les « estats que j'ay presentement apportez au Roy, lesquels, à la verité, seroient de trop ennuyeux examen « devant Sa Majesté, et tousjours n'en croiriez vous « rien que sur pieces signées, que vous verrez toutes « escrites de d'Arnault et de l'Hoste que vous aimez, « et lors que je vous auray rendu le cœur content, « vous tirerez celuy du Roy de la défiance où vous le « jettez sans grand sujet. »

Vous estant donc ainsi separez des autres et acheminez ensemble à son logis, il vous fit voir et feuilleter entierement ses registres, sur lesquels ayant calculé toutes les sommes employées en recepte sous le nom des voictures que vous aviez fait faire, vous trouvastes qu'il s'en faloit, comme il avoit dit, environ quatre-vingt mil escus de vostre compte. Surquoy vous ayant demandé si vous aviez maintenant quelque chose à douter : « Non, luy respondites vous, aucu-« nement mutiné, dequoy outre la perte du Roy l'on « essayoit à diminuer vos services, je n'ay rien à dou-« ter, car je suis tres-asseuré que vos registres sont « defectueux et faux, me ressouvenant fort bien des « recouvremens et voictures de deniers que j'ay fait « faire, desquels il n'a esté distribué, outre les des-« pences ordonnées au conseil, dont j'ay un bref « estat, que les six mil escus que j'ay pris, tant pour « les frais de mon voyage que pour le don de quatre « mil escus qu'il a pleu au Roy de me faire, duquel « vous avez contrerollé l'acquit. — Monsieur, ce « vous dit-il, vous devez plutost croire à mes regis-

« tres qu'à vostre memoire, n'y en ayant point de si « bonne qui ne se trompe quelquefois, et si vous « n'estes encor assez esclaircy, envoyons, comme il a « esté dit devant le Roy, vers les receveurs generaux « qui nous manderont la verité de tout, sans plus « travailler l'esprit du Roy là dessus. — Or bien, « monsieur, luy dites vous, vous ferez telles dépes- « ches qu'il vous plaira; mais, pour moy, je m'en vay « trouver le Roy, auquel je diray ce que j'en pense, « et luy feray voir dequoy le justifier. » Comme vous fistes, et afin d'abreger, car ces discours de contestations ont desja esté trop longs, nous vous ramentevrons seulement que vous montrastes au Roy l'estat signé par les receveurs generaux, qu'il fist aussi-tost voir par le sieur d'Incarville; lequel se voyant ainsi surpris fit rapporter par un de ses commis, fait au badinage, une feüille de papier separée des registres, où cette somme estoit escrite; lequel, rejettant sur luy mesme la faute, dit que n'ayant peu trouver la clef du coffre des registres, et les receveurs estans pressez de partir, jusques à n'avoir pas voulu attendre que l'on eust recouvert les clefs du coffre aux registres, que le sieur l'Hoste avoit emportées s'en allant à la ville, il avoit escrite cette somme si notable sur une simple feüille de papier à part sans en donner aucun advis au sieur d'Incarville, avec dessein neantmoins de luy en parler, et de l'inscrire aux registres si tost qu'il auroit recouvert les livres du contrerolle des finances; mais que depuis, pour ce que l'on l'avoit envoyé chez le sieur d'Hudicourt, il avoit oublié de faire l'un et l'autre, dont il estoit fort marry; suppliant tres-humblement Sa Majesté et

son maistre aussi de l'excuser et luy vouloir pardonner cette faute, commise plustost par inadvertance et peu de memoire, que par malice ny aucune mauvaise intention.

A quoy le Roy, qui cognut tres-bien, à ce qu'il vous dit apres, que toutes ces belles paroles d'innocence et d'oubliance n'estoient que purs desguisemens et artifices, et que ce commis avoit esté dressé au badinage pour garantir son maistre de reproche, et couvrir le manquement trop grossier dont il avoit usé, ne respondit jamais autre chose sinon : « Hé bien, hé bien, « c'est assez, il n'en faut plus parler ; nous avons tous « raison, puis que mes quatre-vingts dix mille escus « sont recouverts ; mais une autre fois que contre- « rolleurs et commis soient plus soigneux et diligens ; « car je ne veux plus que l'on m'en joüe de telles. » Et sur cela, sans attendre leur replique, il s'en alla au devant de monsieur le connestable qu'il voyoit entrer par la porte du bout d'embas de la gallerie, auquel il cria de fort loin, car nous qui estions au fond d'icelle l'entendismes tous. « Vous ne sçavez pas, « mon compere, il y a bien des nouvelles (car il luy « avoit plusieurs fois parlé de cette affaire, et de « toutes vos altercations sur icelle); en fin nostre « homme a eu raison, mais aussi n'ay-je pas eu tort, « puis que nos quatre-vingts dix mil escus qui ont « esté contestez trois jours durant, ce sont finale- « ment retrouvez, et cela m'apprend de qui je me dois « fier ou défier. »

Nous avons esté un peu longs sur ces picoteries et disputes d'argent, pleines de redites et paroles frivoles, nous le confessons, monseigneur, mais il nous

eut esté fort difficile, à nostre advis, d'user de moins de langage pour bien démesler l'embarrassement de telles ruses et finesses, et faire suffisamment voir et comprendre par quelles causes et sur quels fondemens les grandes creances et authoritez des autres du conseil commencerent à decliner, les vostres petites à s'augmenter, et le grand establissement où nous vous avons veu depuis, à s'enraciner et prendre pied ferme.

Quant à la troisiesme affaire publique de celles qui se passerent en l'assemblée de Roüen, et qui fut des plus importantes à l'Estat, de laquelle nous avons dit que nous ferions quelque mention, d'autant que vos interests particuliers s'y trouverent meslez, encor que de son entrée elle fut cause que le Roy augmentast de confiance en vostre endroit, et qu'en son issuë, pour ce que les succez en furent tels que vous les aviez denoncez, elle le fit entrer en une meilleure opinion que jamais de vostre jugement et de vostre esprit, voire luy fit croire, comme il le disoit souvent, qu'il y avoit je ne sçay quel bon-heur qui accompagnoit les affaires où vous estiez employé, si ne fut-ce neantmoins par aucune broüillerie qui intervint entre les autres du conseil et vous, comme il estoit arrivé de ces deux precedentes, mais pour une simple difference d'opinions qui se forma entr'eux et vous, sur des propositions faites à Sa Majesté par les deputez de l'assemblée, en laquelle, quoy que chacun de vous insistast sur son advis et demeurast ferme en iceluy, le tout se passa neantmoins sans aigreurs ny altercations quelconques, les uns et les autres trouvant plus à propos de remettre les preuves

de la solidité de vos divers conseils, aux effets et à l'evenement, que d'en disputer d'avantage.

CHAPITRE IV.

Réflexions sur les États-généraux. Opérations des Notables. Conseil de Raison. Systême suivi par le Roi, d'après les avis secrets de Rosny.

Le discours que nous allons vous faire au present chapitre de ce qui se traitta en l'assemblée des notables tenuë à Roüen, servira principalement pour monstrer quels fruicts ont esté perceus de celles du passé, quels on les tira de celle-cy et quels on les doit esperer de celles de l'advenir; et pour vous ramentevoir aucunes des plus importantes particularitez de cette derniere affaire dont nous avons dit vouloir faire mention à cause des interests de l'Estat et des vôtres, à l'examiner dés sa source et origine, selon ses advancemens, progrez, consultations, resolutions, executions, evenemens et succez : de tous lesquels, si l'on y apporte les considerations requises et qu'ils soient appropriez à leur droict usage, il se pourra tirer plusieurs bons exemples et salutaires enseignemens pour le regime et la conduitte d'un Estat.

Nous vous prions donc de nous excuser si pour choses tant notables, nous nous dispensons d'user de digressions et de narrations qui nous esloignent de nostre principal sujet, qui est le recit des actions particulieres du Roy, et tirent hors du fil et de l'ordre que nous nous estions proposé en faisant ces recueils

tirez des memoires de vostre vie, et en ce faisant vous disons que mille sortes d'exemples et d'experiences nous apprennent qu'il est non seulement bien difficile, mais quasi impossible en toute numereuse assemblée de personnes qualifiées et authorisées, pour proposer et former loix, ordre, reglemens et constitutions d'Estat, de pouvoir faire en sorte que ceux dont elle seroit composée fussent tous de mesmes humeurs, naturels et complexions, eussent mesmes buts, desseins et desirs, prissent mesmes formes, voyes et chemins pour y parvenir, et fussent égallement spirituels, intelligens, sages, sçavans, experimentez et judicieux, afin d'eviter toutes sortes d'animositez, envies, arrogances, mespris, contrarietez, altercations et diversité de conclusions; lesquelles ont esté et seront incessamment cause que telles assemblées ne produiront jamais rien de bien proportionné, tant pour le Souverain que pour ses subjets, dautant que si telles assemblées se tiennent sous un Roy puissant, absolu, et qui s'en veüille faire croire, sans autres esgards ny considerations que de ses seules fantaisies, passions et cupiditez, lesquelles en la pluspart des puissans dominateurs des nations ne sont pas le plus souvent trop bien reglées, il ne se resoudra et encor moins executera-il jamais rien qui n'aboutisse à l'esclavitude des plus grands, signalez et qualifiez personnages de l'Estat, et à la foule, surcharge et oppression des peuples; que d'autre costé, si telle convocation se fait sous un Roy niais, idiot, foible, hay et mesprisé, duquel l'Estat soit remply de partialitez toutes formées, troubles et dissentions subsistantes, ou que les grands ou les peuples soient

puissans, authorisez et tumultueux, comme nous avons veu la France sous Henry III, toutes propositions, deliberations, conclusions et operations ne se termineront enfin qu'à la flestrissure du Souverain, avilissement de l'authorité royale, diminution des revenus de l'Estat, accroissement de pouvoir és plus audacieux et tumultueux, et reculement de toutes esperances de paix, repos et tranquilité bien asseurée, ainsi que les regnes d'un Childeric l'Enfroqué, Louys le Faineant, Charles le Simple, Jean l'Estourdy et Charles le Fou, en servent de preuves à nostre nation, sans aller chercher des exemples hors icelle; et par iceux peut-on juger facilement que pour esperer de bons et advantageux succez de telles assemblées, il seroit besoin de ces tres-bonnes et tres-heureuses, mais tres-rares conjonctures, esquelles les souverains et les subjets s'aiment mutuellement et sont esgalement bons, sages, et gardent les proportions requises entre le superieur et l'inferieur, pour vivre heureux et contens l'un de l'autre, auquel cas aussi les assemblées, pour faire nouvelles loix et nouveaux reglemens, ne se trouveront gueres frequentes; dautant qu'alors les roys doivent et peuvent pourvoir d'eux mesmes à toutes choses, bien asseurez qu'ils sont de n'y estre jamais traversez, les peuples ayans toute confiance en eux pour avoir tousjours veu marcher la prudence, la douceur et l'equanimité devant toutes leurs œuvres.

Mais laissans ces discours generaux des droicts et prosperes comportemens des souverains et des sujets les uns envers les autres, pour revenir au particulier de cette assemblée de Roüen, touchant les deputez

d'icelle, il faut sçavoir qu'ils ne voulurent nullement estre distinguez par les trois ordres accoustumez, de crainte que les nobles ne pretendissent de faire un corps separé, auquel ils ne voulussent pas admettre les officiers, mais les reduire au rang du peuple, et par ainsi les preceder, soit en general, soit en particulier : ils prindrent un titre nouveau et se firent appeller messieurs les notables, lesquels estoient quasi tous ou d'eglise, ou de judicature, ou de finance, ou d'escritoire; car quant aux gentils-hommes, ils estoient en si petit nombre, et tellement mesprisez et leurs rangs rabaissez par le fast et l'ostentation des officiers, que rien ne leur estoit defferé, estans leurs propositions, voix et suffrages rendus comme vains et inutiles; ce que vous devez aussi bien sçavoir que nous, croyans que vous n'aurez pas oublié un certain discours qui fut tenu à vostre table sur ce sujet par M. de Sigongnes, lequel nous sembla ne vous desplaire pas, car nous y estions presens, et l'un de nous quatre vous donnoit à boire, lequel neantmoins nous n'insererons pas icy, afin de ne fascher personne, mais seulement la conclusion d'iceluy qui fut que, par tous ces discours il estoit facile à juger que l'on ne sçauroit establir de meilleurs ordres et reglemens en un Estat, que d'enjoindre à chacun de se mesler seulement de sa vacation, profession et mestier, et de s'estudier continuellement à se rendre bien expert en iceux. Le contre-pied desquelles maximes ayant esté pris par ces messieurs les notables de Roüen, ils s'amuserent à compiler tant de sortes de loix et d'ordonnances, si fort disproportionnées aux temps presens, à l'estat des affaires, aux dispositions des esprits

des nobles et des peuples, et à l'humeur et inclination mesme du prince (laquelle dans un Estat purement monarchique est tousjours le grand ressort et le premier mobile de tous establissemens et observations), que tout leur labeur ne servit qu'à grossir les tomes des ordonnances, tant par les defauts cy-dessus remarquez, par les difficultez qui se rencontrerent aux simples et premiers essays des executions de leurs fantaisies, par les accidens de la surprise d'Amiens, que par les changemens survenus aux affaires à cause du bon ordre et du bon mesnage dont vous usastes, de l'heureuse reprise d'Amiens, de la conqueste de toute la Bretagne, et de la paix concluë avec l'Espagne; et pour cette cause, laissant tous ces inutiles reglemens, pour servir de matiere à ceux qui se plaisent de grossir leurs escrits de vaines ceremonies, nous nous contenterons de vous ramentevoir seulement trois de leurs propositions, dautant que l'on leur donna des noms specieux, que l'on essaya de les mettre en pratique, et qu'elles receurent mesme quelque espece d'establissement, à sçavoir :

« La premiere, la composition d'un certain conseil, dont la nomination des conseillers appartiendroit à l'assemblée, et en suite aux cours souveraines, et seroit nommé le Conseil de Raison, dautant qu'il la rendroit à un chacun. La seconde, la separation de tous les revenus du royaume en deux esgales portions, l'une desquelles montant, selon la presupposition de ces venerables notables, à cinq millions d'escus, seroit affectée au payement des gages d'officiers, fiefs et aumosnes, rentes, arrerages d'icelles, œuvres publiques et debtes du general et des particuliers, dont

ce Conseil de Raison auroit la disposition et ordination absoluë, sans que le Roy, son conseil, ny les cours souveraines y eussent aucun pouvoir, ny qu'ils en pussent rien divertir, changer ny innover, laissant l'autre portion qui reviendroit à la mesme somme de cinq millions au Roy, et à ceux de son conseil des finances, pour les despences de sa personne royale, sa maison, gens de guerre, artillerie, fortifications, garnisons, ambassades, pensions, dons, presens, récompenses, bien-faits, bastimens et menus plaisirs de Sa Majesté. Et la troisiesme, l'imposition du sol pour livre, qui se leveroit sur toutes sortes de vivres, denrées et marchandises, tant menuës pussent elles estre, qui seroient venduës en détail, du revenu de laquelle, les autheurs d'icelle, comme s'ils eussent trouvé la pierre philosophale, ou les mines du Perou, faisoient une grande parade, publiant que tel revenu monteroit à plus de cinq millions de livres, faisant un certain calcul imaginaire sur la despence des particuliers, lequel aussi à l'execution (1) se trouva ridicule et impertinent.

(1) *Lequel aussi à l'execution :* voici l'opinion du cardinal de Richelieu sur les impôts indirects en général. (Testament politique, chap. 7, section 7, seconde partie.) « L'augmentation du revenu du « Roi ne peut se faire que par celle de l'impôt qu'on met sur toutes « sortes de denrées ; et partant il est clair que, si on auroit par ce « moyen la recette, on auroit aussi la dépense, puisqu'il faut acheter « plus cher ce qu'on avoit auparavant à meilleur marché.... S'il est vrai « (comme c'est une chose bien certaine) que le débit de ce qui est en « commerce parmi les sujets, diminue à mesure qu'on en augmente les « impôts, il pourra arriver que telles augmentations diminueront les « droits du royaume au lieu de les augmenter. S'il est question de ce « qui se consomme dans le royaume, il est certain que lorsque les « marchandises sont à un prix raisonnable, on en achète davantage, et

Lesquelles trois propositions ayant esté representées en particulier au Roy, par messieurs les notables, et par iceluy renvoyées à ceux de son conseil pour y estre examinées, il s'esleva une si grande rumeur entr'eux sur cette formation de Conseil de Raison et separation de revenus du royaume en deux esgales portions, que tous ensemble l'estant venu trouver ils se mirent à parler de ses affaires, en foule, chacun croyant se monstrer le meilleur serviteur du Roy et de l'Estat, qui plus rejetteroit telles requisitions et leur donneroit des blasmes, disant, que si elles estoient approuvées, ce seroit dresser autel contre autel, former un Estat dans l'Estat, establir deux roys, et partager l'authorité royale; lesquelles allegations le Roy, du commencement, trouvoit tres-bien fondées, se resolvoit d'y déferer grandement et de rejetter absolument telles ouvertures tant pernicieuses que l'on luy avoit representées, jusques à ce qu'ayant pour la forme voulu faire opiner d'ordre, et chacun s'estant fort estendu en son opinion, avec amplification de plusieurs raisons fort specieuses, quand ce vint à vous à parler, vous dites seulement, mais avec des sousris et une merveilleuse froideur, que tous les autres, et en particulier et en foule,

« qu'en effet on en dépense plus; au lieu que si le prix en est excessif, « on s'en retranche, même les plus nécessaires. Si d'autre part, il s'agit « des denrées qui sortent du royaume, il est clair que les étrangers, « attirés jusqu'à présent à enlever nos marchandises par la modicité du « prix, se pourvoiront ailleurs s'ils y trouvent leur avantage, ce qui « laissera bien la France pleine de fruits de la terre, mais dépourvue « d'or et d'argent. Au lieu que si les impôts sont modérés, la grande « quantité de fruits qui seront enlevés par les étrangers, récompensera « la perte qu'on pourroit estimer être causée par la modération des « subsides. »

avoient si bien dit et allegué de tant belles raisons, que n'ayant rien à y adjouster, vous ne pouviez estre d'autre advis, que de l'advis commun : de laquelle procedure toute contraire à vostre coûtume qui n'estoit pas d'observer un timide silence, lors qu'il estoit question des interests du Roy et de l'Estat, le Roy demeura tout estonné au commencement; mais peu apres ayant bien consideré les mines et sousris que vous aviez faits, il se vint à douter que vous aviez respondu de cette sorte plustost par maniere d'acquit que pour declarer quels estoient vos sentimens, et conclud finalement en son esprit, comme il le vous dit depuis, que vous reserviez quelque chose d'importance dans le vostre, avec dessein de luy representer en particulier, et en estre informé avant que rien conclurre : il dit seulement, qu'en affaires de si grand poids, il estoit bien à propos d'en opiner deux fois, et partant remettoit-il la resolution finalle d'icelle au lendemain, vous ordonnant à tous de vous trouver pour cét effet au mesme lieu et à la mesme heure; et ayant ainsi separé le conseil sans rien resoudre absolument, il s'en alla disner.

Mais les tables ne furent pas plustost levées, qu'il ne vous envoyast querir, et vous ayant tiré à part et demandé pour quelle cause vous n'estiez pas de l'opinion des autres qu'il avoit trouvée tres-bien fondée, ayant bien cogneu à vos mines et froideurs, quelque conformité que vous eussiez témoignée vouloir apporter à l'opinion commune, que la vostre particuliere neantmoins n'estoit pas telle en verité, que ce n'estoit pas en semblables occasions tant importantes où il falloit faire le bizarre et le retenu; et partant

vous commandoit-il de luy en parler librement, et de ne luy desguiser nuls de vos sentimens.

A quoy vous luy respondistes, apres quelques petites ceremonies, et des excuses pleines de bienseance, afin de luy faire tant plustost agréer et approuver vostre dire, que l'impertinence des propositions et absurditez des demandes de ces messieurs les notables d'une part, et de l'autre les ridicules apprehensions que messieurs de son conseil avoient tesmoignées de l'establissement d'icelles, vous avoient saisi d'un égal estonnement, ne vous pouvant assez émerveiller comment des gens si sages, tant experimentez, et qui faisoient si fort les entendus en finance, n'avoient mieux examiné et digeré des affaires de si grande importance, avant que de luy en parler, et mieux jugé de l'impossible execution et pratique d'icelles, par leur tant grande disproportion avec la forme d'un Estat purement monarchique, le courage, la prudence et l'experience d'un grand Roy, la qualité des affaires occurrentes, la condition des temps, et la disposition des esprits du siecle, par lesquelles observations ils eussent suffisamment recogneu que toutes ces ouvertures n'estant que pures chimeres et frivoles imaginations de cerveaux passans outre leurs portées, elles se destruiroient d'elles-mesmes, par les difficultez ausquelles leur propre nature les assujettissoit dés les premiers essays de les mettre en execution, usage et pratique.

« Voire, dit le Roy, mais quelles seuretez y a-il
« à prendre en l'opinion de vous seul, contre la
« mienne propre, et celle de tous les mieux sensez
« de mon conseil et autres mes serviteurs? et sur

« quelles raisons et fondemens appuyez-vous vostre « dire pour m'y faire adjoûter foy, et croire qu'en « le suivant, je n'encourray ny blasme ny perte ? » A quoy vous repartistes, qu'ayant meurement consideré toutes ces propositions et icelles rapportées à ce que vous aviez remarqué des humeurs d'un chacun, et recogneu dans les provinces, lors qu'il vous y avoit envoyé, les mauvais mesnages qui s'y faisoient quasi en toutes ces sortes de revenus, vous en aviez tiré des conclusions infaillibles et formé des raisons telles et si bien fondées, qu'il luy seroit facile de juger de leur solidité, et pour cette cause n'en aviez vous voulu faire aucun semblant en opinant dans son conseil, afin aussi, comme tous vos desseins tendoient tousjours à sa seule glorification, de les reserver à luy seul en particulier, et que par ce moyen les produisant et mettant en avant comme venantes de son seul jugement et propre volonté (sans apparence d'aucune instigation, ny persuasion d'autruy, voire mesme contre les advis de tous ceux de son conseil, lesquels estoient desja suffisamment divulguez pour ne les ignorer pas), le gré, la grace, la loüange et l'honneur infaillible, qui se remporteroit d'une tant amiable et liberale concession et judicieuse procedure, demeurassent toutes siennes : dequoy vous estiez bien asseuré qu'il ne feroit plus aucune doute, si tost qu'il luy plairoit, suivant la vivacité de son esprit et solidité de son jugement, d'entrer en la consideration des achopemens et difficultez de ces nominations de conseillers en ce chimerique conseil, desquelles ils ne s'accorderoient jamais pour en venir à des conclusions de bouche, que ce ne fut avec mille

discords et envies dans le cœur de ceux qui auroient eu le moins de voix, des contrarietez d'opinions où ils tomberoient lors qu'il seroit question de former des estats pour la distribution des deniers, desquels la disposition leur seroit laissée; mais sur tout de l'impossibilité à faire des justes evaluations de tous les revenus du Royaume en l'estat où estoient de present les affaires, y en ayant plusieurs qui augmenteront tousjours et d'autres qui diminuëront incessamment, voire peut-estre s'aneantiront du tout; et partant leur sera-il impossible de s'empescher d'y commettre mille sortes d'erreurs qui tourneront à leur reproche, honte et dommage, et par consequent seront suivis d'autant de penitences, regrets et despits qu'ils s'en sont imaginez de profits, de gloire et d'authorité, estant manifeste qu'il estoit du tout hors de leur puissance d'empescher qu'ayant fait leurs evaluations, comme il n'en falloit rien dire qu'elles n'eussent par eux esté arrestées et signées, Sa Majesté ne choisist telle partie qu'il luy plairoit pour composer son estat de cinq millions d'escus, desquels ils avoient desiré qu'elle se contentast; en laquelle se comportant selon les designations qui en seront par vous faites et à luy baillées, vous luy donniez vostre foy et vostre parole, comme de chose dont vous estiez tres-asseuré, que sa portion augmenteroit d'un tiers avant peu de temps et seroit toute en deniers de facile recouvrement, exempts de non valeurs et de toutes oppressions, et doleances des peuples, au lieu que ce qui leur seroit laissé yroit tousjours en diminuant et se trouveroit si difficile à lever, qu'ils attireroient sur eux toutes les haynes et crieries des peuples, et

les plaintes, reproches et importunitez des demandeurs ; dequoy l'exemple de l'imposition du sol pour livre, duquel ils faisoient telle parade que de l'estimer à plus de cinq millions de livres, en servoit desja et serviroit encor mieux à l'advenir de preuve indubitable, leur en laissant faire à eux mesmes l'establissement, et destinant les deniers qui en proviendroient à partie de leur portion ; lesquels, quoy qu'ils peussent dire et faire, ne leur reviendroient jamais à deux cens mil escus, tous frais deduits. Et prenant, au lieu d'icelle, jusques à la concurrence de leur estimation, les revenus des provinces engagez, les parties casuelles, gabelles, forests, domaines mal alienez, cinq grosses fermes, impositions des rivieres, droicts d'emboucheure, patentes des provinces d'Estats, et les aydes anciennes, sur le pied de leurs valeurs presentes, il n'y avoit point de doute que tels revenus ne doublassent, voire triplassent avant qu'il fut deux ans : dequoy vous ne faisiez nulle difficulté de luy respondre, pource que vous aviez desja des gens solvables en main qui vous en avoient signé des offres, ausquels vous aviez deffendu d'en parler à qui que ce pust estre, et partant le suppliez vous, au nom de Dieu, de ne demeurer plus en suspens là dessus ; mais de se vouloir accommoder à toutes leurs demandes avec demonstration, neantmoins, que le faisant ainsi contre l'advis de son conseil, c'estoit pour d'autant mieux faire paroistre de quelle affection il aimoit ses peuples et combien il estoit religieux observateur de la parole qu'il leur avoit donné, dés la premiere seance de l'assemblée, de vouloir approuver toutes leurs propositions et defferer entierement à leurs conseils.

Vous luy alleguastes encor qu'il estoit contre le sens commun de s'imaginer, qu'un conseil composé de tant de diverses testes ramassées de diverses provinces, tous estans de diverses humeurs, et ayans diverses interests, tant pour leur regard que celuy de leurs provinces, sans pouvoir estre reglez par l'absoluë authorité de quelqu'un, pust subsister trois mois seulement, et tant d'autres raisons trop longues à déduire, qu'elles se trouverent de suffisante efficace en l'esprit du Roy pour le disposer à prendre une finale resolution contraire aux advis de tout son conseil, qui fut assemblé le lendemain suivant ce qu'il avoit ordonné, voire en apparence le vostre mesme (car vous fustes de l'advis commun, afin de mieux couvrir vostre dessein), et le faire aller le jour suivant en l'assemblée où il leur declara qu'il approuvoit les trois ouvertures qui luy avoient esté faites de leur part, tant il desiroit de gratifier ses sujets, déferer aux conseils des plus sages et tesmoigner qu'il aimoit ses peuples comme ses chers enfans: et partant les prioit-il de nommer, dans vingt-quatre heures, ceux qu'ils estimoient devoir estre de ce Conseil de Raison, qu'ils avoient demandé tant instamment, et dresser, pareil temps apres, un estat d'estimation de tous les revenus de France auquel fust comprise cette nouvelle imposition du sol pour livre par eux tant industrieusement inventée; sur lequel, apres, il formeroit le partage qu'ils avoient desiré estre fait entr'eux et luy, n'y ayant point de doute que, puis qu'ils faisoient les lots d'estimation, que ce ne fust à luy à choisir ce qu'il jugeroit estre le plus commode pour ses gens de guerre, esquels consistoit la deffence de l'Estat et la

seureté d'eux tous, estant tres-ayse qu'il en fust ainsi usé, afin de faire voir qui seroient les plus equitables et meilleurs ménagers de luy et de son conseil, ou d'eux.

Nous nous sommes desja tant estendus en diverses narrations sur le sujet de cette assemblée, que nous en estans quasi rendus ennuyeux à nous mesmes, nous nous abstiendrons du recit des embarras où les députez d'icelle se trouverent, en l'observation des formes à eux prescrites par le Roy, ne pouvant dire qu'elles ne fussent tres-justes, et des altercations qui intervindrent entr'eux sur l'execution de leurs propres propositions, dautant qu'ils commencerent à y recognoistre plusieurs difficultez non imaginées et divers inconveniens non preveus, desquels il sera parlé cy-apres.

CHAPITRE V.

Réconciliation de Rosny avec Madame sœur du Roi.

L'ASSEMBLÉE des Estats tenuë à Roüen estant donc ainsi finie et terminée, l'on parla de s'en aller à Paris, avant lequel voyage vous nous contastes vostre reconciliation avec Madame, sœur du Roy, dont, s'il nous en souvient bien, les causes et la maniere furent telles.

Dix ou douze jours apres que vous-vous fustes separé de cette princesse en si mauvais mesnage qu'il a esté dit cy-devant, elle receut divers advis, comme vous l'avez sceu depuis par madame de Pangeas, de ses serviteurs en cour, mais principalement du sieur

de la Varenne, lequel elle sçavoit l'affectionner infiniment, ne s'estant jamais presenté occasion qu'il ne luy eust tesmoigné, pour ce, comme il le publioit luy-mesme, que l'ayant servie en l'un des sept offices de sa maison, elle l'avoit donné et continuellement recommandé au Roy, et par consequent esté en partie cause de cette grande fortune qu'il avoit faite pour un homme de sa sorte; par lesquels advis l'on luy écrivoit, que tant s'en falloit que le Roy vous eust fait quelque espece de mauvais visage à vostre retour, pour les plaintes qu'elle luy avoit faites de vous, que tout au contraire vous n'en aviez jamais esté mieux receu, davantage carressé, ny plus particulierement entretenu, et qu'il ne falloit point qu'elle estimast de vous pouvoir rendre un mauvais office en se plaignant des paroles que vous luy aviez tenuës, d'autant que le Roy y prenoit davantage de confiance, sçachant bien que vous aviez resisté plus de trois jours à ce voyage vers elle, et ne vous y estiez resolu que par force, et apres qu'il se fut mis plusieurs fois en colere de vos refus, voire n'estiez jamais voulu partir qu'il ne vous eut baillé escrit, et signé de sa main, tout ce qu'il vous donnoit charge de luy dire, en quoy il estoit certain que vous n'aviez rien outrepassé, mais diminué et adoucy les choses autant qu'il vous avoit esté possible; et partant n'avoit-elle pas sujet de se monstrer tant animée contre vous, et de se vouloir rendre irreconciliable envers un homme qui alloit avoir tout credit aux finances, et par les mains duquel toutes ses assignations auroient à passer : tellement qu'il est à presupposer que dés cette heure-là, cette princesse commença de minutter les moyens de

se remettre en bonne intelligence avec vous, qu'en effet elle avoit affectionné de longue-main, et commença d'en donner quelques indices par le moyen de madame vostre femme, laquelle vous aviez laissée en couche à Moret.

Car, comme estant allée au presche à Fontainebleau, un jour que Madame gardoit le lict, elle s'en voulut retourner sans la voir, madame de Pangeas luy fit grande instance de vouloir disner avec les dames, ou à tout le moins ne partir point sans voir Madame, et qu'elle se fut excusée de l'un et de l'autre, disant n'y avoir point d'apparence qu'elle pust estre bien venuë en la maison d'une princesse qui vouloit tant de mal à son mary, que de luy en avoir deffendu l'entrée, et ainsi s'en retournast disner à Moret. Cela ayant esté rapporté à Madame, la seconde fois que madame vostre femme vint au presche, elle luy envoya dire qu'elle ne fist plus de difficulté de la venir voir, et qu'elle seroit la tres-bien venuë. Ce qu'ayant fait, elle luy dit qu'elle n'estoit pas si mauvaise ny si vindicative qu'elle l'avoit estimée, et que ces courroux ne passoient pas outre la personne qui l'avoit offencée, pour l'estendre sur tous ceux qui luy appartenoient, et qui ne pouvoient mais de ses malices; qu'elle la tenoit pour bonne femme, et partant ne laisseroit pas de l'aymer, quelque mal que vous luy eussiez fait, sans vous en avoir donné sujet, qu'elle eust plutost attendu de tout autre que de vous, veu le long-temps qu'il y avoit que vous-vous cognoissiez, ayans esté comme nourris ensemble dés l'enfance, avec des témoignages reciproques, vous de luy estre affectionné serviteur, et elle de vos

meilleures amies, que vous-vous deviez estre souvenu, avant que d'entreprendre une commission que vous ne doutiez point qui ne l'offençast grandement, veu les asseurances toutes contraires que vous luy aviez données à Chartres, de l'honneur et des faveurs qu'elle vous avoit autrefois faites à Pau, de vous avoir mis de son balet, et pris la peine de vous en monstrer elle-mesme les pas et les figures, et encor à Corase, chez monsieur de Miossens, lors qu'il y fut couru une bague, qu'elle s'estoit offerte de donner, laquelle voyant que c'estoit vous qui l'aviez gaignée, et se doutant bien que vous la luy viendriez, sans aucune doute, demander, elle ne vous voulut pas bailler celle qu'elle avoit preparée pour ce mesme effect, qui estoit de mediocre valeur; mais elle s'en estoit fait apporter une autre, qui valoit bien deux mil escus, qu'elle vous donna, se souvenant de la bien-veillance que la Reine sa mere portoit à vostre pere, qui l'avoit portée plusieurs fois entre ses bras.

Toutes lesquelles particularitez et autres semblables luy avoient fait prendre une entiere confiance de vous, en quoy elle avoit esté grandement deceuë, et falloit bien que vous eussiez plusieurs desseins qu'elle ne pouvoit en aucune façon comprendre, de vous estre si mal gouverné en son endroit, qu'il luy estoit impossible qu'elle vous pust jamais vouloir de bien; mais qu'elle ne vouloit pas laisser neantmoins de la bien aymer et de la cherir tousjours lors qu'elle la viendroit voir, ce qu'elle la prioit de faire le plus souvent qu'il luy seroit possible, tant pource qu'elle la trouvoit tres-bonne femme, de tres-bonne compagnie et que son humeur luy plaisoit extrémement, que pour

l'amour de M. de Sainct Martin son oncle, qui avoit esté premier gentil-homme de la chambre du Roy son frere, dont la femme estoit de sa parenté estant sœur de M. de Miossens.

En suitte de ces bonnes et agreables paroles, madame vostre femme continua tousjours de la voir, luy parlant de fois à autre de vous, à quoy elle y respondoit avec des apparences d'un esprit qui avoit passé ses coleres et despits; et qui eust esté bien ayse de n'en estre pas entré si avant, tant qu'un jour durant l'assemblée de Roüen, sur ce que vous luy aviez facilité le payement de plusieurs siennes assignations, madame vostre femme l'estant venuë voir au lit, elle l'en remercia, luy disant qu'elle ne doutoit point que ce ne fust elle qui fust cause de ce bon office, et qu'elle sçavoit bien qu'il ne venoit pas de vous. Surquoy madame vostre femme ayant dit que si, et qu'elle n'en avoit pas seulement jamais ouy parler, voire la pouvant asseurer que vous recherchiez toutes occasions de luy faire service et luy dire franchement, que si elle sçavoit bien avec quelle contrainte vous vous estiez chargé de cette tant fascheuse commission dont elle se plaignoit, et de quels artifices l'on usoit pour vous entretenir mal avec elle, qu'elle changeroit d'opinion. Surquoy elle luy repartist qu'elle sçavoit de toutes ces choses plus qu'elle ne s'imaginoit, et que pour cette cause, avant qu'il fut peu de temps, elle en tromperoit tel qui la vouloit rendre du tout irreconciliable. Surquoy M. de la Force, qui estoit à la ruelle du lict, proche de madame vostre femme, luy dit, qu'une bonne et genereuse action comme celle-là ne se devoit point differer davantage, et qu'elle n'eust

sceu prendre un temps plus à propos, ny faire chose qui estonnast davantage ceux qui ne la desiroient pas, que de vous trouver causant avec elle à la ruelle de son lict lors qu'ils y arriveroient; à quoy ayant esté confortée par mesdames de Rohan, de la Barre et de Pangeas, et disposée par les supplications que luy en fit madame vostre femme, elle s'y resolut aussitost, luy commanda de vous envoyer querir et donna toute asseurance d'oublier tout le passé, de vous bien recevoir, vous aimer et tenir au nombre de ses bons serviteurs et meilleurs amys. Ce qui succeda si heureusement que depuis nul ne luy fust plus confident: dequoy tous les tesmoignages particuliers seroient trop longs à reciter, et partant nous nous contenterons de vous en ramentevoir deux, dont l'un fut la proposition qu'elle vous fit faire du mariage de M. de Rohan (1) et de madamoiselle vostre fille aisnée, avec offre d'y contribuer tout ce que vous desireriez de son bien, puis qu'aussi bien luy estoit-il si proche qu'il estoit presomptif heritier du Roy son frere et d'elle du costé de Navarre, s'ils mouroient sans enfans; ce que le Roy, pour de certaines causes trop longues à reciter, empescha pour lors, et depuis le fist luy mesme; et l'autre que, quand elle sortit hors de France, pour aller en Lorraine, elle dit ne s'en aller contente de la Cour ny s'y sentir obligée qu'à trois personnes, dont vous en estiez l'une.

Apres le démeslement de toutes ces sortes d'affaires cy-devant recitées et de plusieurs autres que nous obmettons pour briefveté, le Roy et toute la Cour s'en retournerent à Paris le...... du mois de......

(1) *M. de Rohan*: Henri II, duc de Rohan.

CHAPITRE VI.

Divers événemens arrivés dans les provinces en 1595 et 1596. Principaux souhaits de Henri IV.

Nous laisserons, ainsi que de coustume, à ceux qui feront l'histoire generale, toutes les particularitez arrivées en diverses provinces du royaume durant les années 1595 et 1596, esquelles vous n'avez eu aucune part, quelques importantes et signalées qu'elles puissent avoir esté, comme furent les desseins, entreprises et faits d'armes de messieurs le mareschal d'Aumont, de Sainct Luc et autres serviteurs du Roy en Bretagne, contre M. de Mercure et les siens.

La desroute des Croquans (1) en Limousin, au nombre de quinze mil, par M. d'Abeins.

Les sieges et combats faits en la mesme province, entre messieurs de Vantadour, de la Roche-foucault, Chasteau-neuf, Sainct Angel, Loustanges et Chambaret serviteurs du Roy, d'une part, et messieurs de Pompadour, Rustignac, Sainct Chamant, Mont-pesac et la Chappelle-Biron, d'autre part, tous ligueurs, esquels ces derniers eurent plusieurs advantages; et y fut le comte de la Roche-foucault tué.

Le siege de Blaye. La prise d'Agen.

Les desseins, entreprises et factions guerrieres qui se passerent en Piedmont et Dauphiné, sous les commandemens de messieurs Lesdiguieres et de Crequy contre les partisans de Savoye et d'Espagne.

Et les divers combats et executions de Provence,

(1) *Croquans* : révoltés du Périgord, du Limousin et du Poitou.

desquels nous avons desja fait ample mention cy-devant, entre messieurs de Savoye et les siens, d'une part, et messieurs de Guyse et d'Espernon, de l'autre; lesquels avoient tous trois divers desseins, divers partisans, et diverses armées.

Le premier continuant à essayer d'empieter sur la Provence, et les deux autres à l'en empescher, et encor entr'eux mesme mal d'accord, à se diminuer l'un l'autre, et voir à qui demeureroit le gouvernement de cette province, dont ils estoient tous deux pourveus; enquoy M. de Guyse eut enfin meilleure fortune, dautant que se trouvant assisté de la comtesse de Sault, qui avoit en icelle des partisans, et de messieurs d'Ornano et de Lesdiguieres, mais qui bien plus estoit, du nom, de l'authorité, de l'argent et des armes du Roy; M. d'Espernon, en ayant esté comme chassé, il fut contraint de recourir au Roy, par lettres de grandes submissions et profondes humilitez, qui eut les advis de toutes ces choses estant à Gaillon, desquels il receut une grande joye. Et cette occasion de M. d'Espernon, ainsi humilié, nous remet en memoire certaines particularitez touchant la personne du Roy, dont il ne nous estoit pas souvenu en leur temps, quoy qu'elles soient dignes de remarque et meritassent bien de vous estre ramentuës, et de parvenir à la cognoissance de ceux qui revereront la generosité de ce brave prince, aymeront sa bonté, et liront en ces Memoires ses actions plus particulieres avec attention.

Comme donc apres que Sa Majesté ayant receu telles dépesches, se fut promenée assez longuement dans les hauts jardins en terrasses environnées de galeries

de cette magnifique maison de Gaillon, avec messieurs le chancelier, le grand escuyer, d'O, de Fresnes et Forget, et, selon qu'il se peut conjecturer, fait lire toutes ces lettres venuës de Provence, discouru avec eux sur icelles, et qu'ils se furent retirez, elle entra seule dans la galerie du bout de ce jardin où elle vous fist venir, et en se promenant vous dit : « Voylà des « nouvelles que je viens de recevoir de Provence, « desquelles je m'asseure que vous ne serez gueres « moins joyeux et resjouy que moy. Mais, avant que « de vous les monstrer, je vous veux faire un dis- « cours d'assez longue haleine, lequel je vous com- « mande, sur l'affection que vous me portez, de tenir « secret, des diverses fantaisies qui de long-temps me « sont venuës à diverses fois en l'esprit, desquelles « les succez de Provence m'ont fait ressouvenir, « voyant quelque espece d'acheminement à leur ac- « complissement. »

« Vous devez donc sçavoir, qu'entre plusieurs de- « sirs que j'ay eus et souhaits que j'ay faits, il y en a « eu dix principaux, pour le succez desquels j'ay le « plus souvent et le plus instamment fait humbles « prieres à Dieu. »

« Le premier, afin qu'il luy pleust de m'assister tousjours en cette vie, et m'user de misericorde à la fin d'icelle.

« Le second, que je ne fusse jamais estropié, mais tousjours maintenu en vigueur et santé de corps et d'esprit.

« Le troisiesme, de faire heureusement subsister la religion et le party pour la défence duquel je combattois lors et employois les biens et la vie.

« Le quatriesme, qu'il me delivrast de ma femme et que j'en pusse recouvrer une autre de qualité convenable à ma naissance, qui fut de douce et complaisante humeur, qui m'aimast, que je pusse aimer, et me donnast des enfans de si bonne heure qu'il me restast encor assez d'années pour les instruire à ma mode, afin d'en faire de braves, galands et habiles princes.

« Le cinquiesme, de parvenir à la couronne de France, puis que celuy qui m'y precedoit ne pouvoit avoir d'enfans, et rendre mon regne assez long et prospere pour restablir ce royaume en sa splendeur, afin de pouvoir soulager et rendre heureux les peuples d'iceluy, et faire du bien et de l'honneur à ceux qui m'auroient loyalement et utilement servy.

« Le sixiesme, de recouvrer mon royaume de Navarre, ou à tout le moins conquerir la Flandres et l'Artois, afin que par traitté de compensation je les puisse rejoindre en proprieté au corps de l'Estat.

« Le septiesme, de gagner en personne une bataille contre le roy d'Espagne, pour revanche de tant de maux qu'il m'a faits, et une contre le Turc, où je fusse general des armées chrestiennes, ayant tousjours eu cette emulation contre dom Juan, bastard d'Austriche, afin de rendre ma gloire et ma renommée celebre dans le monde.

« Le huictiesme, de pouvoir aneantir non la religion reformée, car j'ay esté trop bien servy et assisté en mes angoisses et tribulations de plusieurs qui en font profession, mais la faction huguenotte, que messieurs de Boüillon et de la Trimoüille essayent de

rallumer et rendre plus mutine et tumultueuse que jamais; sans rien entreprendre neantmoins par la rigueur et violence des armes ny des persecutions, quoy que peut-estre cela ne me seroit pas impossible, mais bien d'y parvenir sans ruyner plusieurs provinces, perdre la bien-veillance de plusieurs miens serviteurs, affoiblir grandement le royaume en le diminuant tellement de moyens et de soldats, que je n'oserois jamais plus rien entreprendre de glorieux ny d'honorable hors de France.

« Le neufiesme, de pouvoir executer, avant que mourir, deux certains magnifiques desseins que j'ay en l'esprit, sans les avoir jamais communiquez à personne, desquels, quoy que je ne doute point qu'ils ne vous resjouyssent grandement, je ne vous diray maintenant aucune chose, ny peut-estre jamais à personne, que je ne voye, par une paix universelle bien establie dans tout mon royaume, des dispositions à l'infaillible execution d'iceux.

« Et le dixiesme, lequel, quoy que ce ne soit que nivelleries au prix des autres, ne laisse pas de me toucher grandement l'esprit, de pouvoir reduire à ma mercy, avec un sujet legitime et apparent d'en faire punition fort exemplaire, ceux des miens qui malicieusement ont, sans cesser, envié et traversé ma fortune et mon contentement, dont les trois principaux, et qui m'ont fait le plus d'ennuy, sont messieurs de Boüillon, d'Espernon et de la Trimoüille, non en intention de m'en venger severement, mais seulement de leur ramentevoir toutes les escapades et malices noires qu'ils m'ont faites, et leur faire experimenter ma singuliere clemence, douceur

et bonté, en leur pardonnant de bonne grace, pour esprouver si une tant grande benignité et singuliere beneficence pourroit (ce que je n'attends pas neantmoins de leurs mauvais naturels envers moy) changer leurs cœurs et faire en sorte qu'ils m'aimassent veritablement et servissent loyalement, comme j'ay une certaine inclination à faire cas d'eux, et de certaines bonnes parties qui sont en leurs personnes qui ne me peut quitter. » Et le Roy finissant là son propos, vous mit en main les dépesches de Provence pour les lire (desquelles nous ne ferons nulle mention, pource qu'il en a esté assez parlé cy-devant par prevention et suitte de temps), et s'en alla monter à cheval pour aller à la chasse.

CHAPITRE VII.

Préparatifs pour le siége d'Arras. Travaux de Rosny pour acquérir la science des finances. Fin du Conseil de Raison.

Nous avons, au chapitre precedent, fait mention du voyage que l'on projettoit de faire à Paris; et maintenant, pour entrer aux particularitez des choses qui se passerent en suitte d'iceluy, nous vous dirons, monseigneur, que le Roy, son conseil, la cour, les notables et leur Conseil de Raison estans tous arrivez en cette grande ville, chacun d'iceux commença de mettre l'esprit et les mains en œuvre pour l'advancement de ce qu'il avoit le plus en affection : à sçavoir, le Roy à composer son armée et faire toutes autres provisions necessaires pour le siege d'Arras, lequel il avoit

resolu, par l'advis de ses plus confidens et intelligens serviteurs faisant profession des armes (car és conseils pour semblables expeditions n'appelloit-il jamais les gens de robe longue ny d'escritoire, mais le seul secretaire qui avoit le departement de la guerre); et, suivant ce dessein, commanda-il à ceux de son conseil d'assembler quantité d'argent, artilleries, armes, munitions de guerre, outils et autres instrumens propres pour un grand siege; vous ordonna pour solliciter le recouvrement de toutes ces choses et d'en estre comme le chasse-avant dans son conseil, et de plus vous chargea en particulier de luy trouver des marchands solvables et bien entendus, pour fournir cinquante mille pains par jour, en telle des villes de Sainct Quentin, Peronne, Corbie, Amiens, Abbeville, Montreuil et Boulongne, et dix lieuës à l'environ d'icelles, que bon luy sembleroit, nommant ainsi tant de lieux divers, afin de mettre en doute son dessein. En quoy vous travaillastes, de sorte que dans douze jours vous passastes contract pour cet effet avec les sieurs de Santeny, Robin de Tours, Maulaville et Lambert, chevalier du guet à Orleans, à prix si raisonnable, que le Roy en loüoit tout haut vous et les munitionnaires aussi, lesquels neantmoins, à cause de l'accident de la surprise d'Amiens, ne laisserent pas de bien gaigner en ce marché, pource qu'ils se trouverent deschargez des frais des charrois et du port des mulets.

Pendant tous ces emplois, vous ne laissastes pas, selon vostre coustume, de vacquer tousjours à diverses sortes de recherches, dans les registres du conseil d'estat, des parlemens, chambre des comptes, cour

des aydes, anciens secretaires d'estat (car quant à ceux qui estoient en charge, vous ne pustes jamais rien tirer d'eux), bureaux des thresoriers de France, thresoriers de l'espargne et chambre du tresor, et dans les tomes des ordonnances, desquels vous faisiez des extraits et dressiez des instructions et memoires touchant les affaires d'estat et sur tout des finances, afin de pouvoir establir en l'administration d'icelles de tels ordres et reglemens, comme la suitte de ces Memoires fera voir que vous n'y aviez pas manqué, que les revenus de France pussent estre mis à leur juste valeur, les deniers royaux si bien mesnagez, et iceux si bien dispensez, qu'il ne s'en fist aucun divertissement, et par ce moyen tous les assignez fussent entierement payez. En quoy vous travaillastes avec tant de soin, diligence et assiduité, aussi bien la nuict que le jour, sans vous donner quasi loisir de prendre ny repos ny repas, que nous, qui estions à vostre suitte et service, et tous autres qui entendoient parler d'un tel labeur, demeuroient esmerveillez des peines et fatigues de corps et d'esprit que vous preniez si continuellement, et que les plus authorisez dans le conseil du Roy, voyans bien que telles procedures, proportionnées à son humeur active et laborieuse, desquelles il n'estoit pas ignorant, vous confirmeroient en une si haute creance et confidence dans son esprit, qu'enfin vous deviendriez absolu dans cette charge, se reprochoient les uns aux autres (ainsi que M. de Maisses, qui estoit vostre intime amy, vous asseura leur en avoir entendu parler de la sorte) la trop foible resistance et opposition dont ils avoient usé à l'entremise aux affaires d'un esprit ambitieux, actif, entreprenant et

5.

industrieux, tel qu'ils recognoissoient bien avoir tousjours esté le vostre, lequel, pour ne démentir leur opinion, voulut aussi travailler avec le controolleur general, les intendans des finances, les thresoriers de l'espargne, les thresoriers de France et les receveurs generaux, à la confection tant de l'estat general des finances que des particuliers, és generalitez pour l'année 1597 lors courante. Mais quoy que vous maniassiez vous mesme quasi tousjours la plume et le jetton, si ne pustes vous si bien faire (comme nous vous avons oüy dire que vous le reconneustes depuis, et y donnastes bon ordre en Bretagne au second estat en l'année 1598) qu'ils ne vous en fissent passer quinze pour douze, s'estans tous accordez à se reserver une bonne somme dont ils pussent disposer sans vous, ny empescher qu'il ne se trouvast encor prés de deux millions de livres de faute de fonds dans l'estat, ce qui vous estonna un peu du commencement, car c'estoit le premier estat des finances où vous eussiez mis la main à bon escient. Voyant plusieurs parties des despences fort considerables qui demeuroient sans assignation, vous vous opiniastrâtes à ne vouloir plus souffrir (comme c'estoit leur bonne coustume, afin de laisser la liberté aux tresoriers de l'espargne et receveurs generaux de preferer celles que bon leur sembleroit) que l'on chargeast une recepte de plus grandes despences que le fond d'icelle, tellement que pour remedier à tout cela, vous retirastes des mains du duc de Florence, sous le nom de Gondy et de Zamet, Senamy, le Grand, Parent et autres anciens partisans, les parties casuelles, gabelles, cinq grosses fermes et peages des rivieres qu'ils tenoient à

vil prix, par l'intelligence d'aucuns du conseil, lesquels y avoient part, et en augmentastes le prix de plus de vos deux millions de faute de fonds; ce que ceux du conseil essayerent bien d'empescher, mais vous y fistes intervenir le Roy, lequel, par vous adverty d'un tant evident profit, y apporta son authorité toute entiere et s'en voulut faire croire.

Le Conseil de Raison formé par les notables de Roüen, essayant aussi de sa part à mettre en reputation leur charge et donner un bon acheminement, fit l'establissement de ses seances dans l'evesché de Paris, et M. le cardinal de Gondy (1) chef d'iceluy, estimant qu'il seroit aussi bon ménager des deniers publics, qu'il l'avoit esté des siens particuliers. Mais tout aussi-tost qu'ils vindrent à l'essay de faire valoir les parties de recepte, entrer en exacte cognoissance des debtes et autres despences dont ils s'estoient chargez, mettre papiers sur table et entrer aux supputations pour l'année 1597, ils se jugerent bien loin des imaginations qui leur estoient montées en l'esprit.

En premier lieu, à cause des grandes difficultez qu'ils rencontroient en l'establissement de ce beau sol pour livre, dont ils avoient fait tant de cas au Roy, et luy avoient voulu bailler pour cinq millions de livres, somme, disoient-ils, suffisante pour entretenir tousjours vingt mil hommes de pied, et à trouver gens qui en voulussent faire le recouvrement.

Secondement, pource que tant plus ils alloient en

(1) *Le cardinal de Gondy* : Pierre de Gondy, évêque de Paris. Pendant la guerre civile, il s'étoit uni à Villeroy et à Jeannin pour traverser les projets des Espagnols, et pour faire la paix avec Henri IV.

avant, plus arrivoit-il de diminution aux natures de revenus, qui leur avoient esté delaissez et d'augmentations en leurs despences, se descouvrant journellement de nouveaux demandeurs qui venoient à eux avec de grandes importunitez, croyant selon leurs premieres jactances, lors de leurs propositions, d'y trouver une resource de finances perpetuelle. De sorte qu'au lieu d'establir quelque bon ordre, et de former un estat general sur le pied de leurs cinq millions d'or imaginez, et travailler à surmonter peu à peu les difficultez qui survenoient és choses dépendantes de leur administration, ils consumerent plusieurs sepmaines à disputer les uns contre les autres, s'entrereprochant la peu judicieuse estimation qu'ils avoient faite des revenus du royaume, par le moyen de laquelle le Roy, beaucoup mieux informé et conseillé par gens fins et rusez, et plus intelligens aux finances qu'ils n'estoient tous, avoit sceu si bien choisir, qu'ils se trouvoient circonvenus de plus de cinq millions de livres par an, les parties qu'il avoit retenuës augmentans journellement, et celles qu'il leur avoit laissées diminuant incessamment; et passerent ces contestations si avant, que ne se pouvant de rien accorder, chacun pensant plus sçavoir ou plus valoir que son compagnon, enfin ils envoyerent supplier vous et M. d'Incarville de vouloir venir dans leur conseil, et prendre la peine d'y assister une fois la sepmaine, afin de leur aider de vos bons advis et conseils, leur donner moyen de meliorer les revenus qui leur avoient esté laissez, comme ils avoient apris que vous aviez fait ceux du Roy, et mettre fin aux altercations et difficultez qui survenoient à tous pro-

pos entr'eux et en leurs affaires. De quoy vous les refusastes tousjours absolument, avec des excuses fort specieuses, disant n'avoir desja que trop d'affaires sur les bras, à cause de leurs belles propositions, qui avoient reduit le Roy à partager son royaume avec eux par égale portion, sans vous charger davantage ny vous mesler de conseiller de si grands personnages, qui avoient plus que vous de science, d'intelligence et de capacité; jusques à ce que s'en estans addressez au Roy mesme, il vous commanda de les contenter en cela, dequoy neantmoins ils ne tirerent pas grande assistance, dautant que, comme nous vous l'avons oüy dire depuis, vous ne leur disiez rien dont ils pussent tirer quelque esclaircissement, estant mesme bien aise de les voir tomber dans les difficultez que vous aviez predites au Roy de devoir arriver, lesquelles pour cette raison vous taschiez plutost à augmenter qu'à diminuer.

Sur la narration de toutes lesquelles altercations, intrigues, et embarras nous ne nous arresterons point davantage, craignant de vous ennuyer, et ceux qui prendront la peine de lire ces Memoires, et nous contenterons de vous ramentevoir qu'au bout de deux ou trois mois, tous ces messieurs du Conseil d'imaginaire raison, furent mis à raison; dautant qu'ils vindrent trouver le Roy en corps, auquel ils tindrent de si grands discours, que chacun en estoit ennuyé, la substance et sommaire desquels fut qu'ils reconnoissoient maintenant que leur Conseil de Raison auroit eu enfin grand tort de vouloir partager avec luy, qui en sçavoit plus qu'eux tous, et qui sçauroit mieux mesnager tout le royaume que tous les siens, en-

semble une simple partie d'iceluy ; et partant le supplioient-ils tres-humblement de les vouloir décharger de leur commission, rejoindre tous ses revenus ensemble, et disposer du total selon son équité, intelligence et prudence accoustumée. A quoy ils furent receus, apres quelques difficultez que le Roy en fit, afin de faire mieux valoir la marchandise, bien aise de voir que vos predictions et ses intentions eussent eu tant heureux succez.

CHAPITRE VIII.

Mademoiselle de Rosny demandée pour M. de Laval. Fêtes à la Cour. Prise d'Amiens par les Espagnols. Rosny chargé par le Roi de trouver des ressources pour recouvrer cette place. Son plan.

[1597] Le Roy, voyant que les notables et conseil de raison avoient esté contrains de se departir de leurs projets dont ils n'avoient peu venir à bout par raison, pour estre trop fantastiques et sans fondement, et que vos propositions, comme plus solides et judicieuses, avoient esté suivies, il conceut une telle bonne opinion de vostre sain et fort jugement, ainsi qu'il avoit fait et faisoit à mesure que vous en rendiez de nouvelles preuves, et le faisiez paroistre aux occasions, qu'il ne se passoit quasi aucune affaire de consequence que vostre bon advis et conseil n'y intervint ; ce qui accreut et augmenta de jour en jour vostre credit, reputation et authorité, en telle sorte que celuy là s'estimoit grandement heureux qui avoit part en vos bonnes graces et pouvoit entrer en vostre

alliance : laquelle M. et madame de Fervaques desirans prendre pour l'appuy qu'ils en esperoient, et comme estant l'une des plus honorables de la Cour, vous vindrent voir plusieurs fois pour vous prier d'avoir agreable la recherche qu'ils faisoient de madamoiselle vostre fille pour M. de Laval. Surquoy vous leur dites qu'ils vous faisoient trop d'honneur, veu le peu de mariage que vous faisiez estat de donner à vostre fille, quoy que vous en eussiez desja receu une semblable de la part de Madame, sœur du Roy, qui vous en avoit fait parler pour M. de Rohan, qui avoit l'honneur de luy estre si proche que d'estre son heritier, si le Roy son frere et elle n'avoient point d'enfans, mais qu'à l'un ny à l'autre ne pouviez vous entendre, quelque advantageux que vous pussent estre les partys, que cela ne vint du Roy mesme, qui vous avoit dit vouloir marier vos enfans, et défendu d'entendre à aucun party que luy mesme ne le vous proposast; et partant les suppliez-vous de ne trouver point mauvais si vous les renvoyez à la volonté de Sa Majesté, à laquelle ils ne faillirent pas d'en parler le lendemain, et le supplier de leur estre favorable en l'alliance qu'ils desiroient prendre en vostre maison: ce qu'il leur promit dautant plus librement, qu'estant lors mal satisfait de madame de Rohan, il ne vouloit nullement que vostre fille espousast son fils, comme il vous en parla en ces termes deux jours apres, et vous commanda de traitter avec madame de Fervaques pour le mariage du sien, ce que vous fistes.

Pendant que tous ces entrelas et envelopemens d'affaires publiques, cy-devant specifiées, se deme-

noient et démesloient entre ces grands conseillers de raison sans raison, les princes, les seigneurs et la noblesse, tant gentils-hommes que de ville, s'occupoient à divers sortes d'ébats, plaisirs et passe-temps ordinaires et bien seans à la jeunesse, faisans diverses parties, les uns pour rompre en lice, les autres courre la bague, combattre à la barriere, joüer au balon, au palemail et à la paulme, demener l'amour aux dames, dancer et faire momeries et mascarades, tant que sur la fin de toutes ces recreations, M. le mareschal de Biron, qui estoit esperduëment amoureux d'une des plus belles dames de la Cour, qui avoit un vieil mary de grande qualité que vous cognoistrez bien par là sans que nous le nommions, se resolut de dancer un balet pour l'amour d'elle, à cause du baptesme de son fils; auquel ayant convié douze des plus galands de la Cour, ils vindrent tous treize vous faire tant d'instance de vouloir estre de la partie et faire le quatorziesme, qu'il vous fut impossible de vous en excuser, joint qu'ils vous le firent commander par le Roy; et sembla que comme ce balet fut de tres-belle invention et des mieux dancez, aussi devoit-il estre la fin de vos resjouyssances, d'autant qu'il arriva de tels accidens qu'ils donnerent bien d'autres pensées, soucis, peines et fatigues au Roy, à ses serviteurs et à tout le royaume; lequel desastre (estimé irremediable par aucuns qui l'eussent bien desiré tel, lesquels, n'aymans pas plus que de raison la personne du Roy ny sa gloire, n'apprehendoient rien tant que de voir une tranquillité bien asseurée dans l'Estat, et un restablissement absolu des affaires d'iceluy) fit descouvrir plusieurs mauvaises volontez

et pernicieux desseins dans lesquels se trouverent enveloppez catholiques et huguenots, comme il en sera cy-apres dit quelque chose, lors du recit du siege d'Amiens, de la prise duquel les nouvelles vous furent apportées en cette sorte la nuict mesme de vostre balet.

Comme donc apres que vous l'eustes dancé, jusques à deux heures apres minuict, vous vous fussiez separez et retirez chacun à son logis, vous n'eustes pas esté une heure et demie au lict, que l'on vous vint éveiller et advertir que le sieur de Beringuen vous venoit parler de la part du Roy, lequel estant quasi aussi-tost entré en vostre chambre, vous dit tout effrayé, en disant de fois à autre que tout estoit perdu, que le Roy vous demandoit, vous priant de vous lever promptement et de le venir trouver en diligence, pour ce qu'il luy estoit arrivé un mal-heur qui luy faisoit avoir besoin plus que jamais de tous ses bons serviteurs, et que la premiere chose qu'il avoit faite, si tost qu'il en avoit eu les nouvelles, c'estoit de luy commander de vous venir querir et de ne revenir point qu'avec vous.

« Mais quoy, mon amy, repartistes vous, le Roy « est-il malade? car ce seroit là un mal-heur irreme-« diable pour la France si nous venions à le perdre; « mais pourveu que Dieu le conserve et qu'il se porte « bien, il ne sçauroit arriver si grand desastre que « par le moyen de son courage et de ses autres ver-« tus, il n'y soit apporté quelque remede. Partant « dites moy librement, mon amy, quel est cét acci-« dent qui vous afflige si fort et rend si esperdu. » A quoy il respondit, que le Roy luy avoit défendu de

vous le dire, afin de voir la diversité des opinions de ses principaux serviteurs, sur la premiere nouvelle d'un si grand mal-heur tant inopinément survenu, vous suppliant de ne l'en enquerir point davantage, mais seulement de vous haster de venir au Louvre, pource qu'il sçavoit bien que le Roy estoit en impatience de vostre arrivée, n'ayant garde, quant à luy, de vous dire plus rien au prejudice des défences de Sa Majesté; qu'il luy avoit fait une bonne reprimande, sur tout ce qu'il vous dit un jour de vos lettres de provision en finance estant à Monceaux, ne pouvant s'imaginer comment elle eut peu deviner cela, si vous mesme ne luy aviez dit ou conté à quelqu'un qui luy en eut fait le rapport.

Quoy que ce soit, estant peu apres monté en vostre carrosse, vous vous en allastes au Louvre, où vous trouvastes le Roy dans sa petite chambre au delà de son cabinet aux oyseaux, ayant sa robe, son bonnet et ses botines de nuict, se promenant à grands pas, tout pensif, la teste baissée, les deux mains derriere le dos; plusieurs de ses serviteurs desja arrivez devant vous, appuyez tout droit contre les murailles sans se rien dire les uns aux autres, ny que le Roy parlast à eux ny eux à luy, lequel ne vous eut pas plutost aperceu entrer qu'il s'advança vers la porte, et vous posant, selon sa coustume, l'une de ses mains sur l'une des vostres, en vous la serrant, s'escria en voix plaintive tout haut: « Ha! mon amy, quel mal-« heur! Amiens est pris (1). — Comment, Sire, Amiens

(1) *Amiens est pris:* L'Étoile rapporte qu'à cette occasion Henri IV dit: *C'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre.* Cette ville fut surprise dans l'hiver de 1597, par Hernando

« pris! luy repartistes vous. Hé, vray Dieu! qui peut « avoir pris une si grande et si puissante ville, et « par quel moyen? — Les Espagnols, vous dit-il, « s'en sont saisis par la porte, en plain jour, pendant « que ces mal-heureux habitans, qui ne se sont peu « garder et n'ont pas voulu que je les gardasse, s'a- « musoient à se chauffer, à boire et ramasser des noix « que des soldats, desguisez en paysans, espandoient « expres prés du corps de garde. — Or bien, Sire, « luy dites vous, je voy bien que c'est une affaire « faite, à laquelle les blasmes d'autruy ny les plaintes « de nous ne sont pas capables d'apporter remede; il « faut que nous l'esperions de vostre brave courage, « vertu et bonne fortune; car, à quelque prix que ce « soit, il nous le faut reprendre: aussi n'est-ce pas « la premiere fois que vos affaires estans bien en pire « estat, je vous ay veu parachever des choses plus « difficiles. Vivez seulement, portez vous bien, ne « vous melancoliez point, mettez les mains à l'œuvre, « et ne parlons tous ny ne pensons plus qu'à prendre « Amiens; et moyennant cela j'oserois répondre d'un « heureux succez.

« A la verité, dit le Roy, ce que vous dites n'est « pas du tout sans apparence, aussi ay-je esté gran- « dement consolé par un tel langage, car nul ne m'a- « voit dit parole qui ne ressentit sa plainte, sa dou- « leur, voire quasi son desespoir. Et neantmoins, « afin de ne bastir pas des chasteaux en Espagne, mais « de pouvoir promptement dénicher les Espagnols

Teillo de Porto Carrero, gouverneur de Dourlens, qui avoit fait déguiser en paysans et en paysannes, une troupe de soldats espagnols. Ce Porto Carrero étoit tellement petit qu'on l'appeloit *Hernandello*.

« qui en ont pris en France, dites moy un peu sur-
« quoy vous fondez de tant indubitables esperances
« que vous nous les voulez faire prendre, et où pen-
« sez vous recouvrer en bref les forces et moyens
« pour reprendre une si grande et si forte ville et si
« bien munie? car, comme vous le sçavez aussi bien
« que moy, toutes nos pieces d'artilleries, munitions,
« vivres et outils que nous avions assemblez, voire
« mesme si peu d'argent que nous avions reservé de
« celuy que vous m'aviez fait venir par vostre voyage
« aux generalitez, estoient dans cette place; et ne faut
« point douter (car c'est ce que je ferois si j'estois en
« leur place) que les ennemis ne jettent hors d'icelle
« toutes les personnes qui ne leur pourront de rien
« servir, et au lieu de ces bouches et habitans inu-
« tiles, ne la remplissent d'une grande quantité de
« bons capitaines et de leurs meilleurs et plus aguer-
« ris soldats, auquel cas ils ne manqueront pas de
« nous faire d'aussi furieuses sorties que fit jamais le
« feu admiral de Villars, vostre bon amy, au second
« siege de Roüen.

« Sire, luy respondites-vous, je voy bien que tout
« ce que vous alleguez a beaucoup de vray semblance,
« et que vos paroles ressentent l'excellence et parfait
« jugement d'un grand roy et d'un grand capitaine;
« et neantmoins si ne faut-il pas perdre courage, mais
« s'affermir, voire s'opiniastrer dautant plus que les
« difficultez paroissent grandes; car c'est par tels
« moyens que vostre vertu s'est renduë tant illustre,
« et que vostre Majesté s'est acquis une tant glorieuse
« renommée parmy les nations, et n'y a point de
« doute, je l'ose dire encor une fois, que si tout ce

« qu'il y a de bons François se veut évertuer et y « contribuer, les uns leurs courages et leurs moyens, « et les autres l'un ou l'autre selon leur puissance, « ainsi que je vous promets bien de n'y manquer pas « de mon costé, que nous recouvrirons en bref, sol- « dats, argent, canons, vivres, munitions, instru- « mens et autres provisions convenables pour re- « prendre Amiens, et peut-estre faire encor quelque « chose de mieux.

« N'allons pas si viste, dit le Roy, car cet ouvrage « seul équipole (1) bien, ce me semble, nostre por- « tée; et partant voyons un peu où vous pretendez « prendre tout cela : aussi par vostre foy croyez-vous « que cela soit si facile que vous le faites, ou si vous « le dites pour relever les courages d'un chacun? car, « pour vous dire ce que j'en pense, je le tiens un peu « plus difficile. — Ouy, Sire, respondites-vous, je « croy certainement tout ce que j'ay proposé, et ne « l'ay dit ny par jactance ny vanité; et pour vous « le tesmoigner, sans plus consumer le temps en dis- « cours, plaintes, ny paroles vaines, permettez que « j'aille en mon logis chercher argent parmy mes pa- « piers; car je m'asseure de vous apporter des moyens « pour en recouvrer, car il en faut avoir n'en fust-il « point, estant raisonnable de n'espargner personne, « puis que tous les gens de bien et vrais François ont « interest de ne laisser pas ainsi une telle taniere d'en- « nemis irreconciliables, pires que bestes farouches, « si proches de la capitale du royaume, et vaut mieux, « comme l'on dit en commun proverbe, pays ruyné « que pays perdu.

(1) *Equipole* : équivaut, ne va pas au delà.

« Je louë vostre resolution, dit le Roy, et vous sçay
« bon gré des bonnes esperances d'un heureux succez
« que vous prenez et voulez essayer de faire prendre
« aux autres; mais tout cela ne sont que langages et
« papiers, et le mal qui nous presse n'est pas, comme
« je vous en ay dit un mot, de la qualité de ceux qui
« se guerissent par paroles, escritaux et billets, ny
« par seaux, ny par signatures, desquels l'on dis-
« pose comme l'on veut; car il n'y a rien si aisé,
« comme vous le sçavez quelquesfois si bien dire au
« chancelier et aux secretaires d'Estat, lors qu'ils veu-
« lent égaler leurs labeurs et leurs services à ceux
« qui se meslent des armes et d'amasser argent, que
« de faire signer et seeller; mais cela ne produit pas
« tousjours, et à poinct nommé, une certaine matiere
« d'or qui ne se laisse pas attraper pour la desirer, ny
« des armes, artilleries, vivres, munitions et soldats
« courageux, disciplinez, appropriez aux fatigues
« d'un grand siege, comme tout cela nous est neces-
« saire. Et partant voyons ce que produira cette
« bonne volonté que vous tesmoignez; car quant à
« vostre esprit, j'advouë qu'il est actif et inventif, et
« que vous ne manquez pas de diligence ny d'indus-
« trie. — Or bien, Sire, dittes-vous, ce n'est que
« trop discouru pour un homme auquel il vous plaist
« de donner telle loüange, plustost neantmoins selon
« mon advis pour m'encourager que pour en estre
« digne; et partant, sans plus repliquer, je vous dis
« adieu, et m'en vay travailler de façon que vostre
« Majesté cognoistra ma diligence, affection et
« loyauté. »

Et sur cela estant sorty du cabinet du Roy, vous-

vous en allastes à vostre logis, où, apres avoir bien feuilleté tous vos memoires et papiers, et vous estre à bon escient alambiqué l'esprit apres toutes sortes d'inventions, vous ne pustes trouver moyens plus prompts pour tirer de l'argent (ne voulant nullement surcharger le peuple de la campagne, pour estre trop pauvre comme c'estoit là l'opinion des riches, afin de s'exempter) que de faire contribuer les plus opulens; et, pour cet effet, vinstes vous proposer au Roy en particulier, premierement, de demander une decime ou deux à messieurs du clergé, de créer quatre conseillers en chaque cour souveraine, quatre maistres des comptes en chaque chambre, deux tresoriers de France en chaque bureau, deux conseillers en chaque siege royal, deux esleus en chaque eslection. Et dautant que l'execution d'une partie de telles choses pourroit tirer en longueur, et que le peril consistoit au retardement, faire promptement un emprunt sur tous les plus aysez, tant de la Cour que des grandes villes, assignant leur remboursement et l'interest de leur prest sur une amelioration de douze cens mil livres que vous aviez faites en la ferme des gabelles, et des cinq grosses fermes, et le reculement d'une demie année des debtes que l'on payoit aux partisans du temps du roy Henri III, requerir aux provinces de l'Isle de France et Berry, jointes ensemble à celles d'Orleans et Touraine, aussi jointes, et à celle de Normandie, seulement trois regimens de quinze cens hommes chacun, qui porteroit le nom d'icelles sous tel mestre de camp qu'elles voudroient nommer, entretenus pour trois mois du jour de leur arrivée au siege, jusques à leur partement; faire faire une aug-

mentation de quinze sols pour minot de sel, qui seroit continuée apres l'occasion passée pour la suppression des officiers que l'on jugeroit les plus en charge; faire expedier une commission pour la recherche de toutes malversations commises en finances, ne doutant point que, pour en eviter l'execution, les officiers puissans ne la fissent bien tost commuer en une contribution par forme de prest à jamais rendre; et adjouster un triennal (1) à tous officiers de finance, ancien et alternatif.

Tous lesquels advis ayant fait voir au Roy en particulier, il les leust patiemment, voire avec plaisir, et vous en demanda le memoire, afin de le copier de sa main, et puis le faire voir, comme venant de luy seul, en une grande assemblée de tous les principaux de la Cour, de la ville de Paris, et des notables de Roüen, dont il y en restoit encor la pluspart à Paris; en laquelle il dit en peu de paroles que les tenant tous pour bons François, ses loyaux serviteurs et gens de courage et d'entendement, il s'asseuroit qu'il n'y en auroit un seul qui ne conclud qu'il falloit reprendre Amiens à quelque prix que ce pust estre; tellement que ne mettant pas cela en question, les prioit-il seulement de regarder aux moyens de trouver un fonds d'argent suffisant et prompt pour subvenir aux despences, tant des soldes et entretenemens durant plusieurs mois, de son armée et officiers d'i-

(1) *Un triennal* : les offices de finances étoient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appeloit l'ancien; le second, qui avoit été établi depuis, s'appela *alternatif*, et on nomma ce troisième *triennal*, parce qu'il rouloit de trois ans en trois ans avec les deux autres, auxquels seulement il fut permis de rembourser le triennal. (Note de l'abbé de l'Écluse.)

celle, des vivres et de l'artillerie, qu'il vouloit composer d'un bon nombre de gens de guerre, de cheval et de pied, si bien policez et disciplinez qu'il n'y survinst nul desbandement ny relaschement de courage, et la pourvoir abondamment de canons, vivres, munitions, matieres, drogues, outils, instrumens et ustancilles requis à un grand et long siege, que pour les grands frais qu'il faudra faire d'entrée aux achapts de tant de choses diverses, fontes, remontages et radoubts de pieces de batteries, fabrication de boulets, confection de poudres et ouvrages d'artisans; les longues experiences par lesquelles il avoit passé, et la prudence humaine le conviant, voire la necessité l'obligeant de proportionner ses armes et provisions à l'importance de l'entreprise, grandeur et force de la place qu'il convenoit assieger, nombre et valeur des gens de guerre preposez à la défence d'icelle, abondances de pieces, vivres, armes et munitions qu'ils avoient là dedans, et aux grandes forces qu'il ne falloit point douter luy devoir tomber sur les bras, pour luy faire lever le siege, de crainte qu'en pensant reparer un desastre, l'on ne retombast en un plus grand, par la perte d'une bataille, comme il arriva devant Pavie (1), ce qui n'arriveroit point que sa mort ne s'y trouvast envelopée, estant bien resolu de ne survivre point à une telle desolation et calamité, pour se voir derechef plongé dans les anxietez et perplexitez d'esprit, peines et fatigues de corps, par lesquelles il avoit passé, lors que les siens propres luy

(1) *Comme il arriva devant Pavie :* bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525, à la suite de laquelle François I fut fait prisonnier par les troupes impériales.

donnoient plus d'ennuis et de traverses que non pas les ennemis, et qu'il les luy falloit courtiser au lieu d'en estre servy et de leur commander, les priant derechef tous de ne se separer point sans quelque conclusion.

Sur lesquels propos fondez en de tant solides raisons, chacun de ceux qui estoient là presens furent long-temps à s'entre-regarder sans dire mot, les plus grands se remettans sur les plus entendus en finance, et ceux cy sur les autres; et enfin, à force d'estre pressez de parler par le Roy, apres que chacun en eut discouru à sa mode, l'on proposa de faire de nouvelles levées sur le peuple, des creations d'officiers et de nouvelles attributions aux autres; mais le Roy voyant qu'il y avoit de grandes diversitez d'opinions dont ils n'estoient pas pour s'accorder promptement, il tira son memoire de sa pochette et leur dist, que pour leur monstrer que de sa part, quelque peu entendu qu'il fust en finance, il n'avoit pas laissé d'essayer, de luy mesme, à trouver des moyens, lesquels il avoit escrits de sa propre main, adjoustant, apres les avoir fait lire, qu'ils eussent à en trouver de meilleurs, plus faciles et plus prompts, ou autrement qu'il feroit absolument executer tous ceux là. A quoy chacun ne repliquant rien, le Roy dit qu'il voyoit bien que ses advis seroient en fin les meilleurs, mais que jugeant bien luy mesme que n'estans pas tous d'esgale facilité en l'execution, aussi ne pretendoit-il pas de s'en servir que subsidiairement les uns apres les autres, selon que la necessité le pourroit requerir, et vouloit que l'on commençast par les prests les plus aysez, tant pource que ce seroit l'argent le plus prompt pour em-

ployer aux provisions et preparatifs du siege, que pour recognoistre pour les meilleurs François et qui luy porteroient le plus d'amitié ceux qui plus librement se taxeroient eux mesmes, et payeroient volontairement une bonne somme, aimant neantmoins peu, de cette façon, que beaucoup par force : à quoy nul ne devoit manquer puis qu'il avoit ordonné un fonds certain (comme ceux de son conseil pouvoient certifier), par le moyen duquel ils seroient tous remboursez dans deux ans avec l'interest de leurs deniers, dont afin qu'ils doutassent moins, il leur en donnoit d'abondant sa foy et sa parole, à laquelle il aymeroit mieux mourir que de manquer, comme il n'avoit encor jamais fait; vouloit que l'on continuast apres par les quinze sols pour minot de sel, l'establissement de tous comptables triennaux, et la commission pour la recherche des malversations aux finances, ce qui fut finalement conclud et si bien executé, tant les paroles et la presence du Roy eurent de vertu, que l'on tira trois cens mil escus de prests volontaires, environ douze cens mil escus des triennaux, et autant des financiers, qui aymerent mieux venir à composition et contribuer cette somme par forme de prest à jamais rendre (en laquelle tous les tresoriers de France furent compris) que de souffrir cette recherche.

CHAPITRE IX.

Rosny choisi pour diriger seul les finances. Présent offert à madame de Rosny. Divers voyages de Rosny au siége d'Amiens. Il est chargé par le Roi d'écrire aux chefs protestans qui veulent remuer. Lettre très-remarquable adressée à La Trémouille. Mort de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie. Pourquoi le Roi ne donne pas sur-le-champ cette place à Rosny. Lettres de Henri IV et de Rosny. Reprise d'Amiens.

Combien que nous eussions sujet de laisser aux historiens une infinité de particularitez des signalées factions de guerre qui se passerent durant et devant le siege d'Amiens, desquelles il se pourroit faire un gros volume et dire de tres-belles choses, d'autant que vous ne fustes meslé en la pluspart d'icelles, neantmoins nous vous en reciterons quelques-unes esquelles vous eustes part. La premiere fut un conseil que le Roy alla tenir chez M. de Schomberg, pource qu'il estoit au lict ayant son point (1), auquel le Roy ayant proposé son partement dans trois jours, leur dit vouloir establir un tel ordre, que ne manquant d'argent ny d'autre chose, il n'eust à songer sinon à bien travailler et bien combattre, enquoy il promettoit bien de ne s'espargner pas. Et d'autant qu'il avoit souvent experimenté que ce dont plusieurs avoient également la charge, estoit tousjours negligé, il vouloit choisir un particulier de son conseil qui eust

(1) *Ayant son point :* Schomberg étoit tourmenté par un poing de côté qui gênoit sa respiration.

à luy respondre de tout, servist comme de solliciteur et de chasse-avant aux autres, et auquel il eust aussi à s'adresser en particulier, et luy demander les choses qui seroient necessaires ; et afin de les tirer hors de peine pour en faire l'eslection, qu'il vous choisissoit comme celuy qu'il cognoissoit de plus longue main, le plus jeune et vigoureux pour aller et venir, et auquel il diroit le plus librement ses veritez s'il venoit à manquer. Surquoy il ne se fit aucune replique, plusieurs jugeans bien par là que c'estoit commencer en vostre personne un establissement absolu aux finances, duquel ils s'estoient tousjours doutez : de sorte que messieurs de Sancy et de Schomberg, qui s'estoient le plus arrogé d'authorité, se resolurent de suivre le Roy, et quitter le conseil sedentaire de Paris, auquel ils ressentoient bien que leur grande puissance alloit de jour en jour diminuant, à mesure que la vostre recevoit accroissement, comme ils voyoient bien que cette derniere action du Roy l'establissoit du tout, le premier prenant pour pretexte de sa retraite, l'occasion de ce grand siege, où il se vouloit trouver comme homme de guerre, à cause de sa charge de coronel des Suisses.

Ce siege donc ainsi resolu, le Roy donna ordre aux expeditions necessaires pour vous faciliter le recouvrement des deniers; puis, vous ayant recommandé la vigilance et la diligence, il partit de Paris, et s'en alla rassembler ses troupes, afin de commencer au plutost ses logemens necessaires à l'entour de cette ville ; et vous, de vostre costé, pourveustes à faire trouver de l'argent, amasser artillerie, munitions et vivres, fistes dresser un hospital pour les malades et

blessez de l'armée, traitastes avec des marchands, pour y faire voiturer toutes sortes de vivres pour hommes et chevaux, marchandises et autres denrées; enquoy il vous reussit si bien, que toutes choses abonderent tousjours en l'armée, voire mesmes les delicieuses et voluptueuses, jusques-là que plusieurs personnes de qualité et de moyens, estans malades, se faisoient porter en cet hospital, pour y estre mieux accommodez et traittez que dans Paris. Tous les mois vous ne manquiez pas de vous acheminer en l'armée, et de faire voicturer avec vous cent cinquante mil escus, dequoy vous receviez force loüanges et bonne chere des capitaines.

Or, un jour au retour d'un de ces voyages, apres que l'edict pour l'establissement des triennaux eut esté verifié, comme vous usiez de toutes sortes d'industries pour en tirer le plus d'argent comptant qu'il vous seroit possible, jusqu'à faire l'office de greffier du conseil et de tresorier des parties casuelles, en vendant vous mesme les offices, et baillant un billet à l'achepteur adressant au tresorier, afin qu'il receut son argent, et luy delivrast sa quittance, tellement que nul du conseil n'y pouvoit gratifier son parent ny son amy, il arriva qu'une apresdinée un certain Robin de Tours, que nous sçavons bien qui estoit boiteux, car il s'adressa à l'un de nous quatre pour le presenter à Madame, à laquelle il vint offrir un diamant de six mil escus pour vous, et un de deux mil pour sa part, si elle pouvoit faire en sorte que vous ne voulussiez point empescher que messieurs du conseil luy adjugeassent tous les offices triennaux des generalitez de Tours et d'Orleans, pour soixante et douze

mil escus; dequoy elle et luy vous estans venus parler ensemble, vous ne vous fistes que mocquer, et dire : « A d'autres, à d'autres, M. Robin; car l'on ne « prend rien ceans qui ne vienne des liberalitez du « Roy, lequel perdroit trop à ce marché, ayant desja « gens en main qui ne demandent que la moitié de « ces offices et m'en offrent soixante mil escus; et ne « vous joüez plus de venir faire des offres ceans pour « tromper le Roy. » Et ainsi se retira ce boiteux; et dés ce soir et le lendemain matin vous delivrastes des billets de ces offices pour prés de quatre-vingt mil escus.

Tellement que cette occupation vous ayant retardé d'aller au conseil, monsieur le chancelier vous envoya par deux fois un huissier vous prier de venir, dautant que la compagnie vous attendoit pour resoudre une affaire dont le Roy toucheroit soixante et quinze mil escus comptant, ce qui vous fit haster, croyant que ce fut de quelques nouveaux moyens qu'il entendist parler; mais, comme vous entrastes dans la chambre du conseil, monsieur le chancelier frappant des deux doigts sur la table, vous dit : « Monsieur, « monsieur, il y a long-temps que nous vous atten- « dons; le Roy croit que vous soyez des plus diligens, « et neantmoins vous venez quasi tousjours le dernier. « — Monsieur, repartistes-vous un peu mutiné de ce « langage, quoy que je sois des derniers au logis, si « n'y suis-je pas inutile; car ce matin j'ay fait des af- « faires pour plus de cinquante mil escus dont vous « orrez parler. »

« Nous en avons aussi fait au conseil qui valent bien « les vostres, vous repartirent messieurs de Fresnes

« et de la Grange-le-Roy, car nous avons vendu des
« offices pour soixante et quinze mil escus tout ar-
« gent comptant, afin que vous puissiez faire dans
« huict jours une voicture au Roy, duquel nous avons
« receu deux lettres qui ne chantent qu'argent. —
« Et quels offices sont-ce, respondistes-vous, car il
« pourroit estre que nous nous serions rencontrez ? —
« Ce sont les offices des generalitez d'Orleans et Tours,
« dit monsieur le chancelier, que le conseil a trouvé
« bon d'accorder au sieur Robin de Tours, pour cette
« somme, jugeant cela plus à propos que de les vendre
« moitié comptant, et l'autre moitié payable dans deux
« mois, comme le portent quasi tous vos billets, et est
« là une forme du tout inusitée. — Ho! ho! mon-
« sieur, repartistes-vous, je voy bien qu'il y a partie
« dressée; mais si j'eusse voulu les gants, d'autres
« ne les eussent pas eus; et pour moy sur l'occasion
« d'un siege tant important où le Roy hazarde sa per-
« sonne, comme le moindre capitaine (car par deux
« fois que j'ay esté voicturier de l'argent, je l'ay tous-
« jours trouvé dans les tranchées, et la derniere ayant
« le casque en teste et la pique en la main, prest
« d'aller droit aux ennemis qui avoient fait une sor-
« tie), je pense qu'il n'y aura pas trop de tout et ne
« faut rien bailler à vil prix. »

« Or bien, bien, monsieur, repartist monsieur le
« chancelier, nous ne doutons point de la valeur et
« vigilance du Roy. Mais que voulez vous dire par
« ces gants et par ces formes dont vous usez au pre-
« judice de l'ordre des finances et reglemens du con-
« seil ? — Je ne veux dire autre chose, monsieur,
« sinon que j'avois desja refusé ce Robin, de ce qu'il

« vous a offert, dites-vous, et que par tout où je
« pourray faire le profit du Roy, et luy amasser de
« l'argent, puis qu'il m'a chargé de cela particulierement, je ne m'arresteray pas à toutes ces formes.
« — Ce n'est que trop disputé, ce dit M. de Fresnes,
« il faut voir si ce que le conseil a fait demeurera, ou
« si nous le laisserons changer par un particulier. »

Somme que pour abreger l'affaire mise en deliberation, il fut dit que l'adjudication faite au conseil auroit lieu, avec deffences au tresorier des parties casuelles d'avoir plus d'esgard à aucuns billets particuliers, et vous mesme en vostre opinion ne dites autre chose, sinon que vous estiez de l'advis commun. Et sur cela estant sorty du conseil pour vous en retourner à vostre logis, vous y fustes à peine arrivé que le secretaire Fayet vous vint trouver avec cét arrest en minutte, signé de tous les autres, afin de vous le faire signer; mais vous l'en refusastes tout à plat, et apres plusieurs contestations (car il avoit charge de vous presser) vous luy dites que vous n'en feriez rien, que vous n'eussiez eu responce du Roy, d'une lettre que vous luy escriviez touchant cette affaire, où vous n'espargniez ny la verité, ny les personnes; laquelle lettre (vous ayant tant importuné que vous luy en fistes la lecture, où il estoit dit que Robin avoit fait les offres que vous aviez refusées à madame de Sourdis (1), qui gouvernoit monsieur le chancelier, laquelle avoit associé avec elle une certaine madame de Deuilly sa parente, de laquelle M. de Fresnes estoit

(1) *Madame de Sourdis:* Isabelle Babou de la Bourdaisiere, femme de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, maîtresse du vieux chancelier de Cheverny. Elle étoit tante de Gabrielle d'Estrées.

amoureux) il vous pria de n'envoyer point qu'il n'eust esté trouver messieurs du conseil, et ne fut revenu vers vous; ce qu'ayant fait, afin de ne nous amuser pas davantage à ces poinctilles, la minutte de l'arrest fut rompuë et vos billets continuez comme auparavant.

Quelque temps apres vous allastes faire une voicture d'argent en l'armée, où estant arrivé, M. de Sainct Luc, entre les mains duquel M. de la Guiche s'estoit défait de sa charge de grand maistre de l'artillerie, vous invita à disner, et apres iceluy vous mena voir toutes les trenchées et logemens d'artilleries; dequoy le Roy adverty, il luy en sceut mauvais gré et s'en courrouça fort contre vous, disant qu'il vous defendoit absolument de faire le mestier de la guerre, ny d'aller en lieu perilleux tant que ce siege dureroit (dautant que s'il vous arrivoit mort ou grande blesseure, tout vostre ordre venant à manquer, aussi feroit le payement de son armée, et par consequent la subsistance d'icelle), ny mesme d'aller plus aux trenchées qu'avec luy, y en ayant de tels qui, pour se deffaire de vous, seroient bien aises de vous faire donner quelque nifflade, voire ne craindroient point de se hazarder eux-mesmes pour cela.

Le lendemain comme vous veniez pour prendre congé du Roy, afin de vous en retourner à Paris, preparer de l'argent pour une autre monstre, vous le trouvastes tout resveur et chagrin, et vous ayant tiré à part vous demanda si vous ne l'aviez pas trouvé plus triste que de coustume; et luy ayant respondu que ouy, il vous dit qu'il avoit receu des nouvelles comme l'on sollicitoit fort et ferme ceux de la religion, de s'assembler pour luy envoyer des députez deman-

der un certain edict, que les plus mutins et seditieux d'entr'eux avoient compilé à la solicitation de gens affidez à messieurs de Boüillon, la Trimoüille, du Plessis et autres, lequel il seroit hors de sa puissance de pouvoir jamais faire verifier aux cours souveraines, ny souffrir l'establissement d'iceluy aux catholiques, et à son refus de prendre les armes pendant qu'il estoit ainsi occupé en ce grand, fascheux et si difficile siege; que la pluspart des eglises, et sur tout des grandes villes et des principaux de la noblesse avoient bien declaré de ne le vouloir pas presser d'aucunes nouvelles concessions, tant que le siege d'Amiens dureroit, dont il se sentoit leur estre obligé; mais qu'il craignoit qu'à la longue ces messieurs de Boüillon, de la Trimoüille, du Plessis, accompagnez par quinze ou vingt de leur caballe, dont les deux Sainct Germain, Aubigny, la Valliere, la Case, la Saulsaye et Constant estoient des plus eschauffez, qui les solicitoient à cela, ne les y disposassent avant qu'il eut pris Amiens, qui seroit la ruine entiere de ses affaires; et partant vous prioit-il, ainsi qu'il avoit fait ses autres affidez serviteurs, d'en escrire à vos amis particuliers comme vous fistes, et entre iceux à M. de la Trimoüille, d'autant qu'entre luy et vous il y avoit tousjours eu quelque espece de plus grande amitié qu'avec nul des autres. Et sans nous amuser par le menu au recit de telles menées, nous nous contenterons d'inserer icy la lettre que vous escrivistes à M. de la Trimoüille, laquelle en dira quelque chose, la teneur en estant telle :

Lettre de M. de Rosny à M. de la Trimoüille.

Monsieur, l'extréme affection que j'ay tousjours euë au service du Roy, au bien de l'Estat, à l'advancement de nostre religion et à vostre particulier, m'a persuadé que je ne me devois point taire parmy tant d'occasions qui se presentent et me convient à parler, où quelquefois une parole dite et receuë à propos peut apporter beaucoup d'utilitez. J'ay eu cognoissance de vos advis particuliers et des resolutions generales de l'assemblée de nos eglises, lesquelles à la verité m'ont fort affligé, pour ce qu'elles me semblent manquer aux raisons des temps presens, à la disposition des affaires et aux formes de proceder. Recevez, je vous supplie, de bonne part les conseils que je vous donne, puis que j'en suis par vous requis et par une bonne conscience, loyale à sa patrie; car ils sont fondez sur le devoir et la raison qui me commande de bien faire en tout temps et d'inciter les autres à faire le semblable. Et pour venir aux particularitez des affaires, je vous diray avec franchise, que je vous supplie avoir agreable comme procedante d'un cœur qui est tout vostre, que je ne voy point en vos lettres une telle moderation et prudence, que l'excellence de vostre esprit et le zele que je vous ay tousjours creu avoir au service du Roy et de vostre patrie, m'avoit fait esperer de vous.

Je considere leur defectuosité en ce qu'elles particularisent bien les maux, mais ne specifient point les remedes; en ce que vous exprimez bien les mauvaises deliberations, mais ne protestez pas de n'y estre point consentant et ne promettez de demeurer ferme au

service de Sa Majesté, et vous opposer formellement aux remuemens que l'on voudroit faire contre son authorité, ainsi que tout droict divin et humain vous y oblige. Les resolutions generales sont mal prises, en ce que l'on veut par là faire porter au Roy l'ennuy et la peine du peché, dont il n'est pas l'autheur; car de croire que l'intention de Sa Majesté soit telle que les choses dont l'on se plaint ayent lieu, il n'y a nulle apparence; ses effets, en ce qui despend de son pouvoir, y contredisant; et m'asseure qu'en vostre ame vous et plusieurs de l'assemblée n'ignorez point sa bonne volonté, et toutes-fois, au lieu que vous devriez tous fortifier sa foiblesse, secourir sa necessité et soulager ses travaux, il semble qu'au comble d'iceux l'on aye pris le temps d'adjouster affliction sur affliction, afin de l'accabler et tout à l'apetit des interests particuliers, que l'on cognoist assez estre les causes de tout ce mal.

Souvenez-vous que Dieu est juste et certain juge de nos pensées et de nos actions, et que le Roy estant innocent, comme je sçay qu'il est des choses pour lesquelles on l'afflige, il ne souffrira point qu'il succombe, mais relevera son authorité à la ruine et confusion de ceux qui couvriront leurs mauvais desseins et leurs interests particuliers du zele de la religion; et à la verité la nayfve bonté de Sa Majesté redouble le peché de ceux qui le veulent offencer. Outre ces raisons concernans son service et le repos public, celuy mesme de la religion contredit à ce qui s'est fait, car estant la seule parfaite fondée sur le droit et la verité, elle doit rendre exempts ceux qui la tiennent non seulement de tout mauvais pretexte, mais mesmes de toutes apparences de mal.

Jusques icy Dieu par sa grace nous a exemptez de tous ces soupçons, ayant tesmoigné qu'il n'y avoit jamais rien eu que son seul service qui eut poussé ceux de nostre religion aux choses violentes et extraordinaires, ce qui a tousjours justifié nos armes et nos desseins. Maintenant si l'on y procede autrement, comme il semble que vos lettres donnent sujet d'en croire quelque chose, cette bonne opinion se perdra; et outre cela celle que l'on avoit tousjours euë, que le party de la religion estoit le plus asseuré party de France, à cause de l'union des volontez et interests de ceux qui en faisoient profession, diminuera grandement, dont les foibles et inutiles effets que je sçay que l'on peut faire par delà seront la seule cause; car ne vous imaginez pas qu'à ces nouveaux et precipitez remuemens nos eglises de deçà soient concurrentes, ny mesme que plusieurs de delà les approuvent; tellement que cette division causera beaucoup de mauvais effets, et parmy ce qui demeurera uny en ce mauvais dessein en son progrez, il y naistra tant de confusions, tant de desobeyssances et tant de necessitez, chasque particulier ayant pour principal but et objet le bien de ses affaires, et non celuy de la religion et du party en general, que ceux qui plus y prendront d'autorité seront ceux qui plustost experimenteront la verité de mes opinions, et regretteront de n'avoir plus prudemment et raisonnablement borné leurs desirs et conduit leurs entreprises.

Si mes parolles ne sont si bien agencées qu'elles vous persuadent à mieux faire que vous dites que l'on n'a commencé, au moins seront-elles des presages des maux infaillibles, et si vous les gardez en ce pa-

pier elles vous serviront quelquesfois de consolation et de guide à un meilleur chemin, ayant recognu que selon icelles les maux et les peines seront retombées sur leurs autheurs. Je desirerois estre prés de vous pour vingt-quatre heures, car l'affaire qui se presente est un champ si spacieux qu'il ne me laisseroit manquer de raisons pour vous ramener tous à la raison, et vous montrer clairement qu'en l'assemblée, si la conclusion en est telle que vous me mandez, il ne s'y est resolu aucune chose qui puisse revenir à la gloire de Dieu, à l'utilité de la religion, au bien et repos du Roy ny du royaume, ny de vous particulierement.

J'ay tousjours estimé que vous ne pecherez jamais par ignorance; ramenez-vous donc devant les yeux les raisons que la clarté de vostre jugement et la vivacité de vostre esprit vous presente, et je m'asseure que vous ferez changer de dessein à cette assemblée, ou que pour le moins vous vous opposerez à la violence de ceux qui le voudront suivre, tesmoignant à chacun que vous estes vrayement huguenot, c'est à dire, entierement desireux de conserver la religion et l'Estat, balançant tellement vos conseils et actions que l'excez de la passion au bien de l'un ne puisse devenir la ruine de l'autre. Excusez la liberté dont j'use en vostre endroit, la passion que j'ay à vostre service, et l'amitié que m'avez promise m'y contraint. Cette lettre est pour vous seul, remettant toutes-fois en vostre prudence de la communiquer en temps et lieu. Voila ce que j'ay estimé ne vous devoir point celer, vous priant de le recevoir d'aussi bonne part que je prie Dieu de bon cœur vous donner, etc.

Estant retourné à Paris vous preparastes une qua-

triesme voicture, les nouvelles de laquelle resjouyrent toute l'armée et vous y fit recevoir avec plus grand applaudissement que jamais; tous les capitaines et soldats, crians tout haut qu'il paroissoit bien maintenant que le Roy avoit mis en ses finances un gentilhomme d'illustre maison, qui estoit bon François, bon soldat et en avoit tousjours fait le mestier, puis qu'il servoit si bien le Roy et la France, donnoit si bon ordre au payement des soldats et faisoit en sorte que rien ne manquoit à l'armée.

Le lendemain de vostre arrivée, comme vous entreteniez le Roy et l'asseuriez de luy faire fournir encor trois monstres pour le moins à poinct nommé, voire peut-estre la quatriesme, s'il tenoit bon contre ceux que vous voyez bien avoir envie de se reserver quelque fonds, M. de Ville-roy et peu apres M. de Montigny entrerent comme tous esmeus dans la chambre du Roy, et luy parlerent chacun à part assez long-temps avec apparence de grande affection, et de ne s'en estre pas separez trop contens. Surquoy le Roy vous ayant appellé, vous dit :

« Le pauvre Sainct Luc n'a pas long-temps gardé son « estat de grand maistre de l'artillerie; ces deux « hommes qui viennent de partir, m'estoient venus « advertir qu'il vient d'estre tué le plus malheureuse- « ment du monde dans une de ses batteries, regar- « dant par entre les gabions et deux madriers si prés « l'un de l'autre qu'il n'y avoit quasi que le passage « de la balle entre deux. C'est dommage, car il es- « toit homme de service ayant l'esprit et le courage « bon, estant fort actif, inventif et diligent, et « neantmoins ne faisoit pas beaucoup, à cause de la

« grande abondance de conceptions qui luy entroient
« dans la teste, dont la derniere venuë luy sembloit
« tousjours la meilleure et détruisoit toutes les au-
« tres. Or, venoient ces deux hommes pour me de-
« mander sa charge ; à sçavoir : Ville-roy pour son
« fils Alincourt ou son neveu Chasteau-neuf-l'Aubes-
« bine, deux gentils-hommes de haute extraction,
« dont le premier, comme vous sçavez et moy aussi,
« a un peu les ongles bien pasles pour une charge où
« il ne faut rien craindre et estre tousjours au peril ;
« et quant à l'autre je ne luy ay jamais veu faire que des
« grimaces et simagrées ; et par là pouvez vous juger
« si je leur bailleray cette charge. Montigny m'en a
« aussi parlé pour luy mesme, et a de bonnes parties
« pour la meriter ; car il m'ayme, est fidelle et loyal,
« est vaillant, actif et diligent ; mais il a peu de ju-
« gement, peu d'invention et encor moins d'ordre et
« de ménage, qui sont conditions tres-necessaires en
« un grand maistre. J'ay en mesme temps pensé en
« vous, car je sçay que j'en recevrois contentement ;
« mais faisant estat de vous rendre seul absolu dans
« mes finances, je n'estime pas qu'il vous fut pos-
« sible de vous bien acquitter de ces deux charges
« ensemble, chacune d'icelle meritant bien un homme
« tout entier. Neantmoins j'y penseray, mais ne dites
« à personne que je vous en aye parlé ; car tousjours
« de tout ce siege ne vous en voudrois-je pas pour-
« voir, de crainte de vous divertir de vostre ordre
« accoustumé pour le payement de mon armée, et
« d'en faire perdre l'esperance à plusieurs ; lesquels,
« sous cette attente, essayeront de servir à qui mieux
« mieux.

« Sire, luy dites-vous, je n'ay rien à requerir de « vostre Majesté, puis qu'elle a soin de moy avant « que j'y aye pensé, et ne veux en cela que ce qu'il « vous plaira; mais s'il m'étoit permis et bien seant « de repliquer, je dirois que tant s'en faut que ces « deux charges soient incompatibles; que, selon mon « advis, elles devroient estre tousjours ensemble, et « que jamais l'artillerie ne sera mise en son lustre, et « n'en tirerez l'utilité qu'elle doit produire, qu'elle « ne soit exercée par un super-intendant des finances, « qui entende le métier de l'un et de l'autre et ne « manque pas de courage; mais vostre prudence es-« tant par dessus tout ce que je sçaurois dire, je la « laisseray operer, resolu de n'avoir jamais autre vo-« lonté que celle de vostre Majesté. »

Et sur cela vous estans separez, vous laissastes passer tout le reste du jour et de la nuict suivante sans sortir de vostre logis, ny aller en celuy du Roy, jusques au lendemain apres disner, en l'esprit duquel vous trouvastes bien d'autres fantaisies; car, vous ayant appellé si tost qu'il vous apperceut, il vous dit: « J'ay pensé avoir une grande querelle pour vous; « mais enfin, à force de larmes et de prieres, je me « suis laissé vaincre, ma maistresse m'ayant tant im-« portuné que je luy ay accordé la charge de grand « maistre de l'artillerie pour son pere, me remons-« trant, comme elle avoit esté si long-temps en sa « maison, que ce luy seroit une honte et un des-« honneur, voire un tesmoignage certain que je ne « l'aymerois plus si je la refusois, et se resolvoit, en « ce cas, de me quitter, de s'aller cacher, et enfin de « se rendre en quelque religion. A tous lesquels as-

« sauts je confesse n'avoir pas eu assez de force pour « y resister ; je luy ay dit que je destinois, sans rien « nommer neantmoins, cette charge pour un homme « dont j'estois asseuré d'estre bien servy, ce que je ne « pouvois pas esperer de son pere, et tant d'autres « choses, qu'enfin elle est demeurée d'accord de « faire quitter l'office à son pere, à la premiere charge « de qualité qui viendroit à vacquer, voire d'en « prendre recompense s'il me vient quelque grande « guerre sur les bras, pour la bailler à celuy que j'avois « en fantaisie, le nom duquel elle ne me vouloit point « demander. De sorte que, dés à present, je vous « promets qu'elle ne passera jamais des mains de « M. d'Estrée, sinon és vostres. » Dequoy vous le remerciastes sans rien contester, jugeant bien que vous y perdriez vostre temps.

Le lendemain vous en retournastes à Paris pour continuer vostre accoustumé recouvrement de deniers, où vous receustes advis, quelque huict jours apres, de la mort de monsieur vostre second frere que vous aviez laissé au siege d'Amiens, se portant fort bien, et le jour suivant une lettre du Roy dont la teneur s'ensuit :

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, puis que vous pensez continuellement à faire subsister mon armée sur pied et à plusieurs autres miennes affaires en mon absence, il est bien raisonnable que j'aye quelquefois soin des vostres, lors que vous estes absent de moy. Cette lettre donc est pour vous dire que sur la mort de vostre second frere (que je ne doute point que vous n'ayez sceuë

par une autre voye), plusieurs me sont venus demander le gouvernement de Mante, et vostre jeune frere plus instamment que nul des autres; mais à tous j'ay respondu que vous m'en aviez desja escrit, et ne pouvois, me servant si utilement que vous faisiez, le donner à un autre, vous le desirant. Advisez donc à leur respondre de mesme, afin que nous ne soyons trouvez en diversité de paroles, car je vous veux gratifier en tout ce que je pourray. Adieu mon amy.

Du camp devant Amiens. (Il n'y avoit point de datte.)

Vous rendistes responce au Roy, en le remerciant et acceptant sa bonne volonté, envoyastes vostre secretaire Balthazard à Amiens en retirer les expeditions, puis allastes faire un tour à Mante prendre possession du gouvernement. Pendant vostre sejour, qui ne fut que de quatre jours, ceux du conseil, qui l'estimoient devoir estre plus long, prirent ce temps pour faire une lettre au Roy, signée d'eux tous, par laquelle ils luy mandoient en substance, comme vous le sceustes depuis, qu'ils avoient si bien travaillé depuis cinq mois, que son armée n'avoit manqué d'argent n'y d'autres choses; qu'ils feroient encor tout leur possible pour faire fournir un mois de plus, mais qu'apres cela il n'en falloit plus esperer des moyens qu'il avoit ordonnez, dautant que ce qui restoit à recevoir n'estoit plus que restes et fondrilles incertaines, dont il ne se sçauroit que bien peu tirer, et encore avec grande longueur de temps. Et partant le supplioient-ils de mander sa volonté sur les nouveaux moyens dont l'on auroit à se servir pour continuer à fournir comme l'on avoit fait jusques à present, de-

quoy encor ne luy osoient-ils donner nulle asseurance, mais bien qu'ils y feroient tout leur possible.

Le Roy ayant receu cette lettre, ne s'arresta pas du commencement à regarder la souscription, en laquelle il y avoit huict ou dix seings, et croyant que le vostre y fust, il se mit à vous déchiqueter un peu tous l'un apres l'autre, et vous plus que pas un (se souvenant des promesses que vous luy aviez faites à vostre dernier voyage, de luy fournir encor trois à quatre mois, dans lequel temps il ne doutoit point qu'il ne prist Amiens, principalement depuis la mort d'Arnant Teille (1)); mais rejettant les yeux pour la seconde fois sur les seings de sa lettre et n'y voyant point le vostre, il demanda au courrier où vous estiez quand il partit, lequel luy ayant dit que vous estiez allé jusques à Mante, il reprit quelque espece d'esperance, et vous escrivit soudain ces trois mots de sa main en tels termes :

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, un homme de bien comme vous n'a que sa parole; c'est pourquoy m'estant fié sur celle que vous m'avez donnée de faire encor fournir pres de quatre monstres à mon armée, je vous envoye la lettre que m'escrivent ceux de mon conseil, par laquelle ils me desesperent d'en pouvoir fournir plus d'une, afin que vous vous acquittiez de ce que m'avez promis, et fassiez voir que vous en sçavez plus qu'eux. S'il y a des difficultez qui requierent vostre presence prés de moy, afin que soyez assisté de mon

(1) *Arnant Teille* : le même dont il a été parlé dans la note des pages 76 et 77 de ce volume.

authorité, venez en diligence, et je vous assisteray en tout. Attendant vostre responce, je vous dis adieu et vous aime bien.

Du camp devant Amiens, le vingt-huictiesme juillet.

A laquelle lettre vous fistes une telle responce.

Lettre de M. de Rosny au Roy.

Sire, je ne me puis imaginer surquoy messieurs de vostre conseil ont fondé la lettre qu'ils vous ont escrite pendant mon absence de quatre jours seulement : je remets à vous dire de bouche tout ce que je pense sur icelle ; et, afin de vous consoler en attendant, je vous dis moy, que vous ne vous souciez que de conserver vostre personne, de faire advancer vos ouvrages, de frapper fort si ce prestre vient en personne pour vous faire lever le siege, et trouver bon que je ne perde point une si bonne occasion à employer ma vie pour vostre service ; et pour le surplus, je vous promets, de sens rassis et non à l'estourdy, comme l'on m'a dit que trois ou quatre de vostre conseil disent que je parle et fais les choses, que vous ne manquerez d'argent ny de toutes autres choses de quatre mois. Priant le Createur, etc.

Vostre responce remit le Roy en bonne humeur, il la fit voir aux principaux chefs de l'armée. Bref, pour abreger, vous executastes si bien ce que vous aviez promis, que l'armée du Roy subsista, chassa par deux fois les ennemis, notamment ce cardinal (1), et finalement prit la ville ; du recit de toutes lesquelles particularitez nous nous abstiendrons pource

(1) *Ce cardinal* : Albert d'Autriche. N'étant pas encore dans les ordres sacrés, il épousa Clara Eugenia, fille de Philippe II.

que vous n'y eustes nul part, et que les historiens ne les oublieront pas. Or ayans trouvé en remuant vos papiers pour les mettre en ordre et en liasses selon la nature, les temps et la qualité des affaires, grande quantité de lettres du Roy et autres de cette année 1597, nous en avons choisi trente, d'autant qu'elles parloient de ce grand et important siege d'Amiens, et ne les pouvant interposer en leurs lieux propres, à cause que la pluspart sont sans dattes, et que ces Memoires estoient desja trop advancez d'escrire, nous nous sommes resolus d'en faire trois chapitres de suitte en ce lieu, ausquels ceux qui les liront avec attention et desir de cognoistre la verité des choses, pourront recourir et les approprier selon leurs qualitez et stiles.

CHAPITRE X.

Lettres de Henri IV et de Rosny, pendant le siége d'Amiens.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, une autre fois je vous donneray plus de loisir pour estre plus long-temps chez vous; mes affaires m'appellent en diligence à mon armée; et je vous fais ce mot le pied à l'estrié, pour vous prier, incontinent la presente receuë, de vous en venir icy pour aider à faire mes affaires, car j'y ay besoin de telles gens que vous, et c'est à ce coup qu'il faut que vous me fassiez paroitre vostre affection. Adieu mon amy.

A Paris, ce 4 juin 1597. HENRY.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

Monsieur de Rosny, je suis tres-mal content de la chambre des comptes, et de ceux qui les ont favorisez en la reduction des officiers creés en icelle, qu'ils ont obtenuë de moy, puis qu'ils me manquent de parole, ainsi que je leur escrits, et au president Nicolay, par les lettres que je vous envoye, ausquelles s'ils ne satisfont, advertissez m'en incontinent, avec vostre advis de ce que je dois faire pour me faire obeyr; car je n'ay pas deliberé de souffrir que l'on me meine de cette sorte, et que l'on se mocque ainsi de moy et du public, comme ils ont fait depuis qu'ils ont obtenu de moy ce qu'ils desiroient. J'escris aux sieurs de Beillievre et de Sancy qu'ils ne partent point de Paris que les deniers que ladite chambre a promis me faire toucher des offices retenus ne soient receus; car c'est aujourd'huy le plus important et pressé affaire que j'aye, et m'avez fait service agreable de m'avoir adverty de l'estat d'iceluy par ce porteur. C'est le moins que je puis employer aux fortifications des villes frontieres de Picardie et Champagne, que vingt-quatre mil escus, comme j'escrivis hier au sieur d'Incarville, mais il est besoin que j'en reçoive comptant presentement la moitié, afin de pourvoir à Montreuil, à Boulongne et à Abbeville, que l'ennemy menace d'assieger cependant que je suis engagé icy. Partant mettez cette somme à part des premiers deniers qui proviendront des triennaux, et me l'envoyez le plutost que vous pourrez, car je ne veux pas qu'elle passe par les mains des officiers, afin qu'elle soit mieux employée. Je feray le departement

des autres douze mil escus quant je sçauray qu'ils seront prests. Je vous ay escrit mon intention sur la vente des offices triennaux, mais tenez la main que tous les huict jours on m'envoye un estat des deniers qui auront esté receus, et de l'employ ou destination d'iceux, afin que je sois informé de tout, car je ne veux pas qu'il soit rien fait sans moy. Priant Dieu, monsieur de Rosny, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Escrit au camp d'Amiens, le 2 juillet 1597.

HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE (1).

J'ay depuis avisé de ne retarder point le sieur de Sancy pour les fruicts que j'espere recueillir de son voyage de Normandie.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, il se fist dernierement une fonte, en mon arsenac, de quatre canons, dont la Chevallerie me dit qu'il s'en estoit trouvé un gasté, de sorte que je ne devois faire estat de ladite fonte que de trois pour me servir, comme de fait on n'en a pas envoyé icy davantage : toutes-fois on m'a adverty que le quatriesme estoit reüssi aussi bon que les autres, mais qu'il avoit esté destourné et envoyé à Melun à la poursuitte du sieur de la Grange, ce que je ne puis bonnement croire ; mais si cette faute avoit esté faite, je la trouverois tres-mauvaise, et ne voudrois la passer sous silence. C'est pourquoy je m'en adresse à vous, et vous prie mettre peine de descouvrir ce qui en est, et m'en advertir fidellement. Il vous sera fa-

(1) *De Neuf-ville :* Villeroy signoit ainsi. Il s'appeloit Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy.

cile de le sçavoir ; car le larcin ne se peut pas cacher sous la cappe. Les officiers de l'arsenac doivent sçavoir ce qui en est, et vous asseure que me ferez plaisir de m'en esclaircir. Au reste, j'ay fait escrire à un nommé la Planche, qui est à Paris, qu'il vous communique une invention d'un pont dont il a escrit par deçà, afin de voir que c'est, et s'il y a apparence qu'elle puisse reüssir pour y entendre apres, suivant ce que vous m'en manderez. Voyez donc que c'est et m'en mandez vostre advis. Priant Dieu, etc.

Escrite au camp devant Amiens, ce sixiesme jour de juillet 1597. HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je vous faits ce mot par Guichard, l'un de mes valets de chambre, pour vous dire qu'incontinent et au plutost qu'il vous sera possible, vous donniez ordre, suivant ce qui avoit esté resolu avant mon partement de Paris, que les quatre mil escus, destinez pour mon artillerie, soient envoyez icy ; car, à faute de cela, je prevois beaucoup de mal, s'en estant allé d'aujourd'huy desja cinq canonniers et les autres officiers ne voulans servir sans argent. Donnez aussi ordre à ce qu'il faut pour mes escuries, c'est pitié de voir comme je suis de ce costé là, comme aussi à ce qui est necessaire pour mes habillemens, dautant que je suis tout nud ; et il me semble qu'il n'est pas raisonnable que m'employant, comme je fais, pour le salut de la France, je sois ainsi traité. Je vous recommande ces trois choses là et vous prie de les affectionner si vous m'aimez et desirez me faire service agreable. Adieu, etc.

Au camp devant Amiens, ce 8 juillet 1597. HENRY.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

Monsieur de Rosny, je me fais à croire qu'ayant receu la lettre que je vous escrivis hier au soir apres avoir veu la vostre du huictiesme de ce mois, par laquelle vous me mandiez que vous deviez partir de Paris aujourd'huy, pour aller en Bourgongne, que vous y serez demeuré suivant mon commandement pour y continuer le soin que vous avez eu jusques à present de ce qui concerne mon service. De sorte que j'espere que la presente vous trouvera encores là, par laquelle toutesfois je ne vous escriray aucunes particularitez; mais je remettray le tout à la lettre que j'escris presentement à ceux de mon conseil, par laquelle je leur mande mon intention sur tous les points de la vostre. Partant il ne me reste qu'à vous prier de tenir la main qu'ils soient suivis et executez comme vous avez accoustumé de faire en tout ce qui concerne et importe à mon service, dont j'ay tel contentement qu'il faut aussi que vous croyez que je me repose sur vous de toutes mes affaires, autant et plus que sur les autres qui y sont employez; mais il me semble qu'il n'est pas raisonnable que les corps des compagnies soient deschargées du prest, les chefs et plusieurs autres desdits corps y ayant satisfaict; car sont-ils pas membres de l'Estat comme eux et doivent-ils pas la vie et les biens à la défence du public? Ne vous lassez d'en parler, et s'il est possible, obtenez leur consentement pour vous ayder d'un demy quartier de leurs gages, suivant l'ouverture qui en a esté faite, afin qu'au moins j'en tire quelque chose. Je prie Dieu, etc.

Escrit au camp devant Amiens, le neufiesme jour de juillet 1597. HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, vous m'avez fait tres-grand plaisir d'avoir remis à un autre temps vostre voyage de Bourgongne, suivant la priere que je vous avois faite; car il me semble que j'en suis bien plus fort en mon conseil quand je sçay que vous y estes; et sans vostre presence je desesperois du payement du cinquiéme mois de mon armée, à quoy il faut necessairement bien tost pourvoir, d'autant que si nos soldats n'ont de l'argent, ils ne s'assujettiront jamais aux tranchées, et en seray tres-mal servy. Il faut aussi que vous me fassiez envoyer quatre ou cinq mil escus pour continuer nosdites tranchées, ausquelles il faudra employer jusques à dix mil escus, outre les dix mil escus qui furent baillés à Erard, quand il alla à Paris. Mais aussi j'espere avec cela, que nous yrons jusques dans les fossez d'Amiens, desquels nous approchons tous les jours; mais si nous n'eussions fait besogner nos soldats à trente sols la toise, nous n'en serions pas si prés. Vous me ferez plaisir de verifier davantage le fait du canon, s'il est vray que celuy à qui il a esté baillé, en ait fourny la matiere, et comment il luy a esté delivré; car je n'en suis pas content, et faudra que la Chevallerie m'en responde. Je remets le demeurant sur la lettre que j'escris à ceux de mon conseil, approuvant ce que vous avez fait pour le comte Bothuel. Priant Dieu, etc.

Escrit au camp devant Amiens, le treiziesme juillet 1597. HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre de M. de Rosny au Roy.

SIRE,

Pour respondre à la longue lettre qu'il a pleu à vostre Majesté de m'escrire de sa main, le neufiesme de ce mois, j'ay estimé estre à propos de luy rendre raison particulierement sur tous les points contenus en icelle. Et premierement, j'asseureray vostredite Majesté que l'on n'obmet aucune chose qui puisse servir à la vente des offices triennaux, ny à la reception de ceux qui sont pourveus desdits offices, ayant le sieur Puget presenté ses lettres en la chambre des comptes, et estant desja prest d'estre receu en l'office de tresorier de l'espargne, ce qui servira de planche pour la reception de tous les autres. J'espere que le sieur de Ligny, qui a esté pourveu de l'office de tresorier des parties casuelles moyennant dix-sept mil escus, selon l'intention de vostre Majesté, le sera incontinent apres. J'ay desja trouvé une partie des marchands desdits offices, et travaille maintenant de tout mon pouvoir pour en recouvrer d'autres, afin d'advancer le plus que l'on pourra la partie des Suisses que je sçay estre si necessaire, que de peur d'y toucher j'ay differé d'envoyer de l'argent à vostre Majesté pour faire besogner aux ouvrages et tranchées, jusques à ce qu'elle estant remplie comme elle est maintenant, je puisse envoyer des premiers deniers qui seront receus, comme aussi la partie des quinze cens escus pour un mois des officiers des vivres.

Pour les quatre mil escus pour l'artillerie, je les ay envoyez il y a huict jours suivant le commandement de

vostre Majesté, à laquelle j'ay fait responce par mes dernieres qu'il n'y avoit pas grande esperance aux six vingts milliers de poudre dont votre Majesté faisoit estat, à laquelle j'envoye aussi un memoire par lequel elle pourra cognoistre les difficultez qui sont survenuës au fait des pionniers, qui furent ordonnez lever au commencement de l'année. Pour la partie des quinze mil escus des munitionnaires de l'armée, l'on leur a baillé un des deux offices de tresorier de l'ordinaire de la guerre, lequel on leur a promis de leur faire valoir, au cas qu'ils ne trouvassent marchands. Les articles du majeur de Montreüil, touchant les bleds qu'il faut mettre à Boulongne, Montreüil et Rué, ont esté veus et respondus selon ce que l'on a estimé pour le mieux; et en attendant que lesdits bleds puissent estre fournis par ledit majeur, j'ay donné ordre et fourny argent pour en achepter cent cinquante muids, lesquels seront fournis promptement, à sçavoir trente muids à Sainct Fremin pour Rué, et le reste esgalement par moitié dans Boulongne et Montreüil.

Quant à l'office de receveur de Chaalons qui a esté destiné aux fortifications, l'on en a envoyé deux mil escus, et en seront envoyez les deniers à mesure que l'on les recevra. Pour les trois mois des garnisons de Picardie, j'ay desja fait sçavoir à vostre Majesté qu'il y en avoit un prest; pour les deux autres, il n'y a point eu de traitté à faire avec les sieurs Zamet et Cenamy, car ils ont voulu avoir dix mil escus pour l'advance, lesquels nous avons esté contrains en vostre conseil de leur accorder. Pour celle de Champagne, l'on a receu lettres du sieur de Ver-

zenay, tresorier de France, auquel vostre Majesté avoit commandé faire le voyage, par lesquelles il represente à vostre conseil la misere de la province, et l'impuissance du pauvre peuple ; ayant esté par les eslections pour le recouvrement des deniers, il fait par icelles quelques ouvertures pour l'acceleration d'iceux, ausquelles on a pourveu au mieux qu'il a esté possible. Quant aux compagnies du regiment de Piedmont qui sont à Mets, leur paiement est compris dans les cent cinquante mil escus dont on fait estat pour le payement de l'armée, et n'a on fait autre fonds pour le payement d'icelles. Neantmoins, pour subvenir ausdites compagnies, il sera emprunté, sous mes promesses et du sieur d'Incarville, ce qui leur faut pour un mois, dont nous serons remboursez sur les premiers deniers de la composition des financiers.

Nous avons escrit au sieur de Sobolle, en corps de conseil, que nous regarderions les moyens de luy pourvoir et de le satisfaire au mieux que nous pourrons. Pour le fait des escuries de vostre Majesté, nous nous sommes obligez pour une partie de sept mil escus au receveur general de Roüen, ledit sieur d'Incarville et moy, et sommes apres pour faire fonds de quelque huict cens escus pour les selles d'armes et autres choses necessaires pour vostredite Majesté. Nous pourvoyrons aussi luy et moy au sieur de Fouquerolles d'un moyen que nous avons en main pour le payement de son voyage, comme nous avons fait à celuy du fils du prevost des marchands. Pour l'establissement du chemin des postes de Paris à Rome, j'ay baillé le memoire de Valerio au sieur de la Varenne, et doivent communiquer ensemblement sur

ce sujet pour voir quel sera le meilleur chemin et plus asseuré. Quant à la partie de douze mil escus du colonel Galaty, il luy a esté mandé qu'elle seroit payée avec la premiere monstre, comme aussi celle de trois mil escus pour deux mois de ce qu'il faut de reste aux Suisses. Vostre Majesté me mandera par lettres expresses que l'on luy envoye la partie, deslors qu'elle sera preste, par terre ou par eau jusques à Crevant, et sous quelle escorte, estant à craindre que ceux de Seurre, ou du Gaucher, ou des ennemis estrangers, ayans eu nouvelles de ladite voicture, ne fassent quelque entreprise sur icelle, afin que suivant la responce et le commandement de vostredite Majesté, il soit donné ordre à l'acheminement d'icelle, comme je ne manqueray pas de faire à celuy des deniers de la prochaine monstre, et de me trouver à Compiegne vers le premier d'aoust, suppliant vostre Majesté de vouloir escrire en general à tous nous autres messieurs de son conseil les mesmes choses qu'il luy plaist de me mander en particulier; car cela facilitera les expeditions et me deschargera en quelque sorte d'envie, encor que cela ne m'empeschera pas de faire tousjours mon devoir, sans autre esgard que de vostre service et du bien de l'Estat. Sur ce je prie le Createur, etc.

Du 19 juillet 1597. ROSNY.

Lettre du Roy à messieurs de son conseil d'Estat et de finances.

MESSIEURS, j'ay veu par vostre lettre du 24, ce que vous me proposez et qui a esté advisé en mon conseil, touchant la descharge que vous jugiez se devoir

faire à mon peuple, du dixiesme de ce qui a esté imposé pour la presente année. Je desirerois que l'estat de mes affaires et les grandes despences que je suis contraint de faire pour la conservation de cet Estat, mesmes à l'occasion de ce siege, me pussent permettre de leur donner plus de soulagement, et leur accorder plus grande descharge que celle que vous me proposez par vostredite lettre, laquelle j'ay fort agreable, et que l'execution s'en fasse suivant l'ordre duquel vous me donnez advis par vostredite lettre, sinon pour le regard des parroisses les plus pauvres et affligées ausquelles je veux faire ressentir davantage le fruict de la grace que je fais à mondit peuple, et qu'au lieu des quatre-vingts mil escus que vous estes d'advis d'affecter à la descharge et soulagement desdites parroisses, qu'il en soit pris encor cent mil des six cens mil que j'accorde en general, dont le departement se fera au profit desdites parroisses qui sont les plus pauvres et affligées. C'est la grace que je veux à present faire à mon peuple, mesmes aux parroisses les plus ruinées; ce que vous ferez observer et executer par les tresoriers de France et autres officiers de chacun bureau, leur donnant l'ordre et instruction de ce qu'ils auront à faire, pour faire jouyr mes sujets du benefice de ladite descharge suivant mon intention. J'ay veu le rolle de la taxe des offices triennaux, lequel j'ay agreable en la forme qu'avez advisé, mesme que la distraction soit faite d'aucuns desdits offices. J'ay agreable les dispences de quarante jours pour les deux offices pour la resignation desquels vous avez composé, puis que lesdits offices eussent esté supprimez, et que les deniers qui en proviennent sont

employez si utilement. Je desire que ceux de mon conseil qui sont obligez pour mon service envers la veufve du feu lieutenant civil, soient deschargez de la poursuitte qui se fait contr'eux; si vous n'y pouvez disposer ceux qui font ladite poursuitte, vous en trouverez l'expedient et m'en donnerez advis.

J'auray agreable que Vienne soit contenté de ce qui luy a esté promis pour la capitulation de ma ville de Troyes; mais je ne puis trouver bon qu'il soit assigné sur le fonds qui est destiné et qui peut servir à l'entretenement de mon armée.

La monstre derniere fut faite le vingtiesme du mois passé; les soldats patissent beaucoup et n'ont moyen de vivre que de l'argent de leurs monstres et que du pain qui leur est distribué journellement. Si ladite monstre leur manque, je perdray par la faim et necessité ceux qui demeureroient en mon armée, et ne sera en ma puissance de retenir les autres, qui me fait vous prier, d'autant que vous aymez le bien de mon service, d'assembler promptement ce qu'il faut pour ladite monstre, et me l'envoyer en attendant que vous ayez toute la somme. Envoyez moy cent mil escus aussi-tost que ladite somme sera ensemble. je feray partir l'escorte pour la mener; et m'asseurant que vous userez en cela de toute la diligence possible, je prieray Dieu, etc.

Escrit au camp devant Amiens, le 27 juillet 1597.

HENRY. Et plus bas POTIER.

Et plus bas en apostille est escrit:

J'ay resolu la monstre de mon armée au penultiesme ou dernier de ce mois; je ne la puis retarder sans la perte de mon armée, et si les deniers de ladite monstre

ne sont rendus en mon armée le premier ou second jour du mois prochain, il sera impossible de retenir les soldats, lesquels ont beaucoup de necessité, qui me fait vous prier de donner ordre que l'argent que vous pourrez assembler pour ladite monstre soit porté à Compiegne, et qu'il y arrive le dernier de ce mois, au plus tard. Si vous n'avez ce qu'il faut pour la monstre entiere, vous envoyerez par ladite premiere voicture cent mil escus, ou, pour le moins, soixante mil, pour distribuer à l'infanterie. Cette occasion est si importante à mon service, que je m'asseure que n'y ferez faute; aussi, faudroit-il lever le siege si l'argent de ladite monstre n'estoit envoyé dans ledit temps. J'escris aux habitans de ma ville de Paris pour l'argent des Suisses, à quoy je vous prie tenir la main, et donner ordre que ce que vous envoyerez pour la monstre de mon armée, soit le dernier de ce mois audit Compiegne.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, suivant vostre lettre, j'ay fait entendre à ceux de mon conseil, ma volonté sur tout ce qui m'a esté proposé par leurs precedentes dépesches, comme j'ay aussi fait à vous pour le regard des advis que vous m'avez donnez. J'ay veu par vostre derniere l'estat de la recepte et la despence qui a esté faite depuis mon partement, aussi ce que l'on a assemblé d'argent pour la monstre de mon armée, ce qui m'est fort agreable; mais croyez qu'il n'est moins necessaire, car mon armée ne peut subsister si elle n'est payée. J'escris à ceux de mon conseil, et les prie instamment d'envoyer promptement ce qu'il faut pour

ladite monstre, et si toute la somme n'est ensemble, envoyer cent mil escus qui seront departis aux plus necessiteux, attendant le surplus. A quoy je vous prie tenir la main, et me donner incontinent advis du temps dans lequel les deniers de ladite monstre pourront estre apportez en mon armée. Enquoy m'asseurant que n'oublierez rien de vostre diligence et affection accoustumée au bien et advancement de mes affaires, je prieray Dieu, etc.

Au camp devant Amiens, le 27 juillet 1597.

HENRY.

La necessité des soldats est telle que j'ay resolu leur monstre au penultiesme ou dernier de ce mois; il faut que l'argent de ladite monstre soit à Compiegne au mesme jour. Donnez ordre qu'il y soit envoyé. Si toute la somme n'est assemblée, que l'on envoye ce que l'on pourra par la premiere voicture et dans ledit jour, et le reste à mesure qu'il se recevra; mais il n'y faut manquer, car de là despend la ruyne ou la conservation de mon armée.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

Monsieur de Rosny, un advis qui me fut hier donné, qu'il estoit passé du costé de Clermont cinq ou six cens chevaux des ennemis, fut cause que je n'envoyay, dés hier à Compiegne, l'escorte necessaire pour amener icy la marchandise que vous y avez conduite, et que ladite escorte ne pourra partir encor aujourd'huy, parce que nous fusmes tout le jour à cheval avec toute nostre cavallerie, laquelle y est demeurée encore toute la nuict, de sorte qu'il faut qu'elle se repose aujourd'huy; mais je donneray ordre

que ladite escorte partira demain de bon matin, afin de gaigner, le jour mesme, ladite ville de Compiegne, si faire se peut, et vous delivrer de ladite conduite, faisant estat de faire venir l'artillerie et les poudres qui sont là avec le reste. Partant vous ferez tenir prest toutes choses. Priant Dieu, etc.

Escrit au camp devant Amiens, ce quatriesme aoust 1597. HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

CHAPITRE XI.

Suite de lettres.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, j'avois opinion que viendriez jusques en ce lieu vous ayant mandé, mais vous estiez party pour retourner à Paris: vous eussiez veu l'estat de ce siege et cogneu combien il est necessaire de maintenir les forces qui sont en iceluy, et en faire venir de nouvelles, ce qui ne se peut qu'en leur donnant moyen de vivre et de me servir. C'est pourquoy j'escrits à ceux de mon conseil, qu'ils travaillent pour assembler les deniers qui sont necessaires pour achever le payement de la monstre derniere, et celle qui se doit faire dans la fin de ce mois. Ceux de mondit conseil m'ont donné advis de l'offre de deux cens quarante mil escus faite pour les offices de receveurs triennaux; mais je trouve que la condition que l'on demande pour l'advance desdits deniers est trop desavantageuse pour mon service. J'escris à ceux de mondit conseil, qu'ils considerent cet offre en mon

conseil, et qu'ils oyent ceux qui voudront faire ma condition meilleure, et qu'ils m'en donnent advis. Je desire que vous y soyez present quand ladite proposition se fera, et que vous m'en escriviez particulierement vostre advis; et quand les deniers de ladite monstre seront ensemble, vous viendrez me trouver: vous trouverez lors nostre ouvrage bien advancé. Et cependant je prie Dieu, M. de Rosny, vous avoir en sa garde.

Au camp devant Amiens, ce dixiesme jour d'aout 1597.

HENRY. Et plus bas, POTHIER.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, je m'attendois de vous voir avec l'argent que vous avez conduit à Compiegne, si l'escorte qui l'est allé querir vous y eust encore trouvé; car j'avois commandé à celuy qui la conduisoit de vous amener; mais puis que le soin que vous avez de mon service, vous a fait retourner à Paris si promptement, je suis asseuré que vous avez jugé qu'il estoit necessaire de ce faire. Toutesfois je vous diray que je seray bien aise de vous voir, et que vous fassiez un tour jusques icy quand vous cognoistrez que mon service vous permettra d'eschapper. J'ay veu l'estat que vous nous avez envoyé, tant de la recepte et despense de l'argent, procedant des moyens que nous avons destinez au payement de nostre armée, que de la partie que j'ay remise au peuple, dont ceux de mon conseil m'avoient ja adverty. Avec vingt mil escus encores, nous sortirons nettement du payement du cinquiesme mois de l'armée, l'artillerie payée; mais il sera difficile que

nous le fassions à moins, pour infinies despences extraordinaires qui se presentent : partant faites que j'en sois secouru promptement, et continuez à m'advertir de toutes occurrences. Priant Dieu, etc.

Escrit au camp devant Amiens le 12 aoust 1597.

HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, n'attendez à me venir voir que vous ayez recouvert et mis ensemble l'argent qu'il faut pour le payement du sixiesme mois de mon armée, car je veux parler à vous; et si je veux que vous voyez nostre besongne devant qu'elle soit plus advancée, davantage il ne faut pas faire apporter icy lesdits deniers qu'il ne soit temps de les employer, car il y a tant d'affamez icy comme ailleurs, que s'ils sçavoient que nostre bourse fust plaine, ils ne cesseroient de m'importuner pour y mettre les doigts et me seroit difficile de m'en défendre. Il faut assembler par delà nos deniers, les mettre et garder dedans nos coffres, en faire la meilleure provision que nous pourrons et la tenir secrette pour la faire apporter icy quand il sera temps et besoin de l'employer. Voila mon intention et la raison d'icelle, laquelle vous tiendrez la main qui soit suivie ; mais vous avez bien fait de vous estre opposé à la demande et poursuite de Mortier, car je n'entends point mesler des parties de mascarades avec les deniers destinez pour mon armée. Ne permettez donc que cela ait lieu, et quand à l'assignation que l'on demande pour mon nepveu le duc de Guise, j'y veux penser devant que d'en

ordonner; ce sera demain que je vous en escriray ma volonté. Je prie Dieu, etc.

Escrit au camp devant Amiens, le 18 aoust 1597.

HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à messieurs de son Conseil.

MESSIEURS, je suis tres content de la resolution que vous avez prise avec le prevost des marchands, eschevins et habitans de ma bonne ville de Paris, et encores de l'affection et franchise avec laquelle ils l'ont embrassée, ainsi que j'ay appris par vos lettres du 23 de ce mois, que je receus hier au soir; car j'ay grand besoin de gens de pied tant pour advancer la prise de cette ville, en laquelle il se pert tous les jours quelqu'un, que pour secourir mes autres places que je crains que mes ennemis attaquent pour me divertir d'icy, ou se revanger de la perte que j'espere, avec l'ayde de Dieu, qu'ils feront bien-tost de celle-cy. Partant le plustost que je pourray avoir les douze cens hommes de pied que vous avez proposez et qu'ils ont accordé de soudoyer, ce sera le meilleur. J'estime que vous avez consideré qu'il faudra donner aux mestres de camp et aux capitaines, à chacun cent escus pour le moins, pour en faire la levée, et adviser où l'assemblée s'en fera, et quel chemin vous leur ferez tenir pour les envoyer icy, afin d'y faire dresser d'heure les estapes, à ce que le peuple n'en soit foulé, non plus qu'a esté celuy de Normandie de celles que j'y ay faites. Si vous ne l'avez encor fait, je vous prie y donner ordre si tost que vous aurez receu la presente, car c'est le principal pour faire que j'aye bien-tost lesdits gens de guerre et pour donner contentement

à mes sujets de ladite levée dedans aujourd'huy. Je choisiray les mestres de camp et capitaines, desquels je veux estre servy à cette occasion, et vous en advertiray par ce dernier courrier que vous m'avez dépesché, que j'ay retenu pour cela. Au reste, j'approuve que madite bonne ville soit déchargée du demy doublement des aydes, suivant la proposition que vous en avez faite; mais advisez si pour cét effet il est necessaire de revoquer l'edit fait et verifié pour l'establissement d'iceluy, ou s'il suffira d'en surçoir ou revoquer l'execution seulement pour le regard de ladite ville, pour ne l'esnerver et rendre moins recevable et utile aux autres villes et provinces où il doit estre executé, et recognois que vous entendez et est aussi necessaire qu'il ayt lieu. Toutes-fois je remets le tout à vostre meilleur advis; car enfin, j'entends que ladite ville en soit deschargée aux conditions que vous m'avez escrites : partant faites en faire les expeditions telles que vous jugerez estre pour le mieux, vous repetant que je suis fort aise de cette resolution, et qu'elle est passée sans faire assemblée generale par vostre diligence et prudence, et le bon devoir que le prevost des marchands y a fait avec mes bons serviteurs de ladite ville, comme j'escriray ce jourd'huy audit prevost en particulier et ausdits habitans en commun, et desire cependant que vous leur fassiez entendre.

Au demeurant, il est certain que le cardinal Albert est d'hier arrivé en son armée, que le vieil comte de Mansfeld y commande en qualité de mareschal de camp, et qu'il s'approche de nous; ce sera pour essayer de jetter quelques gens dedans cette ville, ou

pour en assieger une autre, car je ne puis croire que ledit cardinal me veille faire tant de bien que d'entreprendre de me combattre pour nous faire lever le siege : toutes-fois, en pensant faire l'un, peut-estre qu'il s'engagera à l'autre ; pour le moins je vous asseure que je n'en perdray l'occasion si elle s'offre. Car je defends et combats une si juste cause, que je me promets que Dieu m'en donnera la victoire si nous en venons là ; mais, pour ce faire avec plus de seureté, il est necessaire de faire advancer toutes les forces de cheval et de pied que j'ay mandées, dont je vous envoye un estat, afin que vous y teniez la main de vostre costé, avec vostre accoustumée diligence.

Il est necessaire aussi que nous recevions les vingt mil escus de ma bonne ville de Paris, à temps, pour pouvoir faire montre à nos Suisses, lesquels ont perdu des soldats depuis ce siege, comme ont fait les autres, que l'on sera contraint de leur payer jusques à ce qu'ils ayent fait ladite monstre. Partant si lesdits deniers n'estoient prests, comme il me semble avoir appris par lettres du sieur d'Incarville, qu'ils sont, prenez ladite somme de ceux que vous avez assemblez pour le sixiesme mois de mon armée, et me l'envoyez en diligence, avec dix ou douze mil escus, pour fournir à infinies despences pressées et inévitables, qui se presentent journellement ; et pour ausquelles pourvoir j'ay esté contrainct d'emprunter de madame de Beaufort, quatre mil escus qu'elle avoit fait apporter icy, lesquels je vous prie faire rendre par delà au sieur Pujet, à la reception de la presente, car je l'ay ainsi promis et desire qu'il n'y ait point de faute, vous priant de croire que lesdits deniers ont esté bien em-

ployez, comme seront tous ceux que vous nous envoyerez, car il ne s'en débourse rien que par mes commandemens; et en feray voir la despence au sieur de Rosny quand il sera icy; vous en aurez aussi l'Estat au premier jour.

Pourvoyez semblablement au payement de l'extraordinaire de mon cousin le connestable, car il ne peut s'entretenir icy sans cela, et vous sçavez combien sa presence m'y est necessaire. Je desire aussi que vous fassiez bailler quelque chose à mon nepveu le duc de Nevers, sur sa pension, afin qu'il puisse partir et aller recueillir en Champagne les forces que j'ay commandé y estre assemblées pour amener icy; car ce renfort n'est à mespriser, et le puis avoir à propos si mondit nepveu fait diligence, comme il m'a mandé qu'il fera s'il est secouru de ladite pension, laquelle luy sera bien employée. Il est necessaire pareillement que vous changiez l'assignation que vous avez donnée au sieur d'Ecluseaux pour payer sa garnison, dautant qu'il m'a remonstré qu'il ne peut garder sa place si elle n'est payée, ce qu'il dit ne pouvoir faire des offices du parlement de Paris nouvellement creés, sur la vente desquels vous l'avez assigné, parce qu'il ne trouve point d'achepteurs; partant il desire que vous repreniez lesdits offices et que vous luy donniez une assignation de laquelle il puisse recevoir argent plus promptement, ce que je vous prie de faire. Vous pourrez vendre apres, tout à loisir, lesdits offices, pour vous en servir à faire les derniers mois de l'armée. Je vous ay escrit pour les quatre compagnies de Chevaux legers, de Champagne, afin de leur donner assignation d'un mois, outre ce qu'elles ont receu

pour les raisons que je vous ay mandées; à quoy j'auray bien agreable que vous donniez ordre, comme au payement des gages des sieurs de la Riviere, Dulaurens, de Lomenie et Clerville; car leur service m'est necessaire, et leur est impossible de se maintenir s'ils ne sont payez. Mais je vous diray, sur toutes les susdites despences, que je n'entends pas, pour y satisfaire, que vous touchiez à la provision des cent cinquante mil escus qu'il faut que vous fassiez pour le sixiesme mois de mon armée; car je veux qu'elle soit preferée à toute autre chose, et que vous mettiez à part ce dont vous la devez composer, sans qu'il y soit touché par qui que ce soit; car il ne faut pas qu'elle me manque sur la venuë de l'armée ennemie et le fort de la besogne. Messieurs, je vous prie donc d'en avoir soin par preferance à toute autre chose; et si vous jugez n'estre à propos que les deniers dudit mois soient mis et gardez dans les coffres du Louvre comme j'avois escrit, advisez à les bailler en garde à quelqu'un qui s'en acquitte fidellement, afin qu'il n'y soit touché et ne soient consommez à mesure qu'ils seront receus; et comme je m'asseure que vous y sçaurez donner ordre, estans esclaircis de mon intention, je ne vous en feray autre recommandation par la presente; à laquelle j'adjousteray seulement que nos assiegez firent hier deux sorties pour donner dedans nos trenchées, mais ils furent relevez de la peine de la moitié du chemin; car nos gens alloient au devant d'eux et les chargerent si rudement, qu'ils les firent tourner quasi sans resistance, et en fut tué neuf ou dix et pris deux. Nous gagnasmes aussi deux de leurs casemattes que nous leur avons renduës inu-

tiles, et avons avancé chemin dedans leurs fossez; de sorte que j'espere que nous arriverons dedans deux ou trois jours à leurs remparts. Je prie Dieu, messieurs, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit au camp devant Amiens, le vingt-cinquiesme jour d'aoust 1597. POTHIER.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, voyez la lettre que j'escris à ceux de mon conseil, et tenez la main qu'elle soit suivie. Venez me trouver aussi, suivant ce que je vous ay mandé, et amenez un bon cheval avec vos armes, afin de m'ayder à recevoir la benediction du cardinal, s'il nous vient voir comme il nous en menace, et apres retourner par delà, car je sçay que vostre personne m'y est necessaire. J'ay commandé au sieur de Ville-roy de respondre plus particulierement à la lettre que vous luy avez cy-devant escrite. Je prie Dieu, etc.

Escrite au camp devant Amiens, le vingt-cinquiesme aoust 1597.

HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.

MONSIEUR, je vous envoye les lettres du Roy, pour recommander la verification de l'edit de grand voyer, qui ne font aucune mention de vous; je desire qu'elles profitent. Je ne vous eusse demandé les vingt-cinq mil escus que vous nous envoyez, si j'eusse peu fournir à infinies despences qui se presentent ainsi que je vous ay escrit; car j'ay la mesme crainte que vous, c'est que cela empesche que nous ne touchions si

tost les sommes qu'il faut pour faire faire monstre à l'armée et la payer; mais je vous asseure qu'il ne sera touché à ce que vous nous envoyez que par force c'est à dire, pour chose necessaire. Il est vray, qu'il faudroit que nous sceussions au vray dedans quel temps nous recevrons le reste de nostre mois, afin d'en donner asseurance à nos gens et leur donner plus de courage d'attendre leur payement, apres lequel ils commencent fort à crier, et principalement nostre cavalerie legere et celle qui n'est payée du taillon, car elle sera plus incommodée qu'elle ne souloit, l'ennemy approchant et nous ostant la riviere. Je croy qu'il a esté à propos de faire la declaration que vous avez proposée, pour réchaufer nos triennaux, mais sçachez qu'une moindre somme receuë à propos profite plus qu'une plus grande trop attenduë. La dépesche du conseiller des aydes est tres-bonne, et espere qu'elle ne sera inutile. Le Roy fut hier recognoistre l'armée de l'ennemy, il la trouva passée deçà la riviere d'Authie; il la vid par devant et par derriere, il l'estime composée de douze à treize mil hommes de pied, et de deux mil cinq cens à trois mil chevaux, mais sans chef et conduite. Il croit qu'elle yra au pont Dormy, mais il espere loger aujourd'huy nos gens dedans leur ravelin, où nous faisons joüer nos mines cette apresdinée, et apres aller gratter leurs remparts plus seurement. Nous esperons d'en estre maistres dedans quatre jours avec l'ayde de Dieu, ou de nous battre avec le cardinal. Je prie Dieu qu'il nous donne la victoire, etc.

Du camp devant Amiens, le quatorziesme septembre 1597. DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

Monsieur de Rosny, nous n'avons pas combattu le cardinal, mais nous l'avons empesché de jetter du secours dedans cette ville; c'estoit nostre but qui nous est bien succedé, graces à Dieu; mais si j'en eusse esté creu, il n'en eust esté quitte à si bon marché, car nous l'eussions combattu et comme je croy battu. J'ay suivy le conseil des plus sages, et comme j'espere que cecy me donnera bien tost cette ville, je veux dire avec eux que je n'auray pas peu fait; nous y allons travailler à bon escient. Mais si vous ne m'envoyez bien-tost dequoy faire faire monstre et payement à mon armée, elle se débandera; toutes les compagnies de cheval et de pied y sont à present complettes, voire plus fortes que le nombre ne porte. C'est pourquoy il faut que vous m'envoyez du moins cent mil escus pour y satisfaire; tenez la main, je vous prie, que je les reçoive au plustost. Souvenez-vous de la fausse retraitte que fit le duc de Parme, quand il vint secourir Roüen; il faut craindre que cettuy-cy en fasse de mesme. Cognoissant quelle est l'ardeur des François, comme ils se refroidissent et retirent, l'occasion d'une bataille estant passée, j'apprehende cela merveilleusement. C'est pourquoy il faut contenter ceux qui tirent solde, afin qu'ils tiennent pied-aboulle; partant, je vous prie derechef d'en avoir soin. Vous avez bien fait d'avoir fait faire la declaration en faveur des triennaux, dont vous m'avez donné advis, et sçay bon gré au tresorier de l'espargne Gobelin, de la bonne volonté qu'il a de continuer, tant qu'il luy sera possible, les advances qu'il a faites jusques à

present, pour faire aller ma maison et contenter mes gardes. J'approuve aussi le marché que vous avez fait pour les vivres de l'armée, et si vous avez besoin de quelques lettres, tant à ceux du parlement qu'à autres pour advancer mes affaires, me le mandant, je vous les envoyeray. Mais je vous prie derechef de donner ordre que j'aye tost dequoy payer l'armée, et aussi que je sois secouru de poudre à canon; car la provision que j'en ay fait commence fort à diminuer. Ayez soin pareillement du fait des ligues, afin que l'argent que nous y avons mis ne soit inutile. Priant Dieu, etc.

Escrit du camp devant Amiens, le dix-huictiesme jour de septembre 1597. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, je vous prie faire que l'on m'envoye promptement encores trente ou quarante mil escus, pour parfaire le mois à mon armée, car si je ne la paye entierement il s'en desbandera une grande partie, et faudra que je quitte la campagne, ce qui amortiroit le fruit des advantages qu'il a pleu à Dieu me donner. Je feray faire la monstre jeudy, qui est le jour que nos assiegez doivent sortir; ce sera pour amuser et consoler nos gens qui verront sortir les autres à regret. J'ay receu vostre lettre du 18, laquelle m'a fort contenté, car elle me donne esperance d'obtenir le secours que je vous demande; mais il est necessaire que je l'aye à temps, pour pouvoir payer ensemble ladite armée, sans en faire à deux fois. Apres ce mois je ne vous en demanderay plus qu'un

pour le reste de cette année, afin de pouvoir bien employer le reste d'icelle, ainsi que j'escrits à ceux de mon conseil. Surquoy je me remets, priant Dieu, etc.

Du camp devant Amiens, le vingt-uniesme de septembre 1597. HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Lettre de la main du roy à M. de Rosny.

MON amy, suivant ce que je vous ay cy-devant escrit de pourvoir à ce qu'il fut baillé fonds au maistre de ma chambre, aux deniers pour les passez de ma maison durans les mois derniers et nostre siege, je vous fais encor ce mot à mesme fin, ayant donné charge au sieur de Mont-glat, mon premier maistre d'hostel, de vous en soliciter; car il m'a asseuré qu'autrement, à faute de cela, ma marmite est preste de donner du nez à terre, et cela me viendroit fort mal à propos. Cette-cy n'estant à autre fin, etc.

D'Amiens ce vingt-sixiesme septembre 1597.

HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, j'envoye deux Memoires à monsieur le chancelier, ausquels je desire que vous et ceux de mon conseil pourvoyez au plutost, comme tres-importans au bien de mon service, ainsi que vous le pourrez cognoistre. Je vous laisse et à luy le jugement auquel il sera besoin de travailler le premier. J'oubliay hier à vous commander de faire pourvoir à ce qu'il faut pour l'accomplissement du traitté que j'ay cy-devant fait avec mon frere le duc de Lorraine; à

quoy je vous prie de tenir la main; et cette-cy n'estant à autre fin, etc.

Ce vingt-septiesme septembre, à Monceaux.

HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, vous entendrez par Vexin l'occasion pour laquelle je le vous envoye, que je luy ay commandé de vous communiquer. Je desire que vous teniez la main de tout vostre pouvoir à ce que j'en puisse retirer la commodité que je m'en suis promis; et pour cét effet, empeschez que, par faveur, ceux qui y ont interest ne puissent rien obtenir, en mon conseil, au prejudice de ce que ledit Vexin vous proposera et que je luy ay commandé de vous dire; dont je vous prie de le croire comme moy-mesme, qui ne vous en diray davantage, pour prier Dieu, etc.

Ce vingt-septiesme de septembre, à Long-pré.

HENRY.

CHAPITRE XII.

Suite de lettres.

Lettre de la main du Roy à M. le comte de Chiverny, chancelier.

Monsieur le chancelier, sur ce que j'ay esté adverty que l'on fait quelque difficulté, en mon conseil, à l'erection du siege presidial, que j'ay ordonné estre fait en mon comté d'Armaignac, en ma ville de Lectoure, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous dire que c'est chose que je veux, et que j'ay accordé

la finance qui proviendra des offices de cette erection au sieur de Fontrailhas, au payement de certaines debtes, esquelles je luy ay cy-devant, comme comte d'Armaignac, esté condamné par arrest de ma Cour de parlement de Paris. Tenez donc la main à l'execution de ma volonté, et que personne que vous, le sieur de Rosny et le secretaire qui faudra qui en fasse les dépesches, ne le sçachent pour plusieurs considerations, mesmement pource que ma sœur veut que je luy donne la finance qui proviendra desdits estats; et bruslez cette-cy apres l'avoir veuë; laquelle n'estant à autre fin, etc.

Ce cinquiesme octobre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, j'ay sceu que l'on fait quelque difficulté, en mon conseil, pour l'erection du siege presidial, que j'ay ordonné estre fait en mon comté d'Armaignac et en ma ville de Lectoure, et que ma sœur en a esté advertie, chose que je ne desirois nullement pour plusieurs considerations, mesmement pource qu'elle veut que je luy donne la finance qui proviendra de l'erection des estats qu'il y faudra faire, et que je l'ay destinée au sieur de Fontrailhas, au payement de certaine somme de deniers, en laquelle, comme comte d'Armaignac, j'ay cy-devant esté condamné envers luy, par arrest de ma Cour de parlement de Paris. Et pour ce que c'est chose que je desire, et que j'ay accordée audit sieur de Fontrailhas, je vous fais ce mot pour vous dire (comme aussi je l'escrits à monsieur le chancelier) que vous fassiez dépescher cét affaire, et qu'il n'y ait que vous, luy et le secre-

taire par les mains duquel il faudra que la dépesche passe, qui le sçachent, afin que ma sœur n'en ayt point d'advis, et qu'elle croye l'affaire refusée. Je vous prie que cela soit conduit secrettement. Car aussi j'escrits audit sieur de Fontrailhas que quand il aura les expeditions, il n'en poursuive la verification ny l'execution que ma sœur ne soit en Lorraine. C'est là le sujet de la mienne, que je finiray pour prier Dieu, mon amy, vous avoir en sa garde.

Ce cinquiesme octobre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de M. le marquis de Rosny au Roy, pour advis sur le dessein du siege de Dourlans.

SIRE,

Je supplie tres-humblement vostre Majesté de croire que, comme je n'ignore nullement à quels et combien grands devoirs les mandemens divins et les loix humaines obligent les bons sujets et loyaux serviteurs envers leurs princes legitimes et maistres debonnaires, et recognois que je tiens, dois et veux incessamment tenir de vos faveurs, graces et beneficences, tout ce que j'ay et auray en ce monde d'advancement et d'accroissement de bonne fortune, aussi n'espargneray-je jamais, vie, bien, peine, travail ny industrie pour rendre à tous vos commandemens l'obeyssance dont je leur suis redevable. Mais comme cette vehemente affection m'a fait aussi-tost mettre la main à l'œuvre et user de toute sorte de diligence possible, afin de donner ordre que rien de tout ce qui peut despendre de moy ne puisse manquer pour vostre entreprise du siege de Dourlans, dont il a pleu à vostre Majesté de m'escrire, aussi cette mesme

devotion à son service me fait-elle prendre la hardiesse de luy escrire mon advis sur chose tant importante, sans en estre requis : m'imaginant que les grandes peines, fatigues et incommoditez souffertes par les soldats de vostre armée, pendant un si long siege que celuy d'Amiens, et les autres occasions qui se sont presentées par la survenuë du cardinal d'Austriche en corps d'armée, faisant demonstration de vouloir venir à la bataille, les nouvelles asseurées qui sont venuës à vostre Majesté, ainsi qu'il luy a pleu de me l'escrire, de la subsistance de cette armée sur les frontieres, que l'on peut conjecturer n'estre ainsi retenuë en corps, sinon à dessein d'essayer de prendre leur revanche des affronts signalez que vostre grande prudence et valeur ont fait recevoir à ce venerable prelat et tous ces bravaches Espagnols, si vous luy en laissez naistre l'occasion, et d'abondant l'hiver pluvieux où nous sommes entrez, ne conviennent gueres bien avec le dessein de former un nouveau siege, auquel vous aurez à camper à l'air, dans des terres grasses et humides, à forcer ceux de dedans qui s'opiniastreront sur l'esperance d'un secours, à vous remparer et défendre contre ceux de dehors s'ils s'advancent avec leur armée, comme toutes les raisons de la guerre le veulent ainsi, et à garantir vos soldats des pluyes, du froid et des fanges, qui seules peuvent devenir suffisantes à vous faire lever le siege, sinon avec honte, à tout le moins, non sans desplaisir et peut estre dommage et beaucoup de despences et de peines inutiles. Suppliant vostre Majesté de m'excuser, si j'entreprends de donner conseil en affaires de guerre à un si grand Roy, lequel, en l'intel-

ligence et pratique de ce mestier, excelle par dessus tous les autres, et des siecles presens et des siecles passez. Et finiray la presente par une devotieuse priere envers Dieu, à ce qu'il luy plaise, Sire, vous donner bon conseil, santé et continuelle longueur de jours, accroissement de domination et succez heureux à tous vos desseins.

De Paris ce 7 octobre 1597. Rosny.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

Monsieur de Rosny, j'ay veu bien particulierement, par vostre lettre du cinquiesme de ce mois, l'advancement que ceux de mon conseil ont donné aux affaires qui se presentent pour mon service, et principalement pour ce qui touche l'entretenement de mon armée et les despences qui sont requises pour l'artillerie, poudres et vivres, dont il est necessaire que ceux de mon conseil ayent autant de soin pendant ce siege comme ils ont eu lors de celuy d'Amiens, estant la conqueste de Dourlans necessaire pour la seureté de mes villes d'Amiens et d'Abbeville, et assize en tel lieu qu'elle incommode le meilleur pays de mes ennemis plus que nulle autre de cette frontiere. Je l'ay fait investir ce jourd'huy, et feray user de telle diligence à l'advancement de ce siege, qu'encores que la saison soit fascheuse, j'espere en avoir une prompte et heureuse yssuë, moyennant le bon devoir et courage que chacun y apportera. Il faut faire advancer les poudres, pourvoir aux vivres et envoyer promptement l'argent pour travailler aux tranchées, et pourvoir de bonne heure pour le fonds de la monstre prochaine. Quant aux sommes imposées pour les

petits soldats, il seroit à propos que le tout ou partie fust levé pour servir au travail qui se fera durant ce siege. J'ay mandé au sieur de la Grange qu'il aille en diligence à Roüen, pour faire verifier, purement et simplement, l'edit des triennaux. Je luy ay envoyé les depesches necessaires, et à ceux de la chambre des comptes, pour cét effet. Maintenant qu'Amiens est reduit, la Picardie estant plus libre, les offices de ladite province seront en meilleure vente. Quant aux villes qui pensent estre deschargées du secours qu'on leur demande, il faut leur faire cognoistre combien importe au general de mes affaires, et au bien et repos de mon royaume, que les autres villes, qui sont icy occupées par mes ennemis, soient aussi remises en mon obeyssance. Je desire que l'on fasse advancer, le plus qu'il se pourra, les forces qui me viennent trouver, dautant que les ennemis pourront faire quelque effort pour secourir les assiegez, et si cela est, ce sera dans le quinze ou vingtiesme de ce mois au plus tard. Je vous ay accordé volontiers le rachapt que vous devez pour la succession de deffunt vostre frere. En toutes autres occasions je vous feray cognoistre combien j'ay agreable le service que vous me faites, et sur ce, je prie Dieu, etc.

Escrit au camp de Dourlans, le 9 octobre 1597.

HENRY, et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je me souviens qu'ayant cy-devant esté parlé du fait de Palot, j'ay remis cette affaire à vous, estant bien ayse neantmoins qu'il demeurast en cette charge, puis mesme qu'il en avoit la commission.

Depuis j'ay appris que ceux de la religion consentent qu'il l'exerce, pourveu qu'il commence seulement ledit exercice l'année prochaine, ce qui me fait soupçonner qu'ils veulent tenir cette affaire en obscurité, et distribuer, pour cette année, les deniers à leur poste, obligeant ceux que bon leur semblera, par advantages et gratifications. Cela m'a fait resoudre de vous escrire ce mot pour vous dire que mon intention est que Palot l'exerce dés cette année, afin que la distribution se fasse selon mon vouloir et intention, et que je sçache à qui m'en prendre, s'il y a du deffaut. Aussi m'asseuray-je que vous, qui avez le soin general de mes plus importans affaires, y verrez plus clair par cét instrument que par nul autre; et cette-cy n'estant à autre fin, je prieray Dieu, etc.

De Monceaux, ce 9 octobre 1597. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, sur ce que j'ay esté adverty que ma marmite est preste de tomber et donner du nez en terre, ce qui me viendroit fort mal à propos en ce lieu et en cette occasion, s'il n'y est promptement pourveu, attendu mesmement que, durant le siege d'Amiens, la despence de ma maison a monté plus que l'on ne pensoit, et qu'il n'y a moyen qu'en prenant l'argent du marc d'or qu'ont payé ceux qui ont esté pourveus des estats que j'ay fait créer, je vous ay bien voulu faire ce mot de ma main, pour vous dire qu'en creant lesdits offices je n'ay pensé à faire les affaires d'autruy, ains les miennes. C'est pourquoy je veux que l'argent provenu dudit marc d'or, soit employé au payement des despenses faites en ma maison et advancées par

ceux qui m'ont servy en cette occasion ; à quoy vous tiendrez la main comme chose que je veux et que j'affectionne. Je vous recommande aussi l'affaire du controolleur general Parfaict, duquel je vous ay cy-devant escrit. Sur ce, Dieu vous ayt, etc.

Ce 11 octobre, au camp de Beauval devant Dourlans. HENRY.

Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny, pour responce sur le siege de Dourlans.

MONSIEUR, Dieu a pourveu, à mon grand regret et plus encores de celuy du Roy, à l'apprehension que vous avez euë du siege de Dourlans ; car les pluyes nous contraignent de changer de dessein, estans si grandes que nous n'avons soldat qui puisse demeurer en pied : de sorte que Sa Majesté a pris resolution aujourd'huy de lever le camp d'icy et mettre son armée à couvert ; cela estant, vous nous verrez bien tost si Dieu plaist, pour faire responce à toutes vos lettres. Cependant je vous diray que j'ay leu au Roy celle du dixiesme de ce mois que vous m'avez addressée ; ce n'a esté sans se loüer du soin que vous avez de son service : monsieur le mareschal de Biron estoit present seul. Sa Majesté est contente d'accorder à M. Gobelin les six ou huict mil escus dont messieurs du conseil ont jugé estre raisonnable le gratifier, outre les seize mil escus qu'ils luy ont accordez pour ses advances, à la charge aussi qu'il continuera à secourir sa maison le reste de cette année, et en ce quartier comme il a fait aux autres, ainsi qu'il luy escrit par la lettre que je vous envoye pour luy bailler, à quoy sadite Majesté vous prie de le disposer. J'ay esté contraint de prester

cent escus aux cent Suisses de la garde, des deniers extraordinaires, pour leur ayder à vivre en attendant leur payement, dont il vous plaira advertir monsieur le tresorier, afin qu'il les retienne pour les nous rendre. Tocquevert est mort de peste cette nuict, qui estoit enseigne d'iceux, dont le Roy a pourveu Reler. C'est bien l'intention du Roy de retrancher toutes les garnisons, augmentées ou establies depuis la perte d'Amiens, puis que l'occasion pour laquelle Sa Majesté les avoit ordonnées est passée. Partant j'en escrits des lettres à plusieurs d'iceux, que je vous prie leur faire tenir, comme il vous sera plus facile de faire de Paris que nous d'icy; et si j'en ay obmis quelques uns, ne laissez pas à en faire revoquer les payemens et leur faire escrire, par messieurs du conseil, qu'ils cassent leurs gens de guerre, et faites contre-mander ceux qui estoient en chemin pour nous venir trouver, et en descharger le pays s'il est possible; et quand nous serons par delà, nous traitterons du voyage de Bretagne, qui est tres-desiré d'un chacun. Le Roy m'a dit avoir ja donné l'ordre duquel vous luy avez donné advis par vostre lettre, depuis laquelle j'ay receu la lettre du 11. Je prie Dieu, etc.

Du camp de Belbat, le 13 octobre 1597.

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, il se commet plusieurs abus et desordres en l'administration de mes finances, qui procedent de diverses causes; mais celle qui leur donne plus de couleur, et qui en effet produit plus de mal, est celle qui est fondée sur les non-valeurs

que les comptables disent estre et se trouver par chacun an en la recepte de leurs charges, car ordinairement ils s'en servent pour s'excuser d'acquitter les despenses qui leur sont commandées; et comme autres qu'eux ne verifient si lesdites non-valeurs sont veritables, au moins si exactement qu'il seroit necessaire, il advient que lesdits deniers demeurent en reste en leurs mains, dont ils disposent et se joüent apres quasi comme il leur plaist. Je sçais bien que mon peuple est tres-pauvre, de sorte qu'il est difficile qu'il paye sa taille entierement comme il faisoit devant la guerre, et que cette pauvreté engendre des non-valeurs qui sont inévitables. Toutesfois plusieurs m'ont remonstré et fait entendre qu'à la fin l'on le fait bon payeur en une sorte ou autre, et que comme le temps fait perdre la memoire et cognoissance desdits deniers passez en non-valeurs, ils servent apres à acquitter des parties esgarées à moitié gain. Je ne veux pas croire que tout ce qui s'en dit soit veritable, et n'entends par la presente faire tort aux gens de bien; mais je desire verifier par vostre moyen, en l'estenduë des receptes generales où je vous ay envoyé, si le peuple doit tant d'arrerages de tailles et du taillon des années passées, et principalement des deux dernieres de quatre-vingts quatorze et quatre-vingts quinze. Au moyen dequoy je vous prie d'y travailler, tant par la verification des estats de recepte et despense des receveurs particuliers et generaux, que par une sommaire enqueste que vous en ferez par les eslections que lesdits comptables vous diront estre demeurées en reste; et si vous descouvrez quelques parroisses de cette qualité-là, infor-

mez-vous d'où en procede la cause, car souvent elle procede autant de desobeissance ou de la negligence des officiers, que de pauvreté; dequoy je desire fort d'estre esclaircy à la verité. Vous me ferez doncques ce service, avec les autres que j'attends de vous, en l'execution de vostre commission, et me donnerez advis de la reception de la presente. Priant Dieu, monsieur de Rosny, qu'il vous tienne en sa sainte garde.

Escrit à Roüen le dix-septiesme jour d'octobre 1597.

HENRY, et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, suivant l'advis que vous me donnez, et ce que j'ay entendu du sieur de la Corbiniere, pour ce qui concerne l'assignation qui luy a esté baillée sur Normandie, j'escris à mon cousin le duc de Mont-pensier que je veux qu'elle ait lieu, et qu'il apporte en cela ce qui depend de son authorité pour faire observer ma volonté, ainsi que je me veux promettre qu'il fera. J'escris aussi à ceux de mon conseil qu'ayant resolu de faire demeurer ma cavalerie legere dans les garnisons de ma frontiere de Picardie, et voulant que les fournitures qui leur ont esté ordonnées leur soient entretenuës, ma volonté est qu'ils donnent assignation et asseurance audit sieur de la Corbiniere pour avoir moyen de continuer lesdites fournitures, qui sont autant necessaires, comme l'on doit avoir soin de la conservation de mes villes frontieres, qui despend de l'entretenement des gens de guerre que j'ay ordonnez en icelle; à quoy je vous prie de vostre part tenir la main autant comme vous

aymez le bien de mon service. J'ay veu par vostre-ditte lettre comme vous travaillastes hier aux articles de ceux de la religion; cette affaire ne se peut terminer si tost comme je le desire, la longueur dont on use estant prejudiciable à mon service. J'ay escrit ce jourd'huy au sieur de Chiverny, mon chancelier, et au sieur de Ville-roy, pour faire prendre une prompte resolution en cét affaire, à quoy je desire que vous teniez la main de vostre part, et que l'on ne cesse qu'elle ne soit terminée. L'abbé duquel m'escrivez n'est mort et n'a esté malade; s'il en fut advenu autrement, je vous avois destiné l'une des abbayes. Je reserveray la volonté que j'ay de vous gratifier en une autre occasion; et cependant je prieray Dieu, monsieur de Rosny, vous avoir en sa garde.

A Monceaux, ce 14 novembre 1597. HENRY.

Et plus bas, POTHIER.

CHAPITRE XIII.

Conseil tenu après la prise d'Amiens. Tentative sur Dourlens. Retour du Roi à Paris. Le pape Clément VIII se porte pour médiateur entre la France et l'Espagne. Voyage en Bretagne. Rosny tient à Rennes les états de cette province. Traité avec le duc de Mercœur. Édit de Nantes.

[1598.] AYANT achevé la transcription des lettres dont nous avions fait mention, nous adjousterons à la suite d'icelles que nostre intention a esté de faire juger aux plus sages que le Roy entendoit fort bien toutes ses affaires jusques aux moindres particulari-

tez, qu'il en avoit un grand soin, les vouloit toutes sçavoir, et qu'il ne fut absolument disposé d'aucune sans sa cognoissance et ordonnance. Sur laquelle verit , en reprenant la suitte de ces Memoires, nous dirons que le Roy ayant avec grand honneur et advantage reduit la ville d'Amiens en son obeyssance, battu et mis en fuite, en détail et par pieces, les ennemis, et depuis iceux receu bravement et chassé honteusement en gros leur cardinal archiduc, present en corps d'armée et ordre de bataille; et ne voulant point laisser de si grandes et belles troupes oysives (car sur le bruict de la venuë de l'armée espagnole et d'une bataille preste à donner, toutes les troupes subsidiaires et auxiliaires des provinces s'estoient jointes, et tous les braves gens y estoient accourus), il vous depescha un courrier afin de le venir trouver et luy apporter le plus d'argent que vous pourriez; à quoy vous obeystes dans six jours, et augmenta vostre arrivée (lors que l'on sceut que vous faisiez voicturer une monstre entiere) tellement les precedentes resjouyssances et courages sur-haussez à cause de tant d'heureux succez, que tous d'une voix, avec celle du Roy, qui ne manquoit jamais de braves desirs, crioyent qu'il ne falloit pas laisser tant de braves soldats et une si grande quantité de vaillante noblesse inutiles.

Tellement que sa Majesté ayant fait assembler un conseil de ses plus capables et confidens serviteurs, il s'y fit sur ce sujet une infinité de propositions, chacun estimant de faire d'autant plus priser son esprit et son courage, qu'il mettroit en avant des entreprises hautes et difficiles. Neantmoins en fin il

ne fut pris resolution que sur trois d'icelles : la premiere, de suivre courageusement l'armée de l'ennemy jusques dans son pays et luy presenter la bataille; la seconde, de tenter une entreprise dressée de longue main sur une ville des plus importantes du pays d'Artois; et la troisiesme, d'assieger Dourlans : surquoy le Roy voulut que chacun opinast ; ce qui fut fait. Et sans nous arrester aux advis des autres, nous vous ramentevrons seulement ce que vous nous dites depuis du vostre, qui fut que pour le premier poinct vous croyez que cette action seroit plutost d'esclat que d'effet, et de bruit que de fruit, n'y ayant nulle apparence que le cardinal voulut hazarder de gayeté de cœur une bataille qu'il avoit refusée, lors qu'il sembloit y estre engagé par l'honneur et le besoin de secourir Amiens ; que, pour la seconde, il arrivoit fort peu souvent que telles entreprises sur de grandes places, par surprise, reüssissent heureusement, sur tout lorsque le pays estoit en alarme et couvert de troupes ennemies ; mais que, neantmoins, vous ne trouviez pas grand inconvenient à redouter en l'un ny en l'autre, d'autant que dans quinze jours au plus tard ces deux desseins seroient executez ou faillis, et par consequent n'engageroient en aucune façon l'armée mal à propos; mais que ce n'estoit pas de mesme pour le siege de Dourlans, auquel il estoit impossible de travailler si diligemment que l'on ne se trouvast envelopé dans l'hyver bien avant, lequel devenant pluvieux et humide, il seroit impossible de camper, faire logemens de gens de guerre, ny tranchées sur tout d'un costé où les terres estoient grandement grasses et marescageuses.

Neantmoins ces trois propositions ne laisserent pas d'estre suivies; des deux premieres il en fut remporté de la gloire, quoy qu'il ne s'executast rien de consequence, mais cette presentation de bataille et le refus d'icelle sonna fort haut aux pays estrangers, et mesmes, dit-on, fut cause de faire resoudre le roy d'Espagne à la paix, ainsi qu'il sera dit en la suitte de ces Memoires; mais le dessein de Dourlans fist recevoir de la perte et de la honte, à cause qu'apres plusieurs fatigues qui penserent dissiper l'armée, les pluyes, boües et disette de vivre contraignirent au levement du siege (comme les lettres cy-devant transcriptes tout d'une suitte en ont dit quelque chose); apres lequel le Roy mist ses troupes en garnison, leur fist faire monstre, non pour les rafraischir, comme c'est la façon de parler, mais pour les rechauffer et seicher, d'autant qu'ils transissoient de froid et estoient tous couverts de fange et de bouë; et puis s'en retourna triomphant à Paris, où, sans perdre temps, il fist ses preparatifs pour aller vers le printemps attaquer vivement M. de Mercure, afin de nettoyer la Bretagne d'ennemis, lequel n'avoit fait que l'amuser, sous divers pretextes et divers traittez qu'il avoit proposez, dont neantmoins il advint que plusieurs des siens, lassez de telles longueurs et craignant qu'il s'accommodast sans eux, le firent sans luy.

Le Roy passa tout ce reste d'hyver en telles et semblables faciendes, et vous à establir l'ordre que vous aviez projetté de longue main en l'administration des finances, à meliorer les revenus du royaume, ramasser tous les restes des deniers dont avoit esté fait fonds pour le siege d'Amiens, rechercher toutes parties es-

garées et nouveaux moyens, afin de pouvoir soudoyer l'armée de douze mil hommes de pied, deux mil chevaux et douze canons, que le Roy faisoit estat de mener avec luy en Bretagne, et celle de six mil hommes de pied et douze cens chevaux qu'il laissoit en Picardie sous la charge de monsieur le connestable, pres duquel il laissoit aussi messieurs de Bellievre, de Ville-roy et de Sillery.

Nous licenciant, pour nostre regard, de faire icy une petite disgression, quoy que ce soient affaires où vous n'eustes nulle part, et neantmoins necessaires à sçavoir pour l'intelligence de ce qui sera dit cy-apres, par laquelle nous vous ramentevrons que le Pape, Clement huictiesme, desirant de pacifier les troubles de la chrestienté, avoit, dés-avant le siege d'Amiens, fait partir de Rome le cardinal de Florence, pour venir, en qualité de legat en France, essayer de disposer le Roy à la paix; lequel, lors qu'il luy en avoit parlé, n'en avoit peu tirer autre responce, sinon que le bruit qui se faisoit pour reprendre Amiens, luy avoit bouché les oreilles, et n'entendroit à aucune voye d'accord qu'il n'eust repris cette place, afin que l'on n'estimast pas qu'il y eust entendu par force. Et en mesme temps, avoit aussi le Pape envoyé Calatragironne, patriarche de Constantinople, sonder les intentions du roy d'Espagne sur mesme sujet; lequel, du commencement, il trouva grandement difficile, sur tout lors qu'il eut premierement les nouvelles de la surprise d'Amiens; car ceux qui avoient fait cette execution en parloient si advantageusement, qu'il sembloit que, dans peu de temps, ils deussent avoir tout le pays jusques à la riviere d'Oyse et de Seine,

Mais ayant depuis appris que le Roy s'opiniastroit à reprendre cette ville, et l'avoit assiegée avec un si grand ordre et prévoyance, et de si grandes forces, qu'il ne pouvoit rien mettre ensemble qui fust assez suffisant pour luy faire lever le siege; et d'ailleurs se trouvant assailly d'une cruelle, furieuse et sordide maladie, dont il cognoissoit bien qu'il luy estoit impossible de réchapper, et considérant qu'il estoit bien dangereux de laisser en mourant à son fils, jeune, et de peu de sens et d'experience, un si grand et valeureux ennemy que le Roy sur les bras, il se resolut enfin d'entendre à la paix. Tellement que ce patriarche ayant repassé à Rome, et estant venu trouver le legat de Florence, en France, apres la prise d'Amiens, lors que, conjoinctement, ils supplierent derechef le Roy, puis que le roy d'Espagne se disposoit à un bon accord, de ne le refuser point, il leur dit le trouver maintenant bon, puis qu'Amiens estoit repris; mais qu'ils sceussent aussi qu'il ne conclurroit jamais de paix tant que l'Espagnol tiendroit un poulce de terre dans son royaume. Dequoy luy ayant esté donné esperance, il laissoit en Picardie les trois cy-devant nommez comme ses deputez, avec pouvoir de traitter cette paix; de laquelle leur ayant laissé toute la charge, il partit au commencement de mars pour s'acheminer en Bretagne, faisant marcher son armée apres luy, et vous ayant laissé derriere avec aucuns de son conseil, de ceux qu'il estimoit qui vous défereroient le plus, pour donner ordre aux estats des finances, recouvrer de l'argent et faire fonds pour les despences des troupes de Picardie et des deputez pour la paix: desquels, ny de toute leur negociation, nous ne dirons rien da-

vantage, tant pource que vous n'y eustes nulle part, que pource que tous les historiens n'en oublient nulles particularitez; mais bien que vous ayant pourveu aux choses cy-dessus dittes, vous vous acheminastes en Bretagne, pensant y trouver le Roy arrivé; mais vous fustes bien estonné de voir qu'il n'eust point encores passé Angers, où il avoit esté arresté, avec divers artifices, par la ruse de ceux qui ne desiroient pas voir la ruyne totale de M. de Mercure; dont madame la marquise de Monceaux, maistresse du Roy, avoit fait joüer les plus puissans ressorts, ayant disposé madame de Mercure à venir rencontrer Sa Majesté audit Angers, luy ayant envoyé passe-port pour cet effet, si tost qu'elle sçauroit sa venuë en ce lieu-là, pour luy faire toutes sortes de submissions au nom de son mary, jusqu'à luy offrir leur fille unique pour en disposer en faveur de tel prince qu'il luy plairoit d'ordonner; ayant bien cette opinion neantmoins, que ne la voulant pas donner à un de sa maison, il la reserveroit pour son fils Cesar, comme cela est depuis arrivé; et sceurent si bien cajoler toutes ces femelles, que le Roy condescendit à traitter avec M. de Mercure (1), sans s'advancer davantage qu'Angers; où vous estant arrivé et allé faire la reverence à Sa Majesté, il vous dit, en vous embrassant des deux bras et serrant, selon sa coustume, vostre teste contre son cœur.

« Mon amy, vous soyez le bien venu, je suis tres-

(1) *M. de Mercure* : le duc de Mercœur avoit espéré, à la faveur des troubles, devenir duc de Bretagne : il fondoit ses droits sur ce que Marie de Luxembourg, sa femme, étoit petite-fille de Charlotte, héritière de la maison de Penthièvre.

« aise de vous voir icy, car j'y avois bien affaire
« de vous. — Et moy, Sire, tout au contraire, luy
« respondites vous, suis tres-marry de vous trouver
« encor en cette ville; car vous avez et auriez bien
« à faire ailleurs. — Il y a si long-temps que nous nous
« cognoissons, repartit le Roy, que nous nous enten-
« dons l'un l'autre à demy mot : c'est pourquoy je me
« doute desja bien de ce que vous voulez dire; mais
« si vous sçaviez ce qui se passe, et comme j'ay desja
« bien advancé toutes choses, vous changeriez d'opi-
« nion, et me tiendriez autre langage que celuy que
« je voy bien que vous avez en l'esprit. — Je ne suis
« pas si ignorant que vous estimez, Sire, luy dites
« vous, car je sçay que l'on vous amuse sous des
« propositions de nopces qui ne vous pourroient faillir
« quand vous voudriez; car ayant reduit pere et mere
« à vostre discretion, comme cela vous estoit facile,
« vous y auriez bien aussi la fille, et n'auriez nul be-
« soin d'entrer en des traittez qui vous cousteront
« beaucoup. Il falloit aller droit à Nantes et là traitter
« à coups de canon, dont il n'en eust pas fallu
« quantité pour faire dire à ce prince, qui a tousjours
« fait le fin, vous ayant amusé deux ans sur des trait-
« tez, maudit soit le dernier.

« Ce que vous dites eut esté fort bon, dit le Roy,
« si j'eusse eu toutes mes forces et mes artilleries
« prestes; mais il n'y a pas trois jours qu'elles estoient
« encores toutes separées et vous encor bien loin,
« sans mesme sçavoir comme vous estiez d'argent;
« car d'aller attaquer une telle ville sans moyens de-
« quoy la prendre, ce n'estoit ny mon intention ny
« la raison. — Je vous asseure, Sire, respondites

« vous, car je le sçay par gens qui en sont sortis, « qu'à la premiere chamade faite, vous present, tous « les habitans se fussent sous-levez et eussent con- « traint M. de Mercure de se retirer dans son chas- « teau, voire peut-estre se fussent-ils saisis de l'un et « de l'autre, et vous les eussent livrez. Mais je voy « bien à vos discours que d'autres causes vous ont « retenu, contre lesquelles je perdrois tousjours la « mienne; car je ne recognois rien icy des accoustu- « mées generositez et diligences de mon brave Roy, « que je n'ay jamais veu s'esloigner si fort des enne- « mis pour parler à eux comme il fait à present: mais « il n'y a remede, je n'en dispute plus.

« A la verité vous me ferez plaisir, dit le Roy, « car je cognois aussi bien tout cela que vous sçauriez « faire; mais vous sçavez que je suis pitoyable à ceux « qui s'humilient, et que j'ay le cœur trop tendre « pour refuser une courtoisie aux larmes et supplica- « tions de ce que j'aime, partant n'en parlons plus, « mais bien de faire vos dépesches pour aller à Rennes « au lieu de moy, tenir les estats et traitter avec eux « pour une subvention qu'ils m'ont promise, si je de- « livrois la province et la mettois en repos, comme je « feray avant que de partir d'icy; car je suis asseuré « de M. de Mercure et de tout son party, voire mesme « de Blavet et de d'Overnanes, où il y avoit des Es- « pagnols ou gens qui faisoient mine d'estre à leur « devotion; venant aussi de recevoir advis de mes- « sieurs de Bellievre et de Sillery, comme le traitté de « paix (1) avec le roy d'Espagne est fort advancé, « ayant enfin passé l'article de la reddition de toutes

(1) *Le traité de paix :* le traité de Vervins fut signé le 2 mai 1598.

« les places que les Espagnols tiennent dependantes
« de la couronne de France, où la Bretagne est spe-
« cialement nommée, et ne restera selon cela que
« Cambray, pour lequel vous mesme m'avez tousjours
« conseillé de ne l'insister pas fort. J'ay aussi nou-
« velles que la reyne d'Angleterre et les Pays-Bas unis
« m'envoyent des ambassadeurs. Je ne sçay si c'est
« pour intervenir en cette paix ou m'en divertir,
« mais je croy plutost le dernier que le premier. Il
« faut que vous partiez dans deux jours, tant pour
« donner ordre aux logemens des troupes de mon
« armée, qui sont és environs de Vitré et Rennes,
« où il y a plusieurs lieux barricadez, afin qu'il n'en
« arrive point d'inconvenient, leur faisant faire une
« monstre suivant ce que vous m'avez escrit l'avoir
« toute preste, que pour faire advancer les estats, et
« par consequent la levée des deniers qu'ils m'accor-
« deront. » Toutes lesquelles choses vous executastes
heureusement les unes en suitte des autres, comme
il sera dit cy-apres.

Le jour de vostre partement, le Roy vous demanda si vous n'aviez point veu madame de Mercure, et luy ayant respondu que non, il vous dit que vous la deviez avoir visitée, tant par civilité deuë aux dames, que pour ce qu'elle disoit que vous estiez parens, et qu'elle vous avoit tousjours fort affectionné. « A la
« verité, Sire, repartistes-vous, tout cela est vray,
« car il y a eu des filles de Bethune mariées en la
« maison de Luxembourg, et de celles de Luxem-
« bourg en celles de Bethune; et c'est d'un de ces
« costez-là, si les grands roys pouvoient avoir de leurs
« sujets et serviteurs pour parens, que j'aurois l'hon-

« neur de vous appartenir. — Je le sçay bien, dit le « Roy; mais allez les voir, car cette visite les conso-« lera, dautant que je sçay bien qu'ils croyent que « vous leur estes du tout contraire. »

Suivant donc la volonté du Roy, vous fustes voir mesdames de Martigues (1) et de Mercure, qui vous receurent avec beaucoup d'honneur, de caresses et de complimens, entre lesquels madame de Mercure vous dit que, voyant l'estat des affaires de monsieur son mary, requerir d'avoir des amis prés du Roy; elle avoit aussi-tost jetté les yeux sur vous, estans proches parens comme vous estiez, esperant de recourir à vostre faveur; mais qu'elle avoit apris depuis deux jours que vous ne luy rendiez pas office de parent, ains tout au contraire, que vous conseilliez au Roy de les ruyner; qu'elle ne pensoit point que monsieur son mary, ny elle, et encor moins une petite parente, leur unique heritiere, que vous aviez, vous eut jamais donné sujet de leur vouloir mal; que s'ils vous avoient apporté quelque desplaisir, ç'avoit bien esté innocemment et contre leur intention; et partant vous prioit-elle de les vouloir aimer comme vos parens et amis, et les assister de vostre credit prés du Roy. Vous luy usastes de plusieurs complimens, et alleguastes beaucoup de raisons trop longues à reciter, dont la substance fut que vous les reveriez de tout vostre cœur, comme ressentant l'honneur que vous aviez de leur appartenir; mais que le Roy et son service vous estoient plus chers que toutes choses, et que lors qu'ils se seroient sousmis à leur devoir, ils n'auroient point un meilleur servi-

(1) *Madame de Martigues :* mère de la duchesse de Mercœur.

teur prés de Sa Majesté, ny qui leur rendit de meilleurs offices que vous feriez en toute occasion.

Peu apres vous montastes à cheval et allastes coucher à Chasteau-gontier; le lendemain, ce nous semble-il, à Vitré, où vous donnastes ordre à faire payer les gens de guerre, et les loger de sorte et avec telle police, avec l'assistance que vous y firent messieurs de Salignac et de Moüy, mareschaux de camp, que tous les peuples, qui s'estoient retirez dans des bois retranchez, et estoient tous les jours prests d'en venir aux mains les uns contre les autres, vous en envoyerent faire des remerciemens, et donnoient tout publiquement mille loüanges. Cela vous fit aussi merveilleusement bien recevoir à Rennes, où l'on vous logea en un fort beau logis chez madamoiselle de la Riviere, femme à tout faire, des plus habiles, galantes et de la meilleure compagnie qu'il se peut imaginer, et qui eut tant de soin de vous faire bien passer le temps, que nous vous avons oüy dire maintes-fois, depuis, n'avoir jamais mené une si douce vie, les affaires publiques pour lesquelles vous estiez envoyé s'estans renduës si faciles qu'il ne vous y fut besoin d'aucun soin ny solicitation, les estats ayans volontairement accordé huict cens mille escus au Roy, et fourny leur tresorier pour en faire l'advance, à sçavoir : cent mil escus chacun des premiers deux mois, et deux cens mil escus de six mois en six mois apres, à s'en rembourser, et des interests d'icelles sommes, sur une imposition de quatre et deux escus pour pipe de vin. Ayant donné advis au Roy de tout cela, il vous en sceut merveilleusement bon gré, et encor plus de ce que ceux de la province

vous ayant voulu donner six mille escus, vous les aviez refusez. Tellement que, pour le tesmoigner, il vous envoya un don de dix mille escus, à prendre sur les plus clairs deniers de son espargne, dont il ne faut point demander si vous fustes bien payé; car ceux de la province l'ayant sceu, voulurent que cette somme fut prise outre les huict cens mille escus du Roy; et fut le premier present de somme notable que le Roy vous eut encor fait depuis vingt-six ans qu'il y avoit que vous le serviez, tous les precedens biens-faits n'ayant jamais passé deux mille escus, reservé les quatre mille qu'il vous donna lors que vous luy apportastes tant d'argent à Roüen.

Pendant vostre sejour d'un mois ou six sepmaines à Rennes, le Roy acheva son traitté avec M. de Mercure, et s'en alla sejourner à Nantes, où tous les deputez de ceux de la religion et quelques-uns des principaux seigneurs faisant profession d'icelle, se rendirent pour demander au Roy un edit perpetuel, sous lequel ils vescussent d'oresnavant, et non plus sous le simple benefice provisionnel d'une trefve: ce qui leur fut accordé (1).

Les ambassadeurs, d'Angleterre, qui fut le millord secretaire Cecille, et de Hollande, qui fut l'admiral Justin de Nassau, arriverent aussi en ce lieu pour divertir le Roy de conclurre la paix avec les Espagnols, le premier luy offrant, en cas qu'il voulust faire la guerre, de fournir et soudoyer incessamment six mille hommes de pied et cinq cens chevaux anglois; et le second quatre mille hommes de pied: et outre

(1) *Ce qui leur fut accordé*: l'édit de Nantes fut publié le 13 avril 1598.

cela, tous les deux ensemble, de l'assister d'artillerie, vivres, munitions et navires de guerre pour la reprise de Calais et Ardres seulement. Mais une infinité de raisons, trop longues à desduire, empescherent le Roy d'accepter ces offres et le firent resoudre d'agreer la paix, qui fut peu apres concluë à Vervins, laquelle ne l'empescha pas, neantmoins, de continuer ses alliances avec l'Angleterre et les Provinces unies, et de leur promettre toute assistance d'argent, comme en payement de debtes, afin que le roy d'Espagne ne peust avoir juste sujet de se plaindre d'aucune infraction de paix. Nous avons traitté toutes ces affaires, tant grandes, importantes et de si longue discution qu'il se pourroit faire un gros volume des particularitez d'icelles, ainsi succinctement, tant pource que vous n'eustes quasi nul part en icelles que pource que plusieurs historiens les ont fort au long inserées en leurs livres.

CHAPITRE XIV.

Séjour du Roi à Rennes. Conférence de Henri IV avec Rosny sur les manœuvres des Protestans, sur la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, et sur le choix d'une nouvelle épouse. Lettre de Rosny à la reine Marguerite. Réponse de cette Reine.

Toutes ces affaires ainsi heureusement et avec dexterité accomplies, le Roy s'en vint à Rennes, où vous aviez tousjours sejourné pendant toutes ces faciendes. Auquel lieu estant arrivé, il se trouva obligé

d'y demeurer quelque temps, afin d'accelerer, par sa presence, les expeditions de plusieurs choses d'importance qui avoient esté resoluës; et s'estimant comme oisif, pour ce qu'il n'avoit rien à faire qu'à s'enquerir de ce que les autres faisoient et comment ils advançoient les affaires dont il leur avoit donné charge, il essayoit de se divertir en s'occupant tantost à l'entretien de plusieurs dames de qualité de la province qui estoient venuës expres pour avoir l'honneur de le voir; tantost à visiter madame de Monceaux qui se trouvoit fort grosse (comme de fait, elle accoucha peu apres d'un fils qui fut nommé Alexandre); tantost à se trouver aux resjouyssances que demenoient les dames de la ville, pour tant d'heureux succez dont il estoit la cause; tantost à faire des parties à courir la bague, joüer au balon, à la longue et à la courte paulme: et tantost à la chasse, à laquelle par deux diverses fois il vous commanda de le suivre, disant avoir à vous parler de quelques affaires d'importance, chose qu'il avoit déja faite par deux fois auparavant, l'une à Sainct Germain et l'autre à Angers, sans qu'en pas une des quatre il vous eut, neantmoins, jamais dit chose d'apparente consequence: de sorte qu'estant en peine de telles procedures, et vous alambiquant l'esprit à descouvrir les causes d'icelles, vous vinstes à vous imaginer, car vous nous avez conté cette histoire tout du long, de laquelle et du discours qui se passa entre le Roy et M. de Boüillon, si nous avons oublié quelques particularitez importantes, ou les avons renduës trop concises, nous vous supplions, monseigneur, de les vouloir suppléer, et aussi d'en retrancher ce que vous y recognoistrez de prolixe, ou

de superflu, nostre esperance estant que vous prendrez la peine d'en faire autant de tout le surplus de ces Memoires; vous vinstes donc à vous imaginer que ce prince pouvoit avoir en l'esprit quelques fantaisies que luy mesme n'approuvoit pas, et qu'il croyoit bien que vous feriez peut-estre encor moins; et partant eut esté bien aise que vous les eussiez sceuës sans estre obligé de vous les dire, apprehendant les libertez que ses commandemens absolus vous avoient fait prendre de luy dire tousjours verité, et de ne luy celer nul de vos sentimens sur les affaires qu'il vous proposeroit, ou seulement tesmoigneroit de vouloir entreprendre.

Or, un certain jour qu'il estoit allé, au sortir de son disner chez l'Alloüé de Rennes, visiter M. de Boüillon qui estoit logé chez luy et detenu au lit à cause des goutes; apres qu'il l'eut entretenu assez long-temps seul à seul, ayant fait sortir tout le monde hors de la chambre, il arriva qu'ainsi que le Roy estoit desja redescendu le degré pour s'en retourner en son logis, il vous vid entrer dans la cour de celuy où il estoit; et lors ayant commandé de faire ouvrir un jardin assez beau qu'il y avoit là dedans, il vous appella et vous ayant pris par la main à nud, et passé ses doigts entre les vostres comme c'estoit sa coustume, il vous dit : « Allons nous promener nous deux, seuls; car « j'ay à vous entretenir longuement de choses dont « j'ay esté quatre fois tout prest de vous parler, vous « ayant par autant de fois fait venir avec moy à la « chasse, vous en souvient-il bien? mais tousjours « me sont survenuës, en ces occasions, diverses fan-« taisies en l'esprit qui m'en ont empesché; mais à pre-

« sent je m'y suis resolu. » Et sur cela estans entrez dans le jardin, tous seuls, et ayant commandé aux gardes de n'y laisser aller personne, apres avoir fermé la porte il vous parla ainsi:

« Avant que de vous entretenir sur le sujet qui m'a fait vous amener en ce lieu, je vous diray comme nous venons d'avoir de grands discours, M. de Boüillon et moy, car, comme vous sçavez, il n'est pas homme à un mot, ny qui manque d'invention ny de belles paroles, lors qu'il veut parer de bien lourdes fautes de la belle robe d'innocence. Il m'a tenu une infinité de beaux langages, et fait plusieurs belles protestations; mais, nonobstant tous ces déguisemens et allegations, je n'ay pas laissé de luy ramentevoir quelques-unes de ses plus noires et plus grandes malices (car si j'eusse voulu les luy reprocher toutes, il m'eut fallu plus de temps que je n'en ay esté avec luy), et entre les autres, n'ay-je pas oublié les bons tours qu'il m'avoit faits durant le siege d'Amiens, m'ayant esté rapporté de divers endroits et tres-bien justifié (comme vous ne l'ignorez pas, car j'ay bien sceu que vous en avez escrit en ces termes à M. de la Trimoüille, lequel, quelque profession d'amitié que vous ayez faite ensemble, et bons offices que vous essayez de luy rendre tous les jours, a fait des risées de vos lettres), que ma bonne tante de Rohan, avec toutes ces resveries, luy, messieurs de la Trimoüille, du Plessis, de S. Germain, Clan, de Beaupré, de Berticheres, de Lesignan, de la Casse, de Preaux, de la Valiere, de Bassignac, Constants, Aubigny, Reignac, Bessais, la Sausaye et autres, avoient couru et tracassé par les eglises et synodes, et usé d'une infinité de mau-

vais discours, artifices et calomnies, non seulement pour mettre tous ceux de la religion en ombrage de moy, mais aussi pour les disposer à prendre ouvertement les armes, alleguant entr'autres raisons, que moy ayant ainsi legerement changé de religion, non par ignorance ou faute de cognoistre la verité, mais par pure ambition et avoir plus de liberté à me plonger és plaisirs et delices mondains (car ce sont les propres termes dont a usé cette satirique langue d'Aubigny (1)), sans m'estre soucié de mettre leurs consciences en liberté, et leurs biens, vies et fortunes en seureté, en leur donnant un edict perpetuel, et non les laissant dans une tolerance provisionnale du feu Roy; qu'il ne falloit plus que ceux de la religion s'attendissent à aucuns miens biens-faits, ny gratifications volontaires, ny que je leur donnasse les conditions advantageuses qui leur estoient necessaires pour se maintenir et mettre en pouvoir de défence contre leurs ennemis, sinon par force, par la necessité de mes affaires et le besoin que je pourray avoir de leurs assistances et services; et qu'estant par ces raisons du tout necessaire de prendre un temps à propos pour obtenir ces choses de moy, ils n'en eussent peu choisir un plus opportun que celuy qui lors se presentoit, l'Espagnol ayant un grand pied dans la France, M. de Mercure faisant tousjours la guerre, plusieurs malcontens grondans encores dans l'Estat, moy estant en necessité d'argent et engagé en un grand siege, qu'il ne falloit point douter que le cardinal ar-

(1) *Aubigny :* Théodore Agrippa d'Aubigné, l'un des seigneurs protestans qui s'éloignèrent de Henri IV, à l'époque de sa conversion. Il est l'auteur d'une Histoire universelle depuis 1550 jusqu'en 1601, et de plusieurs ouvrages satiriques.

chiduc, comme c'estoit chose à quoy il se preparoit, ne fist bien-tost lever, principalement si eux prenoient les armes, ceux de la religion ne devant rien tant apprehender qu'une paix generale, tant dedans que dehors le royaume, qui puisse produire des amitiez, alliances et unions entre les couronnes de France et d'Espagne, et par icelles entre le Pape, l'Empereur et autres princes catholiques qui entreprennent à communes armes (comme il n'y a point de doute qu'ils n'en ayent tousjours le dessein dans le cœur) la ruine et entiere destruction de la religion reformée et protestante, aussi bien en France que hors icelle.

« Et partant falloit-il prevenir de si grands inconveniens par la continuité des guerres et necessitez du royaume, voire y en avoit-il eu d'entr'eux (et par là pouvoit-on juger jusques à quelles extremitez tels broüillons estoient capables de porter les affaires, car je ne dis, ny ne diray rien qui ne soit dans les lettres d'advis qui m'en ont esté données), lesquels, pour se faire voir exceller en zele de religion, ou estimer sçavans en l'histoire, avoient fait grand cas d'un certain conseil d'un pape donné à un roy de Naples, de la maison de France, qui avoit prisonnier en ses mains son compediteur au royaume, par lequel il luy mandoit (je ne sçay s'il me pourra bien souvenir des termes et des noms propres qui sont dans la lettre que l'on m'en escrit) que la mort de Conradin estoit la vie de Charles (1), et que la vie de Conradin estoit

(1) *La vie de Charles* : Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, ayant conquis le royaume de Naples, fit périr sur l'échafaud le jeune Conradin, son compétiteur.

la mort de Charles ; lequel advertissement disoient-ils devoir servir d'instruction à ceux de la religion en France, pour faire cognoistre, à cause de la haine que l'on leur porte et du dessein sans discontinuation que l'on avoit de les exterminer, que la prosperité, force, puissance, opulence et tranquilité bien asseurée du royaume, devoit estre estimée la ruine, calamité, destruction et desolation de ceux de leur profession ; et l'abaissement, foiblesse, necessité et continuelle infestation de l'Estat, l'accroissement, force, repos et seureté des eglises reformées.

« Surquoy je luy ay protesté, pour luy faire perdre cette opinion, de tout ce que vous m'avez souvent oüy dire de mes bonnes intentions à la conservation de tous ceux de la religion dans mon royaume, et du dessein formel que j'ay dans l'esprit de faire un jour puissamment la guerre à l'Espagnol, estant cette passion la plus violente de toutes celles que je sçaurois avoir. Puis ay adjousté que luy (ayant trouvé tout le corps en general de ceux de la religion entierement alienné de telles fantaisies, ny de rien faire qui me pust desplaire, sur tout pendant que je serois occupé en un si grand siege) n'avoit pas quitté le dessein de me nuire ; mais, ne se pouvant servir des huguenots en general, avoit essayé de me broüiller par le moyen de quelques catholiques en particulier, dont je luy ay allegué tout ce que vous avez veu que l'on m'en a escrit, et sur tout la prise de Mande par Fosseuze, et l'escapade du comte d'Auvergne, lesquels n'avoient rien fait que suivant ses conseils et advis. Je ne luy ay celé non plus les divers, mais tres-certains advis qui m'avoient esté donnez, et dont je luy ay

dit n'estimer point qu'il n'ait eu toute cognoissance et participation, des mauvais langages qu'aucuns de ceux de la religion avoient tenus aux sieurs Cecile et Justin de Nassau en particulier, et des instantes solicitations dont ils avoient usé vers eux en general, pour les persuader à s'opposer formellement, au nom de ceux qui les avoient envoyez, à la paix, que l'on voyoit bien que je me disposois de conclurre avec les Espagnols par l'entremise du Pape. Usant pour cet effet de toutes les raisons et remonstrances que leur grande prudence leur pourroit suggerer, jusques à en venir finallement, au cas que je voulusse passer outre, à une protestation de rupture d'alliance, et qu'eux aussi non seulement s'accommoderoient et traitteroient paix avec le roy d'Espagne, mais aussi conclurroient une alliance estroite en forme de ligue offensive et défensive pour le recouvrement, à communes armes, et poursuittes de toutes les pretentions que l'Espagne et l'Angleterre pouvoient avoir sur diverses provinces de France; quoy, comme je luy ay dit, que telles menées, pratiques et sollicitations eussent esté, mais par la seule prudence et discretion des deux ambassadeurs, aussi peu advantageuses à leurs mauvais desseins, et pernicieuses aux miens équitables, qu'avoient esté tous leurs autres monopolles dans mon royaume, ainsi que je le recognus deux ou trois jours apres: d'autant que ces deux ambassadeurs (mais de cecy n'en ay-je rien dit à M. de Boüillon) m'ayant enyoyé prier de leur donner une audiance où je fusse seul et eux aussi, ou, si je voulois avoir quelques-uns de mes serviteurs, que ce fut seulement vous et Lomenie, pour ce qu'ils sça-

voient bien que vous estiez tout à moy, et n'aviez nuls mauvais desseins contre vostre patrie, ma personne, ny leurs pays et affaires aussi; mais vous estant lors à Rennes, je leur manday que je serois seul.

« Tellement que m'estans venus trouver seuls, et m'ayant proposé une alliance et association perpetuelle pour faire, sans intermission, conjointement la guerre au roy d'Espagne, et sans que l'un des trois peut traitter paix ny trefve que par le consentement des deux autres; auquel cas, si je m'y voulois resoudre, ils avoient charge (pource qu'ils ne doutoient point que ce ne fut à moy à faire et soustenir les plus grands efforts) de m'offrir (et à cela obliger ceux qui les avoient envoyez) un secours continuel de dix mille hommes de pied, mille chevaux bien entretenus et payez dans mes armées, autant de vaisseaux bien armez que la necessité des affaires qui me survien-droient le pourroit requerir, et des artilleries, vivres et munitions proportionnées au besoin que j'en pourrois avoir: sur lesquelles propositions, que je ne voulus contester, apres les avoir courtoisement remerciez de leurs belles et tres advantageuses offres, et tesmoigné de leur en sçavoir le gré et avoir les ressentimens qu'elles meritoient, je les priay seulement de considerer que les differences et diversitez, voire contrarietez qui se trouvoient entre leurs pays, terres et seigneuries et les miennes, et situations, qualitez de terres, heritages et revenus tant publics que privez, dominations des superieurs, et subjections des inferieurs, loix, polices, disciplines, constitutions, humeurs, dispositions et conditions des

peuples, estat present des affaires et formes de gouvernement, estoient cause que ce qui se trouvoit advantageux ou supportable és uns, estoit tres-dommageable, voire insupportable aux autres, leurs pays estans tellement circuits et environnez de mers, grands fleuves, rivieres, canaux, paluds et marescages, qu'ils s'estoient rendus inaccessibles et hors de tout danger d'attaquement et invasion d'ennemis, reservé par la mer, sur laquelle leurs forces estoient tellement superieures à toutes autres qu'ils n'avoient rien à craindre, au lieu que la France estant ouverte de tous costez et par terre et par mer, et ses advenuës faciles en l'un et en l'autre, pource qu'elle estoit foible en vaisseaux, elle avoit besoin, venant à estre reduitte sur la defensive, d'autant d'armées que de provinces pour prevenir toute hostilité; leurs terres, heritages et revenus estans bien labourez, entretenus et mis en leur juste valeur, au lieu que la France estoit lors quasi reduitte en desert, et tous les revenus publics et privez la pluspart en non-valleur; leurs dominations bien establies sans disputes, et leurs sujets accoustumez à l'obeyssance, voire ne respiroient que bonne volonté et affection, au lieu qu'il n'y avoit, par maniere de dire, que trois jours que j'estois recogneu pour Roy, et cela non pas encor generalement, et que mes sujets, pour la pluspart, ne se pouvoient accoustumer à l'obeyssance absoluë ny à la bien-veillance inalterable; leurs loix, polices, disciplines et constitutions estans bien establies et observées sans opposition ny contravention, au lieu que celles de France estoient quasi toutes perverties, renversées et sans aucune execution; les humeurs,

dispositions et conditions de leurs peuples estans bien recogneuës, asseurées et prosperes, au lieu que l'on ne recognoist du tout rien en celles des François, et qu'il n'y a parmy eux que ruine, desolation et desordre; l'estat present de leurs affaires estant tres-solidement fondé sans qu'il eust besoin de nouveaux ordres, establissemens et reglemens, au lieu que celuy des affaires de France estoit plein de confusion, dispersion, et avoit besoin d'estre reformé en son tout et en ses parties; et les formes de leurs gouvernemens estans continuez au contentement et gré de tous sans aucuns desirs tendans à innovation, au lieu que celles du gouvernement de France estoient ordinairement aussi diverses qu'il y venoit de nouveaux roys et de nouveaux conseillers et administrateurs d'affaires, lesquels encor le plus souvent ne pouvoient rien faire au gré de tous, voire arrivoit-il le plus ordinairement que ce qui plaisoit à un desplaisoit à cent. Non que pour toutes ces difficultez, leur dis-je, mon courage soit abaissé, mes cordiales affections envers la reine d'Angleterre, ma bonne sœur, et messieurs les Estats, mes loyaux amis, soient en aucune façon diminuées, ny mes esperances de battre un jour l'Espagnol affoiblies, mais pour vous faire comprendre que n'y ayant quasi eu ville ny chasteau dans mon royaume qui ne se soit senti des ruines et desolations de la guerre, ny revenus publics et privez qui ne soient en degast et non-valeur, la France et moy avons besoin de reprendre haleine, et, sous le benefice de quelque espece de cessation d'armes, pouvoir reparer tous ces défauts, comme je suis bien asseuré de faire; de

telle sorte que j'aurois d'autant plus de moyen de les secourir d'argent, sous pretexte de payemens de debtes, comme je leur promettois de n'y manquer pas, les priant de faire trouver bonne, aux lieux où ils s'en retourneroient, la paix où toutes ces raisons me convioient d'entendre. Desquelles remonstrances, apres quelques petits discours, ils monstrerent de se contenter, voire de recognoistre que j'avois raison et d'approuver celles que je leur avois alleguées; disant en ma loüange qu'ils s'estonnoient de me voir avoir une tant generale et parfaite connoissance, non seulement de toutes les parties et affaires de mon royaume, mais aussi de la pluspart de leurs Estats; toutes lesquelles choses ils me promettoient de faire valoir, en sorte que j'en aurois contentement, et que je ne trouverois nulle alteration en la bien-veillance et affection de ceux au nom desquels ils parloient, et sur cela se retirerent.

« De tous lesquels derniers discours j'ay bien dit une partie à M. de Boüillon, et pour conclusion, apres quelques repliques qu'il m'a faites, lesquelles seroient trop longues, que sans l'accuser ny excuser aussi du tout, d'avoir tousjours esté l'un des principaux autheurs de toutes telles menées, je luy voulois bien dire que, comme j'avois pardonné à tous mes ennemis, je ne me voulois pas monstrer moins indulgent envers mes serviteurs, au nombre desquels ayant tousjours fait profession d'estre, aussi l'assurois-je, voire luy donnois ma foy et ma parole que je rendrois à jamais inviolables, d'avoir oublié toutes ses fautes passées et les traverses qu'il m'avoit données; mais aussi le voulois-je bien advertir qu'estant maintenant paci-

fique dans mon royaume et dehors, je ne voulois plus souffrir que l'on manquast au respect et obeïssance qui m'estoient deubs, et partant non seulement je luy commandois comme son roy et son maistre, mais aussi le priois comme son amy particulier, de vivre d'une autre façon qu'il n'avoit fait, de m'aymer veritablement et de me servir loyalement, s'il ne vouloit à l'advenir autant esprouver ma juste severité qu'il avoit fait ma trop indulgente clemence; et sur cela, en l'embrassant, me suis separé de luy sans vouloir escouter sa responce; et remettant au temps à faire voir comment ces douces et amiables remonstrances auront profité en un tel esprit, je reviendray au discours pour lequel je vous avois emmené en ce jardin.

« Lequel je ne commenceray point, afin de l'abreger, pour vous representer les perils et les hazards que j'ay courus, et les peines, fatigues, soucis et ennuis par lesquels j'ay passé avant que je sois parvenu à estre roy paisible dedans et dehors le royaume, comme je m'en vois à la veille par le traité de Vervins qui s'en va conclud, n'estimant quasi plus rien ce qui reste à reduire ny mesme le marquisat de Saluces, car je recouvreray tout cela en me joüant, lors que je n'auray plus à faire qu'à un duc de Savoye et quelques petits particuliers non soustenus ouvertement d'Espagne; mais je viendray aux travaux qu'il me faudra supporter parmy les negoces et affaires politiques, et en l'establissement des ordres, loix, reglemens et disciplines, tant civiles que militaires, esquelles j'apprehende qu'il me conviendra vacquer assiduellement, n'ayant jamais eu l'humeur bien propre aux choses sedentaires, et me plaisant beaucoup plus à vestir

un harnois, picquer un cheval et donner un coup d'espée, qu'à faire des loix, tenir la main à l'observation d'icelles, estre tousjours assis dans un conseil à signer des arrests, ou voir, examiner des estats de finance; et n'estoit que je m'attends d'estre en cela secouru de Beliévre, de vous, de Ville-roy, de Sillery et de deux ou trois autres de mes serviteurs que j'ay en fantaisie, je m'estimerois plus malheureux en temps de paix qu'en temps de guerre, quoy que je connoisse bien neantmoins que, sans ces ordres, formes et mesnagemens, il me seroit impossible de parvenir à cette gloire que je me suis proposée, par le restablissement de ce royaume en son ancienne grandeur et splendeur, et la descharge et soulagement des peuples que Dieu m'a commis, du regime desquels je seray un jour obligé de luy rendre compte; ne voyant en tous ces beaux et magnifiques desseins qu'un seul deffaut et manquement (lequel toutesfois ne laisse pas de m'affliger de telle sorte qu'il me fait quasi perdre courage et n'avoir plus autre dessein que de vivre au jour la journée, comme l'on dit, et pousser le temps à l'espaule ainsi que les faineans) qui est de sçavoir au profit de qui viendra tout mon travail apres moy, et si mes labeurs auront leurs justes retributions, que j'estime consister en une bonne renommée dans le monde, en la loüange que me donneront, au gré que me sçauront, et en l'affection que tesmoigneront à ma personne et à ma memoire, ceux qui auront à me succeder : d'autant qu'en l'estat où sont de present les affaires de ma succession au royaume, il y a plus d'apparence d'une prochaine dissipation d'estat et renversement de mes ordres,

formes et mesnages establis, que de voir une imitation de mes conseils, desseins et conduite, attendu les diverses pretentions et contentions toutes preparées entre mon nepveu le prince de Condé et les autres princes de mon sang; ausquelles il semble impossible d'apporter des remedes certains, si je ne me dispose à donner des enfans venans de moy à la France, comme c'est chose que j'ay tousjours infiniment desirée, et de laquelle j'ay pris bonne esperance, depuis que l'archevesque d'Urbin, les sieurs du Perron, d'Ossat, de Marquemont et autres ecclesiastiques à Rome, m'ont donné advis que le Pape facilitera en tout et par tout mon desmariage, tant il desire et souhaite que je laisse la succession du royaume de France libre et sans dispute.

« De sorte qu'il semble ne rester plus, pour l'accomplissement de ce dessein, sinon de voir s'il y aura moyen de me trouver une autre femme si bien conditionnée que je ne me jette pas dans le plus grand des mal-heurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'avoir une femme laide, mauvaise et despite, au lieu de l'aise, repos et contentement que je me serois proposé de trouver en cette condition. Que si l'on obtenoit des femmes par souhait, afin de ne me repentir point d'un si hazardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit, entr'autres bonnes parties, sept conditions principales; à sçavoir, beauté en la personne, pudicité en la vie, complaisance en l'humeur, habilité en l'esprit, fecondité en generation, eminence en extraction, et grands estats en possession. Mais je croy, mon amy, que cette femme est morte, voire peut-estre n'est pas encor née ny

preste à naistre, et partant voyons un peu ensemble quelles filles ou femmes dont nous ayons ouy parler seroient à desirer pour moy, soit dehors, soit dedans le royaume. Et pource que j'y ay dé-jà, selon mon advis, plus pensé que vous:

« Je vous diray, pour le dehors, que l'infante d'Espagne, quelque vieille et laide qu'elle puisse estre, je m'y accommoderois, pourveu qu'avec elle j'espousasse aussi les Pays-bas, quand ce devroit estre à la charge de vous redonner le comté de Bethune; je ne refuserois pas non plus la princesse Reibelle (1) d'Angleterre, si, comme l'on publie que l'Estat luy appartient, elle en avoit esté seulement declarée presomptive heritiere : mais il ne me faut pas attendre à l'une ny à l'autre, car le roy d'Espagne et la roine d'Angleterre sont bien esloignez de ce dessein-là. L'on m'a aussi quelquesfois parlé de certaines princesses d'Allemagne, desquelles je n'ay pas retenu le nom; mais les femmes de cette region ne me reviennent nullement, et penserois, si j'en avois espousé une, de devoir avoir tousjours un lot de vin couché aupres de moy, outre que j'ay oüy dire qu'il y eut un jour une reine en France de cette nation (2) qui la pensa ruiner; tellement que tout cela m'en degouste. L'on m'a parlé aussi de quelqu'une des sœurs du prince Maurice; mais outre qu'elles sont toutes huguenottes, et que cette alliance me pourroit mettre en soupçon à Rome et parmy les zelez catholiques, qu'elles sont filles d'une nonnain, et quelque autre

(1) *La princesse Reibelle :* Arabelle Stuart, cousine de Jacques I.

(2) *Une reine de cette nation :* Isabelle de Bavière, femme de Charles VI.

chose que je vous diray une autre fois, m'en aliene la volonté. Le duc de Florence a aussi une niepce que l'on dit estre assez belle; mais estant d'une des moindres maisons de la chrestienté qui porte titre de prince, n'y ayant pas plus de soixante ou quatre-vingts ans que ses devanciers n'estoient qu'au rang des plus illustres bourgeois de leur ville, et de la mesme race de la reine mere Catherine, qui a tant fait de maux à la France, et encor plus à moy en particulier, j'apprehende cette alliance, de crainte d'y rencontrer aussi mal pour moy, les miens et l'Estat.

« Voila toutes les estrangeres dont j'estime avoir esté parlé. Quant à celles de dedans le royaume, vous avez ma niepce de Guyse (1), qui seroit une de celles qui me plairoit le plus, nonobstant ce petit bruit que quelques malins esprits font courir, qu'elle ayme bien autant les poulets en papier qu'en fricassée : car pour mon humeur, outre que je croy cela tres-faux, j'aymerois mieux une femme qui fist un peu l'amour, qu'une qui eust mauvaise teste, dequoy elle n'est pas soupçonnée; mais au contraire d'humeur fort douce et d'agreable et complaisante conversation, et pour le surplus de bonne maison; belle, de grande taille et d'apparence d'avoir bien tost de beaux enfans; n'y apprehendant rien que la trop grande passion qu'elle tesmoigne pour sa maison et sur tout ses freres, qui luy pourroient faire naistre des desirs de les eslever à mon prejudice, et plus encor de mes enfans si ja-

(1) *Ma niepce de Guyse :* Louise-Marguerite de Lorraine. Elle étoit belle, aimable, spirituelle, mais elle passoit pour galante. (Voyez, sur son intrigue avec Givry, les notes des pages 4, 5, 225 et 302 du tome second.) Il paroît qu'alors elle étoit aimée du duc de Bellegarde, grand écuyer.

mais la regence de l'Estat luy tomboit entre les mains. Il y a aussi deux filles en la maison du Mayne, dont l'aisnée, quelque noire qu'elle soit, ne me desplairoit pas, estans sages et bien nourries ; mais elles sont trop jeunettes. Deux en celle d'Aumalle, et trois en celle de Longueville, qui ne sont pas à mespriser pour leurs personnes, mais d'autres raisons m'empeschent d'y penser.

« Voila pource qu'il y a de princesses. Vous avez apres une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guimené, ma cousine Catherine de Rohan, mais cette-là est huguenotte, et les autres ne me plaisent pas ; et puis la fille de ma cousine la princesse de Conty, de la maison de Lucé, qui est une tres-belle fille et bien nourrie, aussi seroit-ce celle qui me plairoit le plus si elle estoit plus aagée ; mais quand elles m'agréeroient toutes, pour si peu que j'y recognois, qui est-ce qui m'asseurera que j'y rencontreray conjoinctement les trois principales conditions que j'y desire, et sans lesquelles je ne voudrois point de femme ? A sçavoir qu'elles me feront des fils, qu'elles seront d'humeur douce et complaisante, et d'esprit habile pour me soulager aux affaires sedentaires, et pour bien regir mon Estat et mes enfans, s'il venoit faute de moy, avant qu'ils eussent âge, sens et jugement pour essayer de m'imiter, comme apparemment cela est pour m'arriver, me mariant si avant en l'âge. »

« Mais quoy donc, Sire, luy respondistes-vous, que vous plaist-il entendre par tant d'affirmatives et de negatives, desquelles je ne sçaurois conclurre autre chose, sinon que vous desirez bien estre ma-

rié, mais que vous ne trouvez point de femmes en terre qui vous soient propres? Tellement qu'à ce conte il faudroit implorer l'ayde du ciel, afin qu'il fist rajeunir la reine d'Angleterre, et ressusciter Marguerite de Flandres, madamoiselle de Bourgongne, Jeanne la Loca, Anne de Bretagne et Marie Stuart, toutes riches heritieres, afin de vous en mettre au choix; car, selon l'humeur que vous avez témoignée parlant de Clara Eugenie, vous seriez homme pour agréer quelques-unes de celles-là qui possedoient tant de grands Estats. Mais laissant toutes ces impossibilitez et imaginations vaines à part, voyons un peu ce qu'il faut faire, car de toute necessité, tant pour les raisons que vous mesmes avez alleguées, que de crainte que n'ayant point d'enfans, ce defaut vous fit perdre le courage necessaire d'eslever vostre royaume en la splendeur où j'espere de le voir par vostre vertu, il faut que vous soyez promptement desmarié, puis aussi-tost remarié à quelqu'une de celles que vous avez nommées, si mieux vous n'aymez faire une chose dont je serois d'advis, si j'estois capable de vous donner conseil en chose sujette à tant de divers accidens, sans vous en declarer neantmoins, que toutes les formalitez pour l'asseurée dissolution d'avec la Reine vostre femme n'eussent esté observées, qui seroit (et cecy sera un conseil pour vous faire rire) de faire publier par tout vostre royaume, que tous les peres, meres, ou tuteurs qui auroient de belles filles de haute taille, au dessus de dix-sept à vingt-cinq ans, eussent à les amener à Paris, afin que sur icelles vous éleussiez pour femme celle qui plus vous agréeroit, où les ayant toutes veuës, considerées et entrete-

nuës de paroles, s'il s'en trouvoit plusieurs qui vous agréassent esgallement, les faire mettre en un logis à part, sous la charge de quelques vieilles et sages dames à vous du tout confidentes, afin de les observer en toutes leurs paroles et actions, cognoistre leurs humeurs et complexions de leurs santez et beautez cachées, et autres particularitez necessaires, pour éviter que vous n'y trouvassiez rien à contre-cœur, qui pust faire apprehender qu'elles n'eussent point de lignée ; puis sur les rapports qui vous en seroient faits former vostre election : car pour mon opinion, ny biens ny royale extraction ne vous sont point absolument necessaires. Ayez seulement une femme que vous puissiez aymer et qui vous fasse des fils ; car, moyennant cela, vous ne devez douter que tout ce qu'il y a de bons François ne s'en resjouyssent, ne recognoissent pour roys les enfans qui viendront de ce mariage, et ne les ayment de tout leur cœur sous esperance qu'ils imiteront les vertus du pere ; quoy qu'il soit souvent arrivé que de grands personnages et tres-excellens princes, ayent produit de fort chetifs enfans, dequoy Ninus, Anaxindaris, Nabuchodonosor, Cirus, Alexandre, Cesar Auguste, Trajan, Constantin, Charlemagne et autres en bon nombre servent de suffisantes preuves. »

« Or bien, dit le Roy, laissant vostre advis à part d'une assemblée de tant de filles qui appresteroit à rire au monde, et toutes vos histoires de galands hommes qui ont eu de tristes enfans, car j'espere vous en faire qui vaudront encor mieux que moy, puis que vous concluez principalement à ces trois conditions, que la femme que je prendray doit avoir,

à sçavoir qu'elle soit belle, qu'elle soit d'humeur complaisante (car aussi sans ces deux là me seroit il impossible de l'aymer) et me fasse des fils, songez un peu en vous mesme si vous n'en pourriez point cognoistre quelqu'une, en laquelle tout cela se pust rencontrer. »

« Telles nominations, Sire, respondites vous, ne se doivent point faire par songes ny fantaisies; mais par vraye science et parfaite cognoissance. Or, ne sçay-je point de filles ny de femmes de tel merite, avec lesquelles j'aye jamais eu assez de familiere conversation pour en avoir toutes les certitudes requises, tant pour sçavoir s'il n'y a rien de caché, ny en son humeur, ny en aucune des parties de sa personne et de son esprit, qui vous pust desagréer ou manquer à vous donner des enfans. — Et que direz vous, dit le Roy, si je vous en nomme une?— Je diray, Sire, dites vous, que vous aurez eu de plus grandes familiaritez avec elle que moy, et qu'il faut que ce soit une veufve; car autrement vous ne sçauriez estre bien asseuré qu'elle soit capable d'avoir des enfans, y en ayant eu des mieux formées et des plus saines qui n'en ont jamais peu avoir. — Ce sera tout ce que vous voudrez, respondit le Roy, mais si vous ne vous en pouvez adviser d'une, je la nommeray. — Nommez la donc, Sire, dites vous, car j'advouë que je n'ay pas assez d'esprit pour cela. »

« O la fine beste que vous estes, dit le Roy. Ah! que si avez bien si vous vouliez, voire celle-là mesme que je pense, car il n'est pas que n'en ayez entendu bruire quelque chose; mais je vois bien où vous en voulez venir, en faisant ainsi le niais et l'ignorant,

c'est en intention de me la faire nommer, et je le feray; car vous me confesserez que toutes ces trois conditions peuvent estre trouvées en ma maistresse; non que pour cela je veille dire que j'aye pensé à l'espouser, mais seulement pour sçavoir ce que vous en diriez, si faute d'autre cela me venoit quelque jour en fantaisie. — Je vous dirois, Sire, dites vous en sousriant, que comme les filles de Loth, n'estimant plus qu'il y eust homme en la terre, sinon leur propre pere, par lequel il leur fust possible de reparer le genre humain qu'elles croyoient pery entierement, passerent par dessus toute pudeur et bien seance; ainsi vostre Majesté, pour ne cognoistre femme propre à luy donner des enfans autre que madame la marquise, de crainte de priver l'Estat et nous tous d'un si grand bien, n'auroit pas apporté toutes les considerations requises à l'égard de vostre personne et de vostre dignité. »

« Il y a trop de subtilité en vostre replique, dit le Roy, pour me bien satisfaire l'esprit. Mais remettant la decision de cette question (sur laquelle vous avez respondu avec artifice) à une autre fois, voyons un peu, vous et moy, de quels inconveniens pourroit estre suivie la conclusion et l'execution d'icelle, vous ordonnant de m'en parler librement, sans apprehender que je m'en fasche, puis que je vous ay choisi pour me dire mes veritez en particulier; mais vous me ferez plaisir de ne l'entreprendre jamais devant le monde, car je vous advouë que je m'en offencerois bien fort. »

« Ny devant le monde, Sire, distes-vous, ny en particulier ne seray-je jamais si sot ny si impudent

que de dire chose que j'estime vous devoir desplaire, si ce n'estoit que, pour le taire, vostre vie ou vostre Estat peussent courir fortune; car en ces deux cas perdrois-je tout respect et discretion, quand mesme j'estimerois en devoir mourir ou qu'il vous pleust de m'en donner le commandement absolu, comme vous venez de faire maintenant. Auquel rendant obeyssance, je vous diray, Sire, qu'outre le blasme general que vous en pourriez encourir, et la honte qu'un repentir vous apportera, lors que les boüillons d'amour seront attiedis, que je ne puis imaginer nuls expediens propres pour desveloper les intrigues et embarras et concilier les pretentions diverses qui surviendront à cause de vos enfans, nez en si diverses manieres et avec des formes tant irregulieres; d'autant qu'outre les beaux contes que l'on en a faits (dont vous en avez sceu le moins, et toutes-fois ne les avez pas entierement ignorez, sur tout celuy de M. Alibour, qui a tant couru; car je sçay que Regnardiere vous en dit un jour quelque chose en paroles couvertes, que vous entendistes bien neantmoins; car, n'en voulant pas faire semblant, vous vous servistes du despit de monsieur l'admiral pour le faire battre, afin qu'il se retirast de la Cour), le premier de vos enfans, puis que vous les nommez tels, ne sçauroit nier qu'il ne soit né dans un double adultere; le second, que vous aurez à present, se croira plus advantagé, à cause que ce ne sera plus que sous un simple adultere, et ceux qui viendront apres, lors que vous serez marié, ne faudront de pretendre qu'eux seuls doivent estre estimez legitimes; à toutes lesquelles difficultez je vous laisseray penser à loisir avant que de vous en dire davantage.

« Ce ne sera pas trop mal faict, repartit le Roy, car vous en avez assez dit pour la premiere fois; dequoy je vous promets bien de n'en dire jamais rien à ma maistresse, de peur de vous mettre mal avec elle. Car il est vray qu'elle vous ayme et encor plus vous estime, quoy qu'il luy reste tousjours quelque scrupule en l'esprit, que vous ne luy serez pas des plus favorables aux advantages que je voudrois faire à elle et à ses enfans, disant que vous mettez tousjours tant cét Estat et ma gloire en advant, qu'il semble que vous les aimiez mieux que mon contentement ny ma personne.

« Sire, dites vous, elle a en cela quelque raison; mais moy aussi n'ay-je pas tort d'avoir égallement soin de vous et de vostre Estat, puisque vous, sans luy, ne sçauriez vivre glorieux et content; ny luy, sans vous, subsister en splendeur longuement, vostre seule vertu estant l'esprit qui anime tout ce grand corps. —Je trouve tout cela bien dit, repartit le Roy; mais voyons de plus prés, si cette action, au cas que je m'y resolusse, pourroit de mon vivant exciter quelque emotion ou trouble dans l'Estat, et qui apparemment seroient ceux qui l'approuveroient absolument, ceux qui la tolleroient par respect, obeyssance et complaisance, et ceux lesquels formellement essayeroient de s'y opposer. » Et suivant ce dessein, vous parcourustes toutes les provinces de France, et discourustes sur les humeurs diverses des grandes villes, peuples et personnages plus qualifiez et puissans; du recit desquels discours nous nous abstiendrons, dautant que cela seroit merveilleusement long, et pourroit offencer les uns et donner vanité aux autres, et peut estre ennuyer vous

et ceux qui pourront lire ces Memoires; lesquels, en certaines occasions, afin d'en oster l'obscurité et faire mieux cognoistre les humeurs des personnes, et les vrayes causes des effets plus extraordinaires, nous confessons que nous rendons trop prolixes : tellement que pour abreger nous nous contenterons de vous ramentevoir seulement que le Roy, soit avec verité, soit par artifice, vous donna sujet de croire, par ses dernieres paroles, que vos raisons et remonstrances luy avoient aliené l'esprit de ce mariage. De telle sorte que de tous vos longs propos vous ne conclûtes autre chose, sinon qu'il se falloit bien garder de faire aucune demonstration qu'il eust aucun dessein formé en faveur de nulle fille ny femme, jusques à ce que toutes les formalitez necessaires pour le desmariage eussent esté accomplies, de crainte qu'à cette occasion le Pape, la reine Marguerite et d'autres encor qui eussent creu s'y devoir sentir interessez, ny apportassent des traverses et empeschemens.

Et sur cela le Roy sortit du jardin où vous aviez demeuré prés de trois heures d'horloge, chacun s'estonnant, voire s'ennuyant bien fort de vos tant longs propos, les uns discourans d'une façon, les autres d'une autre sur les causes d'iceux, et s'en alla souper, et vous à vostre logis. Auquel ayant medité sur tous ces discours passez, vous pristes resolution d'escrire comme de vous mesme à la reine de Navarre, pour voir si vos raisons la pourroient persuader à faire les choses necessaires pour faciliter le des-mariage du Roy et d'elle; vostre premiere lettre estant telle que s'ensuit :

Lettre de M. de Rosny à la Reine Marguerite.

Madame,

Voyant que les bizarres caprices de la fortune par lesquelles le Roy, mon unique maistre, avoit passé, non seulement depuis son enfance jusques à maintenant, mais qui avoient encor davantage traversé ses devanciers, commençoient à se moderer et aucunement à s'adoucir, j'ay estimé que tout cela venoit des faveurs et benedictions de Dieu, lequel, comme tout bon et tout puissant, ne laisseroit point imparfait un si grand œuvre et tant necessaire à la chrestienté. Cette douce esperance m'a remis en memoire non seulement les temps de ces plus grandes afflictions, qui furent lors qu'il entra en vostre alliance, et moy à son service, mais aussi m'a fait ressouvenir qu'entre les jeunes gens qu'il nourrissoit prés de luy, que moy estant un de ceux qui se monstroient le plus soigneux à rendre subjection, service et obeyssance à vostre Majesté, il me sembloit aussi que j'estois un de ceux auquel sa bonté témoignoit le plus d'affection, et se plaisoit davantage à l'employer, voire quelquefois à parler à luy, ce qui m'a tousjours rendu tres-desireux de la voir en une plus auguste fortune que celle que je luy ay veu posseder par tant d'années. Mais celle de mon maistre me semblant quasi pire que la vostre, dautant que la pluspart des potentats de la chrestienté sembloient conspirer contre sa dignité, sa vie, et mesme son ame, je creus que, quelque grande devotion que je peusse avoir à vostre commun service et contente-

ment, il me seroit impossible, tant que vous auriez tous deux la fortune contraire, et seriez encor contraires en desseins, de rapprocher jamais intentions, volontez, et desseins de telle adversion; tellement qu'il ne m'en restoit lors que le seul desir, sans aucune esperance de le voir jamais sortir à effet. Or vous dis-je tout cecy, madame, ma chere Reine, afin que, vous en ressouvenant, vous ne mesprisiez point le projet que je fais d'essayer à vous reconcilier sincerement et de bonne foy l'un avec l'autre; et quoy que je voye bien que les choses dont la France a tant de besoin, ne se puissent pas trouver entierement en la reünion de vos personnes, qui est une succession legitime à cette couronne, j'ay estimé que vostre esprit que j'ay tousjours recogneu tant excellent, vostre prudence et grand jugement seroient capables de bien recevoir les ouvertures que je luy proposerois, pour vous faire vivre et converser ensemble, avec de tels temperamens et assaisonnemens que vous y trouveriez tous deux dequoy raisonnablement vous contenter, puis qu'il n'y a rien qui vous doive maintenant estre devenu tant agreable que de vous pouvoir voir continuellement et vivre ensemble en toute confiance et sincerité, comme un bon frere et une bonne sœur doivent faire ensemble, chose que je vous puis asseurer d'estre fort facile, si vous me tesmoignez d'y avoir bien agreable mon entremise. Surquoy attendant l'honneur de vos commandemens, je prieray le Createur, etc.

De Rennes ce 13 avril 1598. Quelque temps apres vous eustes responce à la susdite lettre, telle que s'ensuit:

Responce de la Reine Marguerite à la lettre de M. de Rosny.

Mon cousin, j'ay receu une lettre de vous qui contient plusieurs choses qui meritent consideration, d'aucunes desquelles il m'estoit quelquesfois bien souvent souvenu des autres, vostre lettre m'en a rafraischy la memoire, et toutes donné sujet de cherir vostre affection à mon bien et repos, dont les felicitez me sont encor incogneuës. Le pelerinage de mes jours ayant incessamment esté triste et langoureux, partant ne doutez point que je n'aye receu vos propositions d'une esperance de mieux comme elles meritent, et ne tiendra point à ce qui dépend de moy, que le succez n'en soit tel que vous tesmoignez de le desirer, mettant à un si haut prix les vertus heroïques du Roy, et les moyens qui me seront presentés pour me faire trouver quelque part en ses bonnes graces, que toutes sortes de conditions où il sera besoin de me soumettre, me seront tousjours tres-agreables, puis que c'est vous qui m'en parlez avec tant d'affection; vous reputant si vertueux que je ne recevray jamais conseil de vous qui ne me soit honorable et utile, ny loy d'un Roy si prudent et si genereux que le nostre, qui ne soit equitable et juste; et partant pouvez vous donner commencement à un si bon œuvre, toutes les fois que vous le jugerez à propos. J'en laisse donc la conduite à vostre prudence et à vostre affection, desquels j'attendray les effets avec impatience, et aussi les occasions de vous tesmoigner que je suis, mon cousin, vostre tres-affectionnée et fidelle cousine, Marguerite.

De Usson, vingtiesme septembre 1598.

CHAPITRE XV.

Lettres diverses sur la politique, la guerre, les finances et les affaires de Bretagne.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, j'ay sceu le refus que font les officiers de mes cours de parlement, chambres des comptes et autres communautez de ma ville de Rennes, de fournir davantage que la moitié des taxes portées par le roolle qui m'a esté envoyé par les estats de mon pays de Bretagne, jusques à ce que tous ceux de la province, tenus à mesme attribution, en ayent autant; mais considerant la peine que l'on a euë, jusques à cette heure, à tirer d'eux ce qu'ils me devoient fournir le premier jour de mon entrée avec mon armée en la province, estant tres-requis pour mon service d'éviter la mesme longueur, voire plus grande qu'il est à croire qui se trouvera au fournissement du surplus, ma volonté est et vous mande fort expressément que toutes ces excuses cessans, vous ayez à faire contraindre toutes lesdites cours, chambre et communautez au payement entier de leur taxe, et user en cela de toutes les voyes les plus exactes et severes que faire se pourra, sans acception de personne quelconque, n'estant mon intention de demeurer plus avant frustré de leurs belles promesses et du mespris que je ressens en cela de mon authorité. M'asseurant que ferez serieusement executer sur ce ma volonté, je prieray Dieu, etc.

Escrit à Nantes, le 18 avril 1598. HENRY.

Et plus bas, POTHIER.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

Monsieur de Rosny, je me persuade que vous aurez maintenant recouvert et mis ensemble dequoy payer une monstre à mon armée; c'est pourquoy je vous envoye l'estat d'icelle entier de la cavalerie et infanterie, auquel je desire grandement que vous ayez moyen de satisfaire, autant pour leur oster le pretexte qu'ils prennent de mal faire que pour leur donner quelque contentement et moyen de vivre. Mais si vous n'avez assez d'argent pour y fournir, en ce cas je veux que vous preferiez le payement des gens de pied aux autres, car je veux les renvoyer en Picardie si tost qu'ils auront fait montre; j'entends les cinq regimens françois qui sont en l'armée, qui sont Navarre, Piedmont, l'Isle de France, Boniface et Breauté, lesquels ne peuvent s'y acheminer trop tost pour le bien de mon service, pour les raisons que je vous diray quand je vous reverray. J'ay escrit en Normandie pour leur dresser des estappes, à quoy je me promets qu'ils donneront ordre; et je feray apres aller la cavallerie, ou bien elle viendra avec moy : car il faut par necessité que je sois en Picardie dans un mois au plus tard. Le regiment de mes gardes pourra partir en mesme temps avec les compagnies de Suisses que nous retenons, lesquelles il faut aussi payer, et pareillement celle de lansquenets, dont je vous envoye aussi l'estat; car je m'en veux servir. Pourvoyez doncques que mon intention soit suivie au payement desdits gens de guerre par l'ordre que je vous mande, et tenez main que nos deniers soient mesnagez le mieux que faire se pourra,

me donnant advis de ce qui s'en ensuivra. Au reste, je suis en doute si je dois aller à Rennes ou non. Mandez m'en vostre advis; mais, à vous dire la verité, je serois tres-aise de m'exempter de ce voyage, si mon service et le bien de mes affaires pouvoient s'en passer, car je partirois et retournerois plus tost en Picardie, où ma presence est tres-necessaire. Toutes-fois je m'en resoudray sur ce que vous m'en manderez. Priant Dieu, etc.

Escrit à Nantes, le 21 aoust 1598. HENRY.

Et plus bas, de NEUF-VILLE.

Lettre de M. de Rosny au Roy.

SIRE,

J'escrivis hier bien amplement à vostre Majesté, en responce sur tous ses precedens commandemens, avec information bien particuliere de plusieurs siennes affaires. Depuis il m'a honoré d'une autre lettre que je viens de recevoir, suivant laquelle je commenceray dés ce jourd'huy à faire conter et encaquer l'argent necessaire pour faire faire monstre aux cinq regimens françois et à toutes les compagnies de Suisses et de lansquenets. S'il y eut eu assez d'argent au coffre, j'en eusse fait faire autant aux compagnies de gens d'armes et de chevaux legers, aux officiers et chevaux d'artillerie, et donné contentement à ceux des vivres. Toutes-fois cela ne sera differé que jusques à mardy prochain, que je feray recevoir les sommes necessaires, ayant appris à ceux qui m'avoient donné parole de fournir l'argent plutost qu'à mon endroit (ainsi que j'ay fait en vostre escole), promettre et tenir est une mesme chose.

Au commencement, ceux de cette province, et sur tout de la ville, me trouvoient un peu trop exact; mais ayant recogneu par mes procedures que je ne le suis pas moins à faire observer la parole que je leur donne qu'à leur faire tenir leurs promesses, ils commencent à trouver bon mes ordre et formes de proceder, voire à me donner des loüanges au lieu de blasmes, dont j'ay bien sceu que l'on vous avoit fait des contes. Quoy que ce soit, je n'obmettray ny diligence ny prud'hommie pour bien mesnager vos revenus, assembler vos deniers, les dispencer loyalement et par bon ordre, et soulager conjointement vos peuples, autant que les necessitez presentes me le pourront permettre, et ne crains point le reproche de ce qui aura passé par ma connoissance et mes ordonnances, ny qu'il en vienne apres moy un autre qui fasse mieux.

Quand à vostre acheminement à Rennes, je continuë à croire qu'il seroit fort necessaire, d'autant qu'il y a une infinité d'affaires de consequence ausquelles la presence du maistre apporteroit un grand advancement et amelioration à beaucoup d'autres que j'acheve tant que je puis, apprehendant que si vostre Majesté part de cette province sans se faire voir en cette ville-cy, qui s'estime la capitale, qu'il ne demeure plusieurs choses en arriere, desquelles il y auroit moyen de vous bien prevaloir. Neantmoins, quand d'autre costé je viens à considerer, suivant ce qu'il a pleu à vostre Majesté de m'en mander par Guichard, les autres affaires plus serieuses et importantes qui se manient vers la Picardie, et que ceux qui s'y employent vous mandent qu'un trop grand

esloignement de vostre personne est suffisant pour faire perdre beaucoup de bonnes occasions que l'on regretteroit apres, qu'il n'y auroit plus moyen de les recouvrer, je passeray par dessus toutes les causes et raisons qui pourroient prolonger vostre sejour en cette province, et voire mes propres desirs (qui tendoient, je ne le nieray point à vostre Majesté, à faire en sorte que vous peussiez voir et sçavoir par vous mesme quels ont esté mes comportemens en cette province, notamment en cette ville, et en quelle estime j'y suis), et conclueray à courir au plus pressé; car si bien il demeure icy quelques affaires que vostre presence eust grandement facilitées, si ne seront elles pas perduës pourtant, et les laisseray en estat d'en pouvoir profiter avec le temps. Mais, soit que vostre Majesté vienne ou ne vienne pas, je m'en vay faire joüer tous mes ressorts et employer tout mon esprit, mon credit et mon industrie pour vous assembler de l'argent, afin que vostre Majesté puisse emporter avec elle environ cent quatre-vingts mille escus, que j'espere avoir tous prests dans dix jours au plus tard (au moins si l'on ne me manque point de promesse, ainsi que l'on me vient encor de donner asseurance de n'estre point trompé), afin que vostre Majesté, avec les soixante et dix mille escus dont le terme de payement eschet au 15 de may prochain, vous ayez dequoy faire faire une montre entiere, tant aux troupes que vous remenerez avec vous, qu'à celles qui font corps d'armée en Picardie, qu'aux garnisons de Picardie et Champagne; car autrement je plaindrois infiniment vostre Majesté, d'avoir tant de crieries et d'importunitez à supporter, qu'infailliblement

sans cela vous en recevriez en arrivant. Et ne seroit pas raisonnable que vous, faisant si bien vostre office de grand Roy, de grand capitaine et de bon maistre, vous manquassiez au besoin de bons sujets, de vrais serviteurs et loyaux officiers, qui eussent soin de vostre soulagement, pour lequel augmenter je m'en vay travailler nuict et jour; esperant que, moyennant ce bon devoir, vous serez en repos pour deux mois, pendant lesquels je m'employeray de sorte que les choses yront tousjours en se bonifiant, nonobstant lesquelles je ne laisseray de dire à vostre Majesté que si vous pouvez parvenir à la paix generale (comme la vieillesse decrepite du roy d'Espagne, ses longues et douloureuses langueurs, la jeunesse, incapacité qu'il recognoist en son fils, et l'apprehension que pour cette cause il doit avoir de le laisser en guerre avec un si grand Roy et vieil routier de guerre qu'il vous a esprouvé, et que je sçay qu'il vous estime et croit), il vous faudra resoudre à retrencher une bonne partie de vos regimens françois, suisses, lansquenets et cavalerie, dautant qu'il n'y auroit pas moyen sans cela de ménager comme je desire, ny de mettre vos affaires en l'estat dont je me suis vanté, ny celles de vos peuples aussi. Il y a aussi plusieurs garnisons qui sont plustost entretenuës pour donner contentement aux particuliers que pour besoin qu'en ayent les places; lesquelles vous pourrez retrancher en donnant quelque entretenement à ceux qui le meriteront, et le plustost vaudra le mieux, incontinent que la paix sera toute asseurée; dautant que l'esclat d'icelle esbloüira les yeux et assoupira les sens des plus estourdis et turbulens, et nous donnera moyen de bien

mesnager, et de faire de si puissantes provisions d'argent, armes, artilleries et munitions, que non seulement vostre Majesté et son royaume ne puissent plus retomber dans les miseres et necessitez qui vous ont pensé accabler, et desquelles vostre eminente vertu nous a retirez, mais aussi de faire trembler ceux qui ont essayé de vous faire craindre.

Si vostre Majesté ne vient point en cette ville, ceux de la cour de parlement essayeront de s'exempter de verifier les edits où ils peuvent avoir quelque interest. Mais en ce cas s'il plaist à vostre Majesté m'escrire une lettre de sa main, par laquelle il me soit enjoint bien expressément de les en soliciter à toute reste, avec resolution d'y venir en personne s'ils m'en refusent, j'espere que par le moyen de telles paroles je leur feray passer carriere, les plus difficiles s'estans adoucis par le moyen de quelque douceur dont je leur ay donné esperance de vostre part. J'ay escrit au sieur d'Incarville ce qui m'est necessaire d'avoir pour l'office de garde-seau, et un autre d'Alloüé; s'il m'envoye les provisions et les quittances en blanc, j'en tireray encor plus que je ne vous avois fait esperer, et vous en envoyeray l'argent aussi-tost, puis que c'est pour vos menus plaisirs; estant bien raisonnable que j'en aye soin et redouble mes solicitudes pour vous contenter, puis que sans le requerir il vous a pleu me donner une si notable somme que dix mille escus; laquelle neantmoins ne vous coustera rien, dautant que par industrie d'amis, j'ay fait en sorte que les estats ont resolu que je la toucherois, non sur les huict cens mille escus que je vous ay fait accorder, mais outre iceux. Neantmoins je ne laisse d'en rendre

graces tres-humbles à vostre Majesté, dautant que, sans sa liberalité, je n'en eusse pas voulu, comme je luy proteste derechef de ne profiter jamais, en quoy que ce soit, sans son sceu et volonté, laquelle me sera tousjours pour loy inviolable. Sur cette verité, je prieray le Createur, Sire, qu'il augmente vostre Majesté en toute royale grandeur, felicité et santé.

De Rennes, ce 26 avril 1598. C'est vostre tres-humble, tres-obeyssant et tres-fidelle sujet et serviteur, ROSNY.

J'ay escrit cette lettre à grand haste, et partant vostre Majesté m'excusera s'il y a quelques paroles mal agencées.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, j'ay appris par vostre lettre du vingt-sixiesme et l'estat que vous avez envoyez au sieur d'Incarville, que les cinq regimens françois, les deux compagnies suisses, celle de lansquenets et la cavalerie de mon armée ont esté payez suivant l'estat que je vous avois envoyé, et qu'il ne reste plus à payer que les officiers de l'artillerie, à quoy vous esperiez pourvoir dans huict jours, et recouvrer les dix mil escus que je vous ay demandez pour deffrayer les regimens que je veux renvoyer en Picardie, dont j'ay receu tres-grand contentement, asseuré que si vous n'y eussiez mis la main vivement, comme vous avez fait, ladite armée ne seroit pas encore payée. Depuis que mon cousin le mareschal de Brissac a esté arrivé, j'ay voulu adviser avec luy de l'ordre que je puis laisser pour Blavet : sur cela nous avons ar-

resté que je luy laisseray les regimens de Boniface et de l'Isle de France ; de sorte que je ne renvoyeray, pour le present, en Picardie, que les dix-huict compagnies du regiment de Navarre, unze de celuy de Pied-mont et les dix de Breauté. Pour cette cause il suffira, pour les faire marcher, que nous ayons six mil escus au lieu des dix mil que nous vous avons demandez ; mais je voudrois qu'ils fussent prests à toucher, afin de faire acheminer lesdites forces qui sont necessaires en Picardie, et en descharger ce pays où elles ne servent plus de rien qu'à le piller. Partant je vous prie faire tant pour mon service que de trouver incontinent lesdits six mille escus sans attendre la huictaine ; car, si tost que le tresorier de l'extraordinaire les aura receus, je feray marcher sans faute ladite armée, ou j'envoyeray, dés demain, le sieur de Moüy accompagné de Escures pour se charger de la conduitte d'icelle, au lieu du sieur de Salignac qui a demandé congé de retourner en Limosin. Et si les habitans de ma ville de Rennes ont quelque interest que le pays soit bien tost deschargé de ladite armée, ils vous ayderont à trouver cette partie, comme je vous prie leur dire de ma part, et que, dés le lendemain que ladite somme sera touchée, je feray advancer hors du pays ladite armée. Mais j'ay advisé de demeurer icy jusques à lundy, à cause de la feste de demain que je dois toucher les malades, et pour aussi donner tel ordre en cette ville qu'il ne soit plus de besoin que j'y retourne, ains puisse prendre de Rennes le droit chemin de Tours, comme estant le plus court pour retourner à Paris, où je recognois tous les jours ma presence estre merveilleusement

necessaire. Je prie Dieu, monsieur de Rosny, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escrit à Nantes, le 29 avril 1598. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, je vous envoye ce courrier expres avec mes lettres de jussion pour ma chambre des comptes, afin de lever les modifications qu'elle a mises au registrement des articles secrets que j'ay accordez à mon cousin le duc de Mercure. Elle s'est tant oubliée que d'avoir pensé que je les envoyois pour en avoir advis et les mettre en deliberation. En telles affaires je ne communique mon pouvoir à personne, et à moy seul appartient, en mon royaume, d'accorder, traitter, faire guerre ou paix ainsi qu'il me plaira. Ç'a esté une grande temerité aux officiers de madite chambre de penser diminuer un yota de ce que j'ay accordé : nulle compagnie de mon royaume n'a esté si presomptueuse; aussi ne les fay-je pas juges ny arbitres de telles choses; cela ne s'achepte point aux parties casuelles. Faites donc entendre ma volonté à madite chambre, et qu'elle obeysse incontinent à mes commandemens, car je veux tenir inviolablement ce que j'ay promis; et m'envoyez incontinent l'arrest dudit registrement pur et simple par ce porteur. Priant Dieu vous avoir en sa saincte garde.

Escrite à Nantes, le dernier avril 1598. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, ceux qui commandoient dans Roche-fort

ayant fait tout ce que j'ay voulu, mesmes sortis du chasteau, lequel ils ont fait raser comme je leur ay commandé, je vous fais ce mot, à ce que vous teniez la main que ce qui leur a esté promis par leur capitulation soit effectué comme chose que je desire, et que leur peage ne soit point revoqué. Cette-cy n'estant à autre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon amy, en sa garde.

Ce 8 may, à Ville-roy. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je vous fais ce mot et vous envoye ce courrier expres pour vous dire qu'au partir de Rennes pour vous rendre à Paris, vous preniez vostre chemin droit à Tours, où vous me trouverez, dautant que j'ay necessairement à parler à vous, pour chose qui importe à mon service; dudit Tours je vous meneray avec moy en poste à Paris. Adieu mon amy.

Ce mardy au soir, 19 may, à la Fleche. HENRY.

CHAPITRE XVI.

Traité de Vervins. Biron envoyé à Bruxelles. Commencement de ses mauvais desseins. Récapitulation des principaux évènemens de 1598. Rosny est plus en crédit que jamais.

QUELQUES jours apres les succez des affaires dont il a esté parlé aux chapitres precedens, le Roy ayant mis le meilleur ordre qu'il avoit pu aux affaires de la province, et à faire continuer l'execution des choses resoluës, il reprit son chemin vers Paris, sur

la fin du mois de may, passant exprés par la Fleche, pource qu'il y avoit esté nourry fort jeune, et prenant la route de la riviere de Loire. Vous demeurastes cinq ou six jours apres luy, afin de pourvoir à plusieurs choses demeurées inexecutées touchant les finances et le payement des gens de guerre en campagne, et les garnisons, establissant des personnages de probité, d'authorité et de police pour suivre l'armée à son retour, afin d'empescher qu'elle n'apportast aucune vexation au peuple de la campagne, duquel vous aviez tousjours un soin merveilleux, disant souvent au Roy, que le labourage et pasturage estoient les deux mamelles dont la France estoit alimentée, et les vrayes mines et tresors du Perou.

Vous pristes vostre chemin, afin d'éviter les grandes villes, les ceremonies et les grandes harangues, par le Mayne, le Perche et Rosny où estoit madame vostre femme, que nous y trouvasmes bien embesongnée à commencer vostre bastiment, ayant failly d'estre accablée elle et tous vos enfans sous les ruynes de quelques vieux bastimens qu'elle faisoit desmolir.

Arrivant à Paris, vous trouvastes que le Roy en estoit desja party, estant allé en poste à Amiens, afin d'estre plus proche des deputez qui avoient traitté la paix de Vervins, et informé par la bouche des siens de toutes les moindres particularitez et formalitez qui s'y estoient observées, et faciliter par sa presence la reddition des places qui luy devoient estre restituées et pourvoir à la repopulation, garde et conservation d'icelles, lors qu'elles auroient esté remises en son obeissance. Auquel voyage il ne fut que huit jours, courant incessamment tantost d'un costé, tantost de

l'autre, selon que la necessité des affaires le pouvoient requerir; et fut receu à son retour à Paris avec un merveilleux applaudissement des peuples et personnes plus qualifiez, chacun faisant des admirations de ses soins et diligences, et de cette humeur infatigable au travail qu'il avoit tousjours euë, et encor plus grande de sa vertu et de sa fortune qui luy avoient enfin fait surmonter tant de perils et de difficultez, et reduit une si puissante ligue que celle qui s'estoit eslevée en France contre luy (assistée du Pape, de l'Empereur, du roy d'Espagne, du duc de Savoye et de tout ce grand corps des ecclesiastiques de la chrestienté) à faire paix avec luy, le remettre en l'entiere possession de son royaume, et à luy le tiltre d'un des plus vaillans roys et plus excellens chefs de guerre: l'accomparans chacun diversement, selon qu'il se souvenoit des grands monarques et capitaines plus estimez, à Ninus, Sesostris, Cirus, Alexandre, Pirrhus, Scipion, Hannibal, Sertorius, Pompée, Silla, Marius, Cesar, Trajan, Constantin, Charlemagne, Clovis et autres. Suivant nostre ordre accoustumé, nous remettrons à ceux qui feront l'histoire generale, les particularitez de plusieurs choses (quoy qu'aucunes d'icelles fort remarquables) qui se passerent environ les temps de l'année 1598, du recit desquelles nous nous sommes dispensez, tant pour abreger que pource qu'il ne nous a point semblé qu'il y eut rien en icelles qui concernast grandement le cours de vostre vie ny vos actions; comme furent les particularitez des formalitez et ceremonies desquelles userent les deputez des roys de France et d'Espagne, tant au commencement qu'en la continuation et conclusion de la con-

ference de Vervins, les particularitez des articles de la paix qui fut resoluë en ce mesme lieu, celles des sermens prestez pour l'observation d'icelle, à sçavoir, par le Roy dans Paris, en presence de messieurs le duc d'Ascot et admiral d'Arragon et autres ostages, et deputez envoyez expres pour cét effet; par le cardinal archiduc, dans Bruxelles, tant en son nom, que du Roy d'Espagne, en presence de M. le mareschal de Biron, assisté de messieurs de Bellievre et de Sillery, deputez semblablement pour cet effet, lequel sieur de Biron avoit esté, peu avant ce voyage, fait duc et pair de France, afin de le rendre plus qualifié en une action tant celebre, et auquel les vains honneurs à luy rendus en ce pays-là, et les loüanges qui luy furent données par dessus tout excez, à dessein (comme l'ont depuis publié les Espagnols, s'ils ne le pouvoient gagner utilement pour eux) de le perdre dommageablement pour luy et pour la France, luy boufirent tellement le courage et le remplirent de tant de vanité, qu'il se laissa porter à des desseins pervers qui le precipiterent en ruyne; et par M. de Savoye, dans Chambery, en presence du sieur Gadaignes, Botheon, gouverneur de Lyon, semblablement deputé pour cet effet; les particularitez du renvoy du sieur de Buzenval en Hollande, et de ses intructions declaratives des intentions du Roy, pour l'alliance qu'il vouloit conserver avec messieurs des Estats, celles des dépesches et instructions du sieur de Sillery-Bruslard, envoyé pour estre ambassadeur à Rome, à l'instante solicitation de madame la duchesse de Beau-fort (1), à laquelle il s'estoit engagé, de paroles,

(1) *La duchesse de Beau-fort* : Gabrielle, appelée successivement

de faciliter en bref la dissolution du mariage du Roy, son mariage avec elle, et la legitimation des enfans qui luy estoient desja nez, pour estre estimez enfans de France; et elle à luy en ce cas de luy faire avoir les sceaux à son retour, nonobstant les interests de sa bonne tante de Sourdis, et l'office de chancelier lors qu'il viendroit à vacquer; les particularitez des défences du port d'armes en France, avec ses exceptions ordinaires; celles des retranchemens des gens de guerre, et des ordres et disciplines establies lors parmy eux, à l'observation desquelles vous serviez de si bon soliciteur, que les peuples en recevoient grand soulagement; celles de l'apparition d'un grand phantosme dans la forest de Fontaine-bleau, devancé d'une meutte de chiens et environné d'un grand bruict de chasse, toutes lesquelles choses s'évanouissoient lors que l'on pensoit s'en approcher ou le questionner; celles des poursuittes des jesuites pour estre restablis en consequence d'un article du traitté de Vervins, sous la generalité duquel ils disoient estre compris, encor qu'ils n'y fussent pas specifiez; celles de la conference de Boulongne entre les Espagnols et les Anglois, que le Roy, contre vostre advis, s'estoit laissé persuader de vouloir procurer, voire d'y faire intervenir, en son nom, les sieurs de Caumartin et Jeanin, pour faciliter entr'eux quelque accord, en laquelle rien ne se traitta, estant d'abord entrez en dispute sur les preseances; celles d'une grande assemblée du clergé de France, qui voulut remuer plusieurs questions et proposer divers reglemens hors de saison,

madame de Liancourt, et marquise de Monceau, étoit devenue duchesse de Beaufort.

laquelle continua jusques bien avant dans l'année 1599; celles de la promotion de diverses personnes au cardinalat, entre lesquels, un des enfans de madame de Sourdis fut nommé, par l'extreme faveur qu'elle avoit prés de madame de Beau-fort, laquelle en fist de tant instantes solicitations au Roy, qu'il luy fut impossible de s'en défendre, quoy que ce fut un jeune homme qui ne luy agreast gueres; celles des fiançailles de Madame, sœur du Roy, avec le prince de Lorraine, où il se trouva de grandes difficultez à cause des diversitez de religion; et celles de plusieurs lettres escrites au Roy, à diverses fois, de divers pays, desquelles il vous fist part: dont entr'autres nouvelles, l'on luy faisoit le discours, d'une baleine de quatrevingt pieds de long, prise en Hollande; celuy d'un grand tumulte arrivé en Portugal, sur la creance donnée au peuple, qu'un certain homme qui couroit le monde, duquel les Espagnols s'estoient saisis, estoit vrayement Dom Sebastien leur roy, comme il se disoit aussi tel; celuy des guerres de Suede et sur tout de la bataille gagnée par le duc Charles, contre son nepveu legitime roy de Suede, et choisi roy de Pologne; celuy du grand débordement du Tybre qui avoit ruyné une infinie quantité de maisons dans Rome; et celuy d'une certaine conspiration de tous les juifs, pour persuader au grand Turc de ruyner le sepulcre de Nostre Seigneur en Hierusalem, moyennant cinq cens mille ducats par eux assemblez, qu'ils offroient de luy donner.

Laissant donc, comme nous avons dit, les particularitez de toutes ces choses aux historiens, lesquels ne les auront pas oubliées, nous vous ramentevrons que

le Roy ressentant tous les jours, et de plus en plus, les grandes utilitez, soulagemens et commoditez que sa personne et son Estat recevoient de vostre entremise aux affaires, et recognoissant par veritables effets qu'il n'y avoit point eu de vanité aux promesses que vous luy aviez faites, et par consequent n'y auroit point de manquement aux esperances que vous luy aviez fait concevoir de vostre employ, ne se pouvoit empescher de loüer le choix qu'il avoit fait de vostre personne, quoy qu'il cogneust bien que de certains esprits n'en estoient pas trop contens, et que l'envie s'en augmentoit contre vous, laquelle il eut esté bien ayse de pouvoir diminuer. Mais plus il essaya d'y parvenir, tant plus esprouva-il la verité d'un ancien proverbe, qui dit : *Que l'envie suit la faveur et la vertu, tout ainsi que l'ombre fait le corps.* Aussi ne laissoit-il pas pour cela de continuer à vous employer en toutes sortes d'affaires de paix et de guerre qui survenoient, de vous authoriser de plus en plus en la charge des finances, et de maintenir de telle sorte vos opinions, lors qu'elles estoient contestées par vos emulateurs, que non seulement ceux qui, dans le conseil, à cause de la douce trempe de leurs esprits ou du respect qu'ils portoient à vostre illustre extraction et à vos grands et longs services rendus au Roy, vous avoient tousjours deferé quelque chose, mais aussi ceux qui avoient tousjours estimé n'estre rien moins que vous, voire avoient pretendu de vous devoir preceder en authorité dans le conseil, commencerent à se lasser de contester vos opinions et de n'y rien gagner.

Tellement que d'iceux les derniers quitterent peu

à peu l'administration des finances, et mesmes ne venoient plus au conseil s'ils n'y avoient affaire pour le particulier d'eux ou de leurs amis, et les autres n'entreprenoient plus rien sans en avoir auparavant concerté avec vous. De sorte que toute la creance au maniement des finances se trouvant quasi reduitte en vostre seule personne, et vous jugeant par là que tout le bien ou le mal qui en reüssiroit vous en seroit aussi imputé, le desir du premier et l'apprehension du dernier vous animerent tellement au travail, à bien prendre l'intelligence de toutes les formes, ordres et reglemens touchant cette charge, et à faire une recherche tres-exacte de toutes les sortes de revenus, impositions, levées de deniers et des frais, despenses et distributions d'iceux jusques aux moindres et moins cogneus, que non seulement ceux qui vous affectionnoient et frequentoient plus familierement, mais aussi vos emulateurs et envieux estoient contrains de confesser que vous aviez un esprit et un corps du tout infatigable aux affaires, et de recognoistre entr'eux, lorsqu'ils estoient à part, que jamais les finances n'avoient esté administrées avec tant d'ordre, d'authorité, d'intelligence et d'integrité au profit du Roy et de l'Estat, qu'elles l'estoient depuis que vous en aviez pris connoissance : dequoy les peuples, qui en entendoient parler, tenoient des discours entr'eux à vostre grande gloire et loüange; lesquelles, par les années, allerent tousjours en augmentant, à mesure que l'on percevoit les doux fruicts de vos labeurs.

Et ferons voir, par la suitte de ces Memoires, que vous n'avez point sans raison acquis cette grande renommée, tant celebrée en un panegirique sous vostre

nom, que l'on tient avoir esté fait en françois par un intendant et president des comptes, lequel l'a fait mettre en latin par Borbonius, et que nous nous resolvons d'inserer (1) à la fin de ces Memoires, ensemble une espece de prediction, ditte ancienne, à la gloire de vostre nom, et de plus, pour tesmoigner vostre stile et vos gentilles inventions, l'abregé de la vie de Henry le Grand, les paralelles de Cesar et de luy, et vostre adieu à la Cour, lors que ce grand Roy eut esté ainsi mal-heureusement assassiné. Tout cela fait par vous en françois, et les deux derniers mis en latin par le mesme Borbonius, et aussi quelques autres œuvres faites pour vous ou par vous, et notamment vostre discours des desseins du Roy lors de sa mort, vostre Traitté de la guerre, vostre Mareschal de camp et vos Instructions de police et milice, au moins s'il vous plaist de nous les faire voir en leur perfection, comme vous avez fait en leurs commencemens, desja lors advancez à plus de la moitié.

CHAPITRE XVII.

Diverses lettres relatives aux finances.

MONSEIGNEUR, ayant receu commandement de vous, à vostre retour de Bretagne, de faire l'inventaire des

(1) *Nous nous resolvons d'insérer*: de toutes ces pièces qui ne contiennent que des déclamations et des louanges vagues, nous n'avons conservé que le Parallèle de Henri IV et de César, et les Adieux de Sully à la Cour, poëmes composés par ce ministre lorsqu'il se retira momentanément à Montrond, après la mort de Henri IV. Ces deux morceaux seront placés à la suite du chapitre où les secrétaires de Sully racontent cette époque de sa vie.

papiers de vos cabinets, comme c'est vostre coustume, y ayant trouvé entre iceux quelques lettres du Roy à vous écrites, toutes de diverses dattes et sur diverses affaires, nous avons estimé que vous n'auriez point desagreable que nous les comprissions toutes en un seul chapitre, estant telles que s'ensuit.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, j'ay receu vostre lettre par Beringuen. Vous m'avez fait service tres-agreable d'avoir parlé à mon cousin le comte de Soissons, suivant le commandement que je vous en avois fait, et suis tres-ayse de ce que vous l'avez trouvé tres-resolu aux propositions que vous luy avez faites. J'estime que ce sera pour le meilleur que je ne luy en parle qu'apres le baptesme de mon fils. Ledit Beringuen m'a apporté les mille livres que vous m'avez envoyez : je trouve fort bon ce que vous m'avez mandé, par luy, touchant messieurs de Bellievre et Sillery. J'avois pensé, pour leur tesmoigner comme le service qu'ils m'ont fait m'a esté tres-agreable, de leur donner le premier evesché ou abbaye de mon royaume qui viendroit à vacquer, et qui seroit de bon revenu ; mandez moy si cela ne sera pas bien à propos, et vostre advis là dessus, ou ce que vous pensez que je leur doive donner. Pour les manufactures, ne craignez point que je gaste rien ; faites seulement ce que je vous ay commandé : mais sur tout souvenez-vous de traiter avec M. de Gondy, car cela m'importe, comme vous le pouvez bien juger. Adieu.

Ce 26 aoust, à Crosne, où je sejourne encore aujourd'huy. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, j'ay esté adverty que ceux qui vous veulent mal, font courre un bruit que vous faites composer, par le Luat, un livre par lequel l'on me conseille que pour mettre tel ordre en mon royaume et en mes affaires et finances, qu'il seroit besoin, qu'il faut que je chasse M. le connestable, M. le chancelier et ceux qui les ont cy-devant maniées, y en appellant d'autres en leur lieu, à l'imitation d'un de mes predecesseurs qui s'en trouva bien, et que l'on descrit en ce livre celuy qui le luy conseilla et le poussa à ce faire, de vostre humeur et façon de faire. Ce que je vous ay bien voulu mander, et vous prier de m'escrire ce qui en est, vous en enquerant bien particulierement dudit le Luat; car ces artifices là, desquels se pensent servir vos ennemis pour vous faire de mauvais offices, seroient trop grossiers, et ne le pourroient sur moy qui vous ayme. Continuez seulement à me bien servir et fidellement, et laisser parler ces gens-là, qui, lassez de mesdire, ne vous porteront envie que pource que vous ferez bien. Je vous dépesche ce lacquais exprez pour ce sujet-là. Adieu.

Ce 12 septembre, à Fontaine-bleau. Henry.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, hier je receus la vostre du cinquiesme, comme j'estois à la chasse. Je m'estonne de ce que vous me mandez n'avoir receu la responce à la vostre du premier de cettuy-cy, veu que je la vous ay envoyée par un de mes lacquais, si que depuis la vôtre je croy que vous l'aurez receuë : ainsi je me conten-

teray de faire responce à vostre derniere. Puis que M. Zamet ne veut rien advancer pour mes bastimens sur les quarante mil escus qui me sont reservez en Bretagne, je vous prie d'emprunter jusqu'à trois mil escus, que vous ferez mettre entre les mains de M. de la Grange-le-roy, pour en faire comme je luy ay ordonné; vous promettant, par cette-cy, que je feray qu'ils seront rendus des premiers deniers qui proviendront desdites impositions ou autres; à quoy vous mesmes je veux que vous teniez la main. Je vous ay fait responce sur vostre advis des impositions, et outre cela commandé à M. de Ville-roy, qui s'en alla hier d'icy, de vous en parler, et resoudre du moyen de le faire executer. Beringuen m'a parlé de la défence des traittes de bleds; dequoy j'ay donné charge au sieur de Ville-roy de communiquer avec vous. C'est tout ce que vous aurez de moy pour responce à la vostre, pour prier Dieu vous avoir en sa garde.

Ce 5 octobre, à Monceaux au matin. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, cette-cy sera la responce à la vostre du huictiesme que je receus hier, et point par point, afin que sur tous je vous fasse entendre ce qui est de ma volonté touchant les frais des nopces de ma sœur. Si je ne vous en ay escrit, ce n'a esté que je l'aye oublié, mais je vous en veux parler pour resoudre cela avec vous, et ce sera la premiere fois que vous me viendrez trouver. Je suis tres-ayse de ce que l'edict de la creation d'un siege presidial à Lectoure soit depesché, comme que vous donnerez ordre à ce qu'il ne manquera aucune chose pour le voyage de M. de Sillery à

Rome et son sejour. Pour le sieur de Pilles, j'attends qu'il me vienne trouver icy pour le faire consentir à ce que vous me mandez, ce que j'espere; dequoy je vous donneray advis aussi-tost. Vous avez bien fait d'avoir escrit à M. de Bragelongne ce que vous me mandez. Pour les quatre personnages de qualité que vous voulez envoyer avec les commissions, pour prendre la source des rivieres, pour establir les ordres et reglemens necessaires pour les impositions, je vous en laisse à vous seul le choix ; advisez y donc bien : et si vous voyez que ceux de mon conseil en voulussent nommer quelques-uns qui ne vous fussent agreables, vous m'en advertirez, afin d'y interposer mon authorité; car je n'en ay aucuns d'affectez pour ce regard. Souvenez-vous que, parmy ces rivieres là, vous avez oublié la Charante, et qu'il faut bien prendre garde où l'on establira le bureau de la recepte des impositions; car les grandes villes s'y opposeront, et aux fortes les gouverneurs s'en voudront faire croire, si que nous n'en tirerons le profit que nous esperons. Vous m'avez fait plaisir de faire delivrer les trois mil escus pour mes bastimens, comme d'avoir donné ordre de satisfaire à la garnison de Romans, pour le sieur de Sainct Feriol. Pour l'estat de mon procureur à Fontenay, je vous en ay ce matin escrit ma volonté, que je veux estre suivie; et comme je vous priois de me venir trouver en poste mardy ou mercredy de la sepmaine prochaine, mais si les affaires, touchans mes gabelles ou autres, vous en empeschoient, vous remettrez ce voyage au jour que vous adviserez. Je serois bien ayse que M. d'Incarville vint aussi et amenast avec luy Chastillon, qui m'apporteroit les plans

de toutes mes villes de frontiere, pour voir où je serois d'advis que l'on fist travailler, si vous et ledit sieur d'Incarville avez pourveu aux moyens de ce faire. Toutesfois si vous trouvez bon que l'un de vous deux demeure tousjours par de là, tandis que vous viendrez, ledit sieur d'Incarville ne bougera et viendra apres. Pour le sergent major du Havre, je trouve fort bon et fort agreable ce que vous m'en mandez: quand au fait du sieur du Volé, j'attendray à quand je vous verray de vous parler de cette affaire là. Pour le commis de M. de Fresnes, je ne l'affectionne au prejudice de mon service; aussi bien ledit sieur de Fresnes me dit que, quoy que je luy accordasse et vous en escrivisse, il ne croyoit que cela luy servit de rien, et que M. de Gondy ne le feroit; mais il a desiré cela de moy, afin que l'on cogneust que pource qu'il me servoit sous luy, je luy voulois faire du bien. Touchant Demeurat, mon procureur à Rion, si je ne vous eusse escrit de luy faire payer les arrerages de sa pension, j'estime qu'il ne m'eut permis de commencer ma diette tant il estoit pressant et m'importunoit, et ne trouvay autre moyen de le chasser d'icy; mais pour l'advenir je seray tres-ayse qu'il en soit payé, car c'est un bon serviteur et qui m'a bien servy. Vous me ferez service fort agreable de travailler à faire trouver les vingt mil escus restans pour les estats d'Hollande. Pour la lettre tres-expresse que vous demandez aux prevost des marchands et eschevins de ma ville de Paris pour leurs registres, je vous envoye un blanc que vous ferez remplir par Clair-ville qui est à Paris, comme vous le luy ordonnerez et comme je le luy escry. Je suis bien ayse que vous ayez pourveu à ce

que le sieur de Casaubon ait dequoy amener sa famille à Paris; quand pour sa pension j'y adviseray lors que vous serez prés de moy. J'ay receu le memoire que vous m'avez envoyé de ce à quoy se peut monter le sol pour escu destiné pour mes bastimens. Je suis de vostre advis touchant les deputez de Languedoc, et qu'ils ne sont venus icy que pour empescher l'establissement des gabelles; mais il le faut, car il y va trop de mon service. Pour le party des gabelles de France, je croy ce que vous me mandez, et que les marchands adjudicataires ont fait un grand brouhaha, mais qu'ils ne feront mieux que Zamet ny si bien; toutesfois il y faut adviser de prés, car ce fait importe. Vous me ferez plaisir de faire donner contentement à mes menus officiers et nommément à ceux de ma bouche. Pour M. de la Rochepot, pour cette année, il faut qu'il se contente d'estre payé de ce à quoy il est employé sur l'Estat; mais pour l'advenir il ne seroit juste, ayant mesme charge que les autres, d'estre autrement traitté qu'eux. Voila ce que vous aurez pour ce coup pour responce à la vostre, finissant pour prier Dieu vous avoir, mon amy, en sa garde.

Ce 9 octobre, à Monceaux au matin. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, le sieur de Pilles, qui est venu icy, se loüe non seulement de la bonne assistance qu'il a eüe de vous, mais aussi de vostre procedure, et m'a dit que ce qui luy a fait poursuivre avec tant d'instance, ce qu'il demandoit, estoit pour en retirer le plus qu'il luy seroit possible; mais que vous luy ayant remonstré la necessité de mes affaires, il s'en retournoit vous

trouver pour emporter ce que vous luy aviez promis, et de là où mon service et le deub de sa charge l'appelle; mais je voudrois, s'il est possible, que vous luy fissiez donner jusques à trois mil escus. Il m'a si bien servy, et avec tant de candeur et d'affection, que je ne luy veux desnier ce tesmoignage de son obeyssance et de l'envie que j'ay de faire pour luy, et luy en tesmoigner les effets aux occasions. Je vous prie de faire qu'il soit promptement depesché; vous sçavez assez juger l'importance de son retardement, et qu'en l'estat que l'on dressera pour l'année prochaine qu'il ne soit point oublié pour la pension que je luy ay accordée, car je le luy ay promis et veux qu'il y soit compris et en soit payé. Je voudrois en avoir plusieurs semblables à luy, aussi ne vous veux-je celer que je l'ayme, et qu'il en vaut la peine. Adieu, mon amy. Ce dixiesme octobre. HENRY.

Je vous recommande ce qui touche mon nepveu le duc de Guyse et sa pension.

Lettre de la main du Roy a M. de Rosny.

MON amy, j'ay cy-devant fait responce à la vostre du huictiesme; pour celle du neufiesme je vous diray que je remettray à vous parler du fait des gabelles et de Zamet à quand je vous verray, qui sera l'un des jours de cette sepmaine. Comme je le vous ay mandé, et pour ceux de la maison de ville, je suis de vostre advis; aussi ne veux-je que l'affaire en demeure là, et vous ay envoyé un blanc, afin de le faire remplir par Clerville, comme vous aviseriez. Vous m'avez fait service agreable d'avoir donné quelque contentement à mes officiers de la bouche. J'attends ce que

M. d'Incarville m'escrira touchant les offres que l'on fait pour les traittes des bleds et vins en Languedoc, pour m'y resoudre, ou vous en mander ma volonté. Et sur ce, Dieu vous ayt, mon amy, en sa garde, ce unziesme octobre. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je ne doute nullement que le bruit qui a couru de ma maladie ne vous ayt affligé, et que l'on ne l'ayt fait plus grande et cause d'autre cause qu'elle ne s'est trouvée; mais Dieu soit loüé que j'en suis tantost guery, et que la fiévre m'ayant pris sur les six à sept heures du soir dimanche, ne m'a laissé que ce matin par une grande sueur qui me l'a emportée du tout. Ce qui me mettoit en peine estoit que depuis vingt ans fiévre ne m'avoit tant duré, sinon qu'à la Motte-frelon, quand j'eus cette grande pluresie, et que je me voyois tellement abatu contre mon naturel ordinaire que vous cognoissez et avec cela si chagrin que tout me desplaisoit. Aujourd'huy je me suis levé pour disner et puis remis au lict pour me reposer, et espere me lever pour souper. Si cette nuict je me trouve mieux que je n'ay fait la derniere (car elle m'a esté extrémement fascheuse), je m'habilleray demain et sortiray un peu dehors, pour prendre l'air et me promener, mais non pour aller loin. Si je n'eusse hier pris de la casse qui m'a extrémement purgé, j'estois pour estre plus long-temps malade, et c'est merveille, veu ce que j'ay vuidé, que je ne l'ay esté davantage. Je seray tres-aise de vous voir dimanche; amenez avec vous M. d'Incarville et Chastillon, mais nuls autres. Que si quelques-uns veulent venir avec

vous ne vous en chargez; au contraire, dites leur que je vous ay défendu d'en amener aucuns, et que vous venez seulement pour me voir sans me parler d'affaires pour qui que ce soit. L'on me vient parler de force auditeurs des comptes morts; j'ay fait responce que je n'y voulois nullement entendre, quelques offres que l'on m'ayt faites. Je vous prie, courons en la supression. Vous verrez avant partir monsieur le chancelier, et sçaurez de luy s'il a rien à me mander, et luy direz que je trouve un peu estrange de ce que, contre ce que je luy avois escrit, touchant l'erection du siege presidial de Lectoure, de n'en parler à personne, il en a communiqué à quelques autres de mon conseil qu'à vous, et qu'il y fait de la difficulté apres mon commandement. Faites que je n'oye plus parler de cette affaire et que je ne luy en escrive plus ny à vous. Adieu, mon amy, etc. Asseurez tout le monde de ma guerison.

Ce jeudy, à sept-heures du soir, quinziesme octobre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je vous prie, incontinent la presente receuë, de faire delivrer aux sieurs Marescot, Martin et Rosset, medecins, à chacun cent escus pour m'estre venus voir icy par mon commandement, et à Regnault, mon chirurgien, cinquante, demain par M. de Schomberg qui s'en yra. Je vous escriray pour vous assembler avec monsieur le chancelier, messieurs de Bellievre, Sillery et autres de mon conseil, pour adviser, maintenant que la Sainct Martin approche, le moyen qu'il faut tenir pour la verification de mon

edict avec ceux de la religion, dequoy vous advertirez les deputez : aussi vous adviserez, avec M. de Ville-roy, à ce qui sera necessaire à M. de Sillery, pour son voyage de Rome, maintenant que M. de Luxembourg retourne, car il est des plus necessaires pour mon Estat et pour mon contentement, et la despence que l'on y fera y sera, ce me semble, necessaire. Je vous prie aussi vous souvenir de la pauvre receveuse de Gisors, pour le commencement de l'année prochaine, vous sçavez comme elle a bien servy. Adieu.

Ce troisiesme novembre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, cette-cy sera la responce à la vostre du vingt-neufiesme du passé, que plutost vous eussiez euë sans ma rencheute. Je commenceray avant de vous dire que je me porte un peu mieux, Dieu mercy, mais non si bien, et cette derniere maladie m'a rendu tout chagrin, je faits tout ce que mes medecins veulent, tant j'ay d'envie de guerir. Je suis tres aise de ce que vous avez fait payer les Suisses et le regiment de mes gardes, comme compter l'argent pour la solde des trois compagnies de chevaux legers, des quatre autres regimens, et sept compagnies de gens de pied, des garnisons ordinaires de Picardie et Mets, et des appointemens accordez aux capitaines retranchez, et que le party des gabelles ayt esté resolu, comme vostre advis sur les quatre quartiers des rentes sur le sel; mais je veux que l'on cognoisse cela proceder de ma liberalité, afin que l'on m'en sçache gré, et par ce moyen faciliter ce que nous voulons faire verifier en

la chambre des comptes et cour des aydes. Pour le licenciement des Suisses, j'ay songé, depuis, à ce que messieurs de Bellievre et Sillery m'en escrivent, dont ils vous ont parlé, et ay resolu, tant pour le bien de mon service, que pour les raisons qu'ils me mandent, que j'entretiendray encor pour quelques temps aux colonnels Galaty, Heid et Baltazard, à chacun une compagnie de cent hommes : de façon que je vous prie de pourvoir à leur entretenement, car pour les retranchemens que vous me mandez sur les François, j'y en ay tant fait que je n'en puis faire davantage. Je trouve fort bon que vous ayez asseuré les cinquante mil escus pour les nopces de ma sœur, et encor meilleur l'expedient que vous me proposez pour donner contentement à messieurs des Estats, comme le remplacement de cette somme, et des dix mil escus deubs au sieur Zamet, sur la nature de deniers que vous me mandez. Je vous laisse le soin et la disposition des fermiers des rivieres, et à trouver fermiers et personnes propres pour le reglement des impositions. Pour celle de Sainct Quentin, je veux qu'elle soit toute entiere, et faites en faire les expeditions, car apres s'ils se viennent plaindre, comme ils feront sans doute, ils tiendront ce que je leur en rabattray de ma liberalité, et si cela les apprendra d'obeyr une autrefois. Donnez moy le loisir d'estre mieux, et que j'aye M. de Ville-roy aupres de moy, pour resoudre l'estat des garnisons et gens de guerre entretenus pour l'année prochaine. Vous m'avez bien envoyé la responce que vous avez faite à mon cousin le comte de Soissons, mais non celle qu'il vous a escrite, que je serois bien-aise de voir pour vous en escrire ma vo-

lonté. C'est bien fait de travailler à l'estat de l'année prochaine, comme au magasin d'armes. J'ay veu M. d'Estrée, qui m'a parlé de sa charge et de ce que vous avez advisé ensemblement pour mon artillerie. Pour la broüillerie que vous avez euë avec M. d'Espernon, vous aurez veu M. de Schomberg, et entendu ce que sur cela je luy ay commandé de vous dire : je suis d'advis que vous vous racommodiez avec luy, et que vous vous monstriez doux à chacun, fors és choses où il yra de mon service, asseuré que je ne vous abandonneray, et vous feray voir comme vostre service m'est agreable. Continuez donc à me bien servir seulement, et croyez en ce fait-là vos amis. Adieu.

Ce sixiesme novembre, à Monceaux au soir. HENRY.

Lettre de M. de Rosny au Roy, du septiesme novembre 1598.

SIRE,

La naissance et la nature qui m'ont rendu vostre sujet, la nourriture que j'ay receuë de vostre Majesté dés ma premiere jeunesse, et ma propre inclination qui m'a causé ce bon-heur de vous avoir eu pour mon seul et unique maistre, estoient des liens et des chaines assez fortes pour vous assujettir toutes mes volontez et disposer mes actions aux choses qui seroient agreables à vostre Majesté. Mais tant de bienfaits receus, et tant de faveurs nouvelles dont avez daigné m'honorer, et principalement le ressentiment qu'il vous a pleu monstrer de ce qui s'estoit passé ces derniers jours en vostre conseil, la demonstration qu'avez faite de ne me vouloir abandonner, ains de m'assister de vostre authorité, et les asseurances par-

ticulieres que vostre bonté singuliere m'en a données et fait donner, ont tellement acreu toutes mes precedentes obligations, que non seulement je ne puis produire aucunes œuvres, ny rendre aucuns services à vostre Majesté, qui approchent tant soit peu de ce que je luy dois, mais mesmes je ne me puis imaginer aucunes paroles propres pour remercier suffisamment vostre bonté de l'honneur qu'elle m'a fait; et quand j'aurois employé mille vies et consumé tous mes jours en l'obeyssance de vos commandemens, si ne penseray-je avoir satisfait au moindre des services dont je suis redevable à vostre Majesté, laquelle je supplie tres-humblement de ne se vouloir alterer l'esprit pour les choses advenuës, car elles sont passées de telle façon qu'il n'y peut avoir occasion de plainte, ny d'un costé ny d'autre, et espere que le reste se conduira avec telle prudence et respect de vostre Majesté, qu'il ne sera nul besoin qu'elle en oye plus parler; ne voulant aussi luy travailler l'esprit de nouvelles affaires, je mettray peine d'accomplir tout ce qu'elle m'a commandé par M. de Schomberg, et attendray en patience son intention sur tous les poincts de ma derniere lettre. Et attendant l'honneur de ses commandemens, je supplieray le Createur, etc.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, incontinent la presente receuë montez à cheval pour me venir trouver, et soyez icy à ce soir à quelque heure que ce soit, car je veux parler à vous pour chose qui importe à mon service: apportez avec vous les offres de ceux qui veulent faire le party du sel, les Memoires là dessus, et le dernier contract

d'adjudication fait aux derniers marchands. Adieu.

Ce lundy, à une heure apres midy, huictiesme novembre, à Sainct Germain en Laye. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, cette-cy sera la responce aux deux vostres des septiesme et huictiesme de cettuy-cy : ne doutez nullement que je n'aye soin de vous et que je ne vous le fasse paroistre; ne craignez point que je me laisse emporter aux importunitez qui me pourroient estre faites par qui que soit, touchant les deniers qui ont esté saisis à Dieppe. J'ay veu celle que vous a escritte mon cousin le comte de Soissons, et la responce que vous luy avez faite; mais je croy que depuis vous l'aurez veu, et tesmoigné l'envie que j'ay de faire pour luy lors que l'occasion s'en presentera, et que mes affaires me le permettront, lesquelles vous luy pouvez mieux faire entendre que nul autre, pour en avoir plus parfaite cognoissance. Sur-ce, Dieu vous ayt en sa garde.

Ce dixiesme novembre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, M. le chancelier et ceux de mon conseil m'ont fait entendre qu'il estoit besoin qu'ils sejournassent à Paris jusques à lundy, afin de pourvoir aux affaires des particuliers; ce que je trouve bon, afin que je ne sois point importuné lors que vous serez icy. Demeurez-y donc et prenez garde qu'il ne s'y passe rien au prejudice de mon service, et soyez icy lundy à disner. Adieu.

Ce vingt-huictiesme novembre, à Sainct Germain en Laye. HENRY.

CHAPITRE XVIII.

Évaluation des impôts levés sur les peuples.

Nous vous avons cy-devant, selon les temps, lieux et saisons, representé les grands labeurs et travaux qu'avez pris pour le service de Sa Majesté en toutes ses affaires. Maintenant nous parlerons de ceux par vous faits aux finances, de l'utilité et profit qu'ils ont apporté, et de la gloire qu'ils vous ont acquise, et ferons voir, comme nous l'avons desja dit, que ce n'a pas esté indignement, sans crainte qu'il puisse justement nous en estre autant reproché ainsi qu'à de certains faiseurs de livres à gages, lesquels donnent des loüanges excessives à des sortes de personnes de basse extraction, et en la vie desquels il s'est peu remarquer quelque espece de blancheur: elle se trouvera marquetée comme la peau du leopard de tant de taches noires de leurs mauvais desseins et procedures contre le Roy et l'Estat, ou de telles faineantises et inutilitez en leurs actions, qu'il est aisé à cognoistre que ces escriveurs à journée n'ont chanté leurs merites qu'à proportion de l'argent qu'ils en avoient receu pour cét effet, ou qu'ils ont voulu par leurs escrits former une vraye comedie où rien ne doit paroistre sur le theatre qui ne soit deguisé, nommant pilliers d'Estat des pilleurs de royaume qui se sont enrichis par-là, et que l'on devroit voir pendiller pour cela, si justice avoit lieu.

Aussi n'aurions-nous esté si impudens que d'avoir entrepris vostre vie, ny de vouloir parler de vous

si hautement que nous faisons, si nous n'avions trouvé que vous eussiez jamais trempé en aucune faction, pratique ny menée contre le Roy et l'Estat, que vous eussiez eu des malices noires et une vie sans utilité pour le public, ou sallie de faineantises, débauches et voluptez. Et pour cette cause, afin de confirmer nostre dire, avons nous pris resolution de toucher quelque chose (car le tout nous seroit-il impossible) de vos penibles recherches, curieux examens d'affaires plus secrettes et cachées, et des utilitez que vous en avez peu à peu fait percevoir au Roy et au royaume, et cela ferons-nous dés maintenant et non par l'ordre que vous y avez travaillé pres de six ans continuels par anticipation de temps et tout d'une suite, afin de ne donner la peine à ceux qui cy-apres voudront essayer de vous imiter, d'en aller chercher les instructions et moyens par-cy par-là en diverses années et par les divers lieux de ces Memoires.

Et dautant qu'il y a plusieurs choses à dire là dessus, que, pour n'entendre pas trop bien nous-mesmes, nous pourrions déduire obscurement, nous nous deliberons de n'y mettre du tout rien du nostre, mais nous contenter d'inserer icy mot à mot un certain Memoire que vous en avez fait tout escrit de vostre main propre, lequel nous trouvasmes parmy les papiers de vostre petit cabinet de derriere, lors que vous nous en fistes tirer les meilleurs, quoy qu'il ne soit qu'en forme de project, et qu'à nostre advis vous n'y ayez pas mis la derniere main, d'autant qu'il y a plusieurs ratures, divers renvois par nottes, et quelques discours et periodes qui semblent non complectes. Voire nous croyons que la deplorable mort

de nostre grand Roy, le peu de cas que l'on a fait de sa memoire, tant glorieuse par tous les pays estrangers, parmy les siens, et dans sa Cour, les resjouyssances que nous vismes demener de sa mort par aucuns fort advancez en credit apres icelle, et le peu de soin que l'on a eu (à la grande honte, nous l'osons dire, de ceux qui estoient obligez à ce devoir) de luy faire faire une sepulture honorable, ayant tant heroïquement vescu, et laissé assez grande quantité de thresors pour n'y plaindre point toute sorte de superfluë despence, en laquelle, en gravant ses hauts faits d'armes, ses merveilleuses vertus et ses dits plus notables, se fussent trouvez tous les preceptes necessaires pour exciter les braves courages à la gloire et à l'honneur; nous croyons, disons nous, que tous ces mespris de choses tant à priser, vous ont si fort aigry l'esprit et boufi le courage, que vous avez laissé ces discours imparfaits, lesquels neantmoins, tels qu'ils sont, nous estimons tant utiles à l'Estat, et que la posterité en recevroit un si grand dommage s'ils estoient supprimez, que nous nous sommes enhardis de les inserer icy, tout ainsi que nous les avons trouvez escrits de vostre main, reservé quelques lieux que nous avons raccommodez au mieux que nous avons peu, selon quelques advis que nous en avons tirez de vous à bastons rompus, ne nous en ayant jamais voulu instruire suffisamment; desquels Memoires la teneur ensuit.

« Project touchant les finances, pour presenter au Roy lorsqu'il sera mis en sa perfection, et que j'auray en main tous les estats, pieces, papiers et memoires propres pour justifier la verité et solidité de toutes

les propositions, dispositions, expediens et assertions contenuës en iceluy, et faire voir clairement qu'en toutes sortes de revenus, levées et despences esquelles l'on assujettist ses sujets, par faute, la pluspart du temps, d'intelligence, d'ordre et de soin (en ce non compris les choses necessaires pour leur vivre ordinaire, l'usage et commodité de leurs personnes, familles et maisons, et tout autre entretien de la societé humaine), il sort de la bourse de ses peuples, qui sont compris sous les trois ordres de son royaume, de toutes sortes de deniers, plus de cent cinquante millions de livres par chacun an. »

Project et Memoires de M. de Rosny touchant les finances.

Estat de tous les deniers qui sortent de la bourse des sujets du Roy, de toutes conditions et pour toutes sortes de despences, soient volontaires, soient necessaires, reservé la vie, le vestement, le logement et l'entretien des choses necessaires pour iceux; le tout par estimation, estant impossible d'en rien supputer avec certitude : ce qui se pouvant faire, les sommes en seroient effroyables, et partant s'est-on contenté de prendre une espece de pied sur lequel il s'en peut former quelques-unes, sinon vrayes à tout le moins vray semblables.

Premierement, à gens d'eglises, pour baptesmes, confessions, confirmations, distributions de sacremens, predications, visitations de malades, services extraordinaires, consecrations et frais pour huisles, eaux et pains benits, cires, flambeaux, cierges, bougies, huisles de luminaires et autres frais de marguil-

leries, à raison de deux cens escus par parroisse l'une portant l'autre, et de quarante mille parroisses qu'il y peut avoir partout le royaume, compris les eglises qui ne font point parroisse, le tout par estimation huict millions d'escus, qui valent.......... 24,000,000

Plus pour aumosnes generales et particulieres, à devotion, constructions d'eglises, monasteres et autres lieux saincts, lais testamentaires, pour œuvres pies, obits, fondations de services, consecrations d'eglises et gens d'eglise, magnifiques sepultures, processions, ornemens d'eglises, images et croix, festes, confrairies à patrons et bâtons, voyages et pelerinages és lieux saincts, par estimation à raison de trois cens escus par parroisse, et sur le mesme nombre de quarante mille eglises ou parroisses, douze millions d'escus, qui valent.... 36,000,000

Plus pour les dismes payez aux prestres et curez, et dedans des eglises fondées à raison de cent escus par parroisse et eglise, et sur le pied de quarante mille, quatre millions escus, valans... 12,000,000

Plus pour les decimes payez au Roy par les gens d'eglise et autres despences du clergé ou decimes extraordinaires, avec les frais pour toutes ces choses, par estimation, quinze cens mille escus, vallans......................... 4,500,000

Plus pour argent porté à Rome, pour

Reporté de l'autre part...... 76,500,000

Montant de l'autre part......	76,500,000
toutes sortes d'expeditions et annates, pour indulgences, dispences, consecrations de prelats, dedicaces d'eglise et autres semblables despences, par estimation...........................	4,000,000
Plus pour achapts d'offices, quarts, deniers pour resignation et marcs d'or, expeditions de lettres et receptions d'officiers, obstentions d'honneurs, dignitez, noblesses, exemptions, droits, prerogatives et privileges que le Roy confere, par estimation..................	12,000,000
Plus pour toutes sortes de frais qui se font par toutes sortes de conditions de personnes, pour affaires de procez et plaidoyeries, pour avoir justice, tant pour les juges et presens qu'il leur faut faire, que pour les voyages et chaumages des parties, salaires de soliciteurs, advocats, procureurs, huissiers et sergens, les sommes en sont inestimables, et neantmoins cy, par estimation......	40,000,000
Plus pour toutes sortes de tailles qui se levent pour le Roy, en vertu de ses commissions, et dont ses officiers font les estats, selon ce qui se monte en cette année........................	20,000,000
Plus pour toutes sortes de deniers qui se levent par forme de taille et lettre d'assiette, tant du grand seau que des	
Reporté ci-contre...........	152,500,000

Montant ci-contre...........	152,500,000
petits seaux, pour les affaires particulieres des parroisses, tant pour l'expedition qu'enregistrement desdites lettres, qu'attaches sur icelles, et frais de l'imposition, par estimation..........	4,000,000
Plus pour toutes sortes de deniers qui se dépendent ou déperissent au dommage des particuliers, pour chaumages de festes, pertes de journées de marchands, artisans, laboureurs et manœuvres, et les despences qu'à l'occasion d'icelles ils font és tavernes, jeux et brelans, ensemble pour les maistrises et confrairies des artisans et mestiers, par estimation à raison de cent escus par parroisse, sur le pied cy-devant pris..	12,000,000
Plus pour tous deniers levez sur le sel par le Roy, tant pour ses droits que ceux des officiers, prix de marchand, archers, droits de passe-port, d'embouchеure, peage de rivieres et autres, par toutes les provinces de France, par estimation..........................	14,000,000
Plus pour tous deniers qui se levent pour le Roy, par forme d'aydes nommez quatriesme, huictiesme et vingtiesme, à prendre sur le vin, pommé, poiré et cervoise, compris tous les frais des officiers, par estimation...	5,000,000
Plus pour tous deniers qui se levent	
Reporté de l'autre part.......	187,500,000

Montant de l'autre part......	187,500,000
pour le Roy par forme d'entrée dans les villes, peages sur les rivieres, ponts et passages, traites, foraines, domainiales, resve, hauts passages, doüanes, entrées de drogueries et espiceries, imposts, billots, ports, havres, brieux, traites de bestes vives, droit d'ancrage et d'admirauté, par estimation.......	8,000,000
Plus pour toutes sortes de deniers qui se levent par les villes et bourgs, tant par forme de deniers communs et patrimoniaux, que d'octroy pour les employer en leurs menuës necessitez....	4,000,000
Plus pour toutes sortes de deniers qui se déboursent par toutes sortes de conditions de personnes, mais sur tout par les grands et riches de la Cour et des bonnes villes, outre ce qui est necessaire de l'honneur et bien seance en ceremonies de jours solemnels, estrenes, gasteaux des roys, chandeleur, festins, banquets, yvrogneries et crapules, amourettes, chasses, habits, meubles, equipages, bastimens, jardinages, dorures, diaprures, bagues, joyaux, commedies, mascarades, balets, danses, jeux, berlans et autres bombances, sumptuositez, luxes et dissolutions superfluës, au moins..................	40,000,000
SOMME TOTALE............(1)	254,000,000

(1) Dans les diverses éditions des OEconomies royales qui ont été

CHAPITRE XIX.

Remise des arrérages dus par les peuples. Réformes dans les finances. Réclamations de plusieurs personnes puissantes. Explication donnée au Roi par Rosny.

Or, continuans à desduire ce qui a esté cy-devant recité de vostre employ ordinaire, pour le reste de cette année 1598, nous reprendrons seulement la suitte des affaires qui se passerent par vostre entremise, ou dans lesquelles vos interests se trouverent meslez; et vous ramentevrons, conformement à ce qu'il vous pleut de nous en dire deslors (car nous le mismes aussi tost dans les Memoires que nous faisions jour par jour, afin de pouvoir apres former ceux cy de toute vostre vie, de crainte d'en oublier les propres termes), que voyant la paix affermie par les sermens de l'observation d'icelle donnez et receus de toutes parts, le port des armes inhibé, les gens de guerrre grandement retranchez, bien payez et bien

publiées jusqu'à ce jour, les sommes partielles de ce mémoire ont été imprimées en toutes lettres, et les éditeurs ne se sont pas donné la peine d'additionner. Ils ont, comme dans l'édition originale, porté en somme totale 254,000,000 au lieu de 239,500,000 qui résultent réellement de la réunion des sommes ci-contre. Au reste, il faut se rappeler que les secrétaires de Sully annoncent (p. 219) *avoir raccommodé au mieux qu'ils ont pu, à défaut d'instruction suffisante, les articles de ce mémoire;* dans la page précédente ils disent que le *projet de mémoire a plusieurs ratures, divers renvois et quelques periodes qui semblent non complectes.* On doit donc supposer que dans leur travail ils ont fait quelques erreurs ou omissions, d'où provient la différence de 14,500,000 entre le total posé par les secrétaires de Sully, et celui que nous avons obtenu de l'addition de toutes les sommes. Nous regrettons de ne pouvoir éclaircir ce point, mais les documens nous manquent entièrement.

disciplinez, les peuples fort satisfaits du gouvernement present, tous leurs esprits inclinans à l'obeyssance et entierement alienez de toute soulevation, en cela puissamment instruicts par les tous frais ressentimens des mal-heurs d'icelle, le Roy prisé pour sa vertu, reveré pour sa justice, redouté pour sa vaillance et celerité, aymé pour sa clemence et familiarité, et authorisé pour ses heureux succez, vous vous resolustes de mettre à bon escient les mains aux ouvrages que vous aviez de long-temps projettez, mais ausquels vous n'aviez pas seulement osé penser de toucher tant soit peu, de crainte que plusieurs personnes s'estimant interessées en tels ordres, reglemens et mesnagemens, vous n'affoiblissiez les bonnes volontez, n'alterassiez du tout les tres-delicates, et qu'au lieu d'en tirer du fruict vous n'esmeussiez des rumeurs et du bruict; et commençastes, afin de donner bonne odeur de vos desseins, par les remises absoluës des arrerages de toutes tailles de toutes les années passées, au precedent l'année 1596, et surceance du payement d'icelles en payant ceux de 1597; pour le payement de tous lesquels arrerages montans plus de vingt millions par tout le royaume, les peuples estoient asprement poursuivis et merveilleusement vexez, sur tout en Provence, Dauphiné, Languedoc et Guyenne, à cause que la pluspart de tels deniers estoient pretendus par les gouverneurs et capitaines des pays et places, et par les officiers de justice et de finance.

En suitte de ce bon œuvre, ayant tousjours l'esprit mal satisfait de la confection de l'estat general des finances, que vous aviez vous mesme fait en l'an-

née 1596, pour l'année 1597, et semblablement de celuy que vous aviez aussi dressé en 1597, pour l'année 1598, dautant que vous n'y aviez quasi travaillé que par les advis des intendans des finances et tresoriers de l'espargne, et sur les estats particuliers que tant eux que les tresoriers de France avoient fournis, vous rassemblastes toutes les commissions des tailles envoyées par les generalitez, tant au commencement desdites deux années, que durant le cours d'icelles; tous les edicts et lettres patentes en vertu desquelles s'estoient levez tous les subsides et impositions sur les denrées et marchandises, les tableaux et pancartes en vertu desquelles elles se levoient, et les sous-afermes qui s'en étoient faites par les fermiers generaux, ausquels la perception de tous ces droits avoit esté adjugée à ferme-clause par ceux du conseil du Roy ou les tresoriers de France.

Et apres avoir bien feuilleté tous ces papiers, calculé toutes les sommes, et recherché toutes choses dés leur source, voyant quelques abus qui se commettoient sur le fait des commissions ordinaires des tailles, de beaucoup plus grands sur les commissions extraordinaires à vau l'année, mais du tout excessifs sur le fait des fermes; et ayant verifié que les sous-fermages montoient quasi deux fois autant que les adjudications generales faites au conseil du Roy ou pardevant les tresoriers de France, vous en donnastes advis à Sa Majesté, laquelle vous commanda aussi-tost de pourvoir à tout cela comme vous l'entendriez, et que vous ne doutassiez point qu'il n'authorisast tout ce que vous auriez ordonné, fait et dit là dessus. Tellement que, sur ce fondement, vous fistes faire arrest

sur tous les deniers des tailles levez par commissions extraordinaires, et mandastes aux receveurs d'en faire recepte comme des autres deniers de leurs charges venans à l'espargne, afin de les y faire voiturer. Vous fermastes aussi la main aux fermiers generaux, fistes defences aux sous-fermiers de leur plus rien payer, avec commandement de rapporter leurs sous-baulx, et faire voiturer à l'espargne tout ce qu'ils pouvoient devoir et devroient par apres; tellement que, par cét ordre, vous descouvristes que la plus-part de ceux du conseil ou qui avoient credit pres d'eux, et quelques tresoriers de France, avoient part avec les fermiers generaux, et eustes, par ce moyen, dequoy satisfaire à plusieurs, fautes de fonds et nouvelles despenses qui survenoient journellement, ce qui resjouyt infiniment le Roy, et le rendit, plus que jamais, affectionné en vostre endroit.

Ces choses ainsi executées, vous en entrepristes de bien plus grandes et importantes encor, qui fut de remettre entre les mains du Roy des alienations et engagemens de certains revenus en tailles, aydes, gabelles, traites, foraines et domainialles, cinq grosses fermes, parties casuelles, peages des rivieres, comptablerie de Bourdeaux et patentes de Languedoc et Provence, faits à gens tous grandement qualifiez et qui en jouyssoient tous par leurs mains, dont entre les autres estoient la reine d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Wirtemberg, ceux de Strasbourg, les Suisses, Venise, le duc de Florence, plusieurs partisans italiens, Madame, sœur du Roy, tous les princes et seigneurs qui avoient esté de la ligue, messieurs le connestable, messieurs de Boüillon, du

Plessis, de Pichery, heritiers du feu sieur de Villars, du Gast et une infinité d'autres; lesquels ne manquerent pas d'en venir aussi tost faire leurs plaintes au Roy, avec des crieries accompagnées de tres-grandes importunitez, lesquelles luy ne pouvant que trop impatiemment supporter (car c'estoit quasi le seul defaut de ce prince, que d'estre tendre aux contentions d'esprit), il vous envoya aussi-tost querir à demy en colere contre vous, tellement qu'en arrivant il vous dit : « Ha ! mon amy, qu'avez vous fait ?
« — Je me doute desja bien que c'est que vous voulez
« dire, Sire, luy respondites vous, mais je n'ay rien
« fait que bien, et m'asseure que vous le trouverez
« ainsi, m'ayant entendu, voire mesme que ceux qui
« en crient le plus haut ne diront pas le contraire,
« apres que j'auray parlé à eux; et s'il vous plaist
« d'en envoyer querir quelques uns, vous verrez
« qu'ils demeureront contens, et qu'en fin il en
« yra de ces crieries comme de celles des fermiers
« generaux que j'avois tous depossedez, lesquels
« en fin se sont accommodez avec moy et ont quasi tous
« doublé toutes vos fermes, pource que je n'entends
« rien en pots de vin, à entrer en part ny à estre
« associé; je crois, Sire, que vous entendez bien
« tous ces termes. — Ouy, je les entends bien, vous
« dit-il, et vous aussi; et si vous pouvez faire taire le
« petit Edmond, agent de la reine d'Angleterre, un
« grand gentil-homme allemant du duc de Wirtem-
« berg, Gondy pour le duc de Florence, ma sœur et
« mon compere, je croiray le semblable du reste; et
« pour en avoir une preuve il faut faire venir mon-
« sieur le connestable qui ne fait que de partir pour

« aller chez ma sœur ; car c'est un de ceux qui m'en
« parle plus souvent. »

Ce qu'ayant esté fait, le Roy luy dit en entrant : « Et
« bien, mon compere, dequoy vous plaignez vous,
« de Rosny ? — Sire, je me plains, respondit-il, de
« ce qu'il m'a mis au rang du commun, m'ayant osté
« une pauvre petite assignation que j'avois en Langue-
« doc, sur une imposition de laquelle vous ne tou-
« chastes jamais rien. — Or bien, monsieur, luy dites
« vous, je confesse avoir eu tort, si mon intention
« a esté de vous rien faire perdre ; mais elle a esté
« toute contraire ; partant dites moy, s'il vous plaist,
« ce que vous tiriez de cette imposition, et je vous
« feray payer pareille somme. — Je trouve cela bon,
« vous dit-il ; mais qui m'asseurera d'en estre payé
« à point nommé comme je suis ? — Ce sera moy, luy
« respondistes-vous, et vous bailleray le Roy pour
« caution, qui ne fera point banqueroutte, je vous
« le promets, au moins s'il me laisse mesnager ses
« revenus comme je l'entends, et je luy serviray en-
« cor de contre-caution, qui m'attens bien en le fai-
« sant riche, qu'il me fera tant de bien, que je ne
« seray jamais reduit au saffran. » Tout cela le fit
rire, et rendit tant satisfait, qu'il vous dit : « Or sus,
« monsieur, je m'en fie du tout en vous, à qui je re-
« cognois franchement que je n'affermois cette im-
« position que neuf mille escus par an, et encor en
« donnois-je deux mille tous les ans au tresorier des
« Estats, afin de faire faciliter la levée. — Je sçavois
« bien tout cela, monsieur, luy dittes-vous, aussi
« est-ce ma resolution de vous faire payer franchement
« vos neuf mille escus, et si le Roy me veut laisser

« tirer le profit de la ferme, je luy feray donner encor « dix-huict mille escus, et si j'en auray encor quatre « mille pour moy. »

Ce discours appresta fort à rire au Roy, voyant l'estonnement qu'en faisoit monsieur le connestable; et tout cela estant ainsi accordé, vous fistes parler le lendemain au Roy, un homme qui, sous le nom des Estats, prit la ferme à cinquante mil escus, et luy dites que vous ne vouliez point qu'il vous fist du bien en prenant rien sur ces fermes, dautant que c'estoit une ouverture tres-dangereuse pour le bien de ses affaires, que de souffrir qu'aucun de ceux de son conseil ny de ses finances, fussent jamais interessez en nul de ces revenus, et que c'estoit par cette voye-là que s'estoient faittes toutes les profusions des finances sous le regne de son devancier, lequel propos contenta encor le Roy plus que tout le reste; et pource que vous luy fistes advancer douze mil escus sur cette ferme, il vous en envoya quatre mille par le sieur de Beringuen, deux jours apres qu'il eut touché son argent. Et enfin, par ces voyes et formes toutes semblables, furent toutes autres plaintes et crieries, dont le Roy avoit tesmoigné tant d'apprehension, entierement appaisez, et les revenus du Roy sur ce qui leur avoit esté baillé à joüyr, augmentez de prés de six cens mille escus.

Vous envoyastes peu apres M. de Maupeou, maistre des comptes, en Bretagne, pour l'observation des reglemens en finance que vous y aviez faits, pour faire valoir les fermes du pays, et faire venir à l'espargne les deniers dont vous aviez fait le fonds; M. de Champigny, és generalitez de Tours et Orleans, pour re-

gler les peages des rivieres ; le sieur Coesnard, auditeur des comptes, en Poictou, et le sieur de Bisouze en Guyenne.

CHAPITRE XX.

Baptême du fils de la duchesse de Beaufort. Cette dame aspire à devenir reine. Opposition de Rosny. Conduite de Henri IV avec son ministre et sa maîtresse. Dispute de Rosny et du duc d'Epernon. Maladie du Roi. Arrivée d'Alexandre de Médicis, légat du Pape.

Peu de temps apres l'execution des choses dites au chapitre precedent, se fit le baptesme d'Alexandre (1), dont madame de Beaufort avoit accouché au voyage de Bretagne ; les ceremonies s'en firent à Sainct Germain, où il se passa plusieurs choses qui vous despleurent tellement, que vous ne vous pustes empescher d'en parler, et d'en blasmer ceux qui estoient cause de ces excez, dautant qu'ils estoient tous semblables à ce qui s'observoit aux enfans des roys, et cela fistes-vous dautant plus hardiment que le Roy, vous en parlant, tesmoigna de le trouver mauvais, et dit que l'on avoit fait beaucoup plus qu'il n'avoit commandé. Ce mauvais commencement eut encor une plus fascheuse suitte, d'autant que vous en eustes trois jours apres une grande broüillerie avec madame de Beaufort, sur une telle occasion.

Le Roy, sur les longs discours que vous aviez eus ensemble à Rennes, touchant son desmariage et re-

(1) *Le baptesme d'Alexandre :* cet enfant fut tenu sur les fonts par Madame, sœur du Roi, et par le comte de Soissons, qu'elle avoit voulu épouser. Il eut le titre de chevalier de Vendôme.

mariage, suivant ce qui en a esté dit cy-devant, ayant jugé et finallement conclud et arresté, qu'il estoit necessaire de tenir secrette et cachée quelque sorte de resolution qu'il pût avoir en faveur d'aucune fille ou femme pour l'espouser, et de n'en declarer ny tesmoigner la moindre pensée, que toutes les ceremonies et formalitez pour la dissolution de son mariage n'eussent esté entierement observées, accomplies et parfaites, vous estimiez luy rendre non seulement un grand et signalé service, et conforme à sa volonté, mais qui luy devoit et aussi à celle qu'il pretendoit espouser estre tres-agreable que d'en user ainsi, et sur toutes autres à madame la duchesse, et que vous essayassiez de faire cesser les bruits que certains escrits, ingenieux au mal, faisoient courir que le Roy avoit du dessein pour elle, comme un sujet sur lequel il estoit pour intervenir le plus de difficultez et d'obstacles, la Reine Marguerite, duchesse de Valois, qui de tout temps vous avoit fort affectionné et lors prins toute confidence en vous, ne vous l'ayant point celé par une lettre qu'elle vous avoit escrite, laquelle vous aviez fait voir au Roy, dont la substance estoit : Qu'estant née fille de France, ayant esté fille, sœur et femme de roys, et seule restée de toute la royalle race des Valois, qui respirast l'air de cette vie, elle aymoit si cherement sa patrie, affectionnoit tellement la personne et les contentemens du Roy, et desiroit si ardamment de luy voir des enfans legitimes, qui peussent succeder sans dispute à cette couronne, que n'estant pas en estat de luy pouvoir faire trouver ce bon-heur en sa personne, elle le desiroit et souhaittoit voir en une autre qui

fut digne de luy, et que pour ce mesme effet estoit elle resoluë de contribuer tout ce qui seroit en sa puissance pour faciliter et accelerer la dissolution de son mariage ; mais que si c'estoit pour mettre en sa place une femme de si basse extraction et qui avoit demené une vie si salle et si vilaine, comme estoit celle dont on faisoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire et ne quitteroit rien du sien pour le voir si mal coloquer; ce qu'elle vous prioit de bien peser et de faire tout ce qui seroit en vostre pouvoir pour empescher un si grand diffame pour le Roy, pour elle et pour toute la France, et lequel seroit pour faire naistre grande quantité de contentions et debats pour la succession du Royaume.

Toutes lesquelles raisons avoient my-party l'esprit du Roy ; et quoy que vous en eussiez fait sçavoir quelque chose à M. de Fresne et à M. le chancelier de Chiverny, que madame de Sourdis gouvernoit, afin que cela pust parvenir jusques aux oreilles de madame la duchesse, neantmoins, cette femme, soit de son propre instinct et que l'ambition estouffast en elle toute prudence ou qu'elle y fut persuadée par ce M. de Fresne et madame de Sourdis, ausquels le Roy attribuoit tout ce que cette duchesse faisoit de mal, elle ne laissoit de faire tousjours courir le bruit d'estre en esperance d'espouser le Roy ; et pour y accoûtumer le monde, ou voir ce que l'on en diroit, en tesmoigner de fois à autre quelque chose par quelques escrits. Tellement que M. de Fresne ayant fait une ordonnance de payer ce qu'il falloit aux heraux, trompettes et haut-bois, pour avoir servy au baptesme d'Alexandre Monsieur, comme

enfant de France, et vous estant apportée afin d'ordonner qu'elle fust acquitée, vous la retinstes, et fistes une autre ordonnance au tresorier de l'espargne pour leur payer une certaine somme sans faire mention d'Alexandre, et dautant qu'ils la trouverent moindre qu'ils n'esperoient, ils vous dirent : « Monsieur, la somme que nous devons avoir assistant « aux baptesmes des enfans de France, est de longtemps reglée. » Lors voyant qu'ils contestoient trop opiniastrement, vous alleguant deux ou trois fois M. de Fresne, enfin, en colere, vous leur dites : « Allez ! allez ! je n'en feray rien ; il n'y a point d'enfans de France. »

Et s'en estans allez, sur ce que vous appristes qu'ils s'estoient vantez de s'en aller plaindre à madame de Beau-fort, vous vous doutastes bien qu'elle s'en offenceroit et essayeroit de vous faire quelque mauvais office ; et pour le prevenir vous vous en allastes aussitost au Louvre, où vous trouvastes le Roy, qui se promenoit avec M. d'Espernon, lequel aussi-tost qu'il vous vid, vous demanda s'il y avoit quelque chose ; lors vous luy dites : « Sire, je croy que vous vous « souvenez bien de la resolution prise, de tenir se« crette la faveur que vous voudrez faire à quelque « femme que ce soit pour l'espouser, et sur tout « pour ce qui regarde madame la duchesse ; et neant« moins l'on m'a apporté une ordonnance qui la pu« blie, voire declare pour faite avant qu'elle soit « commencée; car si vos enfans sont desja tenus pour « enfans de France, il faut qu'il y ait eu mariage le« gitime au precedent. » Lors il vous demanda où est cette ordonnance; laquelle ayant leuë, il vous

dit : « Il y a là de la malice de M. de Fresne ; mais je « l'empescheray bien : deschirez cette ordonnance. » Puis il se tourna vers trois ou quatre les plus proches de luy, et leur dit : « Voyez la malice du monde, et « les traverses que l'on donne à ceux qui me servent « bien et selon mon gré. L'on a envoyé à M. de Rosny « une ordonnance à dessein de m'offencer s'il la pas- « soit, ou d'offencer ma maistresse s'il la refusoit ; « mais j'y pourvoirray bien. Allez vous en, dit-il, la « voir, contez luy tout ce qui s'est passé là dessus, « et la contentez en ce que vous pourrez ; et si cela « ne suffit, je parleray en maistre et non en servi- « teur. »

Vous allastes donc aussi-tost au cloistre Sainct Germain, où ladite dame estoit logée, laquelle vous voyant entrer, vous dit : « Jesus, monsieur, hé ! où « allez vous ? Je ne pense pas que ce soit moy que « vous veniez voir, veu les desplaisirs que j'en reçois « tous les jours. » Lors vous luy dites : « Madame, « je vous viens voir par commandement du Roy, pour « vous representer tout ce qui s'est passé touchant « une affaire, dont je vois bien que l'on vous a donné « de mauvaises impressions ; mais je n'ay rien fait « que le Roy ne trouve bon et qu'il n'ayt jugé utile à « son service et au vostre. » Lors elle vous dit : « Je « suis bien advertie de tout, et n'ay que faire d'en « sçavoir davantage, car je ne suis pas faite comme « le Roy, à qui vous persuadez que le noir est blanc. « — Ho ! ho ! madame, luy dites vous, puisque vous « le prenez de cette façon, je vous baise les mains « et ne laisseray pas de faire mon devoir pour vos « coleres. »

Et sur cela vous vous en retournastes trouver le Roy au Louvre, auquel ayant conté ce qui s'estoit passé, il tesmoigna de le trouver tres-mauvais, et vous dit : « Allons, venez avec moy, et je vous feray « voir que les femmes ne me possedent pas comme « de certains malins esprits en font courir le bruit, « que je sçay maintenir mes serviteurs en droit et « en raison, comme j'advouë qu'ils sont entierement « pour vous en cette occasion, et que je parleray à « elle en maistre et non en serviteur ; car si je l'ac- « coustumois à de telles fredaines, je voy bien qu'elle « m'en feroit bien d'autres, et partant ay-je plus d'in- « terest que vous à tout cela. » Et lors estant monté dans vostre carrosse mesme, pource que le sien tardoit trop à venir, il s'en alla au logis de madame la duchesse, laquelle ayant sceu sa venuë s'estoit advancée jusques à la premiere porte de la salle où il la rencontra ; et lors l'ayant prise par la main, sans la baiser ny carresser, ny dire aucune parole de compliment, comme il avoit accoustumé, il luy dit seulement : « Allons, allons, madame, allons en vostre « chambre et qu'il n'y entre que vous, Rosny, et « moy ; car je vous veux parler à tous deux et vous « apprendre à bien vivre ensemble. » Puis ayant bien fait fermer la porte et regardé s'il n'y avoit personne dans la chambre, garde-robe et cabinet qui le peust entendre, en la tenant par une main, et vous par l'autre, il luy dit : « Voy, madame, hé ! vray Dieu, « qu'est-ce que cecy ? Quoy ! vous voulez donc me « fascher de gayeté de cœur pour esprouver ma pa- « tience ! sont-ce là les beaux conseils que l'on vous « donne ? Mais, pardieu, j'en jure, si vous pensez con-

« tinuer ces façons de faire, vous vous trouverez bien
« esloignée de vos esperances; car je ne veux pas
« pour des sottes fantaisies que des gens que je sçay
« bien vous mettent en la teste, perdre le meilleur
« et plus loyal serviteur que j'aye jamais eu, qui n'a
« rien fait que de mon sceu et pour mon bien, mon
« honneur et vostre propre advantage; et n'estant pas
« si beste que de me vouloir faire croire le noir pour
« le blanc, comme aussi ne suis-je pas si sot que de
« me laisser ainsi mener par le nez; et partant veux-
« je que vous l'escoutiez patiemment sur ce qu'il
« avoit à vous dire, et que vous preniez mesme ses
« conseils en vos affaires d'importance, comme je
« fais aux miennes et m'en trouve fort bien; et faut
« que vous sçachiez que vous ayant principalement
« aimée pource que je vous trouvois douce, gracieuse
« et d'humeur complaisante, sans estre testuë n'y
« accariastre, si vous veniez ainsi à changer soudai-
« nement, vous me feriez croire que tout cela n'au-
« roit esté que feintise, et que vous reviendriez au
« naturel des autres femmes si tost que je vous au-
« rois eslevée où vous desirez; et ne crains point de
« dire tout cecy devant Rosny, d'autant que je le
« tiens si advisé que ces loüanges l'encourageront
« plutost à mieux faire que jamais, qu'elles ne l'en-
« orgueilliront pour le faire manquer à son devoir. »

A quoy cette femme ayant les larmes aux yeux, les sanglots à la bouche, et les gemissemens au cœur, et taschant de luy baiser les mains, se mit à esclater et dire : « Ha ! Dieu, que je suis mal-heureuse, d'avoir
« ainsi violemment mis mon amitié en un prince qui
« oublie si facilement ce qu'il a tant de fois protesté

« d'aymer comme luy mesme. Si j'avois un poignard
« je m'en donnerois dans le cœur, afin que vous es-
« tant apres presenté, vous y vissiez vostre effigie si
« bien engravée, qu'il m'est impossible de l'en effacer
« qu'en me privant de vie, ce que vous n'ignorez
« pas, je le sçay bien; et partant dois-je croire que
« vous voulez que je meure, puis que vous me voulez
« priver de vos bonnes graces, dequoy je ne dois plus
« douter, puis que vous preferez l'amitié d'un autre
« à moy. Si c'estoit pour quelque belle dame, encore
« que cela m'apportast la mort, si me seroit-elle plus
« supportable, car je ne serois pas la premiere qui
« seroit morte d'amour, pour l'ingratitude et legereté
« d'un homme; mais de me gourmander et me mena-
« cer de me quitter pour maintenir un de vos valets
« qui m'a offencé plusieurs fois à toute extremité,
« sans que je m'en sois aucunement plainte ny res-
« sentie; tesmoins les beaux discours qu'il a tenus
« au baptesme de vostre fils et le mien, jusques à es-
« sayer de vous faire trouver mauvais l'honneur que
« l'on luy faisoit, et maintenant que l'on luy a porté
« une ordonnance pour ceux qui avoient assisté à
« cette ceremonie, suivant la coustume ordinaire,
« helas! Sire, que n'a-il point dit au mespris de vos
« enfans et de moy? Et puis vous l'endurez! O Dieu!
« dit-elle, en se jettant sur un lict, il ne faut plus
« vivre apres tant de disgraces, et voir que vous ay-
« mez mieux un serviteur de qui tant de gens se
« plaignent, qu'une maistresse de qui tout le monde
« se loue (1). »

(1) *Q'une maistresse de qui tout le monde se loue* : d'Aubigné justifie l'idée que Gabrielle veut ici donner d'elle : « On n'a guères vu,

Le Roy se trouva l'esprit merveilleusement traversé par tant de discours plains d'artifice, ausquels il ne s'estoit pas attendu et encor moins preparé à y respondre : neantmoins ce courage et cette vertu naturelle qui luy avoient fait surmonter tant de difficultez, se resveillant en luy, il repartit et dit : « Madame, je ne m'attendois pas à tant de discours plains « d'artifice sur un si foible sujet; aussi voy-je bien « que tous ces langages viennent d'un autre esprit « que le vostre, lequel ne sçauroit estre un quart « d'heure avec moy qu'il ne me conteste quelque « chose et ne me dispute. Or, afin que vous ne pensiez rien emporter sur moy de haute lutte, et aussi « peu par larmes ny par ruses, je vous ordonne de « vous mettre bien avec Rosny, qui ne m'a jamais « donné conseil pour ce qui vous regarde, que conformément à son devoir et à mes sentimens. Je « vous prie de ne m'en parler plus, aymez moy seulement comme de coustume, et vivez avec moy et « mes bons serviteurs avec la mesme douceur d'esprit que vous avez fait par le passé, et je vous aymeray aussi de ma part comme je dois. »

Et sur cela le Roy voyant que son esprit ne se remettoit point, s'esclamant de fois à autre qu'il falloit mourir plutost que de vivre avec cette vergongne, de voir soustenir un valet et un serviteur contr'elle qui portoit titre de maistresse, et encor en sa propre

« dit-il, de maîtresses de nos rois, qui n'aient attiré sur elles la haine « des grands, ou en leur faisant perdre ce qu'ils désiroient, ou en faisant défavoriser ceux qui ne les aidoient pas, ou en épousant les intérêts de leurs parens, leurs récompenses et leurs vengeances. C'est « une merveille que cette femme, dont l'extrême beauté ne tenoit rien « de lascif, ait pu vivre dans cette Cour, avec si peu d'ennemis. »

presence, afin de l'en-orgueillir contr'elle, il luy dit: « Pardieu, madame, c'est trop, et voy bien que l'on « vous a dressée à tout ce badinage pour essayer de « me faire chasser un serviteur duquel je ne me puis « passer, je ne crains point de le dire devant luy, « et qui m'a tousjours loyallement servy depuis vingt-« cinq ans. Mais, pardieu, je n'en feray rien, et afin « que vous en teniez vostre cœur en repos et ne fas-« siez plus l'accariastre contre ma propre volonté et « le bien de mes affaires, je vous declare que si « j'estois reduit en cette necessité que de choisir à « perdre l'un ou l'autre, que je me passerois mieux « de dix maistresses comme vous, que d'un serviteur « comme luy, que vous avez appellé valet en ma « presence et la sienne pour l'offencer, chose que je « ne trouve nullement bonne; aussi est-il de toute « autre naissance, ceux de ma maison n'ayant point « desdaigné l'alliance de la sienne. » Et comme sur cela le Roy fit démonstration de vouloir sortir pour s'en retourner, elle se vint jetter à genoux à ses pieds, avec plusieurs prieres et larmes; et finalement le voyant avec plus de fermeté d'esprit, que ceux qui l'avoient conseillée de faire cette escapade n'estimoient, elle commença de s'adoucir, et finalement apres plusieurs autres discours trop longs à desduire, suivant ce que vous nous avez dit, toutes choses se reconcilierent de toutes parts.

Environ ce mesme temps vous eustes une grande querelle contre M. d'Espernon, à cause de certains deniers qui se levoient de son authorité dans ses gouvernemens sans aucunes lettres patentes du Roy, et se montoient ces sommes pres de soixante mille

escus, sur lesquelles, quasi malgré le conseil, vous fistes faire arrest, défence de continuer la levée, et ordonner aux tresoriers de France d'en informer. Dequoy M. d'Espernon ayant esté aussi-tost adverty par les premiers du conseil, il y vint le lendemain et se mit à parler fort haut, alleguant ses qualitez et croyant par-là de vous intimider. Mais vous relevastes tous ces discours avec grand courage et tesmoignage de vouloir et pouvoir vous esgaller à luy, mettant en avant vostre extraction : tant y a qu'il y eut de grosses paroles de toutes parts, jusques à estre prests de mettre les mains aux espées dans le conseil; mais vous fustes separez, et vous en allastes chacun en vos logis attendre des nouvelles l'un de l'autre. Le Roy, qui estoit à Fontaine-bleau, ayant dans peu d'heures appris cette dispute, vous escrivit une lettre où il vous mandoit qu'il avoit sceu que vous aviez eu querelle pour ses affaires; que cela ne vous estonnast point, qu'il avoit ordonné à tous ceux qui l'affectionnoient de s'aller offrir à vous, et qu'il vous serviroit de second s'il en estoit besoin; quelques jours apres il vous accommoda et vous fist tous deux embrasser.

Le Roy fut en ce temps tellement malade à Monceaux, qu'il fut plusieurs jours que l'on desesperoit de sa santé. Il vous commanda de ne partir point de là, et de fois à autre vous envoyant querir, il ne vous tenoit jamais autre discours, sinon : « Mon amy, « je n'apprehende nullement la mort comme vous le « sçavez mieux que personne, m'ayant veu en tant « de perils dont je me fusse bien peu exempter; « mais je ne nieray point que je n'aye regret de partir

« de cette vie sans eslever ce royaume en la splen-
« deur que je m'estois proposée, et avoir tesmoigné
« à mes peuples, en les soulageant et déchargeant de
« tant de subsides, et les gouvernant amiablement,
« que je les aimois comme s'ils estoient mes enfans. »

Quelque temps apres qu'il fut guary, le cardinal de Florence, legat du Pape, et qui depuis fut luy-mesme pape, nommé Leon XI, revenant des frontieres de Picardie pour s'en retourner à Rome, et venant passer à Paris pour prendre congé du Roy, Sa Majesté qui estoit à Monceaux, où vous l'estiez venuë trouver en poste, vous renvoya en diligence pour le faire recevoir, loger et traiter honorablement. Il voulut aller voir Sainct Germain, et vous l'y voulant traiter, dites au garde-meubles Momier qu'il allast tapisser les salles et chambres des plus riches tapisseries; entr'autres il en choisit une que la feuë reine Jeanne de Navarre avoit fait faire toute de devises, dont il y en avoit plusieurs contre le Pape et les ecclesiastiques, laquelle, sans y penser, il avoit esté tendre comme l'une des plus riches à la chambre du legat, lequel à toute force vous vouloit mener quant et luy dans son carosse. Mais vous le priastes de vous excuser et voulustes aller devant au gallop pour voir si tout estoit bien accommodé, ce qui vint fort à propos pour vous, car autrement il eut trouvé cette tapisserie à sa chambre, et eut creu et publié que vous l'eussiez fait expres pour vous moquer de luy et du Pape; la trouvant tenduë, vous vous mistes en extréme colere contre Momier, et la fistes oster en diligence et en tendre une autre: depuis, vous avez fait changer toutes ces devises.

CHAPITRE XXI.

Mort et testament de Philippe II.

Monseigneur, encor que la personne et la condition de Philippes second, roy des Espagnes, soient d'une eminence tant supréme par dessus tout ce que l'on sçauroit imaginer de vous, que nuls de vos interests particuliers ne puissent jamais avoir eu rien de commun avec le moindre des siens, et que nous nous soyons tousjours proposez, en dressant ces Memoires de vostre vie, de n'y entremesler aucunes particularitez de quelques affaires que ce pust estre si elles n'avoient passé par vostre entremise, ou qu'elles n'eussent en quelque sorte touché vos interests, neantmoins estimant que ce ne vous seroit point chose desagreable, ny peut-estre inutile, ny à tous ceux qui liront ces Memoires, si nous finissions nos narrations de tant de grandes choses qui se sont faites et passées en cette année 1598, par la catastrophe de la vie du plus puissant des roys de nostre siecle et la representation des piteuses yssues de ses folles entreprises, dequoy nous avons pris le sujet sur une lettre à vous escrite par un certain agent du Roy vers messieurs les princes protestans d'Allemagne, nommé, ce nous semble, Bongars, laquelle nous trouvasmes parmy vos papiers, une fois que nous en faisions l'inventaire suivant vostre commandement, comme ce vous estoit une coustume ordinaire par chacun an, laquelle lettre faisoit mention de la forme de la mort du roy d'Espagne, et d'une certaine coppie qu'il disoit estre

la disposition testamentaire, ou plutost instruction d'affaires d'Estat de ce roy à son fils; nous avons creu, disons nous, que ce ne vous seroit point chose desagreable ny inutile, ny à ceux qui jetteront les yeux sur ces Memoires, si nous y transcrivions l'un et l'autre, pour finir par une piece tant memorable nos representations de l'année 1598; ne doutant point qu'un grand esprit comme le vostre n'y trouve à profiter grandement, soit que le tout soit entierement vray ou entierement faux, ou qu'il soit entremeslé de l'un et de l'autre pour en faire dautant plus priser celuy que l'on en fait l'autheur; car nous ne voulons estre garands d'autre chose, sinon que la lettre de M. de Bongars (1) est tres-vraye, car nous cognoissons son escriture, et qu'il vous a envoyé cette coppie conformément à ce qu'il vous en escrit par la susdite lettre, de laquelle et de la coppie d'instruction qu'il vous a envoyé, la teneur ensuit.

Lettre du sieur de Bongars touchant le testament du roy d'Espagne.

Monseigneur, estant, comme vous sçavez, agent pour le Roy vers messieurs les princes protestans d'Allemagne, et faisant ma residence plus ordinaire en la cour de M. le land-grave de Hessen, ce prince tres-bon, tres-sage, et grandement curieux de toutes choses excellentes et rares, m'a communiqué deux certains discours, lesquels (quoy qu'ils luy ayent esté envoyez de deux endroits assez esloignez et differens, à sçavoir, l'un de la cour imperiale, dans les conseils de laquelle il a des amis intimes et familiers, et

(2) *M. de Bongars* : Jacques de Bongars.

l'autre de la ville de Gennes, où il a aussi de feables et fort particulieres correspondances) sont neantmoins si pareils, que s'ils estoient en mesme langue ils sembleroient avoir esté coppiez l'un sur l'autre, et asseurent ceux qui luy en ont fait part que c'est la vraye coppie des instructions secrettes laissées au roy Philippes troisiesme d'Espagne par Philippes second son pere, sans que l'on sçache encor neantmoins au vray s'il les a trouvées dans le cabinet à la clef royalle (dont le principal confident des roys a la garde, ainsi que dom Christophe de Mora l'ayant euë du pere, le marquis de Denia l'a maintenant du fils) ou si elles luy ont esté baillées par son pere mesme durant le cours de ses longues et fascheuses maladies. Car, comme vous en avez peu oüy parler, ce grand monarque qui avoit tant vexé et travaillé les autres, a luy-mesme esté crucié et miserablement affligé, plus de huict ou neuf mois durant, de tres-espouventables et langoureux accidens, son corps estant extenué et descharné comme un schellette, couvert de sordides et boüeux ulceres, puans comme une sentine, et rongé de poux et de vermine comme un Herodes. De toutes lesquelles langueurs, tant effroyables et cruelles, ce prince neantmoins, ainsi que le publient les siens, qui veulent exalter la sublimité de son esprit, la solidité de son jugement et la hautesse de son courage, a tousjours tiré de tres-douces et agreables consolations, disant luy mesme en la plus grande anxieté de ses angoisses, que tant de douloureux ressentimens estoient des visitations et corrections favorables de la pitoyable main de Dieu, qui vouloit par leur excez luy faire souffrir en ce

monde toutes les peines et chastimens que pouvoient avoir merité ses fautes et offences, afin qu'estant purgé d'icelles il fut exempt de tourmens en l'autre vie : comme au contraire ceux qui abhorroient sa memoire disoient que toutes ses souffrances, quelques horribles et rigoureuses qu'elles peussent estre, n'estant nullement proportionnées à ses crimes, n'estoient aussi que les arres et comme l'eschantillon de celles que la vengeance divine luy reservoit en son ire et en sa fureur, pour punition, et merité supplice de tant d'execrables cruautez qu'il a fait exercer contre les enfans de Dieu et vrays membres de Jesus-Christ, de sang innocent qui a esté respandu aux Indes et ailleurs, et de meurtres, occisions, saccagemens et depopulations de pays, villes et citez commises par les siens sous son authorité, afin d'assouvir son avarice et son excessive ambition.

Mais laissant decider à de plus speculatifs et judicieux que moy, laquelle de ces deux opinions a plus de vray semblance, je vous diray qu'ayant remarqué en ces instructions secrettes plusieurs choses dignes de l'esprit, attention et meditation, non seulement des grands princes, mais aussi de tout administrateur d'affaires d'Estat, j'en envoye une coppie à vostre grandeur, comme je faits au Roy, m'asseurant que vous en ferez cas, et vous suppliant de la recevoir autant agreablement, que passionnément je suis vostre fidelle serviteur. J'honore vostre pieté envers Dieu, et vostre vertu entre les hommes, et vous demande la continuation de vos faveurs pour le payement entier et par quartier de mes appointemens, estans si modiques qu'ils ne sçauroient estre si peu

retranchez ou retardez, que les moyens de servir le Roy, avec le soin, la despence et l'assiduité que requierent les affaires dont il m'a baillé charge, ne me fussent ostez. Attendant donc, avec certitude, les effets accoustumez de vostre bien-veillance, j'invoqueray incessamment l'Eternel, à ce qu'il vous benie et comble de toutes sortes de felicitez spirituelles et corporelles, et me donne le moyen de tesmoigner, par effet, que je suis veritablement, monseigneur, vostre plus humble et plus obligé serviteur.

De Cassel, ce 27 octobre 1598. BONGARS.

Testament du Roy d'Espagne (1).

PRINCE, me voyant parvenu à la fin des temps ordonnez au ciel pour ma domination en terre, comme vous au premier des ans de la vostre, j'ay estimé que je pourrois estre blasmé, voire accusé de peu de prudence et de jugement, ou de manquement de soin et d'affection en vostre endroit, si je vous laissois, ainsi jeune et peu experimenté que vous estes, tant de grands Royaumes, Estats, terres et seigneuries en heritage, sans vous donner en mesme temps, les preceptes, advis et conseils, qu'une infinité d'experiences, peines, labeurs, desseins et pretentions, la pluspart devenus inutiles, m'ont fait cognoistre (mais trop tard, pour le bien et repos de moy, de mes peuples et de mes voisins) estre du tout necessaires pour rendre une tant importante administration que

(1) *Testament du roy d'Espagne* : cette pièce n'est point le testament de Philippe II, dont de Thou donne un extrait, et qu'il assure avoir été fait par ce prince dès l'année 1574. C'est une instruction secrète laissée par le roi d'Espagne à son fils Philippe III.

va estre la vostre (et qui s'estendra sur tant de peuples, langues et nations diverses, si esloignées les unes des autres et separées par de tant grandes et vastes estenduës de terres et de mers), sage, equitable et prudente, par consequent toute douce, heureuse et prospere, et beaucoup moins remplie de chagrins, soucis et inquietudes que n'a esté la mienne ; de laquelle vous serez un jour obligé, ainsi que je m'en vay estre bien proche maintenant, de rendre compte à celuy qui est le Roy des roys, devant lequel toutes excuses, subterfuges et desguisemens sont de nulle valeur, dautant qu'il cognoist les inclinations, les desseins, et les secrets des cœurs des hommes avant qu'ils en ayent conceu les pensées, et qui sçait exercer ses jugemens sur les plus grands et puissans monarques de la terre, ainsi que, sans aller rechercher les historiens antiques, j'en sers maintenant de preuve par les extrémes langueurs où je suis reduit depuis tant de mois, avec des douleurs et accidens tant estranges, que je me suis en supplice à moy-mesme ; lesquels je supplie à ce bon Dieu de vouloir bien-tost finir, en m'appellant de la terre dans le Ciel, usant plus favorablement de ses compassions et misericordes que moy et les miens n'avons fait envers une infinité de peuples qui nous en requeroient, et qu'il luy plaise se contenter de mes cruelles peines et cuisantes douleurs presentes, pour expiation et satisfaction de mes fautes passées.

Or, pource que les exemples et les experiences d'autruy, et principalement de ceux que nous honorons, respectons et nous sont ascendans en proximité de lignage, nous touchent plus vivement les sens,

et se rendent plus efficacieux à l'esprit pour les disposer aux choses excellentes (sur tout au temps des chauds boüillons d'une premiere jeunesse qui ne se pouvoient reduire aux meditations et temperamens requis) que toutes les remonstrances, raisons et belles paroles dont l'on sçauroit user, je ne consumeray point le temps en de longues deductions et remonstrances pour vous persuader; mais me contenteray de vous representer fort sommairement, pour ce que des-ja j'escris ce discours et parle avec beaucoup de peine, ce que j'estime y avoir eu de plus remarquable et instructif en la vie de l'Empereur, mon pere, et de moy, ce qui vous sera comme un tableau de racourcissement pour vous faire voir les traits parfaits, les naturels lineamens et les traces infaillibles qu'il vous faut suivre, et sur lesquelles vous aurez à former vos desseins et comportemens, et conduire vostre vie, afin qu'ils puissent estre rendus honnestes, honorables et utiles, pour vous, vostre Estat, vos peuples et vos successeurs. Dedans cet excellent miroir vous apprendrez qu'il n'y a rien si difficile à regir que les chaudes affections d'une jeunesse ambitieuse et cupide d'honneurs, ny à dompter que l'orgueil d'une haute domination que la fortune carresse et favorise de ses heureux succez; et comme l'Empereur, mon pere, se voyant encor en plus bas aage que le vostre, succeder comme vous à tant de couronnes, terres et seigneuries, et en suitte avoir esté peu apres, malgré toutes les pratiques et menées des plus grands roys et potentats de la chrestienté, esleu et choisi pour Empereur entre les chrestiens, il devint fort plausible à cet admirable et genereux esprit d'entrer en une specieuse

esperance de se pouvoir rendre non seulement monarque d'Europe, mais aussi par la reünion des Estats d'icelle, passer plus outre, comme c'estoit là sa devise, et entreprendre la destruction des infidelles.

Vous apprendrez encor que ce grand prince rencontra, enfin, de telles contrarietez à ses hauts et magnifiques desseins, qu'ils se trouverent mélangez d'autant de hontes, dommages, qu'ils avoient eu de gloire et d'avantage en leur principe; dequoy il conceut de tels chagrins et depits, qu'il se resolut de chercher hors des dominations terriennes, entremises, et démeslemens d'affaires du monde, le repos du corps et tranquilité d'esprit qu'il n'avoit peu trouver en icelles. Il se desmit, estant encor fort sain et vigoureux, de tous ses Estats en ma personne, et me donna de tres-bons et salutaires enseignemens, si je les eusse bien sceu mediter, gouster et mettre en usage et pratique en temps et lieu; mais l'audace ambitieuse d'une jeune royauté, que tout le monde flatoit et enfloit du vent de milles belles esperances, à laquelle nul n'eust osé dire une verité desagreable; les glorieux succez d'une favorable fortune, et deux batailles gaignées les premieres années de mon regne, m'alienerent l'esprit, non seulement des enseignemens de l'Empereur mon pere (lesquels me prescrivoient, sur tout, de n'aspirer jamais à la monarchie de la chrestienté, comme chose que l'experience luy avoit appris estre impossible à aucun des roys d'icelle de pouvoir parvenir, à cause des diversitez de religions, qui rend les peuples trop ostinez contre un prince de contraire creance à la leur, les legeretez et inconstances d'iceux, lesquels leur font desirer les

choses nouvelles, et ennuyer des presentes, le nombre infiny des grandes et fortes villes, et l'aguerrissement universel auquel s'entretiennent toutes les nations de l'Europe), mais aussi de toutes pensées et cogitations pacifiques et tranquilles; tellement que je me jettay soudain dans les hautes mers de toutes sortes d'extravagans et ambitieux projects et desseins, parmy les flots impetueux desquels il m'a depuis esté impossible de pouvoir trouver aucun port, havre, calle ny abry certain, les hautes entreprises, peines et soucis d'icelles s'entresuivant et tirant generation les unes des autres dans mon esprit, ainsi que font les ondes bruyantes de l'Occean, agitez de vents contraires.

Estant maintenant contraint de confesser par la verité des choses, par les succez d'icelles, bien esloignez de mes attentes, qu'apres avoir envié l'Empire à mon oncle Ferdinand, fait vainement toutes sortes de pratiques et menées pour obtenir de luy, qu'à l'exemple de l'Empereur mon pere, il me voulut faire nommer roy des Romains au lieu de son fils Maximilian, aspiré à me faire declarer Empereur du nouveau monde, à m'approprier l'Italie, à dompter mes sujets rebelles des Pays-Bas, à me faire dire roy d'Irlande, à conquerir l'Angleterre, par le moyen de la plus grande et formidable armée navalle qui ayt quasi jamais esté veuë, en la composition de laquelle j'ay employé plus de six ans continuels, et consumé plus de vingt millions de ducats, et à faire le semblable du royaume de France, par le moyen de mes intelligences, achetées bien cherement, avec les plus grands et ambitieux esprits d'iceluy fondez sur la faineantise du Roy lors

reignant, et des differends allumez pour la religion que j'avois suscitez par le moyen des ecclesiastiques mes pensionnaires, et avoir en tous ces desseins employé trente-deux années de mon âge, consumé plus de six cens millions de ducats en despences extraordinaires qui ont passé par ma connoissance particuliere, et dont vous trouverez les estats escrits de ma main, dans mon cabinet secret, esté la cause du meurtre ou de l'occision de plus de vingt millions d'hommes et de la destruction et dépopulation de plus de provinces et d'estenduë de pays, que je n'en possede en l'Europe, je me trouve n'avoir rien remporté de tant de magnifiques desseins, despences, fatigues et ruines, que le seul petit royaume de Portugal, celuy d'Irlande m'estant eschappé par le peu de foy qu'il y a en ces sauvages, l'innaccessibilité de cette isle et l'ennuyeuse demeure d'icelle, celuy d'Angleterre par un furieux coup de vent, et celuy de France par la legereté naturelle des François, l'incompatibilité de cette nation avec toutes les autres, et l'admirable vertu et fortune du nouveau Roy, avec lequel j'ay à cette occasion voulu vous laisser en paix, l'Allemagne par les jalousies de mes propres parens, et le tout en general par la volonté absoluë de Dieu qui en avoit ordonné autrement : sur tous lesquels exemples, vous enjoignant de mediter soigneusement, je viendray aux enseignemens que j'ay jugé vous estre plus necessaires, et commenceray à vous faire entendre mes intentions par les choses domestiques qui me touchent maintenant le plus l'esprit.

Premierement, quant à vostre mariage, j'en ay laissé le memoire escrit de ma main et bien cacheté,

entre les mains de Loo, lequel vous me ferez plaisir de suivre. Aimez cherement vostre sœur comme moy, gardez loyallement vostre foy donnée sur les saincts Evangiles, en faveur des advantages que je luy ay faits et à son mary. Faites du bien aux docteurs Ollias et Wergais, qui m'assistent soigneusement en mes maux; aimez Christophe de Mora, lequel m'a esté en tout temps tres-agreable, tres-loyal et tres-utile serviteur, ayant incessamment preferé le bien de mes affaires aux siennes, ce qui est rare en des serviteurs. Si vous vous servez de luy, comme je le desire et vous en prie (quoy que je ne m'y attende pas, dautant que c'est un des plus grands et plus ordinaires defauts des roys, que d'affectionner peu les confidens de leurs devanciers), vous ferez sagement et vous en trouverez bien. Conservez l'archevesché de Tolede à Garcie Loyolla, et n'y prenez rien dessus si les affaires de la guerre ne vous y contraignent. Ayez soin de tous mes autres serviteurs ausquels j'ay tesmoigné de l'amitié ou de la confiance, et vous gardez de rien diminuer és biens, charges, honneurs et offices dont je les ay gratifiez, car leur dommage tourneroit à ma honte. Essayez de racommoder Anthonio Perez (1) avec vous, mais ne permettez qu'il demeure en Espagne, en France, ny és Pays-Bas : il sera mieux en Italie qu'en tout autre pays.

Ayez l'œil sur ceux que vous eslirez pour vos confidens, conseillers et secretaires; instruisez vous aux chifres; voyez toutes les dépesches les plus impor-

(1) *Antonio Perez :* il avoit été ministre et favori de Philippe II; il fut ensuite disgracié et proscrit. Il étoit alors réfugié à Paris où il jouissoit d'une grande considération, et où il mourut en 1611.

tantes et les responces à icelles, et ne vous en remettez jamais à un seul par negligence de jetter les yeux dessus. N'offencez jamais en l'honneur les gens nobles et courageux, vostre aisné (1) s'en estant mal trouvé; cherissez et salariez la vertu et les services receus en quelque sujet qu'ils se trouvent; ne meslangez ny ne confondez point la nouvelle et imaginaire noblesse, avec la vraye et ancienne; servez vous de cette-cy, mettez en prix parmy elle la foy, l'honneur et la modestie, et departez à ceux qui auront ces vertus, les biens, charges, offices et dignitez qu'aurez à distribuer; car encor que les biens et les honneurs, joints à l'illustre extraction, eslevent les courages et fassent quelquesfois naistre des desirs ambitieux, si est-ce que les laschetez, les desloyautez et les trahisons sont plus rares entre telles gens, qu'entre ceux qui sont sortis d'une gent vile et plebée.

Aidez vous des trop amples revenus des ecclesiastiques en vos urgentes necessitez, car l'abondance des richesses les precipitent dans les delices et voluptez, et souvent dans l'impieté. Diminuez tant qu'il vous sera possible le nombre des gens d'eglise, officiers domestiques, de judicatures et pecuniaires, car telles gens consument la graisse de vos Estats et ne les amplifient jamais de rien; et multipliez le plus que vous pourrez les marchands, laboureurs, artisans, pasteurs et la soldatesque, au nombre de laquelle je comprends la noblesse; car les premiers font peu de

(1) *Vostre aisné* : dom Carlos. Ce prince fut soupçonné de favoriser l'insurrection des Pays-Bas, et d'avoir une intrigue avec Élizabeth de France, sa belle-mère. On croit que son père le fit périr.

despence et enrichissent les provinces, et les derniers, par leur valeur et police militaire, vous feront redouter à vos voisins, defendront vos dominations, maintiendront la paix dans iceux, par le moyen de laquelle florira la marchandise, la manufacture, et abonderont les tresors et les vivres.

Voilà en sommaire pour le dedans de vos Estats; et quant au dehors, entretenez vous bien avec le Pape et les cardinaux; ayez nombre de voix dans le conclave; faites bien payer et par mains secrettes et fidelles vos pensionnaires; mesnagez avec soin et diligence les evesques et prelats d'Allemagne, et sur tout ceux qui sont electeurs; faites leur payer vos gratifications par vos propres ministres, et que les deniers n'en passent plus par les mains de l'Empereur ny des siens; maintenez vous tousjours neantmoins en amitié avec luy et tous ceux de nostre maison, et en prenez la protection aux occasions. Conservez vous fort soigneusement l'entiere et absoluë navigation des deux Indes, en laquelle vous n'avez à craindre d'estre traversé par la France ny autre royaume chrestien, dautant qu'ils sont ou negligens de la mer, ou foibles, mais seulement par l'Angleterre et les rebelles des Pays-Bas, qui abondent en toutes choses propres à vous nuire. Changez souvent de principaux ministres et officiers en ces lieux là, de crainte que les richesses, l'authorité et l'esloignement ne leur engendre des pensées ambitieuses à s'y establir pour eux-mesmes. Ne refusez nulles conditions aux rebelles des Pays-Bas, pourveu qu'ils vous veillent recognoistre à prince : mais en tout cas ne laissez pas d'avoir paix avec eux, s'il y a moyen, afin de les

retirer des estroites et à eux necessaires alliances de France et d'Angleterre, dont la vertu et la generosité des souverains qui dominent maintenant en ces royaumes là est à craindre, estans joints avec eux.

N'ayez nulles apprehensions d'attaquemens du costé d'Allemagne ny d'Italie, ces pays sont possedez par un trop grand nombre de princes divers, qui ne veulent rien déferer les uns aux autres, estans quasi tous differends en humeurs, affections et interests; ny du costé de la Pologne, quelque ample domination que puisse avoir le Roy d'icelle, car il est trop esloigné de vos Estats, a de trop grands voisins qui l'inquietent, et est plutost officier que seigneur de ses peuples; ny semblablement de la part des roys de Dannemarc et Suede, car ils sont trop reculez et enfoncez dans les mers enfroidurées, marais, paluds, boccages et deserts, sont trop peu pecunieux, et leur gent mal aguerrie et encore pirement disciplinée : mais ayez tousjours les yeux et les pensées tournées vers les isles et mers Britanniques, principalement si une fois, comme l'apparence en est grande, ces trois royaumes s'unissent sous une mesme couronne, sont dominez par un prince remuant et belliqueux, se confederent sincerement avec la France et vos rebelles, et se resolvent en un mesme dessein contre vous ; car de ceux-cy avez-vous toutes sortes de dangers à redouter, s'ils entreprennent conjoinctement de vous attaquer par mer et par terre, car ces trois puissances jointes ensemble abondent en nombre de bons soldats, vaisseaux, argent, munitions et vivres. Et partant n'espargnez argent, offres, pratiques ny industrie pour les separer d'intelligence et diviser

d'amitié, vous servant des interests d'Estat que vous fonderez sur les pretentions des Anglois en la France, et les diversitez de religion. Ne laissez pas neantmoins d'esloigner les anciens espions anglois, lesquels, pour estre à present trop soupçonnez, ne vous sçauroient plus de gueres servir, et en pratiquez de nouveaux au lieu de ceux-là.

Deschargez-vous des pensions françoises que les changemens de l'humeur des peuples, la bien-veillance d'iceux que leur Roy s'est acquise, et la paix en laquelle je vous ay voulu laisser avec luy, vous rend du tout inutiles. Que si neantmoins le mespris de ces miens enseignemens (lesquels tendent plutost à conserver et bien asseurer ce que vous possedez qu'à l'augmenter) et les inquietudes de vostre esprit vous jettent dans la vanité des conquestes des Estats d'autruy, et disposent à vouloir essayer si vous y serez plus heureux que l'Empereur mon pere ny moy, prenez garde surtout aux mutations, changemens, mauvais gouvernemens et grande necessité d'iceux, de crainte que si vous ne prenez à propos le temps de leurs divisions ou foiblesses de princes, vous entrepreniez sans fruict et non sans danger.

Lisez souvent ces Memoires et instructions, aussi celles qui me furent laissées par l'Empereur mon pere, que j'ay ployées et cachetées ensemble, afin que nul ne les voye que vous, et ceux ausquels vous les voudrez communiquer, qui doivent estre peu en nombre. Conferez-les les unes avec les autres, et en examinez les differences et conformitez, afin de vous en servir selon la prudence requise aux occasions, qui est ce que mes douloureux ressentimens des mains, et les

inquietudes de mon esprit, à cause des afflictions du corps, m'ont pû permettre de vous laisser par escrit. Vous priant, mon fils, d'aymer et servir Dieu, d'estre sage, et ne mespriser pas mes preceptes, etc.

CHAPITRE XXII.

Continuation des réformes dans les finances.

Or, reprenant la suitte de nos discours touchant les hautes et admirables merveilles des royalles œconomies, politiques, militaires et domestiques de nostre grand Roy, et les loyales et utiles servitudes, obeyssances et administrations de vous (que veritablement nous pouvons dire avoir esté celuy d'entre tous ses serviteurs auquel il a tesmoigné une plus universelle bien-veillance et confié le plus de ses secrets), lesquels recits nous avions discontinuez pour faire voir les memoires qui vous avoient esté envoyez des dispositions testamentaires de Philippe II, roy d'Espagne, nous dirons, par forme d'avant-propos et preface à ce chapitre, et qui en servira aussi aux precedens et subsequens, à tous ceux qui trouverront que nous avons avec excez exalté, glorifié et magnifié les excellentes vertus et inclinations du feu Roy, et trop surhaussé ses dits, faits et gestes heroïques, et que nous avons semblablement trop advantageusement parlé de vos utiles et loyales servitudes, obeyssances et administrations, que nous les prions, avant que de nous blasmer, de bien prendre nos intentions qui n'ont esté autres, pour le regard de ce grand Roy,

que de faire consister sa plus exquise glorification és seules faveurs et benedictions speciales de Dieu, lequel l'avoit choisi pour son bien-aymé et un second Roy selon son cœur, et luy avoit departy toutes les graces et beneficences, tant du corps que de l'esprit, pour le rendre instrument capable de la restauration de ce royaume, et le restablissement des affaires d'iceluy, d'où sont procedées tant de belles et loüables voire admirables inclinations et dispositions de sa personne, de son jugement et de son courage, en l'operation desquelles il le conduisoit comme par la main, et regissoit son esprit par le sien, pour le bien et salut des peuples et nations qu'il avoit mis sous sa domination. Tellement qu'en l'exaltant par tant de loüanges nostre dessein a esté d'en attribuer toute la gloire à Dieu et luy rendre graces de luy avoir esté tant liberal de ses plus exquises beneficences, lesquelles se trouverront telles, si l'on vient à faire comparaison de ses vertus, dits, faits et gestes admirables, avec celles des plus grands monarques de l'univers ausquels Dieu avoit le plus departy de ses faveurs et benedictions temporelles en ce monde, tels que Ninus, Sesostris, David, Salomon, Cyrus, Alexandre, Cesar Auguste, Trajan, Flavius, Constantin, Theodose, Charlemagne, Othon le grand, et en nostre France, Philippe Auguste, n'y en ayant eu un seul de tous ceux-là qui, par sa vertu, ayt surmonté de plus grandes difficultez que celles qu'il a rencontrées en son establissement, se soit trouvé en plus de combats et perils, ayt tesmoigné plus de jugement, de courage et clemence, et autres vertus personnelles, ny auquel il se soit trouvé moins d'imperfections, defauts et man-

quemens ; et que pareillement aussi nos intentions n'ont elles point esté autres en vous donnant tant de loüanges et attribuant tant de belles actions et utiles administrations, industries et dexteritez, que d'en deferer l'honneur et la gloire principale à celuy auquel veritablement elle appartient, qui est nostre grand Roy, sans reserver pour vous que celle d'avoir esté grandement aymé de luy, bien instruit, enseigné et conduit en tout ce que vous avez entrepris, et d'avoir esté choisi comme un esprit et un courage par luy dressé à l'obeyssance et à la loyauté, pour luy servir de principal ministre et instrument en la restauration de son royaume et restablissement des affaires d'iceluy, vous conduisant comme par la main et fournissant d'advis, instructions, enseignemens, voire mesme memoires necessaires pour vous rendre de facile execution tout ce qu'il vous ordonnoit, commandoit et en quoy il vous employoit ; n'estimant point d'apporter diminution aux loüanges que nous vous avons données, mais au contraire, leur donner leurs justes proportions en vous ramentevant, et à tous autres aussi, ce que nous vous avons souvent oüy recognoistre et confesser ingenuëment : à sçavoir, que ce que l'on remarquoit de plus exquis en la vivacité de vostre esprit, assiduité au travail, vigilance, diligence, industrie et dexterité en toutes vos operations, procedoit de la bonne nourriture que dés vostre premiere jeunesse vous aviez prise avec luy, et qu'en la pluspart de vos grandes recherches, instructions et inventions, il y avoit plus du sien que du vostre ; y en ayant peu sur lesquelles vous n'eussiez receu des ordres, reglemens, ordonnances et commandemens,

voire quelquefois des memoires bien amples et bien instructifs. Et partant, comme nous avons rendu graces à Dieu pour ses grandes liberalitez envers le Roy, aussi devons nous tous rendre graces au Roy de vous avoir choisi, et, par son soin, affection, bons preceptes et enseignemens, vous avoir rendu capable de bien et loyalement effectuer ses bonnes intentions et sages commandemens. Et afin que cette grande et cordiale amitié qu'il vous portoit, ne soit trouvée estrange et ne semble incroyable, combien que, par une infinité de lettres à vous escrites de sa propre main, nous en pussions donner de suffisans tesmoignages, nous nous contenterons seulement, tant pour faire voir la sincerité d'icelle que le stile dont il vous escrivoit, d'en incerer trois principales que vous trouverez à la fin du chapitre suivant, qui est le vingt-troisiesme, dautant que l'imprimeur avoit esgaré la coppie desdites trois lettres du Roy à vous.

Or, ayant parachevé de faire les recueils que nous avions estimé à propos de tirer des grands Memoires de vostre vie, en forme de journal, touchant l'année 1598, par tant de choses memorables que nous y avons trouvées, et principalement pource que vous avez sceu, veu et cognu des plus particulieres vertus et bonnes intentions du feu Roy, et de ses dits, escrits, faits et gestes admirables, une grande partie desquelles les escrivains de ces derniers temps enveloppent sous le tenebreux voile du silence, par malice ou ignorance, aussi bien que les grands et utiles services qu'il a tirez de vous par vostre administration, sous l'obeyssance de ses sages et prudens commandemens, nous continuerons nos discours, et commencerons

ceux pour l'année 1599, par les choses que nous avons veuës et cogneuës, qui regardoient les commandemens et instructions du Roy sur l'administration de vostre charge des finances, en laquelle vostre authorité alloit croissant à mesme proportion que vous y preniez davantage d'intelligence, par le moyen des sages instructions que vous receviez du Roy, et que vous-vous rendiez loyal et soigneux à bien executer ce qu'il vous ordonnoit, et dont le plus souvent il vous envoyoit des memoires de sa main propre; et cela ferons nous avec des admirations du soin incroyable, merveilleuse industrie, travaux extrémes et nompareille diligence, dont, suivant les particuliers commandemens du Roy, vous usastes en la confection de l'estat general des finances pour l'année lors courante, sans craindre qu'il nous puisse estre reproché que nous ayons parlé par excez de zele à vostre service, ou par flatterie et adulation, en magnifiant si hautement tant de sortes d'exactes recherches desquelles vous usastes, afin d'éviter qu'il ne se fit plus doresnavant, en semblables estats, aucune obmission d'aucunes natures de deniers royaux et publics, tant petits, esloignez et cachez pussent-ils estre, de tous les mesnagemens que vous fistes pratiquer, afin de les mettre en leur juste valeur, et de tous les ordres et reglemens que vous establistes pour rendre les distributions de deniers conformes aux destinations, tant pour ceux qui s'acquittent prés du Roy et de son sceu, que pour ceux que l'on employe en suppositions de non valeurs, reprises d'estats, reparations domainialles, remises et dons de droits casuels, droits, taxations et attributions d'officiers, payements de rentes

et debtes imaginaires, frais de ports et voictures de deniers, espices, façon et reddition de comptes, en toutes lesquelles choses et plusieurs autres semblables il se commet de grands larcins et brigandages, si l'on n'y prend garde fort soigneusement; vous affermissant sur toutes choses à faire suivre absolument, tant les estats generaux et particuliers que vous aviez diligemment dressez pour les receptes particulieres et generales, et pour l'espargne, que deux certains estats de distribution de recepte sur la despence, et de despence sur la recepte, dont les comptables n'avoient encor jamais esté déjeunez, non plus que de faire faire recepte entiere et reprise aux thresoriers de l'espargne, et leur ostant tous recouvremens et payemens de deniers si tost que vous aviez verifié leurs estats de l'année de leur exercice, en baillant les recouvremens d'iceux à faire à leurs compagnons entrans en charge, et assignant, sur ces reprises, tous les officiers, lesquels, par paresse, malice ou insuffisance, pouvoient avoir esté cause ou avoient pû empescher telles non valeurs; faisant observer tous ses ordres tant exactement, que nuls comptables, ny mesme la chambre des comptes avec leurs beaux chapitres de remplages de deniers, payables par ordonnance de la chambre, de surhaussement d'espices et de multiplications de comptes, selon la diversité des comptables ou natures de deniers, ne se pouvoient plus reserver aucuns fonds, reculer les payemens des uns pour preferer ceux des autres, ny favoriser en aucune façon les parens et amis du cœur comme ils nommoient ceux qui estoient les plus amiables compositeurs; bref vous donnastes par tels ordres, expediens

et moyens, et autres trop longs à reciter, un tel establissement en l'administration des finances, que les gens de bien et de solide jugement en conceurent une esperance presque certaine de voir la France bien-tost remise en sa splendeur desirée; tellement, qu'à nostre advis, il nous a esté loisible de parler avec admiration de vos labeurs, sans apprehension, comme nous l'avons desja dit, d'estre accusez de trop grande et ennuyeuse cajolerie, puis que la force de la verité nous y contraint, et que, quand nous nous en tairions par une ingratte oubliance, les effets et les heureux succez des choses nous le reprocheroient aussi, et que c'est la voix du Roy et celle universelle des peuples qui nous met ces paroles en la bouche, faisant encor en cela tout le contraire de l'echo, laquelle, pour un mot que l'on dit, en prononce plusieurs, où nous d'une grande quantité de loüanges que le Roy et les gens de bien et bons François vous donnoient, nous ne vous en attribuons que la moindre partie.

CHAPITRE XXIII.

Suite du même sujet. Marguerite d'Autriche passe en Provence pour aller épouser Philippe III. Mariage de Madame avec le duc de Bar. Lettres de Henri IV.

[1599] Ayant donc ainsi de vostre propre main, en particulier, dans vostre cabinet (sans aucune ayde que de l'un des clercs de vos secretaires, qui escrivoit, chiffroit et calculoit des mieux), dressé et mis au net tous ces estats et reglemens avant que de les mons-

trer au Roy, vous les voulustes porter au conseil, auquel, lecture en ayant esté faite avec une attention et fort particulier examen de toutes les parties d'iceux par les plus entendus, et sur la suffisance et authorité desquels tous les autres avoient accoustumé de se rapporter entierement, ils se retindrent d'en dire autre chose (quelque despit qu'ils eussent en eux mesmes de voir que vous entrepreniez ainsi de travailler seul sans communication d'aucuns d'eux, et neantmoins si bien qu'ils y trouverent plutost dequoy admirer que sujet d'y rien corriger), sinon que c'estoit grandement bien travaillé à vous, d'avoir ainsi tant escrit de vostre main, et que vos secretaires vous en demeuroient infiniement obligez; et combien qu'ils eussent dit tout cela en souriant et par forme de gausserie, si ne se peurent-ils empescher de dire les uns aux autres, lors que vous en fustes allé du conseil, comme messieurs de Maisses et le secretaire Fayet, qui vous estoient amis fort affidez, vous le firent sçavoir, que si en toutes les affaires qui auroient à passer par vos mains, vous les examiniez tousjours tant soigneusement, et les alliez ainsi rechercher dés leurs principes et leurs origines, il ne seroit plus besoin d'y repasser apres vous, ny mesme vous en pouvoir cacher ny déguiser aucunes particularitez, tant petites peussent elles estre. Tellement qu'en suitte de tout cela, ayant deux jours apres fait voir et lire ces estats au Roy en leur presence, et Sa Majesté leur ayant demandé s'ils estoient bien dressez, s'ils n'y trouvoient rien à redire, et si vous n'estiez pas l'un des plus assidus et laborieux aux affaires qu'ils eussent cogneus, et les ayant pressez par plusieurs fois de

respondre, ils ne se peurent garantir de dire qu'à la verité ces estats et reglemens estoient fort bien dressez, et que pour un homme qui n'avoit jamais quasi fait autre profession que celle des armes, ils n'en avoient point veu qui écrivissent tant de leur main, ny qui se peussent ainsi soudainement reduire à une vie si fort sedentaire.

Mais, laissant ces discours de vos actions et loüanges particulieres que les seuls ennemis de la vertu pourront trouver trop longs et ennuyeux, nous vous ramentevrons que le lendemain matin le Roy vous envoya le jeune Lomenie (1), depuis nommé Ravane, pour vous faire voir les lettres que M. de Guyse luy escrivoit, par lesquels il luy donnoit advis comme Marguerite d'Autriche, fille de l'archiduc de Grets, fiancée au roy d'Espagne, Philippe III, passant pour aller en Espagne, devoit, ensemble l'archiduc cardinal Albert, prendre terre à Marseille ou proche de là, sur les terres de Provence; et partant le supplioit il de luy mander en ce cas quelle reception il luy devoit faire faire, sorte d'honneurs luy rendre et argent y despendre, afin qu'il suivit exactement ses intentions en toutes ces choses. Surquoy il luy avoit fait responce qu'il receut l'un et l'autre royalement, lequel mot comprenoit tout; mais sans y despendre neantmoins plus de cinquante mille escus au plus, pour lesquels il vous ordonnoit de faire faire le fonds, et d'envoyer un homme expres sur les lieux, soit la

(1) *Le jeune Lomenie* : Antoine de Loménie-Brienne. Il fut employé par Henri IV à diverses négociations. Son fils, Henri-Auguste, exerça les fonctions de secrétaire d'État sous les ministères de Richelieu et de Mazarin. Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Mémoires du comte de Brienne*, qui entre dans cette collection.

Font, ou le petit homme de vostre femme, que vous luy aviez dit estre si bon mesnager et si exact en matiere d'argent, afin de tenir la main à l'employ du sien; à toutes lesquelles choses vous satisfistes sans y envoyer personne, pource que vous y aviez un homme de cognoissance sur les lieux. Mais il ne fut point besoin d'aucune despence, pource que cette princesse, quoy qu'elle se sentit fort fatiguée de la mer, lors qu'elle avoisina les costes de Provence, si ne voulut-elle entrer en aucune ville de France, mais fit tendre des tentes sur le rivage de la mer, pour se deslasser et y faire dire la messe : auquel lieu M. de Guyse et ceux de Marseille luy furent faire la reverence avec force belles paroles et offres au nom du Roy. L'archiduc descendit peu accompagné dans Marseille, mais ne fit autre chose qu'entrer en quelques eglises pour y baiser des reliques, et puis s'en retourna trouver la reine d'Espagne, sans avoir voulu entrer en maison, ny boire ny manger dans la ville; et ainsi peu apres se rembarquerent-ils pour continuer leur voyage.

Quasi en ce mesme temps furent solemnisées à Paris les nopces de Madame, sœur du Roy, avec M. le prince de Lorraine, ausquels (dautant que vous aviez esté commis, avec d'autres du conseil du Roy, pour convenir des articles avec les deputez de M. de Lorraine et dresser le contract) il vous fut fait de fort beaux presens par Madame, M. de Lorraine et M. le duc de Bar, lesquels vous fistes aussi-tost presenter au Roy, qui vous commanda de les garder, et y avoit entr'autres choses un cheval d'Espagne richement enharnaché, des plus beaux, du meilleur

travail, et des mieux manians qu'il estoit possible.

Ces nopces de Madame et de M. le duc de Bar nous remettent en memoire un conte pour rire que le Roy vous fit, où un de nous se trouva present, touchant un sien frere batard (1) que l'on avoit autres-fois nommé M. de Lectoure, et qui avoit eu depuis peu l'archevesché de Rouen, et M. de Roquelaure, que ceux qui auront comme vous cognu de longue main l'un et l'autre, leurs humeurs et la sorte qu'ils avoient vescu ensemble en toute liberté, ne douteront point de le tenir pour veritable et d'en rire comme faisoit à bon escient le Roy en le vous contant. Que si pour ne vous concerner en aucune façon ny les affaires du royaume, vous le jugez hors de propos ou que vous l'estimiez indigne de ces Memoires, il vous sera facile de l'en oster lors que vous y apporterez vos corrections, comme nous vous supplions de faire en cét endroit et plusieurs autres que nous recognoissons bien en avoir grand besoin. Duquel conte l'occasion se presenta sur le sujet des difficultez qui intervindrent au mariage de Madame, laquelle faisant demonstration de ne vouloir en aucune façon changer de religion, il ne se trouvoit point d'evesque qui voulussent la marier; dequoy le Roy, infiniment en peine, il envoya querir ce sien frere bastard, fait depuis peu archevesque de Roüen, plutost par faveur que pour son grand sçavoir, croyant (veu ce qu'il luy estoit et qu'il avoit autres-fois esté assez bon compagnon, ayant souvent fait la débauche au jeu, à

(1) *Un sien frere batard :* Charles, fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, père de Henri IV, et de mademoiselle de La Guiche, fille d'honneur de Catherine de Médicis.

faire bonne chere et autres choses encor, sur tout avec M. de Roquelaure) qu'il luy feroit faire tout ce que bon luy sembleroit; mais luy en ayant parlé à bon escient et voyant qu'il ne faisoit pas moins de difficultez que les autres, voire qu'il usoit des mesmes paroles et des mesmes scrupules, en alleguant à tous propos les saincts canons, il luy dit : « Voy, mon frere, et de « puis quand, je vous prie, estes vous devenu si cons- « cientieux sur toute chose où ma volonté vous est « manifeste et en laquelle il y va du bien de mon ser- « vice et de celuy de ma sœur, à laquelle vous devez « quelque chose aussi-bien qu'à moy? Je ne sçay d'où « vous est provenu cette grande suffisance, et qui « vous en a tant appris. Mais, puis que vous faites « ainsi l'entendu, afin de ne me fascher pas davan- « tage contre vous, j'envoyeray vers vous un grand « docteur pour vostre pere confesseur, et qui entend « merveilleusement bien les cas de conscience. » Et sur cela s'estans separez, le Roy envoya aussi-tost querir M. de Roquelaure, auquel en arrivant il dit : « Vous ne sçavez pas, Roquelaure, vostre arche- « vesque (car ce fut vous qui me parlastes le pre- « mier de luy bailler Roüen) veut faire le prelat et « le docteur, me venant alleguer les saincts canons, « où je crois qu'il entend aussi peu que vous et moy; « et cependant par ses refus ma sœur demeure à ma- « rier. Je vous prie, parlez à luy comme vous avez « accoustumé, et le faites souvenir du temps passé. « — Ha pardieu, Sire, cela ne va pas bien, dit M. de « Roquelaure, car il est temps, au moins selon mon « opinion, que nostre sœur Catelon commence à « taster des douceurs de cette vie, et ne crois pas

« que d'orénavant elle en puisse mourir par trop « grande jeunesse. Mais, Sire, dittes moy un peu, je « vous prie, que dit ce bel evesque pour ses raisons, « car il en est quelquefois aussi mal garny que je « sçaurois estre; et m'en vay le trouver, si l'avez « agreable, pour luy apprendre son devoir. » Et s'en estant allé de ce pas en son logis, il luy dit en entrant dans la chambre : « Hé quoy! que veut dire cecy, « mon archevesque? L'on m'a dit que vous faites le « fat; mais, pardieu, je ne vous le souffriray pas, car « il yroit trop de mon honneur, puis que chacun « dit que je vous gouverne. Ne sçavez vous pas bien « qu'à vostre priere je me rendis vostre caution vers « le Roy, lors que je luy parlay pour vous faire avoir « l'archevesché de Roüen? Or ne me faites pas « trouver menteur, en vous opiniastrant ainsi à faire « la beste; cela seroit bon entre vous et moy, qui « nous sommes veus quelquefois ensemble aux bré- « ches raisonnables et les dez en la main, mais il s'en « faut bien garder lors qu'il y va du service du « maistre et de ses absolus commandemens. — Hé, « vray Dieu! que voulez-vous que je fasse, dit M. de « Roüen? Quoy! que je me fasse moquer de moy et « reprocher par tous les autres prelats une action où « chacun dit qu'il y va grandement de la conscience, « n'y ayant eu evesque auquel le Roy n'en ayt parlé, « et qui ne l'en aye aussi-tost refusé? — Ho! mor- « bieu, ne le prenez pas-là, dit M. de Roquelaure, « car vous et eux sont choses bien diverses, car ces « gens s'alambiquent tellement le cerveau apres le « grec et le latin, qu'ils en deviennent tous fous; et « puis vous estes frere du Roy, obligé de faire tout

« ce qu'il commandera sans opposition, ne vous
« ayant pas choisi ny fait archevesque pour le ser-
« monner, ny luy apprendre ou alleguer les canons,
« mais pour luy obeyr en toutes choses où il yra de
« son service. Que si vous faites plus le fat et l'acca-
« riastre, je le manderay à Jeanneton de Condom,
« à Bernarde l'Esveillée et à maistre Jullien, m'en-
« tendez-vous bien? et partant ne vous le faites
« pas dire deux fois, puis que rien ne vous doit estre
« si cher que les bonnes graces du Roy, lesquelles
« et mes sollicitations vous ont mieux valu que tout
« le latin ny le grec des autres. Pardieu! c'est bien à
« vous à faire à parler des saincts canons, où vous
« n'entendez que le haut allemand. — Vous ne serez
« jamais las de gausser en parlant à moy, dit M. de
« Roüen : cela estoit bon en mes jeunes ans, et en
« des choses de neant; mais en chose si serieuse
« comme celle-cy, où il y va de mon salut, il faut
« parler de sens rassis et sans se moquer, car quoy
« que j'estime l'honneur des bonnes graces du Roy
« autant que ma vie, si m'est paradis encor plus cher
« que l'un ny l'autre. — Comment morbieu, paradis,
« dit M. de Roquelaure, et estes-vous si aze (1) que
« de parler d'un lieu où vous ne fustes jamais, ne
« sçavez quel il y fait, ny si vous y serez receu
« quand vous y voudrez aller? — Ouy, si j'y seray
« receu, dit M. de Roüen, n'en doutez nullement. —
« C'est bien discouru à vous, dit M. de Roquelaure,
« car, pardieu, je tiens que paradis a esté aussi peu fait
« pour vous que le Louvre pour moy. Mais laissons
« un peu là vostre paradis, vos canons et vostre cons-

(1) *Ase* : âne.

« cience à une autre fois, et vous resolvez à marier « Madame, car si vous y manquez, je vous osteray « trois ou quatre meschans mots de latin que vous « avez à toute heure à la bouche, et plus n'en sçait « ledit déposant, et puis adieu la croce et la mitre, « mais qui pis est cette belle maison de Gaillon et « dix mille escus de rente. » Ils eurent encor d'autres discours (1) trop longs à reciter, lesquels se terminerent en telle sorte, que M. de Roüen se resolut de marier Madame comme il a esté dit.

Lettre du Roy à vous.

Mon amy, je suis bien marry de vostre affliction, laquelle je viens d'apprendre par celle de M. du Laurens, auquel j'ay commandé de vous aller trouver en diligence, et apporter tout ce qu'il sçait et est de son art pour la conservation et santé de vostre fils, ne vous aymant pas si peu que si je pensois que ma presence y fut necessaire, que je ne vous allasse rendre ce tesmoignage de mon affection. Hier je vous avois dépesché un courrier, par lequel je vous mandois de vous rendre icy avec monsieur le chancelier, demain ou mercredy au plus tard, pource que je voulois avoir vostre advis sur quelques dépesches apportées par sainte Catherine, du president Jeannin; mais la maladie de vostre fils fait que je trouve bon que vous differiez vostre partement encore pour deux jours, voire davantage s'il en est de besoin, ce que vous

(1) *Ils eurent encor d'autres discours :* ce conte, comme l'observent très-bien les secrétaires, n'est guères digne de la gravité des Mémoires de Sully. Il paroît avoir été imaginé par les protestans. En le supposant vrai, on ne peut rien en conclure, si ce n'est que la faveur avoit élevé au siège de Rouen un ecclésiastique méprisable.

ferez entendre à monsieur le chancelier, comme aussi je luy escrits. Adieu, mon amy. HENRY.

Autre lettre du Roy à vous.

MON amy, je ne pensois vous dépescher mon cousin de Rohan qu'à ce soir; mais ayant appris de ma femme, au retour du promenoir, que madame de Sully estoit accouchée d'un fils, j'ay hasté son partement pour vous asseurer que, comme je crois que nul de mes serviteurs (1) n'a eu plus de joye de la naissance de mon fils d'Anjou que vous, aussi veux-je que vous croyez que je surpasse en ayse tous vos amis de la naissance de vostre fils. Vous aurez bien la teste rompuë de cajolleries, mais l'asseurance de mon amitié vous sera plus solide que toutes leurs paroles. Je fais icy mes recommandations à l'accouchée. Renvoyez-moy M. de Rohan demain au matin. HENRY.

Autre lettre du Roy à vous.

MON amy, puis que ma presence est necessaire avec mon conseil, comme je vois par vostre lettre, je partiray demain, iray coucher à Essone, et jeudy je seray à Paris. Quant à ce que vous me mandez que lors que vous servez le mieux, c'est à cette heure-là que l'on juge sinistrement de vos actions, c'est chose qui arrive, je ne diray pas souvent, mais tousjours que ceux qui manient les grandes affaires sont sujets à cela, et plus par envie que par pitié; vous sçavez moy-mesme si j'en suis exempt et d'une religion et d'autre. Ce que vous avez à faire, c'est comme je

(1) *Nul de mes serviteurs* : cette lettre fut écrite après le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis.

prens conseil de vous en toutes mes affaires, vous preniez conseil de moy aux vostres quand elles importeront tant soit peu, comme du plus fidelle amy que vous ayez au monde, et du meilleur maistre qui fut jamais. HENRY.

CHAPITRE XXIV.

Oppositions du clergé et des parlemens à la publication de l'édit de Nantes. Rosny obtient que les Protestans consentent à des modifications.

LE royaume de France sembloit lors entierement pacifié, n'eust esté les reglemens qui estoient à faire touchant ceux de la religion, ausquels on commença de travailler par l'edit de Nantes, lequel fut presenté aux Cours souveraines pour y estre verifié. Sur lequel lesdites Cours, tant de leur propre mouvement qu'à l'instigation des deputez de l'assemblée du clergé de France, qui se trouvoit encor lors sur pied à Paris, du recteur de l'Université, de la Sorbonne et autres zelez catholiques, firent de grandes difficultez sur plusieurs articles; des particularitez desquelles solicitations, poursuites, remises, refus, contestations et debats, nous en laisserons la deduction aux historiens, reservé celles qui se passerent touchant l'article des assemblées synodales, de l'entremise duquel il vous fut impossible de vous exempter absolument, comme vous aviez fait de tous les autres; car, comme tous les susnommez opposans virent que, par cét article, il estoit permis à ceux de la religion de tenir telles as-

semblées en tel lieu, en tel temps et toutes les fois que bon leur sembleroit, sans en demander permission au Roy ny à ses magistrats, et que les ministres et docteurs des princes et pays estrangers y pourroient estre admis, comme, au semblable, ceux de France aller en tous synodes estrangers, le parlement en vint faire de grandes plaintes au Roy, luy remonstrant qu'en cela son authorité royale estoit grandement lezée, ses magistrats mesprisez, le royaume privé de ses anciens droits, et la liberté donnée à ses subjets, d'aller faire telles menées et pratiques hors de France, qu'il leur plairoit, et aux estrangers de faire le semblable en France; que la tolerance des jurisdictions ecclesiastiques n'avoit desja que par trop enervé la royale; que si l'on n'eust trouvé le remede des appels comme d'abus des entreprises des juges, clercs, il ressortiroit plus d'appellations aux sieges metropolitains et à Rome qu'en tous les parlemens de France; mais qu'encor s'estoient tousjours les roys reservé ce droit, que de pourvoir aux eveschez, abbayes et autres principales dignitez de l'Eglise, et de ne leur souffrir faire aucunes assemblées sans permission, esquelles nuls prelats estrangers, residans hors le royaume, n'estoient jamais admis.

A toutes lesquelles plaintes et remonstrances s'adjoignirent les deputez de l'assemblée du clergé de France, le recteur et la Sorbonne et autres ecclesiastiques, y adjoustant que ce seroit donner de plus amples et favorables privileges à ces nouveaux predicans, qu'à toute l'ancienne Eglise catholique, apostolique et romaine, et plusieurs autres raisons trop longues à deduire, pour lesquelles ils supplioient Sa

Majesté de revoquer absolument cét article, et ne luy sembler point estrange, s'il se trouvoit accompagné par eux de continuels refus et oppositions. Lesquelles plaintes considerées par le Roy, il leur dit ne sçavoir pas bien comment cet article tant important avoit esté ainsi passé sans difficulté dans l'edict, ne se souvenant point que l'on luy en eust parlé en aucune façon, comme il avoit ordonné estre fait de tous articles nouveaux ou importans; qu'il s'enquerroit de tout cela, et leur en rendroit responce, ou y pourvoiroit avec une telle dexterité et prudence qu'ils auroient sujet de contentement; et sur cela s'estans retirez, le Roy vous envoya querir et vous compta tout cela. Et voyant que vous trouviez cet article tresmauvais, y remarquiez les mesmes inconveniens cy-dessus, et de plus qu'il estoit grandement pernicieux à tous les gens de bien de la religion, dautant que c'estoit former un pretexte tres-specieux pour les accuser de faire des brigues hors le royaume avec les estrangers, par le moyen de ceux qui se trouveroient aux synodes hors d'iceluy, et dans le royaume, par les estrangers qui viendroient aux synodes de France; toutes lesquelles raisons par vous alleguées estans bien prises par le Roy, il vous commanda de n'en parler en aucune façon, ny faire le moindre semblant qu'il vous en eut rien dit, dautant qu'il vouloit que vous vous trouvassiez en une assemblée, qu'il ordonneroit ce faire, de tous les plus qualifiez et authorisez de la religion, afin d'y representer les inconveniens de cét article, et leur faire consentir la reformation d'iceluy; auquel lieu vous prenant l'affirmative pour ce qui estoit du bien de son service, il ne dou-

toit nullement que vos raisons et vostre authorité n'y servissent grandement. A toutes lesquelles choses vous obeystes.

Le Roy envoya aussi querir (au moins comme il nous semble) messieurs de Schomberg, president de Thou, Calignon et Jeannin, qui avoient esté par luy commis pour traitter avec ceux de la religion, se plaignant avec quelque espece de reproche qu'ils eussent passé un article tant important et duquel tout le clergé se tenoit tant offencé, si facilement et sans luy en avoir parlé en aucune façon : dequoy messieurs de Schomberg et de Thou, qui estoient les deux plus authorisez, ne rendirent autre raison, sinon que messieurs de Boüillon, de la Trimoüille, du Plessis, leurs ministres et deputez de ceux de la religion, l'avoient tellement oppiniastré, voire usé de telles protestations de se retirer et de n'accepter nullement l'edict s'il ne passoit ainsi, qu'ils avoient jugé (en l'estat auquel estoient pour lors les affaires de France, la paix d'Espagne n'estant pas encor asseurée) plus à propos de l'accorder que de rompre, pour rejetter le royaume dans ses anciens desastres, voyant et des catholiques et des huguenots, quoy que diversement intentionnez, qui ne laissoient pas de tendre à cette mesme fin : ce qu'estant representé par le Roy au scindic du clergé, nommé, ce nous semble, M. Berthier, et que les sieurs de Schomberg, de Thou et Jeannin, estans de tout temps bons catholiques, il les avoit laissé faire, croyant qu'ils ne manqueroient pas d'avoir soin des choses qui concerneroient la religion et l'Eglise.

A quoy le sieur Berthier respondit, comme tout en colere, que quand l'on avoit allegué les mesmes

choses dans l'assemblée du clergé, plusieurs d'icelle des plus zelez avoient dit qu'il ne se falloit pas estonner du peu de soin que tels deputez avoient eu des choses que Sa Majesté avoit dites, veu que tout le monde sçavoit bien qu'ils estoient catholiques au gros grain, y ayant fort long-temps que nul d'eux ne prioit nullement les Saincts et mesme ne s'agenoüilloit plus devant l'image de la Vierge, ny la croix, et ne croyoient point les indulgences, le merite des bonnes œuvres, les prieres pour les morts, le purgatoire, les pelerinages, ny les jeusnes par distinction de viandes; et partant supplioit Sa Majesté, au nom de tout le clergé de son royaume, comme bonne catholique qu'elle estoit, et croyant toutes ces choses qui estoient de la foy de l'Eglise, de vouloir prevenir le scandale d'un tant pernicieux article, sans plus déferer aux fantaisies de ceux qui s'estoient rendus tant faciles, lesquels il avoit deputez pour faire cét edict, puis qu'ils estoient reputez de plusieurs pour croire aussi peu à la messe qu'au presche. A quoy le Roy luy asseura de rechef, de travailler en sorte qu'il donneroit sujet de contentement de toutes parts, si tous se rendoient capables de la raison.

Le lendemain vous vous trouvastes en l'assemblée generale qui fut faite de tous les plus qualifiez de ceux de la religion qui fussent lors à Paris, en laquelle vous aviez esté prié le jour devant, croyant peut-estre que vous les en refuseriez comme les autres fois, tellement que M. de Boüillon vous dit en entrant: « A ce que je voy, monsieur, nous aurons enfin le « bien que vous nous aviez tant desnié, qui est de « vous voir parmy nous au démeslement de nos

« affaires, et devons croire, puis que vous avez pris « cette peine, que ce n'est pas sans sujet. » A quoy vous luy respondites que les autres fois vous estiez tellement empesché à la confection des estats des finances que vous n'aviez eu moyen de vacquer à nulles autres affaires; mais qu'estant maintenant parachevez, vous aviez usé de ce loisir pour leur tesmoigner vostre affection à la religion et au service d'eux tous, sans autre dessein quelconque, ne sçachant pas mesme pourquoy vous aviez esté prié en cette compagnie. « Nous le croyons comme vous le « dites, repartit M. de la Trimoüille; mais quelque « sujet que ce soit qui vous ait amené icy, la com« pagnie le tient à faveur. » Puis changeant de discours, messieurs de Moüy, de Clermont et de Saincte Marie du Mont, entre lesquels vous estiez assis, vous dirent: « Monsieur, n'aurez-vous point desagreable « que nous desirions sçavoir si vous n'estes pas in« formé des causes de cette assemblée? » A quoy leur ayant respondu que non, ils repartirent que si estoient bien eux, et que c'estoit pour un article que l'on avoit fait glisser dans l'edict, lequel estoit desaprouvé de la pluspart d'eux tous, et n'estoit maintenu que par messieurs de Boüillon, de la Trimoüille, du Plessis et quelques autres par eux pratiquez, lequel, à ce qu'ils avoient appris, estoit de l'invention du premier, afin que son eglise de Sedan pût estre du corps des eglises de France, sans prejudicier à ses pretentions d'estre prince estranger, comme il estoit apres, à ce qu'ils avoient appris, à mettre Sedan en fief d'Empire, afin de se titrer et prendre le rang de prince de l'Empire sans dispute d'aucun, voyant que

non seulement les ducs et pairs, mais aussi les mareschaux de France, lors qu'ils estoient ses anciens, le vouloient preceder; mais que tout cela estant maintenant trop divulgué entre eux, il n'auroit pas beaucoup de voix pour maintenir son article. Sur lequel ayant esté opiné, vos raisons furent prises de bonne part et conclud qu'il le falloit reformer, comme il fut fait, et plusieurs autres encor avant que cét edict pust estre verifié (1); y ayant des esprits malicieux aussi-bien d'entre les huguenots que les catholiques, lesquels sous-main faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour le faire absolument refuser, afin qu'il servit de sujet pour rejetter la France dans les mal-heurs des guerres civilles dont elle ne faisoit que sortir. Mais le Roy apporta contre toutes ces mauvaises pratiques tant de belles paroles, tant de bons effets de prudence et de fermeté d'esprit, qu'il surmonta toutes telles difficultez, dont nous laissons les particularitez aux historiens, à cause que le recit en seroit trop long.

CHAPITRE XXV.

Conférence sur la religion tenue en présence de Madame, sœur du Roi. Mort de plusieurs personnes de distinction, entre autres, de la connétable de Montmorency, et de la duchesse de Beaufort. Rosny console Henri IV.

La difficulté que faisoient plusieurs prelats de marier Madame tant qu'elle seroit de sa religion, fut cause

(1) *Pust estre verifié* : l'édit de Nantes fut vérifié le 25 février 1599. Il éprouva beaucoup d'opposition au parlement de Paris. Mézeray observe que les membres de cette compagnie qui avoient été les plus ardens

qu'en ce mesme temps il se fit une dispute de religion en sa presence, entre un docteur nommé du Val et un ministre appelé Tilenus; mais tout cela (comme c'est l'ordinaire de telles contentions) demeura inutile, chacun des disputeurs interpretant tousjours à son advantage tout ce qui se passoit, et le publiant ainsi par tout. Vous arrivastes sur la fin de la dispute, et comme les uns et les autres vous voulussent conter ce qui s'estoit passé, vous les suppliastes de ne prendre point cette peine, ny de s'entremettre jamais de disputer de la religion, que la Saincte Escriture où cét amas de livres escrits par tant de docteurs, tous les canons des papes et tous les registres des conciles, qui s'accordoient comme chats et rats, n'eussent esté suprimez ou bien conciliez. Il se passa plusieurs discours là dessus entre tous ceux qui estoient là presens, trop longs à reciter et de peu d'utilité; et partant nous les passerons sous silence, pour vous ramentevoir que, durant le cours de cette année, il mourut plusieurs personnes de qualité en France, comme l'archevesque de Lyon (1), nommé d'Epinac, homme de grand esprit, et qui avoit esprouvé en sa vie toutes les sortes de fortunes, bonnes et mauvaises, messieurs de Chiverny, chancelier de France, de Schomberg, des premiers au conseil des finances, et d'Incarville, controoleur general d'icelles, par la mort desquels et des vertigots ordinaires du sieur de Sancy, vous demeurastes seul en l'administration des finances; mada-

pour la ligue, furent ceux qui opinèrent le plus fortement à la vérification : « C'est, ajoute-t-il, qu'ils avoient reconnu qu'en matière de reli-« gion, les violences détruisent plus qu'elles n'édifient. »

(1) *L'archevesque de Lyon :* il avoit été l'un des principaux chefs de la ligue.

moiselle de Bourbon (1), madame la duchesse de Beaufort et madame la connestable (2), de la mort desquelles deux dernieres il a esté fait de grands et forts divers discours, les plus malicieux disans, que s'estans addonnez toutes deux à la magie pour parvenir aux hautes dignitez où l'une estoit montée et l'autre esperoit de bien tost parvenir, le maistre de cette science les estoit venu visiter à leur fin; cette opinion en partie fondée sur les estranges accidens ausquels elles tomberent quasi esgallement pendant leurs maladies de peu de jours et en leur mort, lesquels leur avoient tourné la face et tous les traits du visage s'en-devant derriere et s'en-dessus dessous, et herissé les cheveux de telle sorte, qu'ils avoient rendu ces beautez, estimées les plus excellentes de leur temps, non seulement laides, mais tellement difformes qu'elles faisoient horreur à regarder.

Et ce fait par les medisans un conte de la derniere (que l'un de nous a neantmoins ouy affermer pour veritable à trois dames de qualité, du nombre de plusieurs autres que cette connestable avoit priées à une assemblée qui se faisoit chez elle), à sçavoir, que comme elle estoit causant et devisant, en apparence fort joyeuse, avec les susdites dames et autres, une de ses femmes luy vint dire qu'il estoit effrontément entré dans sa chambre un grand gentil-homme d'assez bonne mine, mais de teint et poil fort noir, qui demandoit de parler à elle, disant avoir des choses pressées et de grande consequence à luy dire, et prié

(1) *Madamoiselle de Bourbon* : issue du premier mariage de Henri I, prince de Condé. — (2) *Madame la connestable* : Louise de Porte, seconde femme de Henri de Montmorency.

que l'on la vint querir. Duquel message demeurant comme toute esperduë et interditte, elle ne laissa pas neantmoins d'ordonner à sa femme de chambre d'aller dire à cet homme qu'il s'en allast et revint une autrefois, d'autant qu'elle ne pouvoit pas quitter la compagnie ; mais que l'autre n'ayant pas pris ces excuses en payement, et luy ayant mandé qu'elle ne faillit pas de venir, sinon qu'il l'iroit querir, elle se resolut d'y satisfaire, et pour cet effet s'en vint avec un visage quasi demy mort separer la compagnie, prenant pour excuse qu'elle se trouvoit infiniement mal ; et en quittant ces trois dames, ses intimes amies, elle leur dit adieu avec les larmes aux yeux et des paroles comme si elle eut desesperé de sa vie et de les voir jamais plus, ainsi qu'il advint, car elle mourut fort peu apres en la sorte qu'il a esté dit, n'ayant esté que trois ou quatre jours malade.

Mais laissant ces vaudevilles, soient vrays, soient faux, courir à leur mode, nous nous reduirons, pour le regard de madame la duchesse de Beaufort, (car de l'autre ne vous en avons-nous pas oüy dire de grandes particularitez) à ce que vous nous en avez conté, tout le surplus n'estans que deviner, nous vous ramentevrons que cette dame ayant peu à peu, par la sugestion d'aucuns siens parens et alliez pleins de vanité et d'ambition (car d'elle mesme elle n'avoit pas l'esprit assez vif ny relevé pour tant presumer de sa personne), pris des esperances de pouvoir parvenir à des couronnes et diadesmes pour elle et ses enfans, la curiosité de sçavoir ce qui estoit caché dans l'advenir, luy faisoit rechercher (comme la foiblesse de l'esprit des femmes est ordinairement susceptible de

telles vanitez et choses frivolles) toutes sortes d'expediens et de personnes que l'on luy disoit estre propres à un tel dessein : enquoy elle faisoit souvent de fascheuses rencontres et recevoit des responces fort esloignées de ses eminentes pretentions, les uns luy disant qu'elle ne devoit jamais estre mariée qu'une seule fois, les autres qu'elle mourroit assez jeune, les autres qu'un enfant luy feroit perdre le fruict de ses esperances, les autres qu'une certaine personne qui luy estoit fort familiere luy joüeroit un mauvais tour, et tous en general qu'ils ne voyoient ny marques, ny signes, ny en sa nativité, ny és lignes et lineamens de sa personne qui la destinassent à porter ny sceptres, ny couronne royalle, ny mesmes aucuns enfans venans d'elle : ce qui l'affligeoit de telle sorte qu'une certaine Gratienne qui la servoit, vous a dit qu'elle ne faisoit que pleurer et souspirer toutes les nuicts sans qu'elle en pust deviner la cause.

Or, quoy que cette dame fust ainsi agitée de tels soucis et fantaisies, et outre cela fort grosse et fort incommodée de sa grossesse, si ne laissa elle pas neantmoins de vouloir aller avec le Roy à Fontainebleau vers la fin du caresme. Mais comme luy vit les festes approcher, et que s'il la retenoit pres de luy et en ses jours de devotion, cela pourroit apprester à parler, voire apporter du scandale aux plus scrupuleux, il luy commanda de s'en aller faire ses Pasques à Paris, pendant qu'il feroit les siennes aux champs, et la voulut conduire quasi à moitié chemin, où en se separant il se fit de part et d'autre autant de complimens, de mysteres et ceremonies que s'ils eussent bien sceu qu'ils ne se devoient jamais plus

revoir, voire elle en partant, et ayant les larmes aux yeux, luy recommanda son Cesar, son Alexandre et sa Henriette, ses bastimens de Monceaux et ses pauvres serviteurs; ce qui attendrit tellement le cœur du Roy, qu'il ne se pouvoit quasi tirer d'entre ses bras, voire fallut que M. le mareschal d'Ornano et messieurs de Roquelaure et de Frontenac les vinssent separer et le ramener à Fontaine-bleau.

Il nous seroit facile d'amplifier grandement ces discours et de choses encor beaucoup plus émerveillables que ce que nous en avons dit cy-dessus, si nous voulions vous ramentevoir, non pas tout ce qu'une certaine femme nommée la Rousse et son mary (lesquels avoient long-temps servy cette dame, et que vous avez gardez six ans prisonniers à la Bastille, pour avoir parlé trop librement des actions et vie d'icelle) vous en avoient dit, car vous le teniez secret, mais seulement ce qu'elle en contoit à nous autres lorsque nous luy voulions donner audience (car c'estoit toute sa delectation que de pouvoir trouver qui la voulust escouter là dessus). Mais le respect de cette dame, de ses enfans et parens, la memoire de l'amitié que le Roy luy a portée, et l'animosité que cette Rousse et son mary tesmoignoient contr'elle, qui nous rend suspect de fausseté la pluspart de ce qu'ils en disoient, nous impose silence, et nous fait contenter de vous ramentevoir comme elle estant revenuë à Paris, et vous ayant fait partie avec madame la princesse d'Orange et autres personnes qualifiées d'aller faire la cene à Rosny, pour leur monstrer les desseins de vos bastimens qui s'avançoient fort, par le moyen des dix mil escus que le Roy vous avoit

donnez au voyage de Bretagne, vous estant allé dire adieu à cette duchesse avant vostre partement, laquelle estoit logée chez le sieur Zamet (1), elle vous fit bonne chere, vous pria instamment d'oublier toutes les broüilleries qui s'estoient passées entre vous, comme elle vous protestoit d'avoir fait de son costé, de la vouloir aymer et d'affectionner ses interests comme de celle que vous trouveriez tousjours pour estre la meilleure et plus asseurée de toutes vos amies; qu'elle avoit tousjours grandement estimé vostre vertu, mais qu'outre cela vos grands et utiles services rendus au Roy et à l'Estat l'obligeoient plus que jamais à vous procurer tout bien et honneur pour des raisons qu'elle vous diroit à vostre retour, sa resolution estant de ne faire plus rien sans vos bons conseils et advis. Vous luy usastes de plusieurs civilitez, submissions et remerciemens, sans neantmoins faire aucun semblant de vous douter de ce qu'elle vouloit dire, quoy que vous ne l'ignorassiez nullement, ne vous estant jamais peu entrer en l'esprit, comme vous nous l'avez souvent dit (veu les agitations où vous aviez souvent veu entrer celuy du Roy, qui tousjours combattoit entre l'honneur et l'amour, et la difference qu'il y avoit de sa gloire acquise à la honte qu'il recevroit d'un tel mariage, vous en parlant tousjours en ces termes lorsqu'il vous entretenoit en particulier là dessus), que les hautes

(1) *Le sieur Zamet :* riche partisan, originaire de Lucques. C'est lui qui se disoit *seigneur suzerain d'un million d'écus*, plaisanterie que Destouches a mise dans le Glorieux. Il avoit été employé à plusieurs négociations pendant et après le siége de Paris. Il tenoit alors une grande maison, où le Roi aimoit à donner rendez-vous à ses maîtresses.

esperances de cette dame peussent jamais reüssir ; joint à ces difficultez la résolution que la reine duchesse de Valois tesmoignoit d'avoir prise, suivant trois lettres qu'elle vous en avoit escrites, d'empescher formellement ce dessein. Vous ne laissastes pas, nonobstant ces opinions, d'envoyer madame vostre femme, lors que vous fustes prest à partir, prendre aussi bien que vous congé de cette duchesse, laquelle luy fit pareillement fort bonne chere, l'asseurant que vous estiez tous deux en tres-bonne intelligence ensemble, et qu'elle la vouloit aymer et affectionner comme sa meilleure amie, la priant aussy de la vouloir aymer, de vivre librement avec elle, et de venir à son lever et à son coucher quand bon luy sembleroit. Et s'estans separées de cette sorte apres plusieurs autres pareils complimens, madame vostre femme vous conta tout cela, et vous demanda que vouloit dire la harangue de cette femme, et si elle estimoit qu'elle fust si beste que de tenir à honneur la liberté qu'elle luy avoit donnée d'aller à son lever et à son coucher, qui estoit tout ce qu'elle pourroit faire, veu vostre qualité, envers une reine de France pleine d'honneur et de vertu. A quoy vous respondistes que vous sçaviez bien ce qu'elle vouloit signifier par ces langages, et que vous luy en diriez une autre fois davantage, mais qu'elle se gardast bien, en attendant, d'en parler à personne ny de dire ses sentimens là dessus, sur tout à la princesse d'Orange, qui s'imaginoit y avoir de grands interests, et qu'elle verroit un beau jeu et bien joüé si la corde ne rompoit ; mais que pour vostre opinion celle des autres ne succederoit pas comme ils s'estoient imaginez.

Le lendemain vous vous en allastes à Rosny, où deux jours apres, un matin, quelque peu avant le jour, qui estoit le samedy de Pasques, comme vous devisiez avec madame vostre femme, luy parlant de ce mariage, et commenciez à luy dire ce que vous en estimiez, les grands obstacles que vous prevoyez à son accomplissement, et les inconveniens et desastres dont il seroit infailliblement suivy s'il se faisoit, vous entendistes fort sonner la cloche de la porte, laquelle avoit une corde qui passoit de là les fossez, et une voix peu apres qui crioit incessamment *de la part du Roy, de la part du Roy*, ce qui vous fit mettre la teste à la fenestre pour appeller de vos gens, afin d'aller abbaisser le pont et ouvrir la porte. Ce qui ayant esté fait, et vous estant descendu en bas avec vostre robbe de nuict, il entra un courrier qui vous dit comme tout esmeu : « Monsieur, le Roy ne vous escrit point, mais m'a « commandé de vous venir trouver toute la nuict « pour vous dire de sa part que vous ne failliez « pas, si vous luy voulez jamais faire plaisir, d'estre « aujourd'huy à Fontaine-bleau. — Jesus, mon amy, « luy dites vous, le Roy est-il malade ? — Non, mon- « sieur, respondit le courrier, mais il est le plus « fasché et ennuyé que je l'aye jamais veu pour « quelque accident qui luy soit arrivé, car madame « la duchesse est morte. — La duchesse est morte, luy « dites-vous, et comment cela ? De quelle maladie « si prompte a elle esté atteinte ? Eh ! comment le sçais « tu ? Je te prie, monte à ma chambre, dautant que « je me morfonds icy, et en des-jeunant (car je « crois que tu as bon appetit), tu me conteras toute

« cette histoire. » Et lors estant venu retrouver madame vostre femme au lict, en la baisant vous luy dites : « Ma fille, il y a bien des nouvelles ; vous « n'irez point au coucher ny au lever de la duchesse, « car la corde a rompu : mais puisqu'elle est verita« blement morte, Dieu luy doint (1) bonne vie et « longue. Voila le Roy delivré de beaucoup de tra« vaux d'esprit parmy tant d'irresolutions dont il « estoit agité. Mais escoutons les particularitez que « nous en peut dire ce courrier.—Je les sçay toutes, « monsieur, repartit-il, car j'ay passé par le logis « de madame la duchesse, où j'ay trouvé M. de la « Varenne merveilleusement affligé, lequel m'a tout « conté, se doutant bien que vous vous en informeriez, « pource qu'elle luy avoit dit, il n'y avoit pas six « heures, lorsqu'elle estoit tombée malade, beaucoup « de bien de vous, et asseuré que vous estiez main« tenant en bonne intelligence ; et neantmoins crai« gnant que je n'en oubliasse quelque chose, il m'a « baillé une lettre où il m'a dit qu'il vous en fait « tout le discours. » Laquelle vous ayant mis en main vous y leustes ce qui s'ensuit.

Lettre de M. de la Varenne à M. de Rosny, sur ce qui s'est faict et passé en cette mort.

Monseigneur, ne doutant point que vous ne soyez en peine de sçavoir toutes les particularitez qui se sont passées touchant madame la duchesse (et ce avec raison, car elle vous aymoit et estimoit plus que seigneur de France), je vous diray que s'estant separée du Roy, environ à moitié du chemin de Fontaine-

(1) *Luy doint* : lui donne.

bleaū à Paris, avec plus de demonstration de passion amoureuse et de regrets l'un pour l'autre que jamais, voire avec des paroles telles que s'ils eussent deslors jugé qu'ils ne se devoient jamais plus voir, comme je l'estime bien maintenant, le Roy me commanda de l'accompagner, et de la mener loger chez M. Zamet, comme je fis. Et le lendemain, qui estoit le jeudy absolu, apres qu'elle eut bien disné, et de fort bon appetit, car son hoste l'avoit traittée de viandes les plus friandes et delicates et qu'il sçavoit estre le plus selon son goust, ce que vous remarquerez avec vostre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente pour presumer des choses dont il ne m'est pas apparu, elle s'en alla oüyr tenebres au petit Saint Anthoine, où il se fait tous les ans, à mesme jour, un des plus excellens concerts de musique qui se puisse oüyr, durant lequel il luy avoit pris quelques ébloüyssemens qui l'avoient fait revenir plutost qu'elle n'avoit deliberé au logis dudit sieur Zamet. Auquel lieu, pendant qu'elle se promenoit dans le jardin, elle avoit esté surprise d'une grande apoplexie, qui, dés l'heure mesme, l'avoit pensé suffoquer : de laquelle estant un peu remise, elle n'avoit eu autre parole, sinon que l'on l'ostast promptement de ce logis, et que l'on la portast en celuy de madame de Sourdis, au cloistre Sainct Germain (ce que l'on avoit esté contraint de faire, à cause de la passion extréme qu'elle tesmoignoit avoir de desloger du logis du sieur Zamet, et aller en l'autre), où elle ne fut pas si tost arrivée que s'estant mise au lit, elle n'eust des redoublemens de son premier accez tellement frequens, que je me resolus d'en advertir le Roy, et de luy mander que tous

les medecins doutoient fort de sa vie, sur tout à cause qu'estant fort grosse l'on ne pouvoit pas user de remedes proportionnez à la violence du mal; mais que depuis, la voyant tellement empirée et changée, qu'il n'estoit nullement à propos que le Roy la vist ainsi defigurée, de crainte que cela ne l'en dégoutast pour jamais, si tant estoit qu'elle pust revenir à convalescence, je me suis hazardé, tant pour cette raison que pour éviter les trop grands regrets et desplaisirs du Roy, s'il eust veu tant souffrir une creature qu'il avoit si fort aymée, de luy escrire que je le suppliois de ne venir point, dautant qu'elle estoit morte, et que sa veuë ne luy feroit que rengreger ses douleurs et luy causer quelque fascheux accident, et en tout cas apprester à parler à beaucoup d'esprits malicieux. A quoy Sa Majesté se resolut, par l'instance formelle de tous ses plus qualifiez et affidez serviteurs qui fussent aupres d'elle lors qu'il a receu ma lettre, s'en estant sur ses pas retourné à Fontaine-bleau. Et moy je suis icy tenant cette pauvre femme comme morte entre mes bras, ne croyant pas qu'elle vive encor une heure, veu les effroyables accidens dont elle est travaillée. Ce courrier, que vous cognoissez, vous dira le surplus, et fera entendre ce que le Roy desire de vous; à quoy je ne doute point que vous n'obeyssiez aussi-tost, je vous en supplie, luy ayant tousjours ouy dire qu'il n'a jamais trouvé serviteur qui l'ayt si puissamment consolé que vous en toutes ses afflictions, et vous jugez assez qu'il a besoin de l'estre en celle-cy, ayant fait une telle perte. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Ayant leu cette lettre tout haut, le courrier vous

dit que c'estoit ce que M. de la Varenne luy avoit donné charge de vous dire, n'ayant rien à y adjouster, sinon qu'à la premiere lettre qu'il faisoit là mention d'avoir escrite au Roy, Sa Majesté estoit aussi-tost montée à cheval et s'estoit acheminée vers Paris; mais qu'ayant receu la seconde à my chemin, il s'estoit arresté tout court, disputant en luy mesme s'il yroit voir cette femme, que l'on luy mandoit estre morte, ou s'il s'en retourneroit à Fontaine-bleau. Surquoy, apres que messieurs d'Ornano, de Roquelaure, de Frontenac et autres particuliers serviteurs luy eurent persuadé de s'en retourner, il l'avoit appellé au milieu de la campagne et commandé de vous venir trouver et dire ce que vous aviez entendu de luy, vous priant de faire diligence, à quoy vous ne manquastes pas; car, estant aussi-tost monté à cheval, vous vous en allastes des-jeuner à Poissy et disner à Paris. Là vous empruntastes le carrosse de monsieur l'archevesque de Glasco, qui portoit le nom de Bethune, avec lequel vous allâtes prendre la poste à Essone.

Vous arrivastes sur les six heures du soir à Fontaine-bleau. Le Roy estant lors seul dans la galerie de sa chambre, en laquelle vous voyant entrer il vous alla embrasser et vous dit: « Mon amy, vous soyez « le tres-bien venu, car je suis infiniement ayse de « vous voir, cognoissant, par la diligence dont vous « avez usé, l'affection que vous me portez et les « ressentimens que vous avez de mon affliction, en« cor qu'elle m'ait reduit en tel estat que je n'ay point « maintenant de plus doux contentement que de pou« voir demeurer seul à entretenir mes tristes pensées,

« ny de plus forte apprehension que de voir nouvel-
« lement quelqu'un de mes affidez et familiers servi-
« teurs comme vous, dautant qu'alors se redoublent
« en moy les douloureux ressentimens de mon ex-
« tréme perte, sur laquelle j'ay estimé pouvoir tirer
« plus de consolation de vous que de nul autre, qui
« est la seule raison pourquoy je vous ay mandé en
« telle diligence; et partant faites en sorte que je ne
« sois point frustré de mon attente.

« Sire, luy respondites-vous, en une occasion tant
« importante je me garderay bien d'entreprendre sur
« les œuvres esmerveillables de Dieu, celles du temps,
« ny de vostre tant excellente et singuliere prudence,
« desquelles seules doivent proceder les plus effica-
« cieuses consolations que vous sçauriez recevoir,
« ny de vouloir alleger vos ennuis en extenuant
« vostre perte ou en ravallant le prix du sujet que
« vous regrettez, et encor moins useray-je de cor-
« rections et remonstrances sur l'excez qui se pourroit
« trouver en vostre affliction, pource qu'elle tirera
« plus facilement le temperamment dont elle aura
« besoin, de vostre grand jugement et sagesse, que
« de toutes les paroles et raisons dont je me pourrois
« servir pour cet effet: aussi que l'entreprenant par
« l'une de ces deux voyes ce seroit plutost vous en-
« nuyer que vous consoler et accroistre vos desplai-
« sirs que de les adoucir; et me semble bien plus à
« propos de vous ramentevoir quelques couplets de
« ceux que vous nommiez vos pseaumes estans de la
« religion, que le changement d'icelle ne vous aura
« pas, à mon advis, effacez de la memoire, afin que
« vous vous en serviez maintenant utilement comme

« je vous ay veu faire autrefois en vos plus grandes « desconvenuës et anxietez.

« Le premier desquels commence ainsi :

Remets en Dieu et toy et ton affaire,
En lui te fie, et il accomplira
Ce que tu veux accomplir et parfaire.....

« Le second est tel :

Laisse Dieu faire, attends-le et ne te donne
Soucy aucun, regret ny desplaisir.....

« Et le troisiesme aussi est tel que je vous ay sou- « vent ouy dire, lors que Dieu avoit converty en « bien des accidens tres-fascheux en l'apparence hu- « maine :

O Dieu! quelle hautesse,
Des œuvres que tu faits;
Et quelle est, en tes faits,
Ta profonde sagesse.

« J'en pourrois encor alleguer d'autres semblables, « que j'ay plutost retenus pour vous les avoir ouy « dire que pour les avoir leus, si je ne craignois de « vous ennuyer, et ne cognoissois qu'en ce peu de « paroles prononcées par l'esprit de Dieu, vous y pou- « vez trouver toutes les consolations qui vous peuvent « estre maintenant necessaires. Et partant, Sire, « ayez agreable de remettre en Dieu et vous et vos « affaires ; confiez-vous, Sire, du tout en luy, et il « accomplira ce que je vous ay tousjours veu le plus « ardemment souhaitter, qui est d'avoir une femme « que vous puissiez aymer, laquelle vous fasse des « enfans qui puissent, sans dispute, vous succeder

« au royaume. Laissez aussi faire Dieu, Sire, ne vous
« mettez en nul soucy, et n'ayez regret ny desplaisir
« des chôses où sa providence opere, comme elle
« fait manifestement au sujet qui se presente, et ad-
« mirez la hautesse de ses œuvres et sa tres-profonde
« sagesse en tous ces accidens, desquels vous vous
« plaignez et desquels il se veut servir, n'en doutez
« point, pour operer les choses admirables dont il
« veut que vous soyez l'instrument; pour vous des-
« charger de beaucoup de soucis, et mettre vostre es-
« prit en repos en le delivrant de tant de contentions
« dont il estoit inquieté; pour avoir des desirs que
« vostre honneur et vostre propre prudence, je le
« sçay bien, desapprouvoient entierement, et des
« desseins à accomplir, que par la multiplicité des
« obstacles ausquels la nature d'iceux les assujettis-
« soit, vostre generosité et solide jugement vous
« faisoit estimer inexecutables, sinon par des formes
« et des moyens entierement disproportionnez à tant
« de gloires par vous acquises et à cette haute re-
« nommée de vos vertus insignes que l'univers pu-
« blie. »

Le Roy vous escouta fort attentivement, et voyant que vous vous estiez teu pour attendre sa responce, il se mit à vous regarder fixement; puis, ayant fait dix ou douze pas parmy la gallerie, il vous dit : « A la
« verité, mon amy, j'avois bien esperé de vostre
« venuë quelque espece de consolation; mais, consi-
« deré la vivacité de vostre esprit, vostre humeur
« prompte et soudaine, et les commandemens abso-
« lus que je vous ay souvent faits de me parler libre-
« ment, lors que vous seriez seul avec moy, et de ne

« me celer et desguiser nuls de vos sentimens aux
« choses que vous me verriez entreprendre au preju-
« dice de ma personne et de mon Estat, j'attendois de
« vous plutost des remonstrances pareilles à celles
« que vous m'avez faites autresfois sur ce mesme su-
« jet, que non pas loüanges telles que vous m'avez
« données, enquoy neantmoins vous m'avez fait plai-
« sir; car aussi, pour en dire la verité, n'est-ce pas
« au temps qu'un esprit est grandement affligé qu'il
« luy faut reprocher ses fautes. Que si vous avez
« touché aux miennes, vous l'avez fait si doucement
« que je ne m'en sçaurois plaindre, vous estant con-
« tenté de me faire faire ma leçon par un Roy, ins-
« piré du Roy des roys, de laquelle je profiteray, je
« le vous promets, prenant de fort bonne part tout
« ce que vous m'avez dit, voire je recognois bien
« que, craignant de me fascher, vous n'avez pas voulu
« achever la suitte du dernier couplect, et par là fait
« cognoistre que les esprits vifs et prompts ne laissent
« pas d'estre fort circonspects, lors que les occasions
« le requierent.» Vous eustes encor plusieurs propos, le Roy et vous sur ce sujet, qui seroient trop longs à reciter, apres lesquels il sortit de la gallerie, et fut trouvé beaucoup moins triste par ceux qui estoient dans sa chambre, qu'ils ne l'avoient veu auparavant. Et quelques jours apres, sa vertu surmontant peu à peu ses passions, et n'y ayant plus personne qui l'entretint en icelles, il revint en son premier naturel et vacqua comme auparavant aux affaires de son Estat.

CHAPITRE XXVI.

Conversions éclatantes. Marthe Brossier. Affaires du marquisat de Saluces. Ambassadeurs du duc de Savoie. Prohibition des marchandises étrangères. Négociations avec Marguerite de Valois. Le Pape déclare nul le mariage de Henri IV et de cette princesse.

INCONTINENT apres la mort de madame la duchesse de Beau-fort, la marquise de Belle-isle (1) se rendit feuillantine par devotion, et M. de Joyeuse (2) estant pressé du Pape de rentrer en religion, du vœu de laquelle il n'avoit esté dispencé que pour faire la guerre au Roy, et pendant icelle seulement, apres avoir marié une seule fille qu'il avoit heritiere unique de toute la maison de Joyeuse à M. de Mont-pensier, et quelques jours auparavant pris sa derniere main des delices, plaisirs et voluptez du monde, se remist capucin. Quasi au mesme temps fut suscitée, par quelques malins et pernicieux esprits, une certaine fille, nommée Marthe Brossier (3), à contre-faire la demoniaque, afin de s'en servir à de tres-mauvais desseins contre le Roy et l'Estat, ausquels Sa Majesté, quelque prudence, diligence et generosité dont elle usast, ne remedia pas

(1) *La marquise de Belle-isle :* Antoinette de Longueville, veuve de Charles de Gondy, marquis de Belle-isle. Elle avoit cherché vainement à venger la mort de son mari, assassiné trois ans auparavant au mont Saint-Michel. Elle avoit brillé dans le monde par son esprit et sa beauté; elle se distingua dans la retraite par sa piété et sa bienfaisance. — (2) *M. de Joyeuse :* (voyez la note de la page 409 du tome second.) — (3) *Marthe Brossier :* elle étoit fille d'un boulanger de Romorentin. Les scènes qu'elle donna n'eurent quelque importance que parce qu'on en fit une affaire de parti.

sans beaucoup de peine et grande longueur de temps, car cette fille fut promenée jusques à Rome; et dura cette manigance pres d'un an et demy, de laquelle je laisse les particularitez aux historiens qui les recitent amplement. Pour mesme raison, je ne dirai que peu de chose au prix des longs traittez qui en ont esté faits, des diverses procedures et productions de titres qui se firent à Rome et ailleurs, touchant les contrariantes pretentions du Roy et de M. de Savoye, sur le marquisat de Saluces (1), lesquelles consumerent beaucoup plus de temps qu'il n'estoit convenu par le compromis pour l'arbitrage remis au Pape; lequel, par certaines offres que luy fit un ambassadeur de M. de Savoye (qui sembloient conclurre qu'il s'entendit avec le Roy, sous l'esperance à luy donnée, que sentenciant en sa faveur, il donneroit ledit marquisat à un de ses nepveux pour le tenir en hommage lige de la couronne de France), prit sujet de se desporter pour tousjours du susdit arbitrage. Pendant tous lesquels temps de ses debats et contestations par tiltres et papiers, M. le duc de Savoye ne laissa pas d'avoir envoyé en France, à diverses fois, les sieurs de Jacob, de la Rochette, de Lullins, de Bretons et de Roncas, pour essayer s'il n'y auroit point moyen de traitter quelque chose plus advantageux pour luy avec la propre personne du Roy, qu'il ne voyoit apparence de l'esperer par le jugement du Pape ny les assistances d'Espagne.

Tous lesquels deputez faisant fondement sur la

(1) *Le marquisat de Saluces :* c'étoit un fief mouvant du Dauphiné, sur lequel la maison de Savoie n'avoit aucun droit. (Note de l'abbé de l'Écluse.) Le duc de Savoie, dont il est ici question, étoit Charles-Emmanuel I, dit le Grand.

grande faveur que l'on disoit que vous possediez lors (laquelle estoit plutost neantmoins en l'opinion des hommes qu'en effet, d'autant que le Roy, comme prince sage, n'ayant jamais aimé à se coiffer de favoris inutiles et par simple humeur et fantaisie, tous les plus accreditez des siens ne se trouvoient jamais avoir de pouvoir ny d'authorité en la resolution des affaires qu'à proportion de leurs bons conseils, utilité de leurs services et vertus), vous en parlerent souvent, vous donnant de grandes asseurances de l'amitié de leur maistre, de l'estime qu'il faisoit des bonnes parties qui estoient en vous, et de l'intention qu'il avoit de ne laisser point long-temps, sans digne recognoissance, les obligations que vous acquerriez sur luy, en facilitant son accommodement avec le Roy, sans la perte de ce qui estoit justement sien. Mais nonobstant tous leurs beaux discours si ne peurent-ils tirer autre responce de vous, sinon que vous ne desiriez emporter autre remuneration de toutes vos actions que la seule gloire et loüange d'avoir tousjours esté utile et loyal serviteur de vostre Roy, en ne luy conseillant jamais rien de dommageable ny de honteux, comme seroit ce delaissement par apparence de force. Que si M. de Savoye avoit quelque gratification à desirer de Sa Majesté, il la falloit attendre de sa pure liberalité, qui ne seroit jamais dite telle, tant que la chose à luy demandée ne seroit pas en son absoluë disposition, mais possedée par un autre; ne doutant nullement aussi que les choses estans remises en l'estat convenable à la dignité d'un si grand Roy, qu'il n'en usast apres, ainsi qu'il appartenoit à son eminente vertu et haute renommée.

Lequel mesme langage ces deputez ayant aussi entendu de la propre bouche du Roy, sans leur donner nul plus grand esclaircissement de ses intentions, ils commencerent à se douter que leurs voyages ne seroient pas de grande utilité par la voye qui leur avoit esté ordonnée de suivre ; et partant, afin de se faire estimer habiles negociateurs en ne retournant pas les mains vuides, ils voulurent essayer d'en tirer quelque fruit par une autre maniere ; dequoy ils conceurent esperance, ayant entendu, par hazard, et comme les uns et les autres discouroient par-cy par-là, des plaintes et bruits de divers mescontentemens ; lesquels, ayans voulu davantage approfondir, et les trouvans plus communs qu'ils ne se fussent peu imaginer (comme c'est l'ordinaire des gens oysifs, et sur tout des courtisans françois, de se plaindre quasi tousjours du gouvernement present du Roy et de ses principaux ministres, et d'envier ceux qu'ils voyent plus employez qu'eux, et tout cela le plus souvent sans sçavoir pourquoy), ils firent sur telles nivelleries et paroles vaines jettées en l'air un fort grand fondement ; se vindrent à persuader, que si une fois leur maistre pouvoit venir luy mesme en personne en cette Cour, il luy seroit facile, par l'authorité de sa presence, la gravité de ses discours, ses deceptives cajoleries et ses insignes liberalitez, de fomenter de sorte tels mescontentemens, que venant à produire des fruits conformes à telles semences, le Roy trouveroit assez de besongne taillée dans son propre Estat, sans en aller chercher chez ses voisins ; ne considerant pas que la legereté des hommes est ordinairement telle, mais sur tout celles des courtisans françois, que

comme ils s'alterent facilement pour un rien, aussi s'appaisent-ils tout de mesme pour fort peu de chose, voire arrive fort souvent qu'une bonne œillade, un doux sousris, une loüange, une gracieuse parole et une accollade de leur Roy, change les cœurs les plus ulcerez, et leur fait protester tout haut d'employer biens et vies pour son service.

Tellement que sur semblables presuppositions, M. de Savoye tesmoigna de grandes froideurs aux Espagnols, refusa son fils aisné et sa fille aisnée au roy d'Espagne, qui les luy demandoit pour estre nourris pres de luy avec offres de les entretenir de toutes choses, et leur donner un équipage digne de la grandeur de la maison d'Espagne de laquelle ils estoient sortis, et se resolut de s'en venir en France, ses imaginations le portant à s'estimer si adextre, si eloquent, fin et rusé, qu'il s'accommoderoit en tout et par tout avec le Roy, et conserveroit tout ensemble son marquisat. Et en cette maniere, sur telles causes, et pour telles raisons, fut entierement rompu tout l'arbitrage du Pape, et le Roy, qui avoit avec difficulté permis au duc de Savoye de venir en France, disposé à recouvrer le sien par la voye des armes, si l'arrivée du duc ne luy apportoit le contentement qu'il avoit tesmoigné aux siens d'en attendre, et mesme luy en avoit fait sentir quelque chose par une sienne lettre.

Cependant sur les advis receus par Sa Majesté, que le duc de Biron, en un voyage par luy fait en Guyenne, avoit usé de carresses excessives à l'endroit de toute la noblesse, gratifié de plusieurs dons et liberalitez les plus remuans et accreditez d'icelle,

tenu table ouverte fort splandide à tous venans, et des propos fort insolens et audacieux au milieu du vin et des viandes, esloignez du respect deu à son Roy; et qu'en d'autres provinces quelques autres grands du royaume, dont les humeurs estoient plus cachées, y faisoient des menées sourdes et pratiques sous-main, qui valloient encor moins que ces escapades publiques et propos enflez de vent du duc de Biron. Sur telles nouvelles dont Sa Majesté vous parla, elle se resolut d'aller passer son esté à Bloys, sous pretexte d'y manger des melons ; mais, en effet, afin qu'estant plus proche des lieux où s'espandoient ces mauvaises semences, et toutes ces rumeurs dont l'on bruyoit, il les descouvrit plus facilement, ou amortist entierement (comme tout cela luy succeda fort heureusement pour lors), son approchement, son humeur douce, ses propos familiers, ses agreables cajoleries, son habilité à pratiquer les esprits et descouvrir les ruses et menées d'autruy, et sur tout cette valeur incomparable et diligence admirable à courir aux occasions produisans tous ces effets.

En ce lieu de Bloys vous vint trouver la princesse d'Espinoy (1), avec ses trois fils et sa fille aisnée (la jeune estant nourrie avec la marquise de Roubais, vostre tante et la sienne, veufve du vicomte de Gand, vostre oncle et vostre parrain), pour vous requerir d'assistance contre les violences des prince et princesse de Ligne leurs parens et les vostres, lesquels leur usurpoient tout leur bien, et de vouloir accepter la tutelle de ses fils, qui vous avoit esté defferée comme

(1) *La princesse d'Espinoy* : Hippolyte de Montmorency, veuve de Robert de Melun, prince d'Épinoy.

estant le plus proche de leurs parens, du costé paternel en France : ce que vous fistes fort franchement apres en avoir parlé au Roy, qui promit d'appuyer vos demandes de son authorité ; et pour dire en trois lignes toute cette histoire qui dura six ou sept ans, vous retirastes pres de vous ces trois jeunes seigneurs et les entretinstes comme vos propres enfans, jusques à ce que vous leur eussiez fait rendre quelque six vingt mille livres de rente en fonds de terre qui leur avoient esté usurpez.

Ceux de Tours vindrent aussi à Bloys pour vous parler de faire défendre l'entrée de toutes sortes de manufactures estrangeres, se faisant forts de fournir toute la France de semblables estoffes. Vous leur remonstrastes combien à l'execution ils trouveroient leur proposition difficile, et qu'il falloit auparavant faire un grand establissement pour les soyes et le tirage de l'or et l'argent, et considerer de quelle perte seroit cause telles défences si soudainement faites pour toutes les autres villes qui trafiquoient hors le royaume. Mais ne se laissant pas persuader à vos raisons, ils s'addresserent à la propre personne du Roy, laquelle ils soliciterent ou plustost importunerent tellement, par le moyen d'amis et de presens, qu'enfin, pource que vous ne voulustes pas insister à soutenir vostre opinion, ils obtindrent ce qu'ils demandoient. Mais tout cela ayant esté ainsi basty sans les fondemens necessaires pour un si grand dessein, s'en alla, dans six mois, en ruine, les incommoditez que quasi toute la France recevoit de ces défences ayant contraint le Roy de les revocquer, estant à Lyon.

La mort de la duchesse de Beaufort ayant fait cesser les difficultez que plusieurs avoient faites de parler au Roy de se vouloir marier, peu de gens de bien voulans parler en faveur d'elle, et tous craignans d'attirer sa mal-veillance sur eux en parlant pour une autre, chacun commença lors d'en presser le Roy ouvertement. Le parlement en corps, par la bouche de son procureur general, et plusieurs autres corps et compagnies, luy en firent des remonstrances, appuyées de si fortes raisons et pleines de tesmoignages d'une tant sincere et universelle affection de ses peuples, que ces choses, jointes au desir qu'il avoit toûjours eu de pouvoir laisser des enfans legitimes qui luy succedassent au royaume, et pussent joüyr des doux fruicts que tant d'amertumes qu'il avoit goustées et de penibles travaux qu'il avoit pris, luy avoient enfin fait savourer, le firent resoudre aux solicitations necessaires pour parvenir à un tel bien.

Et dautant que la Reine, duchesse de Valois, estoit celle qui pouvoit le plus advancer ou retarder un si bon œuvre, duquel elle s'estoit toûjours monstrée fort alliennée, disant tout haut (car c'estoient ses propres termes et ceux des lettres qu'elle vous avoit escrites sur ce sujet) qu'elle ne donneroit jamais son consentement pour parvenir à la dissolution ou nullité de son mariage, tant qu'elle estimeroit que l'on voulut donner l'honneur dont elle se verroit privée, à cette bagasse de Gabriele (car le despit ne luy permettoit point de nommer lors autrement madame la duchesse de Beaufort), le Roy desirant de l'adoucir et rendre plus traittable, luy escrivit une lettre de complimens et civilitez, et pour fin, disoit luy avoir bien voulu

donner advis des grandes instances qui luy estoient faites par tous ses peuples universellement, autant grands que petits, de vouloir donner à la France des enfans legitimes qui luy peussent succeder au royaume; mais qu'il n'y avoit pas seulement voulu penser, sans sçavoir auparavant quelle pouvoit estre là dessus son intention, afin de s'y conformer. Il voulut aussi que vous luy en escrivissiez, mais plus expressément et clairement qu'il n'avoit fait, sçachant la grande confiance qu'elle vous avoit tesmoignée depuis quelques années; vostre lettre estant telle que s'ensuit.

Lettre de M. de Rosny à la reine Marguerite, et sa responce.

MADAME,

Ayant recognu par la responce dont il plut à vostre Majesté d'honorer la lettre que je luy escrivis de la ville de Rennes, que mes inclinations à vous rendre tres-humble service, mes emplois à procurer vostre contentement, joye et felicité, et mes desirs à la production des effets, vous avoient esté non seulement bien agreables, mais que vostre grand jugement et singuliere prudence avoient tesmoigné de vouloir prendre une telle confiance en ma prud'hommie, foy et loyauté, que vous leur remettriez volontiers tout le soin et la conduite d'une affaire de telle eminence, lesquelles graces et faveurs qui devancent de bien loin mes merites, m'ont si fort augmenté le courage, qu'en mesnageant (comme j'ay desja fait et continueray cy-apres) les esprits qui en ont eu et auront besoin, et prenant les temps, les saisons et les occasions bien à propos, toutes mes soli-

citations jointes à celles de M. l'Anglois (1), qui vous sert icy fort industrieusement et loyalement, ont desja rencontré de tant favorables conjonctures, et sur tout de tant amiables dispositions en l'esprit et bon naturel de nostre vertueux Roy, qu'il n'y a rien de nul costé qui ne prenne le chemin de vostre entier contentement, et vous puis respondre que vostre Majesté rencontrera toute sorte de facilité aux expeditions qui luy seront necessaires sur ce sujet, le Roy m'ayant desja commandé celles qui dépendent de mes charges et recommandé la solicitation des autres : à quoy je ne manqueray pas, vous en donnant ma foy et ma parole ; vous suppliant tousjours de vouloir croire absolument le conseil de ceux qui sont tout à vous en cette Cour, desquels M. l'Anglois sçait les noms, qui sçavent mieux que nuls autres, les voyes et les sentiers qu'il vous faut tenir pour posseder un heur certain et entiere felicité. A quoy esperant que vous ne manquerez non plus que moy à les procurer incessamment, je prieray le Createur, Madame, qu'il vous augmente ses sainctes graces et benedictions.

De Paris, ce 6 de mars 1599.

Responce de la reine Marguerite à M. de Rosny.

Mon cousin, je commence à prendre bonne esperance de mes affaires, puis que j'ay tant d'heur que vous les voulez prendre en vostre protection, comme

(1) *M. l'Anglois:* Langlois avoit été l'un des échevins de Paris qui avoient le plus contribué à soumettre cette ville à Henri IV. Ce prince l'avoit récompensé par une charge de maître des requêtes. Il étoit à la Cour l'agent de Marguerite de Valois.

vos lettres m'en asseurent : j'en desire l'advancement avec bon succez, pour advancer le contentement du Roy et celuy de tous les bons François, que vous m'escrivez desirer si ardemment de voir des enfans legitimes au Roy, qui luy peussent sans dispute succeder à cette couronne qu'il a retirée de ruyne et dissipation avec tant de labeurs et perils, que si j'ay cy-devant usé de longueurs et interposé des doutes et difficultez, vous en sçavez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place une telle descriée bagasse, que j'estimois sujet indigne de la posseder, ny capable de faire joüyr la France des fruicts par elle desirez. Mais maintenant que les choses sont changées, par un benefice du ciel, et que je ne doute nullement de la prudence du Roy et du sage conseil de ses bons serviteurs pour faire une bonne élection, lors que je la verray faite, une seureté à mes affaires, à mes titres et à ma condition et forme de vivre (car je veux achever le reste de mes jours en repos de corps et tranquillité d'esprit), en quoy le Roy et vous pouvez tout, je m'accommoderay à tout ce qui sera convenable et que vous mesme me conseillerez. Sur tout asseurez moy ma pension et l'argent pour payer mes creanciers, afin qu'ils ne me tourmentent plus, ainsi que j'ay donné charge à M. l'Anglois de vous le requerir en mon nom, et vous m'obligerez à le recognoistre en tout ce qui dependra de moy ; prenez-en donc asseurance et me tenez pour vostre plus affectionnée et fidelle cousine,

MARGUERITE.

A Usson, ce 29 juillet 1599.

Or, dautant que les lettres ne peuvent repliquer

aux objections des raisons qu'elles contiennent, et que la presence d'une personne de sens, jugement et qualité, capable d'user de toutes ces choses en temps et à propos, est beaucoup plus efficacieuse à persuader, qu'un simple papier, le Roy rendit porteur de ses lettres, le susdit sieur l'Anglois, tres-habile homme, que la Reine, duchesse de Vallois, aimoit, et qui avoit esté fait maistre des requestes, gratis, pour avoir esté un des plus adextres instrumens de la reduction de Paris; lequel s'acquitta si dignement de sa charge, qu'il obtint de cette princesse tout ce qui s'en pouvoit desirer. De sorte qu'ayant elle mesme escrit de sa propre main au Pape, en tels termes et substance qu'il avoit esté jugé necessaire, le cardinal d'Ossat eut charge de soliciter sa Saincteté et le sieur de Sillery, ambassadeur, de faire le semblable, soit conjoinctement, soit separément, selon qu'ils le jugeroient plus à propos; lequel se cognoissant par la mort de madame la duchesse de Beaufort (à laquelle il avoit obligation, ayant esté envoyé à Rome à son instance et pour servir à ses intentions, telle qu'il a esté dit cy-devant, avec asseurance des seaux luy succedant bien), delivré de la crainte de voir sa solicitation pour le desmariage du Roy, suivie d'un autre qui seroit reprouvé d'un chacun et luy tourneroit à opprobre, il y proceda bien plus hardiment et franchement qu'il n'avoit osé faire, et se rendirent ces deux personnages si adextres et heureux negociateurs, que le Pape commit les sieurs cardinal de Joyeuse, l'archevesque d'Arles et l'evesque de Modene, son nonce en France, pour proceder en cette affaire en cognoissance de cause, laquelle fut decidée

par la voye de nullité et non de dissolution. Dequoy nous laissons les particularitez aux historiens, aussi bien que de plusieurs autres affaires qui se passerent pendant le sejour du Roy à Bloys, comme de l'estat de chancelier (1) donné au sieur de Bellievre et celuy de controolleur des finances au sieur de Vienne, favorisé de vous; l'advis donné au Roy par un capucin de Milan, d'un assassin qui avoit dessein sur sa vie, lequel fut pris; les plaintes du roy d'Espagne, sur le grand nombre de François qui alloient librement en Hollande, sur lesquelles furent faites quelques deffences; la permission demandée au Roy par M. de Mercœur pour aller en Hongrie; la nouvelle que le Roy eut de la déposition du roy de Suede par les estats du royaume, et de l'installation du duc Charles, nommé auparavant duc de Supermanie, son oncle, à la couronne, au lieu de luy, et vostre establissement en la charge de grand-voyer de France, dont s'ensuit la teneur de vos provisions que nous ne transcrirons point estant enregistrées par tout.

CHAPITRE XXVII.

Passion du Roi pour mademoiselle d'Entragues. Il lui fait une promesse de mariage. Rosny déchire cet écrit. Suite de l'affaire du marquisat de Saluces. Rosny devient grand maître de l'artillerie.

Sur la fin de l'esté, le Roy s'en retourna vers Paris et Fontaine-bleau, où ceux qui ne s'entrete-

(1) *L'estat de chancelier*: le chancelier de Chiverny étoit mort le 29 janvier 1599, à l'âge de 72 ans.

noient en quelque credit aupres de luy qu'en le servant és plaisirs et voluptez, et n'avoient autres parties pour se faire estimer, sinon quelques entregents de Cour, faire quelques contes pour rire, jetter des exclamations sur tout ce qu'il disoit, et l'accompagner aux banquets et autres lieux de desbauches, luy loüerent tellement les beautez, gentil esprit, cajoleries et bons mots de madamoiselle d'Antragues (1), qu'ils luy firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir, et enfin de l'aymer. Vous vistes naistre ses nouvelles amours avec grand regret, et en eustes encor plus de desplaisir, apprenant que ce bec affilé, par ses bonnes rencontres, luy rendroit sa compagnie des plus agreables, et voyant passer cette affection si advant qu'il vous fallut (nonobstant que vous eussiez à faire fonds extraordinaire cette année, de trois à quatre millions, pour le renouvellement de l'alliance des Suisses) trouver cent mille escus pour donner à cette baquenaut; laquelle ne finist neantmoins pas là ses habilitez et artifices, ny n'executa pas ce dont elle avoit donné toute asseurance; mais adjoustant ruse à subtilité, elle fit intervenir son pere et sa mere à la traverse, pour l'observer de si pres, qu'il parut estre hors de sa puissance de trouver un lieu commode pour l'accomplissement des promesses qu'elle avoit faites pour ces cent mille escus, sur lesquelles se trouvant pressée par le Roy, elle luy di-

(1) *Madamoiselle d'Antragues :* Catherine-Henriette étoit fille de François de Balzac et de Marie Touchet, qui avoit été maîtresse de Charles IX. Le comte d'Auvergne étoit son frère utérin. Quoiqu'elle fût fort jeune, son esprit remuant, sa malignité et ses talens pour l'intrigue la rendoient très-dangereuse.

soit ne manquer nullement de bonne volonté, en son endroit, mais qu'il falloit aussi essayer d'avoir celle de ses pere et mere favorable, afin qu'ils ne l'observassent plus de si pres, à quoy elle mesme travailleroit de son costé à en trouver les moyens. Lesquels, apres plusieurs longueurs et remises, elle dit n'avoir peu estre ployés à consentir tout ce que le Roy auroit agreable, sinon que, pour garantir leur conscience envers Dieu et leur honneur parmy le monde, Sa Majesté luy voulut faire une promesse de mariage, qu'elle avoit fort essayé à les faire contenter que ce fut de paroles en leur presence, mais qu'ils n'avoient pas voulu, et s'estoient du tout opiniastrez à en avoir une par escrit, quoy qu'elle s'en fut moquée et leur eust remonstré que l'une n'estoit pas plus asseurée que l'autre, sçachant bien qu'il n'y avoit point d'official suffisant pour citer un homme qui avoit tant de courage et si bonne espée, et qui pouvoit tousjours produire en toute occasion trente mil hommes bien armez, et trente canons pour maintenir son dire; mais que neantmoins, puis qu'ils s'arrestoient tant à cette vaine formalité, s'il l'aimoit autant qu'elle faisoit luy, il ne devoit pas faire difficulté de les satisfaire en cela, se contentant pour son regard qu'elle fust avec toutes les conditions qu'elle sçavoit bien estre par luy desirées; et sceut cette pinbeche et rusée femelle cajoler si bien le Roy, le tourner de tant de costez et gagner de telle sorte tous les porte-poulets, cajoleurs et persuadeurs de desbauches qui estoient tous les jours à ses oreilles, pour luy proposer qui un plaisir et qui un autre, qu'il se laissa enfin persuader à faire cette promesse; puis qu'au-

trement ne pouvoit-il avoir l'effet de celle qui luy avoit desja tant cousté, et luy avoit tant de fois esté faite promesse.

Et comme il faisoit lors fort peu de choses, quelques grandes ou petites qu'elles pûssent estre, sans vous en communiquer quelques choses, un matin, estant à Fontaine-bleau, comme il estoit prest de partir pour aller à la chasse, il vous envoya querir, et vous ayant pris par la main, vous mena seul en sa premiere gallerie; puis vous dit qu'ayant accoustumé de vous faire part de tous ses secrets, il vouloit bien maintenant vous faire voir une chose qu'il faisoit pour la conqueste d'un pucellage que peut-estre il n'y trouveroit pas; et lors, vous mettant un papier entre les mains et se tournant de l'autre costé, avec une certaine façon, comme s'il en eust eu honte de vous le voir lire, vous dit : « Lisez cela, et puis « m'en dites vostre advis. » Lequel ayant leu, vous trouvastes que c'estoit une espece de promesse de mariage qu'il faisoit à cette madamoiselle d'Antragues, et sommes marris que vous n'ayez retenu coppie d'icelle, afin de l'incerer icy en ses propres termes (encor qu'elle ait depuis bien veu du pays); mais en substance, nous sçavons qu'elle portoit une condition qui de sa propre nature la rendoit nulle de toute nullité, n'estant qu'une asseurance de l'espouser au cas que dans un an il eut d'elle un enfant masle. Laquelle ayant leuë vous vous en revinstes vers le Roy, ce papier tout ployé à la main; lequel vous ayant demandé ce qu'il vous en sembloit, vous luy respondistes n'avoir pas assez medité sur une tant importante affaire en son affection, pour en dire ce

qu'il vous en sembloit : « La, la, vous dit le Roy,
« parlez-en librement et ne faites point tant le dis-
« cret; vostre silence m'offence plus que ne sçau-
« roient faire toutes vos plus contrariantes paroles :
« car sur un tel sujet, que je me doute bien que vous
« n'approuverez pas quand ce ne seroit que pour les
« cent mille escus que je vous ay fait bailler avec
« tant de regret, je vous promets de ne me fascher
« de rien que vous me puissiez dire : partant parlez
« librement et me dites ce qu'il vous en semble; je le
« veux et vous le commande absolument. — Vous le
« voulez donc, Sire, et me promettez de n'en estre
« point en colere contre moy, quoy que je puisse dire
« et faire. — Ouy, ouy, dit le Roy, je vous promets tout
« ce que vous voudrez, car aussi bien pour vostre
« dire n'en sera-il ny plus ny moins. » Et là dessus
en prenant cette promesse comme si vous luy eussiez
voulu rendre ; mais au lieu de la luy mettre en main,
vous la deschirastes en deux pieces. « Voilà, Sire,
« puis qu'il vous plaist le sçavoir, ce qu'il me semble
« d'une telle promesse. — Comment, morbieu ! ce
« dit le Roy, que pensez vous faire, je croy que
« vous estes fou? — Il est vray, Sire, dites vous, je
« suis un fou et un sot, et voudrois l'estre si fort que
« je le fusse tout seul en France. »

« Or bien, bien, dit le Roy, je vous entends bien
« et ne vous en diray pas davantage, afin de vous
« tenir parole; mais rendez moy ce papier. — Sire,
« sans vostre expres commandement, je me fusse
« bien gardé d'entreprendre ce que j'ay fait, encor
« que s'il vous souvient bien de ce que vous m'avez
« autresfois dit de cette fille, et de son frere, du temps

« de madame la duchesse (1), des langages que vous « en teniez tout haut, et des commandemens que « vous me fistes faire à tout ce bagage (car ainsi ap- « pelliez vous lors la maison et famille de M. et ma- « dame d'Antragues), de sortir de Paris, vous seriez « un peu plus en doute que je ne vous voy, de trou- « ver la pie au nid, et en tout cas jugeriez vous que « ce n'est pas une piece qui merite d'estre acheptée « cent mil escus (et Dieu voulut qu'il ne nous en « coutast pas plus à l'advenir), et encor moins d'un « tel papier, vaille que vaille, lequel apprestera « aux malins matiere pour parler mal à propos de « vostre Majesté : voire ne doutay-je point que les « vivacitez de vostre esprit et les lumieres de vostre « grand jugement n'agiront jamais puissamment en « vous, que vostre Majesté ne recognoisse que vous « destruisez tous les preparatifs de vostre desmariage, « et par consequent vous-vous ostez les moyens d'en- « trer en un legitime mariage, dautant que cette pro- « messe estant divulguée (car l'on ne vous la de- « mande point à autre fin), jamais la Reine vostre « femme ne fera les choses necessaires pour valider « vostre desmariage, ny mesme le Pape n'y appor- « tera-il son authorité apostolique, et cela sçais-je de « science. »

Le Roy vous escouta tout du long, et puis, sans vous rien respondre, sortit de la gallerie, entra dans son cabinet, demanda de l'ancre et du papier au sieur de Lomenie, et y ayant demeuré environ demy quart-d'heure à faire, comme vous le conjecturiez, un

(1) *Du temps de madame la duchesse :* Rosny parle ici de la duchesse de Beaufort.

autre pareil escrit de sa main, il en ressortit; et quoy qu'il vous rencontrast en bas, si monta-il à cheval devant vous sans vous dire un seul mot, et s'en alla chasser vers le bois Males-herbes, où il sejourna deux jours entiers ou environ.

Quelque temps apres le Roy vous ayant mandé sur les lettres qu'il venoit de recevoir de M. de Lesdiguieres, par lesquelles il luy mandoit (car il vous les monstra) qu'encor que M. de Savoye preparast son équippage pour venir en France visiter Sa Majesté, et fist courir le bruit qu'il venoit à dessein de la contenter, que neantmoins il faisoit fort travailler aux fortifications de ses places, tant de Savoye que de Bresse, et y assembloit une merveilleuse quantité de vivres, armes et munitions, et parloit-on sourdement qu'il avoit renvoyé en Espagne pour se remettre bien avec ce Roy, et à Rome vers le Pape, pour le persuader à vouloir renoüer le compromis, et luy ayder à faire en sorte que les François ne se vinssent point nicher de l'autre costé des monts, et que c'estoient de tres-dangereux voisins pour luy et pour tous les autres princes d'Italie, sur tout ayant un tel Roy pour leur commander; le Roy, dis-je, sur telles lettres vous ayant envoyé querir, vous dit :

« Mon amy, la prudence m'oblige de juger par « toute la vie qu'a demenée M. de Savoye, par ses « procedures dernieres en ce qui a regardé les dif- « ferends du marquisat de Saluces, par celle de « tous ses agens qu'il m'a envoyez, par l'opinion cou- « rante de luy dans l'esprit des hommes qui ont « passé par ses mains, par des lettres tant expresses « que j'ay receuës de M. de Lesdiguieres, par celles

« que M. de Ville-roy receut, il y a trois jours, des « sieurs du Passage et du comte de Carces, lesquelles « je luy commanday de vous faire voir, et par une « infinité d'autres semblables advis que j'ay receus « de Rome, de Florence et autres lieux d'Italie, que « cet homme pense estre si eloquent, si subtil, fin et « rusé, qu'il est capable de circonvenir et abuser tout « le monde. Or, y a-il déja trop long-temps qu'il « m'amuse de belles paroles, et croy, quant à moy, « qu'il ne vient icy que pour essayer de mener les « choses de longue, gaigner mes principaux servi- « teurs, et faire des pratiques et menées dans mon « royaume; à quoy il nous faut donner ordre soigneu- « sement, en le pressant de me resoudre prompte- « ment, et luy faisant voir que je ne suis pas de ces « oyseaux niais, propres à se laisser duper et prendre « en tels lacs. Tellement que, pour vous en dire mon « opinion, je croy que ce differend du marquisat ne « se vuidera point que les armes en la main et à bons « coups de canon, y ayant plusieurs fortes places en « Bresse, Savoye et Piedmont qu'il nous faudra ne- « cessairement attaquer, et partant j'auray plus de « besoin d'artillerie et d'un bon grand maistre sur « telles occasions, que de tous autres capitaines et « gens de guerre, ne tenant pas M. de Savoye suffi- « sant, veu qu'il s'est mis mal avec Espagne, et qu'il « est mal voulu de tous les autres princes d'Italie, à « cause de son esprit inquieté et de ses ambitions des- « mesurées, enrageant de despit de ce que son bon « beau-pere (1) ne luy a laissé pour suppléement de « partage de sa femme, qu'un crucifix et l'image de la

(1) *Son bon beau-pere* : Philippe II avoit donné au duc de

« Vierge, au lieu qu'il a donné à son autre fille toutes
« les dix-sept provinces des Pays-Bas et la Franche-
« Comté, ce qui vaut beaucoup mieux que les deux
« Castille ny le Portugal : or, vous ay-je dit tout cecy
« afin que nous advisions, vous et moy, quel ordre
« je pourray donner à mon artillerie, ayant un grand
« maistre qui n'y entend rien du tout, voire qui n'est
« ny capitaine ny soldat. Je recognois bien, mainte-
« nant que j'ay besoin de gens de courage et de capa-
« cité, la faute que j'ay faite de ne vous avoir pas
« baillé cette charge, lors que Sainct Luc fut tué,
« comme je vous en fis dés lors quelque ouverture,
« et ne suis pas à me repentir de m'estre laissé em-
« porter aux prieres et larmes, voire, puisse-je dire,
« aux importunitez de madame la duchesse en faveur
« de son pere. Mais la chose estant faite, et ne luy vou-
« lant pas oster sa charge par force ny avec affront,
« dautant qu'il est grand pere de mes enfans, je me
« suis advisé d'un expedient par le moyen duquel je
« pourray estre bien servy si vous m'y voulez ayder,
« comme je vous en prie et veux croire que vous ne
« m'en refuserez pas, qui seroit de retirer du vieil
« Born sa charge de lieutenant general de l'artille-
« rie, de laquelle aussi bien il cherche à se défaire
« et m'en a fait demander permission, la faire eriger
« en tiltre d'office, luy donner autant de pouvoir sur
« tous les lieutenans provinciaux dans les provinces
« comme il y en a dans les armées, lors qu'il n'y a
« point de grand maistre, l'excepter des provisions
« d'iceluy et augmenter les gages et appointemens ; et

Savoie une de ses filles, et lui avoit probablement fait espérer qu'il le maintiendroit en possession du marquisat de Saluces.

« lors, estant rendu ainsi honorable, ma resolution
« seroit de la bailler à un certain homme que je co-
« gnois et vous aussi, qui a le courage bon, l'esprit
« vif, est actif, diligent, a tousjours affectionné cette
« fonction, et tesmoigné, en plusieurs occasions, qu'il
« n'en est pas ignorant; lequel en estant ainsi par
« moy pourveu, pourra faire la charge entiere de
« l'artillerie, reservé les provisions aux offices, tout
« ainsi que s'il estoit grand maistre, car je feray en
« sorte que M. d'Estrée ne se trouvera point dans les
« armées ny dans les provinces, estant resolu, dés-
« à-present, sous pretexte d'honneur, de l'attacher
« au gouvernement de la ville de Paris. Or, devinez
« maintenant qui est cet homme-là, et m'aydez à
« luy persuader de vouloir prendre cette charge, car
« il est fort de vos amis. »

Tous ces discours, pleins de tels preparatifs à la persuasion (à ce que vous nous en avez dit), vous mi-partirent tellement l'esprit et l'attacherent si bien à penser sur tous autres, que vous ne songeastes jamais à vous mesme : tellement que vous luy repartistes naifvement que vous ne pensiez point cognoistre personne assez entendu et qualifié pour commander absolument à tout ce qui dépendoit de l'artillerie, qui voulut s'assujettir sous les bizarres commandemens d'un tant impertinent et peu qualifié grand maistre; mais qu'aussi n'appartenoit-il qu'à Sa Majesté, qui estoit parfaite au mestier de la guerre, de cognoistre fort bien les capacitez d'un chacun en iceluy; et partant le priez-vous de le vouloir nommer sans s'en attendre à vous, qui ne laisseriez pas d'en dire vostre advis, puis qu'il vous le commandoit, encor qu'il ne

vous appartint pas de faire un jugement contraire à ses sentimens.

« Or bien donc, dit le Roy en se souriant et vous « mettant sa main sur la vostre, voyons ce qu'il vous « semble de cet homme-là que je veux dire, lequel « se nomme le marquis de Rosny : le cognoissez vous « bien?—Ouy, Sire, dites vous aussi tost, je le cognois « fort bien et ne le tiens nullement capable d'exercer « cette charge, sur tout ayant pour superieur un « homme duquel il ne sçauroit rien apprendre, ny « mesme en recevoir les commandemens sans honte : » car, pour ne vous rien celer, nous sçavons que vous estiez irrité de ce que le Roy vous ayant autresfois parlé de la charge principalle il vous reduisoit maintenant à un diminutif. « Comment, dit le « Roy, est-il possible que vous me vouliez refuser « d'une chose dont je vous prie avec tant d'affection, « où il y va de mon service et du bien de mon Es- « tat, et qui plus est me facilite le moyen de vous es- « tablir où je recognois bien que vous aspirez ?

« Sire, luy dites-vous, je n'aspire à rien qu'à ce « qu'il vous plaira, je vous supplie le croire ; aussi « ay-je desja tant d'autres affaires sur les bras que je « me tiens insuffisant d'en entreprendre davantage. « — Ce n'est pas où il vous tient, dit le Roy, car je « sçay que vous ne manquez pas de bonne opinion « de vous mesme, pour aspirer encor plus haut. « Mais puis que vous avez si peu d'esgard à mon « contentement et que vous preferez vos fantaisies à « mes prieres, je ne vous en parleray plus, vous « laisseray vivre à vostre mode, comme je feray « aussi moy à la mienne. » Et sur cela vous quitta

comme tout en colere; et neantmoins, comme vous le sceustes depuis, il ne laissa pas de faire parler à M. d'Estrée, pour le disposer à vouloir prendre récompense de sa charge, comme vous fistes bien aussi de vostre costé, par le moyen de madame de Nery, qui le gouvernoit absolument, sur laquelle trois mil escus, que vous luy fistes promettre par M. et madame du Pesché, eurent telle puissance, que huict jours apres celuy de la colere du Roy il vous envoya querir, sous ombre de plusieurs autres affaires dont il vous parla; puis, comme vous estiez desja à douze ou quinze pas de luy, il vous appella et vous dit : « J'a-« vois oublié à vous dire que j'ay tant fait avec « M. d'Estrée qu'en fin il s'est resolu à prendre ré-« compense de la charge de grand maistre; car je ne « fais pas comme vous, qui preferez vos fantaisies à « vostre propre bien, duquel je suis plus soigneux « que vous mesme, celuy de mes affaires y estant « aussi joint, car je viens de recevoir encor des « lettres qui me font tenir pour certain que nous ne « recouvrirons jamais nostre marquisat, sinon à coups « de canon, enquoy je recognois que vous estes ca-« pable de me servir; et partant, en oubliant toutes « mes coleres, advisez de traitter avec M. d'Estrée « pour sa charge : mais puis que je vous gratifie ainsi « franchement, advisez aussi à bien faire et à user « de vos diligences accoustumées pour preparer « toutes les choses necessaires en l'artillerie pour de « grands attaquemens. » Vous eustes encor quelques autres propos qui finirent par de grands remercimens et soubmissions de vostre part, et de grands tesmoignages de confiance de celle du Roy; en suitte des-

quels vous traitastes avec M. d'Estrée, moyennant quatre-vingts mil escus sans les menus suffrages, lesquels vous empruntastes à rente, et trois jours apres vous fûtes pourveu de l'estat de grand maistre de l'artillerie.

CHAPITRE XXVIII.

Rosny s'établit à l'Arsenal. Voyage du duc de Savoie à Paris. Ses intrigues. Le Roi consent à épouser Marie de Médicis.

Vos provisions de grand maistre de l'artillerie ainsi expediées, comme il a esté dit au chapitre precedent, et vostre serment fait, vous-vous en allastes loger à l'Arsenac, que vous trouvastes tres-mal basty, et encor plus dénué de pieces de canons, munitions et armes; à quoy desirant pourvoir, vous mandastes tous les officiers, desquels vous cassastes quatre ou cinq cens, qui estoient tous les valets des gens de justice, officiers de finances et d'escritoire, fistes des marchez avec les commissaires des salpestres pour une grande fourniture de poudres, avec des maistres des forges pour une merveilleuse quantité de boulets des six calibres, et de diverses sortes de fer pour ferrures d'affuts, avec les charrons et charpentiers, pour bon nombre de flasques, moyeux, raix, gentes, timons et entretoises, et avec des marchands estrangers pour fournir quantité de cuivres de messelle, rosette, potin, culot, hallebardes, estain, mitraille et autres metaux; tous lesquels marchez vous fistes voir au Roy, qui les voulut signer luy-mesme.

Or ayant esté en cette année 1599 reduits en vostre seule personne les charges de super-intendant des finances et de l'artillerie, comme il a esté dit, des bastimens par la resignation de M. de Sancy, et des fortifications par la mort de M. d'Incarville, vous essayiez de les administrer toutes quatre, en sorte que le Roy en pust recevoir contentement, le royaume accroissement et amelioration, et le peuple descharge et soulagement. Quinze jours apres que vous fustes logez dans l'Arsenac, le Roy vous y vint voir, et apres quelques discours sur le fait de vos charges, vous dit avoir receu advis que M. de Savoye se preparoit pour venir en France, et qu'il falloit donner ordre à Lyon afin de l'y faire recevoir honorablement, dautant que les courtoisies et civilitez volontaires estoient tousjours bien-seantes en tout temps, voire mesme entre ennemis, et partant que vous donnassiez ordre aux finances et à l'artillerie pour fournir ce que vous jugeriez necessaire pour sa reception : mais tout l'ordre que vous y donnastes, quoy que fort honorable, ne luy apporta pas tous les contentemens par luy desirez à son arrivée dans le royaume, dautant qu'à l'église Sainct Jean de Lyon luy furent refusez quelques honneurs (1) qui avoient accoustumé d'estre rendus aux ducs de Savoye comme comtes de Villars. Nous laisserons aux historiens tout ce qui se dit et fit sur ce sujet, sur son voyage et reception à Fontaine-bleau, son arrivée

(1) *Quelques honneurs* : le duc de Savoie prétendoit au titre de chanoine honoraire du chapitre de Lyon ; et il exigeoit qu'à son entrée dans l'église, le chapitre lui présentât la chappe et l'aumusse. Cet honneur lui fut refusé.

à Paris, ses procedures envers le Roy et ses serviteurs, leurs communs discours et les liberalitez dont ce prince usa aux estreines, dautant que vous n'eustes quasi nulle part en toutes ces choses, ayant mesmes refusé une boëte de diamants vallant quinze mil escus; et vous ramentevrons comme le Roy, trois jours apres son arrivée à Paris, vous ordonna de le traitter à l'Arsenac, d'y convier le duc de Savoye et les principales dames et principaux seigneurs de la Cour.

Or comme M. de Savoye, soit à dessein ou par hazard, fut arrivé long-temps avant les autres, il vous demanda aussi-tost où estoient toutes vos armes, munitions et artilleries; surquoy vous-vous trouvastes bien empesché, ayant honte de luy faire voir une maison si pauvre et desnuée de toutes ces choses qu'estoit l'Arsenac : tellement qu'au lieu d'aller aux magazins vous le menastes aux atteliers, ausquels vous faisiez ouvrer à puissance; et lors voyant quelque quarante affuts et roüages esquels on travailloit, vingt canons nouvellement fondus, et des provisions et preparatifs pour en fondre encor autant, il vous demanda que c'est que vous vouliez faire de tant d'artillerie nouvellement fonduë. Vous luy respondistes en riant : « Monsieur, c'est pour prendre Mont-me-« lian. » Lors il vous demanda : « Y avez vous esté ? « — Non, monsieur, dites-vous. — Vrayement je le « vois bien, respondit-il, car vous ne diriez pas cela; « Mont-melian ne se peut prendre. — Bien, bien, « monsieur, dites-vous, je vous en crois, neant-« moins, ne mettez pas le Roy en cette peine; s'il « me l'avoit commandé j'en viendrois bien à bout. « Mais je veux croire qu'il n'en sera point besoin,

« et que le Roy et vous, vous separerez bien contens « l'un de l'autre. — C'est là mon intention, ce vous « dit-il, et si ce n'est vous qui l'empeschiez tout ira « bien, car l'on m'a dit que vous ne luy donniez pas « conseil de me gratifier. » Sur cela le Roy arrivant à l'Arsenac et les dames aussi, il fallut changer de discours, puis peu apres aller souper.

Le soir mesme Sa Majesté nomma de sa part pour commissaires messieurs le connestable, chancelier de Bellievre, mareschal de Biron, vous, messieurs de Maisses et de Ville-roy; et M. de Savoye nomma, ce nous semble, M. de Belly son chancelier, messieurs le marquis de Lulins, de Jacob, le comte de Morette, le chevalier Breton et des Allimes, tous desireux que vous n'en fussiez pas, leur ayant esté rapporté que vous insistiez formellement au recouvrement du marquisat de Saluces, ou pour l'eschange d'iceluy, d'emporter toute la Bresse et tout le Rosne depuis Geneve jusques à Lyon.

Tellement que M. de Savoye (1) mettant en œuvre toutes sortes de pratiques et d'artifices pour essayer de vous disposer et rendre favorable à ses intentions, vous envoya un matin, cinq jours apres celuy des estreines, M. des Allimes; lequel, ensuitte de quelques complimens accoustumez en semblables visites receus et rendus de part et d'autre, vous dit que M. le duc son maistre l'avoit chargé de plusieurs propositions

(1) *Tellement que M. de Savoye:* le duc de Savoie étoit venu à Paris dans l'intention de séduire quelques grands seigneurs dont il connoissoit le mécontentement. Le Roi lui ayant offert un logement au Louvre, il le refusa, et s'établit au faubourg Saint-Germain, dans une maison isolée, afin d'y recevoir plus facilement ceux avec lesquels il vouloit traiter.

à vous faire; qu'il s'asseuroit que les ayant bien comprises et meurement considerées vous trouveriez grandement honorables et utiles pour le Roy et pour la France, et que comme telles et pleines de generosité, vostre esprit genereux les embrasseroit infailliblement; qu'il avoit aussi charge de vous presenter le portraict de ce prince, vous priant de le vouloir garder comme estant venu d'une fille de France, et luy resolu d'aymer et servir le Roy tout ainsi qu'un bon François, de se jetter dans tous les interests de la France, comme les choses qu'il avoit à vous dire en rendroient des preuves indubitables; et lors vous mit entre les mains le portraict dont il vous avoit parlé, estant dans une boëte d'or tant enrichie de tres-beaux diamants que vous l'estimastes valloir quinze ou vingt mille escus, laquelle, à nostre advis, vous tenta un peu; car, comme vous nous l'avez conté, vous la pristes sans accepter ny refuser, ny dire autre chose, sinon: « Monsieur, voyons un peu ce que vous avez à me « proposer, dautant que de la qualité de ces choses « depend la maniere de responce que je vous puis « faire. »

Surquoy il vous dit qu'il ne falloit point que vous estimassiez que M. le duc son maistre eut entrepris un voyage de telle consequence pour chose de prix si contemptible que le marquisat de Saluces; mais qu'ayant fait resolution, comme il vous l'avoit des-ja dit, d'estre François de faction comme il l'estoit de naissance, il vouloit ouvrir des moyens au Roy, lesquels luy faciliteroient l'obtention de l'Empire et la conqueste du royaume de Naples et du duché de Milan. Moyennant lesquels advantages il ne voyoit

rien qui pust divertir ny retarder un brave et judicieux esprit comme le vostre à conseiller au Roy de prodiguer un chetif marquisat de Saluces tout composé de loppins et pieces rapportées pour parvenir à la possession de si amples estats et magnifiques récompences ; qu'il vous prioit donc de representer ces choses au Roy, et luy donner vos bons conseils pour les luy faire genereusement embrasser, et lier à son service un prince de telle puissance, merite et vertu que M. le duc de Savoye son maistre, qui se vouloit unir inseparablement avec la couronne de France, comme il l'avoit desja suffisamment tesmoigné, s'estant mis en si mauvais mesnage avec les Espagnols à cause de ce voyage qu'il avoit fait en France contre leur gré.

Surquoy vous luy usastes de plusieurs remercimens, complimens et civilitez dont la substance fut, pour le regard des affaires d'estat, que le Roy ny vous n'aviez jamais affecté la restitution du marquisat de Saluces, ny pour la valeur ny pour la consistance d'iceluy, mais seulement pour l'honneur du Roy et du royaume, lesquels recevroient une grande honte et flestrisseure s'ils enduroient qu'il leur fut ainsi retenu par la vive force ; et partant ne pouvoit nullement M. le duc de Savoye rien faire de mieux ny de plus convenable à l'estat des affaires presentes (au moins selon vostre avis) que de remettre purement et simplement le marquisat de Saluces entre les mains de Sa Majesté, pour une plus ample preuve de l'affection qu'il disoit avoir envers elle et la France, puisqu'il se monstroit ainsi soigneux de conserver l'honneur et la gloire de l'un et de l'autre, laquelle restitution vous ne doutiez nullement que le Roy ne recogneust apres

comme il appartenoit à la dignité, prudence et generosité d'un si grand Roy, que la seule vertu, et non aucune ambition ny avarice, faisoit insister au recouvrement de ce marquisat, duquel la France avoit esté spoliée au temps qu'elle devoit esperer assistance et secours de M. de Savoye, tres-obligé au Roy Henry defunct, pour les graces et bien-faits qu'il en avoit receus à son retour de Polongne et encor depuis; et pour monstrer que telle estoit la disposition de l'esprit de Sa Majesté, et qu'elle n'avoit nulles fins ny passions ambitieuses, elle desiroit que la possession de l'Empire et des Estats de Naples et de Milan tombast plustost és mains de M. le duc de Savoye qu'és siennes propres; en quoy il luy ayderoit de son nom, armes et authorité, voire de sa propre personne, s'il voyoit les choses de telle facilité qu'il les faisoit, afin de luy donner moyen de partager royallement sa numereuse et florissante lignée.

Puis ayant ouvert et bien consideré la boëte d'or enrichie de diamants qu'il vous avoit baillée, vous en tirastes le portrait, et luy dites que vous le reteniez avec beaucoup d'honneur et de joye, pour la memoire continuelle qu'il vous donneroit de la bienveillance d'un si grand et vertueux prince que monsieur le duc son maistre, et luy tesmoigner que vous aviez de tous autres sentimens et inclinations pour luy qu'il ne se montroit disposé de croire; mais que pour la boëte, à cause de son prix excessif et que vous estiez de serment de ne recevoir jamais de presens de valeur que du Roy, vous le priez de la vouloir remporter.

Surquoy vous ayant respondu qu'il ne pouvoit se-

parer les gratifications de son maistre sans blasme et reproche, et fort insisté là dessus, vous luy rendistes l'un et l'autre; et finallement, apres plusieurs semblables discours, il se retira vers son maistre, auquel, par le recit de ce qui s'estoit passé, il donna fort peu d'esperance de pouvoir rien obtenir de vous qui peust estre desadvantageux au Roy ou à la France. Tellement que voyant ce premier moyen luy avoir esté peu fructueux, il tourna tout son esprit à faire en sorte que le Roy nommast un autre deputé en vostre place, qui ne fust pas si revesche et accariastre, car c'estoient les qualitez qui vous estoient données par luy et les siens, voire mesmes par aucuns de ceux du Roy. Lesquels voyant l'esprit de Sa Majesté fort difficile à ployer à leurs intentions, ils userent d'un autre stratagéme, qui fut que M. de Savoye prieroit Sa Majesté de trouver bon, puis que le Pape avoit esté nommé juge arbitre entre les parties, que le patriarche de Constantinople (1), estant nonce de Sa Saincteté, se trouvast à la conference, fut du nombre des députez en icelle, comme amy commun, ce que le Roy approuva, ne pensant point à leur finesse qui fut le lendemain. Le Roy ayant ordonné, à cause qu'il vouloit aller joüer au jeu de paulme de la Sphere, de tenir le conseil chez monsieur le connestable, il s'y rendit; en partant il commanda à tous de travailler, et à vous à l'oreille, il dit : « Prenez bien garde à tout, et que l'on ne me « trompe pas. » Et ainsi vous renvoya sans attendre vostre responce.

(1) *Le patriarche de Constantinople :* Bonaventure Calatagirone, général des Cordeliers.

Or, comme Sa Majesté fut partie, au lieu que vous estimiez les voir tous s'asseoir et travailler avec diligence, vous les vistes tous se separer deux à deux et trois à trois, et vous laisser seul, comme contagieux. Et puis ayant esté les uns apres les autres parler au susdit patriarche, finallement M. de Bellievre vint vers vous, et vous dit : « Monsieur, vous avez « tousjours esté bon François, et avez tant digne-« ment servy le Roy, et incessamment preferé le « public à vos interests particuliers ; je m'asseure que « vous ne voulez pas en user autrement, maintenant « qu'il est question d'un si grand affaire. — Non, je « vous asseure, monsieur, respondites-vous. » Lors il vous dit : « Monsieur, je parle pour ce bon-homme « de patriarche, qui est icy nonce de nostre Sainct « Pere ; il est en si grande reputation à Rome, car « il papege et dit que s'il s'étoit trouvé en conseil « avec un huguenot qu'il seroit perdu ; partant, mon-« sieur, nous vous prions tous de vouloir déferer « quelque chose à la fantaisie de ce bon-homme, « qui aime tant le Roy. — Jesus, monsieur, luy « dites-vous, je le veux bien ; partant je m'envois. » Et sans autre propos, fistes une grande reverence à toute la compagnie, qui pensoit estre bien despeschée de vous.

Mais comme vous pensiez sortir du logis de monsieur le connestable, vous rencontrastes le Roy sous le porche où il s'estoit arresté à parler à M. de Bellangre-ville, qui vous dit : « Où allez-vous ? est-ce « desja achevé ? — Non, sire, dites-vous, l'on n'a pas « seulement commencé. » Lors vous luy contastes tout ce qui est dit cy-dessus ; dequoy il entra en une

extréme colere, et vous dit : « Or retournez-vous « y-en, et s'il y a quelqu'un qui s'offence de vostre « presence, c'est à luy à se retirer et non à vous. » Ainsi vous remontâtes au conseil, où ils furent estonnez de vous revoir, et vous demanderent pour quel sujet vous reveniez si tost. « Pource, dites-« vous, que j'ay trouvé le Roy sous le porche, « et luy ayant conté les raisons pourquoy je m'en « allois, il m'a dit que je m'en revinsse; » et leur dites le reste neantmoins. Pour ce matin là l'on ne fit rien, mais fut resolu que chacun s'en yroit disner et reviendroit incontinent apres. Enfin, apres plusieurs autres telles traverses, difficultez et artifices, vous demeurastes des deputez pour traitter; et comme vous recognustes que les voix se portoient à faire deux partis à M. de Savoye, et luy donner six mois de temps pour choisir, vous dites au Roy que cette resolution le rejetteroit dans la guerre infailliblement, dautant que M. de Savoye estant maistre de luy mesme, et sçachant aussi bien à present ce qu'il feroit d'icy à six mois, lequel des deux partis luy estoit le plus utile, que s'il demandoit ce terme, ce n'estoit point pour en estre mieux informé, mais pour renoüer ses intelligences et se preparer à une plus ferme et obstinée défence; et le Roy vous demandant: « Qu'est-ce donc « que vous voudriez faire ? » vous luy dites : « Sire, « M. de Savoye est venu en France sous la seureté « de vostre foy et de vostre parole, il faut qu'elle luy « soit gardée inviolablement; et afin qu'il ne luy « arrive inconvenient en s'en retournant en ses pays, « je desirerois que vous le fissiez accompagner avec « quinze mil hommes de pied, deux mil chevaux et

« vingt canons que j'auray bien tost prests, et si tost
« qu'il sera dans Mont-melian ou autre telle place de
« ses Estats, la plus proche des vostres, luy faire
« donner resolution sur le choix qu'il pretend faire,
« et à son refus, mettre en œuvre vostre escorte pour
« le mieux persuader. — Ho, ho, dit le Roy, vous
« allez un peu bien viste ; je ne puis plus faire cela,
« puis que j'ay desja promis le contraire. — Sire,
« dites-vous, c'est le seul moyen d'éviter la guerre ;
« mais puis que vous n'approuvez pas mon opinion,
« vostre volonté soit faite. » Il se passa plusieurs autres particularitez qui vous concernent, lesquelles meriteroient bien d'estre escrittes ; mais outre que nous ne les sçavons pas assez bien, cela seroit trop long.

La dissolution du mariage du Roy ayant esté faite, comme il a esté dit, Sa Majesté commist messieurs le connestable, le chancelier, vous et M. de Ville-roy, pour traitter son mariage et de la princesse Marie de Florence (1), avec un nommé le sieur Joüaniny, qui avoit cette charge au nom du duc de Florence, et apres que vous fustes convenus de tous les articles, et qu'iceux eurent esté signez de vous autres, un jour que vous alliez trouver le Roy pour autres affaires, il vous demanda d'où vous veniez. « Nous venons de « vous marier, Sire, luy dittes-vous. » Surquoy il fut demy quart d'heure resvant et se grattant la teste et curant les ongles sans vous rien respondre ; puis tout soudain il vous dit, en frappant d'une main sur

(1) *La princesse Marie de Florence :* Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Florence, et de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche.

l'autre, « Hé bien! de pardieu soit; il n'y a remede, « puis que, pour le bien de mon royaume et de mes « peuples, vous dites qu'il faut estre marié, il le faut « donc estre. Mais c'est une condition que j'appre- « hende bien fort, me souvenant tousjours de com- « bien de mauvaises rencontres me fut cause le pre- « mier où j'entray, et outre cela je crains tousjours « de rencontrer une mauvaise teste qui me reduise à « d'ordinaires contentions et contestations domes- « tiques, lesquelles, selon que vous cognoissez de « longue main mon humeur, vous ne doutez point « que je n'apprehende plus que les polytiques ny « militaires, de quelque plus grande consequence « qu'elles puissent estre. »

En suitte de ce discours, et pour achever les nostres de l'année 1599, nous insererons icy un chapitre tout de lettres de ladite année, que nous avons trouvées apres ces Memoires escrits, icelles estant toutes de diverses dattes et affaires dont il a desja esté parlé.

CHAPITRE XXIX.

Lettres diverses.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, je me suis resolu de n'aller point par Conflans et de passer à Paris, où j'espere me rendre vendredy prochain, Dieu aydant, et n'y sejourner qu'un jour, afin que vous ne perdiez le temps durant

que j'y seray, pour pourvoir aux affaires où ma presence sera requise : mais je vous prie de faire que ceux de mon conseil se disposent de venir à Fontainebleau avec moy, ou incontinent apres. Je vous renvoye la lettre que j'escrits à ceux de mon parlement, que vous leur ferez presenter. Sur le premier advis que j'eus de la mort de feuë d'Unes, ma maistresse estant presente, me fit ressouvenir de vous; et pource que je ne le tenois encor pour certain, je ne le vous voulus escrire ; mais depuis en ayant eu la confirmation, je le vous escrivis aussi-tost, et sans l'en advertir: dequoy elle me veut mal et est resoluë que ce sera de sa main que vous en recevrez les dépesches, non de la mienne, à ce qu'elle dit. Je suis bien aise de la voir en cét humeur pour ceux qui me servent bien comme vous; je m'asseure qu'elle vous en escrit afin que vous luy en sçachiez gré; et moy je luy dis que c'est à moy seul que vous le devez. Adieu.

Ce mardy 9 mars, à Monceaux, au soir. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, Ville-roy n'estant prés de moy, je n'ay peu commander les dépesches dont vous m'escrivez à messieurs des Estats, pour vostre cousin le sieur de Bethune, auquel je serois tres-aise qu'ils baillassent le vieil regiment des François, si le sieur de la Nouë ne le veut reprendre, car pour Vignolles il n'y songe plus, et a un autre dessein; et au cas que ledit sieur de la Nouë le reprint, j'escriray à Busenval de faire tant envers lesdits sieurs des Estats, que l'estat de maistre de camp des sept compagnies nouvelles luy

soit baillé ; car j'ay receu trop de services de feu son pere pour ne l'aimer et faire pour luy, dequoy vous vous pouvez asseurer. Adieu.

Ce dernier mars, à Fontaine-bleau. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je vous prie de partir le lendemain de la feste pour me venir trouver en ce lieu, suivant le commandement que je vous fis quand je vous permis d'aller en vostre maison, car mes affaires ne se peuvent pas passer plus long-temps de vostre presence aupres de moy; et comme je ne vous fais la presente à autre fin, je prieray Dieu, etc.

Escrit à Fontaine-bleau, le huictiesme avril 1599.

HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, j'ay receu la vostre par ce porteur. Pour responce je vous diray que je parlay dernierement au sieur de Vigny, qui m'a asseuré de me faire un signalé service : j'estime qu'il ne manque d'affection, mais il le faut eschauffer à ce qu'il commence à travailler à cette affaire pour tant plutost y voir une fin. J'ay sceu par Lomenie ce que vous luy aviez commandé de me dire touchant le prevost des marchands de Merly, auquel j'escry la lettre que je vous envoye et que vous luy ferez rendre. Je trouve fort bon ce que vous avez fait pour asseurer le payement du regiment de mes gardes pour dix mois, et des autres regimens pour huict; mais de cela nous parlerons plus amplement à Fontaine-bleau, où je vous prie de vous

rendre un des jours de la sepmaine prochaine et en poste, afin que là je resolve avec vous de la pluspart de mes affaires, avant que de commencer mon voyage, puis de là vous pourrez aller faire un tour chez vous pour me revenir trouver où je vous diray. J'escry par ce porteur au sieur de Lussan et à ceux de la maison de ville, de ma ville de Nantes, que ma volonté est que le sieur de la Bouchetiere soit maire en ladite ville cette année, suivant ce que cy-devant je leur en avois escrit: je vous envoye celle que vous desirez pour ma chambre des comptes, que j'advouë estre d'estranges gens. Je m'en vais coucher à Fontaine-bleau. Bon jour.

Ce huictiesme may, à Ville-roy. HENRY.

Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.

MONSIEUR, M. de Bellievre vous fera voir la derniere dépesche que nous avons receuë de Rome, afin que vous contribuyez vostre bon advis et secours sur icelle, comme vous avez accoustumé de faire en tout ce qui importe au Roy et à son Estat, chose plus necessaire en l'occasion qui se presente qu'en toutes autres que nous ayons sur le bureau. Partant je vous prie de nous y assister; je remets le demeurant à mondit sieur de Bellievre, pour prier Dieu, etc.

De Fontaine-bleau, le premier jour de juin au soir.

DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée de Neuf-ville.

MON amy, je m'attends donc de sçavoir, par vos premieres, la resolution que vous avez prise sur les

offres de Zamet, ainsi que vous m'avez escrit par vostre lettre du sixiesme, et trouve bon que vous retardiez vostre partement de Paris, jusques à vendredy, et qu'apres chacun prenne quelques jours pour donner ordre à ses affaires; car je me contenteray que l'on se rende à Orleans dix ou douze jours apres que vous vous serez separez, ne faisant pas estat d'y passer plutost, et seray bien aise de vous y rencontrer en ce temps-là, afin que nous allions de là ensemble à Bloys, où je feray cependant avancer le regiment de mes gardes, puis que vous avez donné ordre à sa monstre, car je m'en passeray bien par les chemins. Je n'entends pas que vous changiez l'advis que vous m'avez escrit avoir esté pris en mon conseil sur le bail des cinq grosses fermes, et auray à plaisir que le sieur de Gondy s'accommode en cela à ce qui est du bien de mon service. Quant à la demande de mon cousin le duc du Mayne, je la juge de consequence comme vous, et me semble, si vous n'en pouvez composer à bon compte avec luy, qu'il faut en remettre la resolution à quand nous serons rassemblez, afin de la prendre avec plus de consideration. Vous m'avez fait plaisir d'avoir dépesché Rappin, et envoyé la coppie des inventaires de feu madame la duchesse. J'ay aussi receu la lettre du prevost des marchands, et me semble que l'on doit faire une bonne reprimande à ce gros accusé, d'avoir pris du sang sur les barbiers, car cette curiosité ne peut estre de bonne odeur. Parlez-en à monsieur le chancelier, et le faites venir en mon conseil pour luy faire sentir sa faute, si vous estimez en iceluy qu'il soit à propos d'en user ainsi. Au reste, souvenez-vous bien des commandemens

que je vous fis estant à Sainct Clou, pour faire payer presentement à mon nepveu le comte d'Auvergne un quartier de la pension que je luy donne, afin qu'il puisse vivre. Il m'a mandé que s'estant levé du lict pour vous porter une lettre que je vous ay escrite pour luy, vous luy aviez respondu que vous ne pouviez rien faire pour luy que je ne sçache comment cela s'est passé, et le faites secourir dudit quartier, en attendant que l'on puisse faire d'avantage. Je prie Dieu, etc.

Escrit au bois de Males-herbes, le septiesme juin 1599. HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.

MONSIEUR, je ne vous ay pas envoyé d'autres lettres de M. de Caumartin que celle de laquelle vous m'avez escrit par vostre derniere la reception; partant je ne vous parleray plus de cela, ce sera aussi à M. de Gesvre à respondre aux lettres de messieurs du conseil, car c'est sa charge et la mienne de vous entretenir: donc je vous prie de trouver bon que je vous envoye un paquet pour M. Edmont, dans lequel sont les lettres que le Roy escrit par luy et pour luy à la Reine, afin que vous commandiez, s'il vous plaist, à quelqu'un qu'il luy porte ledit paquet, quant vous luy ferez aussi porter le present du Roy, afin qu'il reçoive les deux ensemble. Quand vous m'envoyerez les commissions pour l'artillerie je les dépescheray; au reste, nous continuons à dire que nous partirons samedy, mais je n'en responds pas. J'ay baillé à M. de Boüillon son paquet, lequel nous a fait part des nouvelles de Bonnes, mais nous en avons receu de Suisse,

qui nous donnent bien autant de peine que les autres. On dit que M. de Savoye recherche fort lesdits Suisses assisté du roy d'Espagne. Je me recommande tres-affectueusement à vostre bonne grace, et prie Dieu, etc.

Du bois Males-herbes, le neufiesme juin 1599.

DE NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, vous entendrez par Petit, que je vous dépesche expres, ce qui se passa hier au soir icy, et la plus signalée meschanceté dont vous ayez jamais oüy parler : ce que je vous ay bien voulu faire entendre au vray, de peur que desja vous ne l'ayez oüy conter autrement, et que la verité ne vous ait esté deguisée et nullement bien racontée, et que cela ne vous fit entreprendre de favoriser ceux qui ont tort; et remettant le surplus à la suffisance du porteur, je vous prieray de le croire, et Dieu vous avoir en sa garde.

Ce 11 aoust, à Paris. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je sejourneray icy jusques à lundy prochain, que j'en partiray pour aller coucher à Orleans, et me rendre mardy de bonne heure à Bloys, pour donner ordre à ce qu'il faut pour ce qui se passa icy mardy au soir; car encor que ce soit esté sans dessein ny sans suitte et que le mal ne soit grand, si est-ce que je veux que la justice aye son cours, me reservant le pouvoir d'en ordonner. Je ne doute nullement que si je ne vous eusse adverty par homme exprés comme le fait s'estoit passé, et que vous l'eussiez sceu d'ailleurs, que cela ne vous eut bien donné de la peine.

Je vous prie de donner ordre à faire compter la partie qu'il faut envoyer à messieurs des Estats, car cela importe à mon service, lequel je vous recommande, comme aussi que vous teniez la main que le cahier de ceux de la religion soit veu et dépesché au plutost. Bon soir.

Ce vendredy au soir, 13 aoust, à Paris. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, j'ay remis jusques à demain mon partement de cette ville, pour ce que j'espere en ramener avec moy M. le Grand, non en poste comme je suis resolu d'aller, mais il partira avec moy et me suivra en carrosse. J'ay arresté le cours de la justice contre M. de Jainville, pour les raisons que je vous diray, lesquelles je m'asseure que vous approuverez; et je puis dire avec verité qu'en ce fait là, ma Cour de parlement a monstré avoir plus de vigueur pour la conservation de mon authorité, qu'elle n'avoit eu cy-devant pour le fait de Sainct Maigrin, Vautabran et autres. Je partiray demain, Dieu aydant, pour me rendre à Bloys vendredy, et là je vous diray le reste de ce qui s'est passé en ce fait icy, finissant par prier Dieu, etc.

Ce mercredy matin, 18 aoust, à Paris. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, cette-cy sera la responce à la vostre du vingt-septiesme que je receus hier au soir. Je vous ay fait entendre ma volonté sur l'estat de mon procureur à Fontenay, laquelle je desire que vous suiviez. Je

n'ay point parlé à ma sœur de ce que je luy baillerois pour les frais de ses nopces; mais en ayant parlé à Fontaine-bleau au sieur d'Atichy, il m'a dit le luy avoir fait entendre, et qu'elle se contenteroit de ce que je voudrois, si que ce sera assez des quarante mil escus que je vous ay dit, et vous en pourrez parler audit sieur d'Atichy de ma part : je seray tres-ayse que l'on verifie l'accusation faicte contre ce controolleur general de mes gabelles; laquelle, si elle se trouve veritable, je veux que la punition s'en fasse telle que le merite l'offence. Pour mon frere le duc de Lorraine, employez vous à ce qu'il reçoive tout le contentement qui se pourra, et comme vous cognoistrez que le bien de mes affaires et service le pourront permettre. Quant au sieur de Pilles, si de ces deniers recellez en Provence, dont l'on vous a parlé, on en pouvoit tirer quelque chose de comptant, je serois tres-aise que l'on luy en fit bailler quelque chose; et ne se pouvant, je trouve bon que l'on luy baille quelque argent comptant et que plutost on l'emprunte : car de le prendre sur le retranchement des cinq regimens, il n'est nullement à propos et ne se peut faire, les ayant desja assez retranchez. Faites donner au sieur de Casaubon des moyens pour s'entretenir à Paris et y faire amener sa famille, car je luy ay fait venir pour remettre l'université de Paris et la faire refleurir, non pour estre prés de moy. J'ay cy-devant ordonné aux sieurs du Coudray et Cases à chacun cent escus par mois, en attendant que l'edit soit verifié; faites leur donc fournir cette somme en attendant cela. Je trouve bon que vous ayez envoyé au sieur Maupeou le memoire que vous a baillé le sieur de Cussé : je luy es-

crits le contentement que j'ay de son service, par la lettre cy-incluse que je vous envoye pour luy faire tenir. Concluez avec le sieur Zamet l'advance des quarante mil escus reservez en Bretagne pour mes bastimens, comme chose que j'ay à cœur. J'attends icy aujourd'huy le sieur de Gesvres, pour sçavoir si mon cousin le mareschal de Brissac luy a point envoyé l'estat des frais faits à l'embarquement des estrangers en Bretagne et demolition du fort de Blavet, pour incontinent apres vous l'envoyer, et adviser, avec les sieurs de Bellievre et Sillery, un expedient pour en retirer ce que je vous ay commandé; et s'il ne l'a, j'en escriray à mon cousin le mareschal de Brissac et au sieur Turquan, pour les prier de me l'envoyer. Donnez moy souvent advis et advertissez moy de ce qui se passera par delà pour mon service et qui viendra à vostre cognoissance, faisant que l'on travaille aux deux memoires que j'ay envoyez à monsieur le chancelier; et croyez, suivant ce que je vous ay promis, que s'il vient à vacquer quelque benefice, que je ne vous oublieray point. Hier il en vacqua un icy aupres, de dix-huict cens livres, lequel je ne jugeay digne de vous, et pour cette cause je le donnay à un autre. Adieu.

Ce 29 septembre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, par une autre lettre que je faits à ceux de mon conseil, vous verrez le desir que j'ay de créer un presidial en ma ville de Lectoure, au lieu de celuy de Contal qui y est. Mais pour ce que je desire que cela soit tenu secret pour les raisons que vous fera

entendre ce porteur, je vous faits ce mot à ce que vous y teniez la main, et que peu se trouvent quand la resolution s'en prendra; autrement, l'affaire estant divulguée, je serois empesché en cét affaire. Sur ce Dieu, etc.

Ce premier octobre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, suivant ce que je vous escrivis hier par un de mes laquais touchant l'erection d'un siege presidial en ma ville de Lectoure, je vous prie tenir la main de tout vostre pouvoir à ce que monsieur le chancelier seele cela et que je n'en oye plus parler, estant chose que j'affectionne. Vous luy ferez entendre que je trouve mauvais ce qu'on m'a rapporté, qui est qu'il a divulgué cette affaire au prejudice de ce que je luy en avois escrit, car j'ay appris que ma sœur l'a sceu. Adieu.

Ce 16 octobre, à Monceaux. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je vous ay cy-devant parlé des dix mil escus de pot de vin que l'on me vouloit donner pour la ferme des rivieres d'Anjou, dont je vous dis que je voulois prendre cinq mil escus pour mettre dans mes coffres. Il me semble que l'on devroit entendre à cela maintenant, à cause des despences qu'il faudra faire pour la venuë de M. de Savoye : je me contenteray d'en faire mettre dans mes coffres deux mil, et les trois autres pourront servir ou pour les postes qu'il faudra faire faire à cause de ladite venuë ou autres choses necessaires; advisez y donc et promptement.

J'ay veu Berthier et la dépesche qu'il m'a apportée d'où il estoit allé, que j'ay trouvée tres-bien. Advancez cet affaire le plus qu'il vous sera possible; faites donner de l'argent à Darbanne, mon tapissier, pour s'en aller à Fontaine-bleau y faire porter des meubles necessaires pour la venuë de M. de Savoye et faire accoustrer ce qu'il faut pour l'y recevoir. Je m'en vais coucher à Monceaux. Adieu.

Ce 25 novembre. HENRY.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, hier je receus la vostre par le sieur de Caumartin : je suis bien ayse de ce que le party du sel a esté conclud, et que vous advisiez à prendre les seuretez de Parant, comme des conditions que vous me mandez pour lesquelles il luy a esté adjugé, encor que mon nepveu de Lorraine vienne et soit par les chemins. Je n'ay rien changé en ce que je vous ay cy-devant mandé pour les vingt-huict mil escus deubs à messieurs des Estats que je vous prie de leur faire fournir au plutost; et pour le fait de ma sœur, si vous pouviez faire fournir jusqu'à quatorze mil escus, qui n'est que deux mille plus que vous ne me mandez, je m'asseure de luy faire faire une partie de ce que je voudray. Soyez icy vendredy de bonne heure sans fauté : j'escry à monsieur le chancelier qu'il soit icy lundy avec tous ceux de mon conseil; mais je seray bien ayse d'avoir parlé à vous deux jours avant leur venuë, et pour cause. Adieu.

Ce jeudy matin troisiesme decembre, à Sainct Germain en Laye. HENRY.

CHAPITRE XXX.

Conférence sur la religion entre du Perron, évêque d'Évreux, et du Plessis Mornay. Tentative pour empoisonner le Roi. Retour du duc de Savoie dans ses États. Conversation du chancelier de Bellièvre et de Rosny sur la guerre. Préparatifs contre la Savoie. Entrée des troupes françaises dans la Bresse et dans la Savoie. Conduite équivoque de Biron. Siége et prise de Charbonnières.

Pour l'année 1600, nous vous dirons qu'elle commença, pour vostre regard particulier, par les preparatifs que le Roy vous commanda de faire pour la guerre, Sa Majesté ayant enfin defferé aux raisons que vous luy aviez representées, et confirmations qui luy avoient esté données de vos advis touchant les grandes brigues, pratiques et menées, desquelles M. de Savoye usoit pour gaigner tous ses serviteurs plus accreditez, et toutes sortes d'autres personnes qu'il aymoit et avoient quelque pouvoir sur son esprit : en ayant eu desja plusieurs qui luy avoient fait grand cas de l'esprit et du courage de ce prince, jusques à luy dire que s'il le pouvoit gaigner tout à luy, cette acquisition luy seroit plus advantageuse que le recouvrement du marquisat, qui estoit en telle situation, de telle nature et de si peu de valeur qu'il luy cousteroit tousjours six fois plus à garder qu'il ne luy vaudroit de revenu.

En continuant la suite des affaires nous vous dirons qu'environ ce temps se fist la dispute d'entre mes-

sieurs d'Evreux et du Plessis (1), que vous essayastes d'empescher de tout vostre pouvoir, et y aviez disposé le Roy et mesmes aucunement M. d'Evreux; mais vous trouvastes le sieur du Plessis si opiniastre, qu'il n'y eut moyen de l'en divertir, et neantmoins il se défendit si foiblement, qu'il faisoit rire les uns, mettoit les autres en colere, et faisoit pitié aux autres; ce que voyant le Roy il vous vint demander : « Et bien, que vous en semble de vostre Pape? — « Il me semble, Sire, dites vous, qu'il est plus Pape que « vous ne pensez; car ne voyez vous pas qu'il donne « un chapeau rouge à M. d'Evreux? Mais au fonds je « ne vis jamais homme si estonné, ny qui se defendit « si mal. Si nostre religion n'avoit un meilleur fon- « dement que ses jambes et ses bras en croix (car il « les tenoit ainsi), je la quitterois plutost aujourd'huy « que demain. »

(1) *La dispute d'entre messieurs d'Evreux et du Plessis* : du Plessis-Mornay avoit publié un livre intitulé : *Instruction de la sainte Eucharistie*, dirigé principalement contre la messe, et dans lequel il prodiguoit les citations de l'Écriture et des Saints Pères. Du Perron, évêque d'Évreux, soutint que presque toutes les citations étoient fausses, et offrit d'en relever cinq cents dont le sens étoit altéré. Du Plessis, piqué, supplia le Roi de nommer des commissaires pour juger ce différent, et du Perron y consentit. Les commissaires furent, pour les catholiques, le président de Thou, François Pithou, avocat, et Jean Martin, lecteur et médecin du Roi; pour les protestans, Philippe de Canage, seigneur de Fresne, et le célèbre Casaubon, professeur de grec au Collége royal. Le nonce du Pape s'opposa d'abord à cette conférence; mais Henri IV lui fit observer qu'il ne s'agissoit point de la doctrine, mais de la vérité des citations. La conférence se tint le 4 mai 1600, en présence du Roi, des princes, du chancelier, de quelques évêques, et des secrétaires d'État. On n'eut le temps d'examiner que neuf passages, dans lesquels du Plessis fut vaincu. Il ne voulut pas recommencer le combat. En 1629, le travail de du Perron parut dans la collection de ses OEuvres, sous le titre d'*Examen du livre du sieur du Plessis sur la Messe*.

Monsieur de Soissons commença dés lors à se refroidir de l'amitié qu'il vous avoit tesmoignée, et à vous prendre en haine, à cause de ce qui s'estoit passé touchant Madame. Il descouvrit lors au Roy qu'une femme, nommée Nicole Mignon (1), l'estoit venuë sonder et luy ouvrir des moyens de le faire empoisonner; ce qui ayant esté bien verifié elle fut bruslée.

Nous vous avons parlé aux chapitres precedens du voyage de M. de Savoye en France, et du sujet qui l'y avoit amené; mais ce voyage ne luy reüssit pas selon ses intentions: car il s'en retourna apres avoir seulement convenu de deux sortes de conditions, à en choisir l'une d'icelles dans trois mois: à sçavoir, qu'il rendroit le marquisat de Saluces purement et simplement au Roy dans le premier jour de juin, ou en eschange d'iceluy le pays de Bresse jusques à la riviere de Dain (2), le vicariat de Barcelonnette jusques à l'Argenterie (3), le val de Sture, celuy de la Perouse et Pignerol; et que, pour le surplus, les parties restitueroient toutes les places qu'ils occupoient dans les pays, l'une de l'autre. Mais ce premier jour de juin estant venu, sans qu'il fust apparu d'aucunes diligences de M. de Savoye, pour l'execution de ce qu'il avoit promis, le Roy commença ses preparatifs pour le voyage de Savoye: le discours duquel sera un peu long, car les circonstances le meritent, et encor en obmettrons-nous plus de la moitié, dont la cognoissance ne seroit pas inutile.

(1) *Nicole Mignon :* Henri IV l'avoit connue à Saint-Denis, où elle tenoit une hôtellerie. Son mari étoit devenu cuisinier du Roi, par la protection du comte de Soissons.—(2) *La riviere de Dain :* la rivière d'Ain. — (3) *L'Argenterie :* l'Argentière, dans le marquisat de Saluces.

Toutes choses alloient assez lentement, car la pluspart y estoient contraires. L'on fit faire un grand sejour à Moulins, et madame de Verneuil (1), qui estoit demeurée grosse à Paris, faisoit ce qu'elle pouvoit pour y rappeller le Roy. Mais le ciel en ayant autrement disposé, il envoya un coup de tonnerre, lequel entrant dedans sa chambre et passant sous son lict, il la fit accoucher de frayeur d'un enfant tout mort, lequel accident vous ayda grandement à renverser toutes les menées et pratiques contraires à l'acheminement du Roy à Lyon; duquel vous le pressiez et solicitiez avec telle instance, voire obstination, et d'entrer aussi-tost en armes dans la Savoye, qu'il ne fut pas jusques à M. le chancelier de Bellievre qui ne vous vint voir pour vous disposer au temporisement; lequel usa en substances de telle parole (car nous estions lors pres de vous) : « Hé quoy ! monsieur, hé! vray Dieu, où « est la prudence que doit avoir un grand conseiller « du Roy et d'Estat, comme vous estes, et auquel, je ne « le vous celeray point, l'on dit que vous donnez de « precipitez conseils pour la guerre? Helas! que pen- « sez vous faire de conseiller ainsi le Roy contre l'ad- « vis de tout le monde, de vouloir declarer la guerre « au roy d'Espagne et au duc de Savoye, et à tous « ceux de leur intelligence ensemble? car vous n'en « attaquerez point l'un que tous les autres ne s'en « meslent. Nous avons tant heureusement travaillé à « la paix de Vervins, et vous allez renverser tout ce « que nous avons fait. Et encor, pour commencer une « telle guerre, j'apprends que le Roy n'a que six ca-

(1) *Madame de Verneuil*: mademoiselle d'Entragues avoit obtenu le titre de marquise de Verneuil.

« nons, peu de munitions prestes, gueres d'argent,
« six ou sept mille hommes de pied et douze ou quinze
« cens chevaux ! Seroit-il possible que vous le vou-
« lussiez porter hors de son royaume avec de si pe-
« tites forces? Cela est indigne d'un grand et puissant
« Roy comme celuy de France. »

Lors vous luy distes : « Ho ! ho ! monsieur, vous
« prenez l'allarme bien chaude. Cela est pardonnable
« à ceux de vostre robbe; mais quand j'auray à dis-
« courir avec le Roy ou de bons capitaines, je leur
« feray voir que M. de Savoye n'a fondé sa principale
« défence que sur la timidité de ceux qui vous res-
« semblent et sur les belles promesses d'autres, qui,
« pensant tromper le Roy, ruyneront le duc de Savoye.
« Et n'y a point d'apparence que le roy d'Espagne
« entre en guerre, luy qui est un jeune prince, qui
« n'a ny grand esprit ny grand courage, qui a de
« grandes necessitez dans ses Estats, et qui est pos-
« sedé par un favory qui le meine par le nez, comme
« il luy plaist, lequel de son costé n'est nullement
« homme de guerre, veut tirer à soy ou aux siens tout
« ce qu'il pourra, et saccager luy seul tous les biens
« de son maistre; ce qu'il ne pourroit pas faire, ayant
« une si grande guerre sur les bras; car il faudroit que
« tout l'argent qu'il peut maintenant gripper fut em-
« ployé à cela. Tellement que ny du costé d'Espagne
« ny du costé de Savoye, il n'y a nulles forces prestes,
« lesquelles soient propres, ny pour attaquer ny pour
« défendre. Que si nous usons de diligence nous les
« surprendrons, et aimerois mieux les attaquer main-
« tenant avec quatre mil hommes, qu'en l'année qui
« vient avec trente mil. Et quant à l'artillerie et à

« l'argent, c'est à moy à y pourvoir. Je respondray « de ma vie, que l'un ny l'autre ne manquera point « au Roy; partant, monsieur, mettez vostre esprit « en repos; faictes vostre charge et laissez faire aux « gens de guerre la leur. » Surquoy demy en colere, il vous dit : « Je n'ay que faire de vos gens de guerre « et suis obligé à bien conseiller le Roy, ce que je « feray tousjours, quoy que vous veuilliez dire. » Et se retira sur cela tout mutiné.

Ces mesmes propos furent rebatus devant le Roy, et enfin son courage et vos persuasions le porterent à Lyon, où derechef l'on usa de mille artifices pour jetter Sa Majesté dans l'hyver. Tantost M. de Savoye envoyoit des députez pour proposer d'autres expediens; tantost disoient qu'il vouloit executer de bonne foy ce qui avoit esté arresté à Paris sur cela, tant pour faire nouveau fonds d'argent que pour faire advancer l'artillerie et les munitions. Le Roy vous dépescha en poste à Paris. Mais avant que partir vous envoyastes à toutes les receptes generales faire deffences d'acquitter plus aucunes assignations, sinon pour les garnisons des frontieres et les gens de guerre en campagne, dautant que vous disiez vouloir faire payer toutes les autres despenses argent comptant à l'espargne; et partant que l'on y fist voiturer ~~tous~~ les deniers en diligence. Vous fistes ~~aussi~~ deffences aux payeurs des rentes d'en acquitter plus aucunes sans arrest du conseil, dautant que le Roy avoit fait verifier que l'on en payoit plusieurs qui avoient esté rachetées ou qui avoient esté constituées sans argent. Vous envoyastes aussi trois commissaires de l'artillerie en Languedoc, Provence et Bourgongne, pour ra-

masser toutes les bonnes pieces de batteries et munitions qu'ils pourroient descouvrir, donnastes pareille charge à vos lieutenans à Lyon et en Dauphiné, et de faire par tout fondre boullets, battre poudre, amasser affusts, cordages, mesches, sacs, pics, pioches, pelles, besches et autres outils, et faire le tout voiturer à Lyon et Grenoble. Et apres cet ordre estably, vous-vous acheminastes en telle diligence qu'en trois jours vous fustes de Lyon à Paris, où estant arrivé, vous envoyastes aux provinces voisines faire les mesmes choses qu'aviez faites ailleurs, baillastes des commissions pour lever nombre de gens de guerre, sans forme de compagnie ny de regimens, afin de servir seulement pour remplir les trouppes qui estoient pres du Roy, qui se trouveroient trop foibles. Vous atiltrastes six marchands, lesquels assemblerent tous les roulliers et voituriers, par eau et par terre, qui estoient à trente lieuës de Paris, lesquels firent marché avec eux de voiturer trois millions trois cens milliers pezants de marchandise, à tant le cent, à la charge de le rendre dans quinze jours à Lyon, du jour de la livraison. Quand ils furent bien obligez par devant notaires, vous leur fistes delivrer vingt canons, six mil boulets, six vingts milliers de poudre, et toutes autres sortes d'outils et ustancilles d'artillerie, jusqu'à concurrence du poids. Tous lesquels voituriers se vouloient desdire, contestans que ce n'estoit point de la marchandise; mais enfin, ayant desja la pluspart assemblé leurs chevaux et batteaux, leurs charrettes, cordages et lievres, et les ayant menacez qu'aussi-bien vous saisiriez-vous de tout cela, ils entretindrent leur marché, et vous rendirent dans seize

jours le tout à Lyon. Que s'il l'eust fallu mener avec chevaux d'achapt ou de solde roulliere, comme l'on avoit accoustumé et vouloit-on que vous le fissiez, vous n'en fussiez pas venu à bout, sans une excessive despense et un temps de deux ou trois mois.

Pendant toutes ces faciendes M. de Savoye ne cherchant qu'à gaigner l'hyver, et vous voyant party, fit apparente demonstration de vouloir accepter l'un des deux partis que l'on luy avoit baillez à choisir à Paris, et la chose en vint si avant, que les ostages de part et d'autre furent nommez et envoyez pour seureté de l'execution : tellement que le Roy vous envoya trois courriers, l'un sur l'autre, pour vous advertir que tout estoit d'accord, et partant n'aviez plus que faire de rien advancer ny le constituer en plus grande despense. A toutes ces lettres vous ne luy respondites jamais que trois lignes en cette substance.

Lettre de M. de Rosny au Roy, sur les deceptions de M. de Savoye.

Sire,

Je vous supplie tres-humblement de m'excuser si je contrarie vos opinions et contreviens à vos commandemens; car je sçay de science, que M. de Savoye ne veut que tromper, à quoy beaucoup de ceux qui sont prés de vous ne luy nuysent pas, et ne demande qu'à gaigner l'hyver : c'est pourquoy j'advanceray toutes choses, et me rendray pres de vous dans quinze jours, bien fourny de tout ce qu'il faut pour vous empescher de recevoir ny honte ny dommage.

Quatre jours apres vostre derniere response faite

au Roy, vous receustes une autre du Roy que nous vismes en vos mains, où il y avoit ces mots.

Autre lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, vous avez bien deviné, car M. de Savoye se mocque de nous; partant venez en diligence, et n'oubliez rien de ce qui est necessaire pour luy faire sentir sa perfidie. Adieu.

De Chambery, ce lundy.

Cette lettre vous trouva des-ja advancé à Montargis, où partie de vos équipages s'étoient rendus par eau, pour aller, de là, gagner la riviere de Loire. Apres avoir pourveu aux choses necessaires pour faire marcher tout l'équipage avec ordre et diligence, vous allâtes en poste trouver le Roy, lequel, encor qu'il s'amusast à ouyr des comediens et fist travailler à ce qu'il falloit pour son mariage, si n'obmettoit-il rien du devoir d'un grand capitaine et provident chef de guerre; car ayant fait recognoistre les villes de Montmelian et de Bourg, la premiere par des capitaines de M. de Lesdiguieres, et la seconde par les sieurs de Vienne et de Castenet qui estoient de vostre suitte, si tost que vous fustes arrivé il en fit executer les entreprises fort heureusement: des particularitez desquelles nous ne dirons rien, dautant que vous n'y fustes pas, n'estoit que par les divers succez de la derniere, il se justifie qu'aucunes-fois ce qui est reputé à desastre et malheur au commencement, devient enfin la cause d'un bon effet, et que les traverses des malins facilitent les operations vertueuses des gens de bien.

Comme donc toutes les choses necessaires pour ces

deux executions eurent esté preparées, afin de les faire reüssir en une mesme nuict, M. le mareschal de Biron commist M. de Crequy pour celle de Montmelian, et voulut estre en personne à celle de Bourg, laquelle il disposa de sorte que l'execution s'en devoit faire sur la minuict : dequoy le sieur de Bouvens, gouverneur de cette place, fut aussi-tost adverty (et fut sceu long-temps depuis que ç'avoit esté par le moyen du mareschal de Biron mesme, lequel commença lors premierement à produire des effets de ses deffections, lesquels luy reüssirent aussi mal que toute la suitte d'icelles); tellement que luy, comme brave soldat, diligent et avisé chef de guerre qu'il estoit, fist soudain assembler en armes tout ce qu'il avoit de gens de guerre dans sa place, tant en soldats de la garnison qu'en habitans de ville, et leur dist en substance, qu'ayant eu advis, de lieu si certain qu'il n'en falloit nullement douter, qu'il y avoit entreprise sur sa place, laquelle devoit estre executée sur la demie heure de devant ou d'apres minuict, il les exhortoit et prioit tous, voire leur commandoit absolument, en tant que besoin en pouvoit estre, de se resoudre à veiller toute cette nuict et de demeurer tousjours sur leurs armes aux lieux qu'il leur ordonneroit, tant dedans les portaux que sur les ramparts et bastions, qu'és trois lieux de dehors où il vouloit diligemment establir trois bonnes et fortes troupes, comme estant cette voye la plus asseurée forme de garde qui se pouvoit pratiquer contre toutes sortes de surprises nocturnes, soit par intelligence, soit par petard, escalade ou saulcisse, comme il estoit adverty que le dessein avoit esté projetté sur les trois

premiers; et pource que l'on luy avoit mandé qu'il avoit esté choisi pour cét effect, des plus resolus et determinez capitaines et soldats qu'il avoit esté possible de trouver, il ne leur vouloit point celer qu'il ne fut bien aise d'eviter que sa soldadesque se trouvast obligée d'en venir main à main avec telles gens, de crainte que quelques-uns des siens non encor usitez à tels impetueux et opiniastrez insults de front à front, venans à s'effrayer, ne donnassent subjet aux autres de combattre en confusion, et peut estre de se retirer en desordre, et qu'en ce cas il ne se trouvast reduit à les laisser tous tailler en pieces à sa veuë, plutost que de les recevoir, ou qu'en les voulant aller secourir ou leur ouvrant les portes, les ennemis n'entrassent pesle-mesle dans la ville et peut estre en suitte dans la citadelle : tellement que par forme de prevention à tels et semblables inconveniens, il leur ordonnoit de faire de si grands feux aux lieux de leurs gardes, et jetter de doubles et triples sentinelles perduës, si loing, que par ces grandes clartez et tant de *qui va là?* si fort esloignez, ils fissent perdre aux ennemis l'envie de s'advancer davantage, et, en tout cas, moyen de se retirer de bonne heure, à loisir et sans desordre, ou bien faire ferme si l'ennemy marchoit en tastonnant et comme ayant crainte. Tous lesquels ordres et raisons alleguées ayant esté grandement approuvées par ceux qui les avoient entenduës, chacun d'iceux, si tost qu'il eut soupé, se rendit au lieu de sa garde, suivant l'ordre à luy prescript (que le sieur de Bouvens avoit fait mettre par escrit, et mesme baillé une coppie d'iceluy à chacun des chefs), et se trouverent tous dés les huict à neuf heures, où

ayant tousjours l'oreille au guet et les armes sur le dos et en la main, ils contoient toutes les heures de l'horloge; et comme ce vint sur les unze heures jusques à une heure, ils renforcerent les flammes de leurs feux, se mirent en posture sur leurs armes et advancerent encor davantage leurs sentinelles, afin de les tenir advertis de meilleure heure.

Mais lors qu'ils entendirent frapper deux heures, puis trois heures, et quatre heures, et que des-ja de tous costez les coqs chantoient pour annoncer la prochaine venuë du nouveau jour, ils vindrent à croire que leurs ennemis ne viendroient plus du tout, et qu'infailliblement ils avoient descouverts leurs feux et recognu leurs corps de garde de dehors, et s'estoient retirez. De sorte que s'étans fortifiés les uns les autres en cette opinion, tant par l'apparence qu'il y en avoit, que par ce que l'on se persuade facilement ce que l'on desire, ceux de dehors ayans quitté les lieux de leurs gardes, ceux des tours, portaux et ramparts ayant fait le semblable à leur exemple, ils s'en allerent tous rians et sautans en leurs maisons, les uns se mettant au lict, et les autres à des-jeuner avant que de dormir, sans qu'il demeurast que quelques chetives sentinelles, par forme d'acquit.

Or, estoit-il arrivé pendant toutes ces dispositions et faciendes de ceux de Bourg, que les troupes du Roy marchantes de nuict s'estoient grandement esgarées, soit par la faute des guides, ou que cela eust esté fait à la main par ceux qui avoient si mal commencé; tellement que comme ils approcherent de la ville, ils virent que le jour commençoit à poindre, ce qu'estant recogneu par M. le mareschal de Biron et quelques

autres chefs, dependans absolument de luy, ils voulurent que l'on se retirast. Mais M. de Boësse, auquel le Roy avoit donné parole du gouvernement de Sainct Angel, Chambaret, Loustanges, Vienne, et sur tous Castenet (qui estoit à vous et s'étoit fait fort de poser et faire joüer le petard, quand ce seroit en plain jour, voire quand toutes les courtines seroient bordées) oppiniastrerent tellement à marcher et donner avec protestation, quant à eux, de ne revenir point qu'ils n'eussent fait tout leur pouvoir pour prendre la ville, que M. de Biron fut contrainct de ceder à leurs fantaisies, ce qui estant resolu fut aussi-tost executé. Tellement que Castenet avec trois autres que vous luy aviez baillez pour luy ayder à porter quatre petards, s'estant advancé, suivy de douze hommes de main, armez de toutes pieces, jusques sur les contrescarpes, une sentinelle luy demanda : « Qui « va là ? » A quoy il respondit suivant vostre ordre : « Amis, amis ! Nous venons advertir M. de Bouvens, « que grand nombre de gens de guerre ont marché « toute nuict par la campagne, sont venus jusques à « deux mille pas de cette place, et puis s'en sont re- « tournez sur leurs pas, et de quelques autres affaires « qui concernent le service de monseigneur le duc « et la seureté de sa place : ce que nous vous prions « tres-instamment de luy aller dire tout ce que nous « vous disons, afin qu'il nous envoye ouvrir la « porte. » A quoy la sentinelle ayant respondu qu'il ne manqueroit pas, et ayant en mesme temps quitté sa garde pour cet effet, Castenet continua son chemin vers la porte, posa son petard et emporta le pont-levis, sans allarme, par l'ouverture duquel les douze

qui le suivoient avec de courtes eschelles, car le fossé n'estoit guere creux, entrerent dans la ville, où, estant suivis par le reste des troupes, elle fut prise sans combat, le sieur de Bouvens ayant à peine eu loisir de se retirer avec ses soldats dans la citadelle.

Mont-melian ayant esté semblablement pris, le Roy fit investir Chambery, dont il prit la ville et les faux-bourgs par l'effroy des habitans, les soldats s'estans retirez au chasteau où ils protestoient de se vouloir défendre, et de n'en sortir sans mandement de leur duc. Mais la presentation que vous leur fistes de huit canons mis en batterie dés le lendemain matin mesme, leur fit bien-tost changer de langage, et leur brave resolution en une seure capitulation qui leur fut fort bien gardée. Et se passa lors une chose grandement à remarquer, que, dés le lendemain de cette reddition, madame vostre femme persuada vostre hostesse de faire une assemblée des principales dames de la ville, où le bal fut tenu avec la mesme liberté et gayeté que s'il y eust eu un an que le Roy en eut esté le maistre, tant toutes choses estoient conduittes avec douceur, bon ordre et police.

De Chambery, le Roy vous renvoya à Lyon, pour aller donner ordre aux finances, à l'artillerie, aux vivres et munitions, et recognoistre la citadelle de Bourg, Saincte Catherine, Seissel, Pierre Chastel, l'Escluse et autres places de Bresse; et luy s'en alla assieger Conflans, Miolens, Monstiers, Sainct Jacomo, Sainct Jean de Morienne et Sainct Michel; des particularitez desquels sieges nous ne dirons autre chose, pour ce que vous n'y fustes pas et qu'il ne s'y passa

rien de fort memorable, toutes ces places s'estans renduës d'espouvente quasi à la veuë du canon, sinon qu'à la prise de Miolens, il se trouva un homme dans les prisons, qui vous fut presenté apres par le sieur de Fugeres, lequel vous dit, en nostre presence, qu'il avoit esté quinze ans prisonnier, mais qu'encor n'en pensoit-il pas estre quitte à si bon marché, dautant qu'un homme qui se mesloit de predire, l'avoit menacé d'une fort longue prison, de laquelle il ne seroit delivré que par les armes d'un Roy de France, chose qu'il desesperoit de voir jamais arriver et neantmoins luy estoit advenuë.

Au partir de Lyon vous vous en allastes disner à Villars et coucher à Bourg, où vous trouvastes M. de Biron, qui vous receut et traitta fort courtoisement, lequel, comme il vous vit resolu de recognoistre la citadelle, il vous en dissuada autant qu'il pust, vous disant qu'il y avoit trop de peril, et qu'il ne le permettroit jamais. Neantmoins vous ne laissastes pas de vous en esclaircir le cœur, de voir et de recognoistre tout, ce qui ne se fit pas sans extrémes perils, aussi bien la nuict que le jour, et sembloit qu'ils fussent advertis, car tout estoit affusté sur vous. Depuis vous en voulant retourner à Lyon, l'on vous advertit qu'il estoit arrivé deux cens chevaux des ennemis, à un chasteau proche de vostre couchée; mais quand vous en parlastes à M. de Biron, il s'en mocqua. Neantmoins, à cause que vous n'estiez venu qu'avec vingt chevaux, par l'importunité que vous luy en fistes, il vous bailla ses gardes pour vous faire escorte; mais avec charge expresse et secrette de vous laisser à Villars et de le revenir trouver. Auquel lieu estant

arrivé et vos mulets desja deschargez, comme vous vistes que ses gardes s'en vouloient retourner, quelque priere ou commandement que vous leur fissiez, vous entrastes en soubçon et dites à vos gentils-hommes : « Cette procedure ne me plaist point, et ne fait point « seur coucher icy ; allons ailleurs. » Et fistes aussi-tost recharger vos mulets et allastes encor à Vimy, qui est à trois ou quatre lieuës de là, et trois heures apres que vous fustes deslogé, cent chevaux et autant d'arquebusiers donnerent droit à vostre logis et firent mille exclamations, ne vous y trouvant point; ce que sçachant, vous commençastes à soubçonner M. de Biron de quelque mauvais dessein. A vostre arrivée à Lyon vous trouvastes un courrier du Roy avec une lettre de sa main, disant :

Lettre du Roy à M. de Rosny.

« Mon amy, nous avons pris plusieurs petites places, et sommes à present devant Conflans, qui fait mine de se vouloir faire battre. Partant venez me trouver le plutost que vous pourrez, car vostre presence est icy du tout necessaire, et envoyez devant vous, puis que vous viendrez en poste, quatre ou cinq bons commissaires, autant de vos meilleurs pointeurs, douze bons canonniers, quatre cens pionniers et force outils pour remuer terre et faire logis de batterie. »

Ce que vous fistes aussi-tost; et deux jours apres vous acheminastes vers Sa Majesté, que vous trouvastes à Sainct Pierre d'Albigny, Conflans s'estant rendu à l'arrivée de l'équipage que vous y aviez envoyé, ayant en passant recognu Mont-melian et Charbonnieres. A vostre arrivée le Roy vous embrassa

par trois fois et vous dit : « Mon amy, vous soyez « le plus que tres-bien venu ; car vous m'avez dignement servy, et avec un merveilleux travail, industrie et diligence. Enfin ceux de Conflans se sont « rendus, quand ils ont veu vostre équipage. Mais « j'ay peur que nous n'aurons pas si bon marché de « Charbonnieres ; et quant à Mont-melian c'est une « merveilleusement forte place : les avez-vous point « veuës ? — Oüy, Sire, dites vous, je les ay recognuës « ensemble, Bourg, Saincte Catherine et toutes les « autres places de Bresse. — Or bien, dit le Roy, « laissons-là Bresse pour maintenant, et me dites ce « qu'il vous semble de Mont-melian, car je la trouve « la meilleure place que je vis jamais ; il est vray que « je ne l'ay pas bien veuë de prés. » Lors vous respondistes : « Sire, la place est bonne, à la verité, mais « non pas si forte que je ne la prenne bien, si vous « me le commandez. — Oüy, dit le Roy, mais dans « quatre ou cinq mois, et l'hyver ne nous donnera « pas ce temps là. — C'est pourquoy, dites-vous, « Sire, il nous faut haster ; car je ne vous demande « que cinq sepmaines au plus, du jour que j'auray « donné le premier coup de pic aux tranchées. — « Cinq sepmaines ! reprist le Roy ; je vous en donne « bien dix et n'y faillez pas. Mais nous en parlerons « une autre fois ; allez-vous en souper, car vous « devez avoir bon appetit : voila Parfait qui a charge « de vous faire bonne chere. » Puis il appella à part monsieur vostre frere et M. de la Varenne, ausquels il dit : « Bethune, vostre frere a bonne volonté ; « mais dites luy qu'il ne se vante pas tant, pour ce « qu'il y en a qui en font leur profit. Aussi est-il certain

« qu'il ne prendra pas cette place dans le temps qu'il « promet. » Ce que monsieur vostre frere vous estant venu rapporter, vous luy dites : « Je feray encor plus « que je ne dis, pourveu que le Roy me laisse faire ; « car j'ay bien recognu toutes les incommoditez de « cette place, ce qu'il n'a pas fait, ny aucuns de ceux « qui sont prés de luy. »

Le lendemain le Roy prit son chemin à Grenoble, laissant ses troupes és environs de Mont-melian, et vous pour y commander. Lors vous fistes dresser un plan de toute la forteresse et des environs où estoient representées toutes les batteries que vous y entendiez faire, et avec cela vous en allastes trouver le Roy à Grenoble, afin d'y faire resoudre le siege ; car il vous avoit defendu expressément de le former, jusques à ce qu'il y eut advisé en son conseil, lequel à vostre arrivée il fit assembler. Mais ce ne furent que contestations et diversitez d'advis, dont les plus opposez à toutes vos ouvertures, estoient messieurs les comte de Soissons et duc d'Espernon et de la Guiche, et ne se trouva que messieurs de Lesdiguieres et de Crequy, de vostre opinion : ce que voyant, vous dites au Roy : « Sire, je voy bien que par ces dis- « putes l'on nous veut traisner jusques dans l'hyver ; « mais pardieu il n'en yra pas ainsi, car j'auray plu- « tost pris la place que je n'aurois accordé tant d'opi- « nions diverses. » Et là dessus jettant vostre plan sur la table, vous dites : « Sire, voila le plan et ce que « j'y veux faire, faites disputer dessus tant qu'il « vous plaira, et ce pendant que je prepareray toutes « choses pour Mont-melian, je m'en vay attaquer « Charbonnieres. » Et aussi-tost vous montastes à

cheval, et mandastes de tous costez de faire advancer l'artillerie et les munitions. Mais les chemins estoient si estroits, traversez de rochers et bordez d'un costé, de la riviere d'Arc, dont les bords sont tous precipices, que vous ne pouviez faire une lieuë par jour, et par plusieurs fois il vous fallut mener vostre canon, n'y ayant qu'une rouë qui portast à terre, estant l'autre en l'air sur ces grands precipices; il fit lors aussi tant de pluyes et mauvais temps, qu'il sembloit que toutes choses fussent contraires à vos desseins, car vous aviez promis au Roy, apres avoir recognu Charbonnieres, de le prendre dans huict jours, et neantmoins il vous avoit fallu quasi ce temps-la à cause des pluyes, pour charroyer tout ce qui vous estoit necessaire : tellement que M. le comte de Soissons, qui vous picotoit tousjours, dit au Roy : « Sire, il vous avoit promis que dans huict « jours il prendroit cette place. —Il est vray, mon-« sieur, dites vous, mais l'on m'avoit promis qu'il « ne pleuvroit point et que les rivieres ne déborde-« roient point. Toutes-fois il n'y a remede : j'ay affaire « à un bon maistre qui excusera mes defauts; il a « prou experimenté qu'à la guerre l'on ne fait pas « tout ce que l'on veut. » Or, aviez-vous tant travaillé, sué et esté moüillé, qu'il vous avoit pris une ébolution de sang, et aviez le corps tout rouge, dont vous ne vous estiez point apperceu; et le Roy fut le premier, qui vous regardant le col et puis l'estomac, vous dit : « Jesus ! mon amy, vous estes « perdu. » Et appellant M. du Laurens, il luy dit : « Qu'est-ce que cela, M. du Laurens ?—C'est, dit-il, « Sire, une ébolution de sang pour s'estre trop

« eschauffé ; il le faut faire saigner promptement et ce « ne sera rien. » Ce que vous fistes faire aussi-tost que vous fustes arrivé à vostre quartier qui estoit à Semoy.

Le Roy estant logé à la Rochette, lequel, dés le lendemain matin, vous envoya visiter par M. de Termes, croyant qu'il vous trouverroit encor au lict ; mais il vous trouva montant à cheval pour aller disposer vos batteries, ce qui fit esmerveiller le Roy quand il luy dit. Vous vous en allastes à Aiguebelle qui est la ville au pied du fort, en laquelle il y avoit quelques regimens logez ; ceux du fort tiroient en furie par tout où vous passiez, et sembloit qu'ils vous recognussent. Quand vous eustes bien consideré cette place, vous la trouvastes meilleure que vous ne pensiez ; car c'estoit un roc inaccessible de tous costez, fors en un seul endroit qui avoit esté remparé, de sorte qu'il sembloit que ce fut roc naturel, comme le reste. Mais une nuict bien noire vous en approchastes si pres, qu'avec une pique que vous fichastes dans ce bastion, vous appristes que ce n'estoit que terre et fascine, si bien recouvertes d'herbe que l'on ne pouvoit juger si c'estoit roc ou non : davantage encor que cette place fut fort commandée, neantmoins les montagnes des environs estoient tellement inaccessibles, que c'estoit tout ce que pouvoit faire un homme à pied que d'y monter. Toutesfois, ayant gravy sur les plus difficiles rochers, vous recognustes un chemin par le derriere, par lequel, à force de bras, l'on pouvoit monter du canon, mais il le falloit passer auparavant par un chemin si proche du fort qu'ils y pouvoient jetter des pierres. Tellement que, pour éviter tous perils, vous choisistes une nuict la plus noire, et

pristes deux cens Suisses et deux cens François, ausquels vous promistes à chacun un escu pour tirer l'artillerie, à force de bras, du long le chemin, et falloit faire basse voix, car autrement le chasteau les eut couverts de coups de pierres, mousquetades et d'artilleries. Aussi, en tirant, ils se disoient les uns aux autres à l'oreille et de main en main, *chet, chet!* Et pour encor destourner l'oreille et les yeux des ennemis ailleurs, vous fistes mener des chevaux et chartiers vers d'autres chemins, comme si l'on eut voulu passer par là des pieces, lesquels estoient couverts d'arbres, gabions, madriers et murailles, et faisans claquer leurs foüets en quantité, crioyent, *hay, hay!* et jettoient plusieurs autres voix semblables, de telle sorte que les ennemis tiroient là sans relasche.

Or, comme vous eustes ordonné tout cela, vous commistes le commissaire la Vallée, vostre lieutenant en Bretagne, pour faire tout marcher, et vous en allastes visiter les autres batteries; pendant lequel temps il vint une si forte pluye que la Vallée abandonna l'artillerie et s'en alla souper et coucher chez M. de Grillon, et tous les Suisses et soldats aussi quitterent et prirent le chemin de leur quartier. Sur lequel vous revenant pour voir comment la Vallée avoit avancé son carriage, vous les rencontrastes, et les ayant recognus, vous leur demandastes pourquoy ils avoient abandonné le canon; et ils vous dirent que la pluye en avoit chassé tous les officiers de l'artillerie et eux apres. Lors encor que vous n'eussiez point de manteau et eussiez essuyé toute l'ondée de la pluye en pourpoint, neantmoins, apres plusieurs contestations, et les menaçant qu'ils n'auroient argent de trois

mois, vous les fistes retourner et derechef atteller au canon, dont ils passerent six pieces cette nuict là avec grands hazards, car il y en eut six tuez et huict de blessez; et quand la derniere piece fut hors du danger du chasteau, vous vous en allastes, avec autant de diligence que l'obscurité de la nuict le pouvoit permettre, en vostre quartier, changer d'habits, car vous estiez tout traversé et tout plain de boüe et de terre.

Apres avoir dormy une heure et des-jeuné, retournant pour faire monter les pieces sur le haut des rochers, en chemin vous rencontrastes la Vallée, qui est un grand hableur, lequel ayant trouvé le matin les six pieces passées, et ne sçachant point que vous y eussiez assisté, s'en voulust prevaloir et s'en vint à vous, riant et disant : « Mon maistre, mon maistre, « nos six pieces sont bravement passées. » Lors luy ayant demandé qui les avoit passées, il respondit que ç'avoit esté luy; ce qui vous mettant en colere, fut cause que vous luy dites : « Allez sot et menteur que « vous estes; n'avez vous point de honte de vous « vanter de ce que moy-mesme ay fait? » Lors, sans s'estonner, il vous dit : « Quoy! vous y avez esté? « vrayement j'advouë que je suis un sot. — Oüy, « vous l'estes, et pis encor; mais n'y retournez plus, « et recompensez vostre faute par diligence et travail « à faire monter nos pieces et munitions à bras, car « il n'y a cheval qui y puisse monter. »

Sur les neuf heures, vos pieces furent au plus haut des rochers où l'on avoit desja fait des gabions et scié des madriers, trépans et aisses pour les plattes-formes; mais quand ce fut à remplir les gabions il ne se trouva

point de terre à un demy quart de lieuë de là, mais seulement des pierrotages qui eussent estropié tout le monde : tellement que vos officiers s'en vindrent à vous tous estonnez, disans : « Monsieur, nous ne « sçaurions icy faire platte-formes, ny logemens, ny « embrazures, ny remplir gabions, car il n'y a point « de terre. » Lors vous dites : « Vous estes bien effa- « rez ; là, là, faites la pallissade que je vous ay com- « mandée tout du long de la coste, et promptement, « pour oster vos logemens de la veuë des ennemis ; « faites-là bien haute et bien espaisse, et je m'en « vais donner ordre au surplus. » En mesme temps vous fistes venir tous vos charpentiers et scieurs de long, tous ceux qui estoient parmy les pionniers, et fistes, en moins de rien, abattre deux cens gros fousteaux que vous fistes mettre par tronces, les unes rondes, les autres aucunement escarries, afin de les faire tenir les unes sur les autres ; avec les rondes vous remplistes les gabions, et avec les autres et des gabions de roulage vous fistes vos logemens et trenchées ; en sorte qu'à deux heures apres midy vos six pieces furent en batterie.

Or, afin de cacher à l'ennemy le lieu d'icelles, de peur qu'il n'y fit contre-batterie, vous aviez, en des lieux aux deux costez, formé des especes d'embrazures de gabionnades, où les ennemis tiroient en furie et croyoient vous avoir empesché vos logemens, car ceux qui estoient les vrays logemens avoient esté si bien cachez par vos pallissades de feüillards qu'il estoit impossible de les descouvrir. Sur les trois heures le Roy vous vint voir, lequel trouvant toutes choses si advancées et ayant sceu les difficultez que vous y

aviez rencontrées, il en fit des exclamations et vous embrassa trois ou quatre fois, et puis vous dit : « Or « ça, voila vos batteries prestes de tous costez ; qui « empeschera de les saluer ? — Jesus, Sire, dittes-« vous, il s'en faut bien garder, car nous rendrions « inutile l'artifice dont j'ay usé pour leur cacher mes « pieces, lesquelles si ils descouvrent devant la nuict, « ils me prepareront durant icelle une contre-batte-« rie qu'il faudra que je combatte et desloge demain « au matin devant que je puisse battre en batterie. » Ce que le Roy approuva ; mais depuis ayant parlé à messieurs le comte de Soissons, d'Espernon, la Guiche, Ville-roy et autres, il changea d'advis et dit : « Je veux voir quel effet feront vos pieces, car il me « semble que ce ravelin que vous voulez battre est « un roc où vous ne ferez rien. » Vous contestastes quelque temps, et le Roy s'estant mis là-dessus en colere, vous dit : « Vous voulez faire le maistre par tout « et c'est moy qui le suis. — Oüy vrayement, Sire, « vous estes le maistre, dites vous, aussi serez-vous « obey quand je devrois tout gaster. » Lors vous criastes : « Hola, ho ! tout le monde aux batteries, au « fourage, à la poudre, aux boulets, aux leviers, aux « coins et haut les bras. » Et aussi-tost la pallissade renversée l'on commença à mettre feu ; mais c'estoit à tirer, tantost en un endroit, tantost en un autre, sans s'arrester à rien de certain, car tout le monde commandoit et ne vous mesliez de rien.

Vous estant esloigné tout en colere de voir ce desordre, le petit la Guesle vous vint dire : « Monsieur, « le Roy vous demande. — Dites luy, dites vous, que « je n'ay que faire là pour tirer aux moineaux, et que

« le soleil se va coucher ; partant, entre-cy et là, que « chacun fasse comme il l'entend. » Peu apres le Roy fit tout cesser, ayant seulement fait tirer quelque cent coups qui ne servirent de rien. Vous couchastes en vos batteries et ne voulustes point aller en vostre quartier. Toute la nuict il pleut fort, et neantmoins vous ne laissastes de faire travailler ; les ennemis en faisoient autant, et apperceviez des feux et de la chandelle en trois ou quatre lieux, ausquels vous fistes tirer quelques vollées pour les empescher. A la pointe du jour il se leva un si grand broüillard que l'on ne voyoit point la forteresse à six heures, ce qui vous mit en peine, car vous vous estiez vanté aux courtisans de prendre la place le lendemain, et commençastes à dire en riant : « Je veux esprouver si le bruit « et le vent du canon ne dissipera point les nuées et « les broüillards, comme firent les heaumes en la « tour de l'univers. » Lors vous mandastes à toutes les batteries qui estoient des autres costez, au nombre de quatre, qu'aussi-tost qu'ils oyroient le tintamarre de vos pieces, ils fissent haut les bras par tout ; et à la seconde vollée tous les broüillards s'escarterent, et vit-on le fort tout à clair ; duquel quatre pieces logées dans les embrazures du roc qu'ils avoient taillées la nuict, commencerent à tirer dans les vostres, vous blesserent deux commissaires, tuerent six canonniers, huict pionniers, et blesserent douze ou quinze personnes de toutes qualitez : tellement que deux pieces furent abandonnées jusques à ce que vous eussiez deslogé les leur ; et vous mesmes allastes pointer une piece qui donna droit dans l'embrazure du roc, rompit deux pieces qui y estoient, tua un de leurs ca-

nonniers et blessa les deux autres. Sur ce bruit le Roy vint au galop, arriva sur les neuf heures et fit apporter là son disner. Vous luy aviez fait preparer un lieu garni de gros arbres tous entiers, l'un sur l'autre, pour le mettre à couvert et luy faire voir sans danger tout ce qui se feroit, et luy monstrastes les morts et blessez cy-dessus, luy en disant les causes. Ceux qui, le jour de devant, l'avoient irrité contre vous, essayerent encor à faire le semblable : ce que voyant vous luy dites : « Sire, je m'en vay disner, car je n'ay de ce « jourd'huy mangé, et si suis au travail dés le soir ; « pendant ce temps là que chacun fasse le grand « maistre qui voudra, car quand j'auray disné, ou « l'on me laissera faire à ma fantaisie, ou je quitteray « tout là. » Lors le Roy vous envoya querir un pasté de truite que l'on luy avoit envoyé de Geneve, le plus grand qu'il estoit possible de voir : on l'envoya à vostre table qui estoit de quarante serviettes, dressée sous un grand roc en forme de demie voute tout tapissé de lierre. Vostre disner fut court, et revinstes aussitost dire au Roy : « Sire, au nom de Dieu, laissez-moy « battre en juste batterie et au lieu que j'ay recognu, « car je sçay bien que par là je prendray la place au-« jourd'huy. — De belles, ce vous dit le Roy ; je « voudrois bien estre asseuré de la prendre dans « trois jours ; mais faites ce que vous voudrez. » Lors la Guesle, qui estoit pres de luy, dit : « Si j'estois là « dedans, l'on ne me prendroit d'un mois. — Allez « vous y-en, dites-vous, et si je ne vous fais tous « pendre aujourd'huy, je veux estre tenu pour un « fat. »

Lors Sa Majesté s'en alla dans une tente où son

couvert avoit esté mis ; mais il y fut plus d'une heure avant que son disner vint, et autant quasi à disner, puis voulut aller voir vostre parc, tellement que vous eustes trois heures à battre à vostre mode; et comme Sa Majesté venoit, disant à M. le comte de Soissons : « Cette place ne sera pas prise aujourd'huy.— Aussi, « Sire, vous en devriez-vous faire croire, respondit- « il, car ce qu'il bat est un roc. — Nous le verrons « bien maintenant, dit le Roy, laissons le faire tout « aujourd'huy. » Et en ce mesme temps ils oüyrent la chamade et crier qu'ils vouloient parler; dequoy le Roy fut aussi aise que vos envieux en furent marris. Mais l'affaire ne fut pas encor terminée pourtant; car, comme le lieutenant fut venu trouver le Roy, il demanda des conditions tellement excessives, que vous ne vous peustes empescher de dire : « Jesus ! « Sire, n'ont-ils point de honte? Je vous prie me les « laisser un peu manier, et je leur feray bien chan- « ter un autre langage. — Oüy, monsieur, dit le lieu- « tenant, nous sommes deux cens hommes là dedans « qui vous donnerons de l'exercice plus de huict « jours. Partant ne soyez point marry que Sa Majesté « desploye sa liberalité en nostre endroit, à nous qui « sommes soldats, et il en est le pere. — Il ne seroit « pas raisonnable, dittes-vous, que les enfans fissent « recevoir une honte à leur pere. — Et bien, dit le « Roy, je vous en laisseray faire entre vous. Je laisse « Lesdiguieres et Ville-roy avec Rosny, pour adviser « des conditions, et ce pendant je m'en vay souper à « mon quartier. »

Comme le Roy fut party, M. de Lesdiguieres vous dit : « Monsieur, descendons bas, et nous en allons

« au fort, car je cognois ces gens, ils sont à nous.—
« Ouy bien peut estre, monsieur, sous conditions
« honteuses, dittes-vous; mais je n'en accorderay
« jamais de telles. —Monsieur, dit M. de Ville-roy,
« il faut avoir la place, comment que ce soit. —Nous
« verrons ce qu'ils diront, dites-vous, mais je sçay
« bien que je les auray aujourd'huy d'une façon ou
« d'autre. » Et ainsi vous descendistes en bas en discourant tousjours sur ce sujet. M. de Lesdiguieres vous mena jusques à deux ou trois cens pas du chasteau, à la mercy de toute leur courtine. Lors vous luy dites : « Quoy! monsieur, voulez-vous que nous
« nous mettions à la discretion de tous ces gens-là?
« lesquels, si ils ne se veulent point rendre, si tost
« que leur lieutenant sera rentré, nous feront retirer
« plus viste que le pas, et peut estre en demeurer
« quelqu'un en la place. Or je ne veux ny l'un ny
« l'autre, ny estre blessé en novice. Et partant je
« m'en vay derriere un roc que je vois à cent pas de
« nous, d'où il y a moyen de se retirer à couvert;
« et ce pendant je donneray ordre à toutes mes batteries, pour faire tenir toutes choses prestes à battre
« plus furieusement que jamais. »

Au commencement, ces messieurs se rioyent dequoy vous vous en alliez ainsi tout seul derriere ce roc; mais enfin ils vous y suivirent bien tost en courant, dautant que peu apres revint le lieutenant avec ses premieres conditions; ce qui vous mit en colere et dire : « Pardieu, je ne sçaurois plus souffrir une
« telle effronterie, car je les auray plutost pris que
« vous n'auriez escrit ce qu'ils demandent. Adieu,
« vous dis-je, je m'en vay faire beau bruit. —Mon-

« sieur, dit le lieutenant, nous ne nous estonnons « pas pour le bruit. » Monsieur de Ville-roy vous dit : « Monsieur, advisez ce que vous ferez, car si « nous n'avons la place aujourd'huy, nous serons « obligez de dire au Roy qu'il n'a tenu qu'à vous. — « Or, monsieur, dittes-vous, dites ce que vous vou- « drez, je m'en vay faire ce que je dois. » Et ayant mis par escrit quelques articles d'une capitulation, vous leur baillastes, disant : « Voila ce qu'il leur « peut estre accordé ; vous me manderez si ils s'en « contentent ou non. » Et sur cela vous vous en allastes à vostre batterie, d'où vous donnastes le signal aux autres ; et lors fust battu avec telle furie et si heureusement, que de la seconde volée vous mistes le feu à leurs poudres, qui leur fricasserent vingt ou vingt-cinq soldats, et six ou sept femmes. A la troisieme volée, le petit ravelin tomba, et y eut bresche raisonnable, qui ne se pouvoit deffendre, à cause qu'il falloit passer par un chemin estroit, pour y venir, et tout à descouvert ; vous leur tuyez leurs meilleurs hommes, ce qui les mist en telle peur qu'ils envoyerent faire une chamade.

Et pource que vous ne laissiez pas de faire tousjours tirer, mesme que le tambour qui faisoit la chamade fut eslevé plus de deux toises en l'air, sans avoir mal d'un coup de canon qui luy donna dans des terrasses sous ses pieds, ils firent mettre un linge au bout d'une pique, et commencerent à crier : « Mon- « sieur de Rosny, monsieur de Rosny, nous nous « rendons et acceptons ce que vous nous avez offert. « — Et moy, dites-vous, je vous rends à tous les « diables, tirez tousjours. » Or comme ils virent que

vos batteries ne cessoient point de tirer et que tout s'en alloit d'effroy parmy eux, ils firent signes et tendirent les mains aux soldats qui estoient au dessous de la bresche : leur disant : *Montez, montez, soldats,* lesquels aussi-tost entrerent dedans à la foule ; et fustes lors contraint de cesser de tirer, car vous eussiez tué les vostres. Vous montastes à cheval aussi-tost, et vous en allastes au gallop dans le fort, où tous se vindrent jetter à genoux devant vous, disans : « Monseigneur, nous sommes à vostre dis« cretion, ayez pitié de nous. » Surquoy vous leur dittes : « Ne sçavez vous pas bien que je vous ay « promis de vous faire tous pendre ; il faut que je « vous tienne promesse. » Lors ils vous presenterent leurs blessez, puis leurs bruslez. Nous n'estimons point qu'il se puisse voir chose si horrible et si pitoyable ensemble : d'abondant les femmes vous vindrent prier les genoux en terre, les mains jointes et les larmes aux yeux ; il y en avoit de belles, et une entr'autres, la plus belle que l'on eut sceu voir. Tout cela vous attendrit le cœur, et enfin leur baillastes la mesme capitulation que leur aviez premierement offerte, laquelle vous fistes observer de point en point, et furent conduits en lieu de seureté.

CHAPITRE XXXI.

Siége et prise de Montmélian. Lettres du maréchal de Biron.

Vos entreprises ayant tousjours heureusement succedé, suivant les asseurances que vous en aviez don-

nées au Roy, vous fistes lever toutes vos batteries de devant Charbonnieres, acheminer vos pieces et munitions vers Mont-melian, et allastes trouver le Roy au gallop, afin de faire conclurre de l'assieger. Les premieres contestations estans renouvellées, contre lesquelles vous opiniâtrant tousjours, enfin le Roy vous dist : « Regardez bien ce que vous faites, « car si nous sommes contraints par le temps à lever « le siege, tout le monde criera apres vous, et moy « peut estre tout le premier. — Pourveu que vous « me permettiez une chose, Sire, dittes-vous, je vous « engage mon honneur et ma vie de vous mettre de-« dans d'aujourd'huy en cinq semaines. — Et que « voulez-vous que je vous promette? dit le Roy, car « dés-à-present je le vous promets. — C'est, dittes-« vous, Sire, que vous n'y viendrez point, car c'est « la plus meurtriere place que je vis jamais, et s'il « vous arrivoit quelque accident, je serois au deses-« poir. » Et là dessus vous en allastes, leur ayant derechef jetté un autre plan sur la table.

De descrire icy toutes les particularitez du siege, et toutes vos veilles, dexteritez, diligences et travaux admirables pour mettre des batteries en lieux où des gens de pied mesmes ne pouvoient aller, cela seroit trop long, et mesme il ne nous en souvient pas de la pluspart. Et partant nous contenterons-nous de vous ramentevoir six seulement, dont la premiere concerne le logement de vos pieces, et le nombre de vos batteries, que vous trouviez d'autant plus difficile, que mieux vous veniez à recognoistre les advantages particuliers de la place, tant ceux de sa naturelle scituation que ceux que l'artifice humain y

avoit adjoustez; estant un rocher des plus durs, si haut eslevé qu'il domine tout son prochain voisinage, precipiteux de toutes parts, et du tout inaccessible, reservé du costé de la ville, duquel la pente est plus douce, mais aussi en laquelle a esté pratiqué, avec un grand temps et labeur merveilleux, un fossé taillé dans le roc à la pointe des ciseaux acerez, et trois bastions non sujets à la mine, à la sappe, et autres attaquemens de main, d'autant que, plus d'une toise et demie de haut, leur fondement est de roc dur comme marbre; que si cette place a quelques montagnes circonvoisines, elles sembloient, les unes, du tout inaccessibles, non seulement aux pieces d'artilleries, chevaux et charrois, mais encor aux hommes mesmes; et leurs sommets, si droits et pointus, et d'un roc si dur et desnué de toute terre, qu'il sembloit du tout impossible d'y pouvoir dresser aucune platte forme, ny logis de pieces, quelque mediocres qu'elles pussent estre, et les autres si esloignées, qu'elles paroissoient hors de la portée du canon.

Sur telles anxietez où ces recognoissances de difficultez vous jettoient, à force de travailler, de vous hazarder et de vous alambiquer l'esprit, vous descouvristes deux choses, de la premiere desquelles vous estant entré quelque opinion en la fantaisie, vous en trouvastes la certitude par un tel moyen. Vos logemens et trenchées du costé des vignes et du bastion nommé Mauvoisin, ne pouvant approcher assez pres du fort pour vous contenter l'esprit de ce que vous desiriez sçavoir, à cause de la dureté des rocs continus qui se trouvoient à fleur de terre, vous vous resolustes à un moyen tellement perilleux que chacun vous

en blasmoit, qui fut de faire dresser durant une nuict fort noire, et qu'il ventoit et pleuvoit fort, une hutte de clayes et de chaume fort prés de ce bastion de Mauvoisin, que chacun et vous mesmes aviez tousjours creu n'estre rien qu'un roc continu taillé au ciseau. Or si tost que le jour fut venu, et que les ennemis virent cette hutte si proche d'eux, et sur tout d'un lieu duquel ils apprehendoient la recognoissance, madame la hutte ne manqua pas d'estre abondamment saluée, mais de mousquetades seulement, d'autant que l'artillerie n'y pouvoit pas plonger : ce que vous leur laissastes continuer deux jours durant, au bout desquels eux voyans qu'il n'entroit ny sortoit personne de cette hutte, ils vindrent à croire (comme le chevalier de Brigueras vous le dit depuis, lorsqu'il sortit pour aller trouver le duc de Savoye) que l'on ne l'avoit là mise que pour les faire tirer dessus et se mocquer d'eux, et n'en firent plus de cas. Alors vous pristes vostre temps pour vous aller mettre une nuict dedans avec une fort grande rondache à preuve de mousquet, où vous demeurastes jusques à plus de trois heures de jour, et eustes par ce moyen loisir de recognoistre tout ce que vous desiriez sçavoir. Si bien qu'ayant veu durant la nuict de la lumiere dans le plus bas du bastion de Mauvoisin, vous jugeastes qu'il estoit creux et non de roc massif, et le jour recognu qu'il n'y avoit point d'espaule au flanc, et par consequent qu'il seroit fort facile à emboucher; vous en demeurastes fort satisfait, toute la difficulté de vostre dessein demeurant terminée en vostre retraitte qu'il falloit faire en plain jour à la veuë de toute la courtine à cent pas d'icelle, et ayant

deux cens pas ou environ à passer tout à descouvert avant que de pouvoir trouver aucun lieu asseuré; lequel vous resolvant de gagner avec la plus grande vitesse qu'il vous seroit possible, vous laissastes vostre grande rondache dans la hutte, dautant qu'il vous estoit impossible de la porter sur le dos et aller plus viste que le pas; et lors que vous vistes que l'on estoit pres de changer les gardes, qui est le temps que les soldats commencent à s'ennuyer et sont les plus negligens, vous sortistes tout à coup de la hutte et vous mistes à courir tant que jambes vous pouvoient porter. Quatre sentinelles qui estoient proches de là commencerent à crier, puis à tirer, et finalement à hausser leurs voix et appeller tous les soldats des corps de garde; mais avant que tout cela eut loisir de s'affuster, vous eustes gaigné vos plus proches logemens, en fustes quitte pour trois ou quatre mousquetades qui vous sifflerent aux oreilles, et autant qui firent voller la poudre et sauter le caillotage à l'entour de vos pieds.

Vous recogneustes encor un autre certain endroit à la pointe du chasteau vers l'Izere, auquel il y avoit place pour loger une batterie de six canons, et des relais d'espace en espace, depuis le pied jusques en haut pour faciliter la montée de l'artillerie, et mettre à couvert bon nombre de gens de guerre, afin de donner aussi-tost que les canons que l'on auroit montez auroient arazé les murailles de la closture de cette pointe; chose grandement facile, pource que croyant cet endroit là du tout inaccessible l'on les avoit faites fort foibles. Mais ayant depuis esté de l'autre costé de l'eau, et trouvé un lieu fort propre

pour loger six pieces, et leur faire voir l'advenuë du puits, celles des magasins, l'entrée du donjon et le lieu des corps de garde, vous estimastes que toutes ces commoditez vous pouvoient tirer de grands perils qu'il vous eut fallu courir, exempter des despenses qu'il vous eut fallu faire et des travaux qu'il vous eut fallu prendre pour dresser une batterie à la pointe du fort du costé de l'Izere.

La seconde particularité concerne vostre logement d'artillerie au rocher du haut precipice qu'il vous fallut aller recognoistre par un destour d'une lieuë, et puis pour trouver une espace suffisant pour un logement de six pieces de canon, coupper des rocs si durs que tous ceux que vous faisiez travailler à tels ouvrages s'en mocquoient, desesperant de les pouvoir amener à perfection, ce qui vous y rendoit plus assidu. Et arriva que ceux du fort ayant veu tant de roches coupées et un commencement pour faire quelque logement en une telle domination, en ayant pris l'allarme, voulurent essayer d'empescher vos ouvrages; et pour cét effet ayans là pointé six canons (car ils en avoient trente dans la place et des munitions pour tirer huict mille coups) un jour que vous faisiez là travailler, ayant vostre baston en la main, votre mandille verte couverte de passement d'or à jour, et vostre grand pennache blanc et vert au chapeau, jugeant bien que vous estiez quelque homme de commandement, ils pointerent-là toutes leurs six pieces, ausquelles ayant mis feu, la premiere volée porta fort haut, la seconde donna bas, et voyant mettre le feu à la troisiesme, vous dites aux sieurs de Lezines, de Maignan et de Feugeres, qui estoient

prés de vous : « Pardieu, c'est à moy que ces gens « en veulent à cette fois ; car ayant mis haut et puis- « bas ils pourroient bien maintenant donner au mi- « lieu. » Et vous estant en mesme temps mis derriere un banc de roc qui estoit tout contre, que vous aviez fait reserver exprés pour cét effet, et advancé une pique au lieu où vous estiez auparavant, ils ne faillirent pas de donner là si justement, qu'un boulet vous brisa en la main vostre pique que vous aviez mis en vostre place, et les autres allerent tuer trois pion- niers, deux canonniers, et casser les cruches, bou- teilles et verres que l'on avoit apportez pour vostre collation que l'on avoit mis dans un trou de roc. Sur l'occasion de ces deux perils, que quelqu'un de vos amis avoit rapportez au Roy, encor peut estre beaucoup plus grands qu'ils n'avoient esté, Sa Majesté vous escrivit une lettre demy en colere en ces mots.

Lettre du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, autant que je louë vostre zele à mon ser- vice, autant je blasme vostre inconsideration à vous jetter aux perils sans besoin. Cela seroit supportable à un jeune homme qui n'auroit jamais rendu preuve de son courage, et qui desireroit commencer sa for- tune ; mais la vostre estant desja si advancée que vous possedez les deux plus importantes et utiles charges du royaume, vos actions passées vous ayant acquis envers moy toute confiance de valeur, et ayant plusieurs braves hommes dans l'armée où vous com- mandez maintenant, vous leur deviez commettre ces choses remplies de tant de dangers : partant ad- visez à vous mieux mesnager à l'advenir ; car si

vous m'estes utile en la charge de l'artillerie, j'ay encor plus besoin de vous en celle des finances. Que si par vanité vous vous les rendiez incompatibles, vous me donneriez sujet de ne vous laisser que la derniere. Adieu, mon amy que j'ayme bien; continuez à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat, etc.

La troisiesme particularité fut lors que le Roy vous manda que vous luy donnassiez à disner, qu'il vouloit voir l'estat du siege et comme vous advanciez besongne. Apres qu'il eut disné, il vous dit: « Il « n'y a remede; quoy que je vous aye promis, je « veux aller voir vos batteries; et afin que vous n'y « contredisiez pas obstinément, à cause du danger « que je pourrois courir, j'yray par tout où vous vou- « drez, je reviendray de mesmes, et n'y meneray « que mon cousin le comte de Soissons, M. d'Esper- « non, M. le Grand et vous. — Or bien, Sire, dites- « vous, puis que ma contestation ne serviroit de rien, « et que c'est un faire le faut, je vous prie que tout « le monde demeure, et prenez chacun un meschant « manteau, afin de cacher vos clinquans et vos « bonnes mines. Sur tout il y a un certain espace « d'un champ plein de cailloux par où il faut passer, « ou prendre demie lieuë de destour, qui est fort « dangereux; car il y a tousjours dix ou douze pieces « pointées, et le plus souvent trente ou quarante « mousquetaires à l'affust, pource qu'ils sçavent bien « qu'il faut passer par là pour aller à mes deux grandes « batteries des precipices. » Vous estans donc ainsi acheminez tous cinq, et allans en file, il fut tiré quelques mousquetades qui ne plaisoient pas trop

à la compagnie. Mais comme vous fustes dans le susdit champ tout à descouvert, vous fustes saluez de dix ou douze coups de pieces et de tant de mousquetades, que ce fust une merveille qu'il n'y en eut de frappez ; aussi fustes vous quasi tous couverts de terre et de cailloux qui en esgratignerent quelqu'un, et commença le Roy à faire le signe de la croix : surquoy vous luy dites : « Vrayement, Sire, c'est à « ce coup que je vous recognois bon catholique, car « c'est de bon cœur que vous faites ces croix. — « Allons, allons, ce dit-il ; car le sejour ne vaut « rien icy. » Lors vous passastes outre, et fut d'advis la compagnie de revenir par le plus long chemin derriere les montagnes, comme vous fistes y ayant fait mener les chevaux.

La quatriesme particularité fut que le Roy s'en voulant aller à la Tarantaize, il vous laissa le commandement du siege ; et comme il voulut revenir, dautant que vous luy aviez mandé que toutes vos batteries estoient prestes à executer, il desira de passer prés de Mont-melian, et voir tout sans hazard. A cette cause il vous manda que vous essayassiez de faire une trefve comme vous fistes pour quelques heures, et apres qu'il eut tout veu ce qu'il vouloit voir, restant encor quelques heures de la trefve à expirer, et vous desirant faire tirer le canon en batterie afin d'avoir vostre droit de grand maistre qui montoit beaucoup, vous ordonnastes à quelques commissaires de se prevaloir du temps de la trefve pour faire monter à sa batterie quelques munitions dont il avoit encor besoin, ce que descouvrant ceux du chasteau, et crians que l'on rompoit la trefve, et qu'ils tireroient ; finalement

voyans que l'on ne tenoit compte de leurs menaces, ils tirerent douze ou quinze coups de pieces. Or aviez vous mandé par toutes les batteries que chacun chargeast, amorçast et pointast ses pieces droit au donjon du chasteau, tous prests à faire haut les bras, et que si tost qu'ils verroient ceux du chasteau tirer, qu'ils missent le feu par tout, comme ils n'y manquerent pas, et à recharger incontinent, dont ceux du chasteau surpris et estonnez du grand fracas qui s'estoit fait par cinquante pieces en un mesme temps, ils commencerent à faire signal, puis à crier, *Monsieur de Rosny, monsieur de Rosny, la tresve, la tresve*, ce que vous leur accordastes avec demonstration de difficulté.

Des-lors ils commencerent à s'estonner, de sorte qu'ils ne cherchoient que l'occasion de pouvoir entamer un traitté, qu'ils firent naistre en cette façon. Madame la comtesse de Brandis estant femme de bon esprit, qui se plaisoit aux mécaniques et sur tout à faire des ouvrages de verre, envoya des pendans d'oreilles et une couple de chaisnes de cette matiere fort industrieusement élabourées à madame vostre femme, avec ses recommandations, laquelle en eschange luy envoya une douzaine de perdreaux, six lapreaux, six lévraux, douze cailles grasses, une douzaine de pains blancs molets et douze bouteilles de vin, et la pria de faire en sorte qu'ils peussent parler ensemble, ce qu'elle tesmoigna desirer. De sorte que, trois jours durant, elles se voyoient toutes les apres-disnées fort familierement, sans parler neantmoins que de discours communs au commencement; lesquels se terminerent en propos de capitulation, que vous fistes continuer.

De sorte que ces deux femmes, selon les instructions qu'elles recevoient de leurs maris, convindrent de plusieurs points, par forme de desirs seulement, sans tesmoigner d'en avoir communiqué à personne, ce qui ne se peut cacher longuement : car M. le comte de Brandis ayant prié madame vostre femme de luy faire avoir un passe-port pour sa femme qu'il disoit estre malade, afin de s'aller rafraischir aux champs, et luy ayant esté par elle respondu que vous l'en refuseriez s'il ne se resolvoit de faire le semblable, il fut tant disputé qu'il ne s'esloigna pas de capituler : dequoy vous advertistes le Roy, qui y envoya messieurs d'Espernon et de Biron, pour vous trois ensemble faire la capitulation, par laquelle il leur fut donné, contre vostre advis, un mois de terme, si dans ce temps ils ne faisoient lever le siege ou recevoient secours.

La cinquiesme particularité fut lors que le legat arriva, car le Roy vous ordonna pour l'aller recevoir et conduire, ce que vous fistes avec cinq cens chevaux et trois mille hommes de pied des plus lestes que vous aviez disposez en fort bonne ordonnance. Outre cela vous aviez parlé à ceux du chasteau, lesquels commençoient à vous defferer beaucoup, et leur aviez dit que vous alliez au devant du legat du Pape, que vous feriez saluër de vostre harquebuserie, puis de vostre artillerie : qu'ils se preparassent donc de faire le semblable, mais qu'ils attendissent que vous eussiez fait vos saluës ; ce qu'ils recognoistroient à une enseigne blanche que vous feriez eslever à la batterie du grand precipice. Tout cela fut observé comme vous l'aviez ordonné, executé et fait si à propos que vos gens de

pied redoublerent deux fois leur salve sans nulle discontinuation, comme si ce n'eust esté que de la premiere charge. Le semblable fut observé pour l'artillerie dont les coups furent si bien proportionnez qu'il y eut égalité de distance entre iceux, comme si aussi ce n'eust esté qu'une salve sans recharge. Tellement qu'il fut tiré sept vingts coups de canon, qui faisoient un retentissement si merveilleux, à cause des valons et concavitez des rochers, que le legat et tous ses gens faisoient le signe de la croix et disoient : *O Dieu! qui pourroit resister à telle furie?* Lors fut levé l'enseigne blanche, et firent ceux du chasteau leur salve qui fut aussi fort belle, car ils avoient trente pieces d'artillerie. Vous menastes le legat disner à Nostre Dame de Miens, et par les chemins eustes plusieurs discours : entr'autres vous luy distes : « Monsieur, « vous trouverez icy force gens qui se feront de feste « et qui vous feront à croire qu'ils ont force credit, « mais ne vous y amusez pas; car vous verrez des « effects contraires, et vous souvenez de ce que je « vous en dis, principalement sur les razemens des « places qui seront prises. » Et ainsi vous en retournastes à vostre siege, l'ayant deposé és mains de ceux que le Roy y avoit envoyez pour le recevoir apres vous.

La sixiesme particularité fut sur l'advis que le Roy eut, qu'il y avoit vingt-cinq mil hommes qui passoient les monts pour le venir combattre, dautant qu'il luy faschoit d'aller au devant d'eux et laisser la reddition de cette place incertaine, et là dessus il vous demanda s'il n'y auroit pas moyen d'en advancer le terme. Surquoy vous luy respondistes que si l'on ne vous eut associé personne à la capitulation qu'il ne seroit

pas en cette peine. « Il est vray, dit-il ; mais l'un es-
« tant mareschal de France et de camp general, et
« l'autre coronel de l'infanterie, duc et pair, comment
« m'en pouvois-je exempter? et puis quelle haine
« eussay-je concité contre vous? Partant il n'en faut
« plus parler, mais essayer à s'asseurer de la place ;
« allez y travailler. »

Or, pource que le comte de Brandis avoit besoin de diverses sortes de vivres et autres choses, tant pour luy, sa femme, que pour les soldats, et sur tout pour des malades et blessez, incessamment il entroit et sortoit gens au chasteau, et quelques fois il y avoit telle presse à la porte qu'il s'y ruoit des coups. Dequoy ledit comte s'estant plaint à vous, vous mistes un corps de garde de cinquante soldats devant la porte, tous gens esleus et choisis, et dont les chefs sçavoient vostre intention, lesquels entroient quant ils vouloient dans le chasteau trois ou quatre à la fois, puis en ressortoient pour les accoûtumer peu à peu. Enfin le desordre crut tellement (auquel vous ne nuysiez pas) que quelques soldats forcerent ceux de dedans et entrerent malgré eux et par force dans le chasteau, pource qu'ils n'osoient tirer ny fraper. Dequoy derechef ledit comte de Brandis vous fit plainte, et vous luy dittes : « Hé quoy! monsieur, que ne
« gardez vous bien vostre entrée, et ne tuez tous
« ceux qui usent d'indiscretion.—Monsieur, ce vous
« dit-il, mes soldats sont intimidez et n'osent fraper
« les vostres ; c'est pourquoy je desirerois qu'ils eus-
« sent cette charge là. » Lors vous luy dites : « Si
« mon corps de garde estoit aussi bien dedans que
« dehors, et que ce fust à mes soldats à ouvrir et

« fermer la porte, j'empescherois bien d'entrer que
« ceux qu'il faudroit. » Ce qu'il trouva bon qui fut fait.

Or, estoit-il déja entré, parmy la confusion, quelques trente soldats dedans, lesquels avec les vostres cinquante qui entrerent lors et quelques-uns de plus, et puis vous et vos gentils-hommes apres, tout cela vous rendit comme le maistre du bas fort, et petit à petit par les mesmes moyens, du donjon. Tellement que le tout estant remply de vos soldats et de vos gentils-hommes, le comte de Brandis vous fit luy mesme prier de venir loger dedans le donjon, et qu'il remettoit le tout sous vostre foy et parole. Ainsi, dés le lendemain que le Roy vous l'eut commandé, vous soupastes et couchastes le maistre dans le donjon, puis le vintes trouver et luy dites qu'il s'en pouvoit aller au devant des ennemis quand il voudroit, et que vous estiez maistre de la place, mais que neantmoins vous garderiez la capitulation, puis que vous l'aviez signée en son nom et par son expres commandement, et ne les mettriez dehors que le terme ne fust venu. Ainsi le Roy s'en alla au devant de l'armée ennemie, qui ne parut neantmoins point, et vous laissa au siege, emmena tout ce qui vous eust peu contester le commandement. En partant vous luy conseillastes de faire destruire cette forteresse et toutes les autres, puis qu'aussi bien, en paix faisant, il les faudroit rendre; mais il n'y voulut nullement entendre. Le terme de la reddition venu, vous mistes M. de Crequy dedans, comme le Roy vous l'avoit commandé, et fistes observer en tout et par tout la capitulation.

Or, combien que les lettres de M. de Biron ne soient venuës à vostre cognoissance qu'en l'an-

née 1602, neantmoins, pource qu'elles n'avoient point de dattes, et que la substance d'icelles tesmoigne qu'elles furent escrites dés l'an 1600, je me suis resolu d'en insererr icy cinq tout de suitte à la fin du chapitre de la prise de Mont-melian : desquelles la teneur ensuit.

Lettres de M. de Biron en chiffre.

Au nom de Dieu, de la main de ce mien amy et parent, a de la fidelité et de l'affection. Vous pouvez adjouster foy à ses paroles et parler franchement; car outre ce qu'il a de la prud'hommie, il desire vostre grandeur, et moy je suis plus à vous qu'à moy; § par ces caracteres vous cognoistrez que c'est 2 qui parle à 30, puis §§§ les hazards empeschent plus longs discours. Vous bruslerez cette en sa presence, ou elle me sera rapportée.

O

Au nom de Dieu, monseigneur, oyez et croyez celuy qui est 49, car le principal qui avoit mesme charge a dit à 2 ne pouvoir vous voir, pour les affaires qu'il a 18. Ils ont toute esperance de marchandise de 71. Ne doutez de sa prud'hommie, car en 80 on espere de vous et desire toutes choses bonnes. Je n'ay eu nulles nouvelles de ce que 2 vous dit; je croy que l'autre de qui on attendoit est passé par 58. C'est tout, vous brûlerez la presente.

Lettre de M. de Biron à M. de la Fin.

Monsieur, j'ay donné charge à ce lacquais, si estes à Moulins, vous rendre celle-cy ou la mettre és mains d'aucun des vostres asseurez, ou aller jusques chez vous pour m'apporter de vos nouvelles et

vous faire entendre des miennes, qui est que je suis malade en cette ville de Beaune depuis deux jours : toutes-fois je me porte un peu mieux, et m'en retourne à Dijon, envoyant ce lacquais pour sçavoir quand le Roy sera à Lyon, pour m'y rendre si je puis. Je croy qu'aurez veu le Roy à Moulins, comme le devez et croy qu'il est besoin. Je ne vous escrits des nouvelles de deçà, à cause que mon chiffre est à Dijon en mon cabinet. Nous loüons tous Dieu de la fortune que le Roy a failly à courre de cette malheureuse et damnable femme qui le vouloit empoisonner. M. le comte de Soissons a tesmoigné qu'il aimoit le Roy, il luy est obligé par les bien-faits qu'il en a receus ; voila tout ce qui se passe icy. Or, monsieur, pour changer de discours, l'affaire que je vous avois prié faire pour moy et mes amis à Paris, et vous avois baillé deux lettres pour faciliter les conditions, je vous prie les brusler, car elles ne servent ; car il faut attendre que je vous aye veu ; car telle chose est bonne en un temps et non en l'autre ; car il y a des gens amis de leurs œuvres : il faut voir la fin de leur proceder. Si vous apprenez des nouvelles de paix ou de guerre du duc de Savoye, mandez m'en. Je croy, s'il fait le mauvais, on luy rivera bien son clou ; vous n'en serez marry, car on se roüille en une si longue paix. Vous ne sçauriez croire la bien-veillance que le Roy acquiert par ce qui s'est passé entre l'evesque d'Evreux et le Plessis Mornay ; les jugemens sont differens, et par la verité, et par la protestation du Roy à la religion catholique. Dieu benisse et conserve le Roy ; j'imite vostre priere. S'il y a quelque nouveauté à la Cour, faites m'en part par chiffre ou autrement, et me

croyez le plus humble et le plus vray de tous vos parens, amis, et le plus asseuré et devotieux à vous faire service : c'est jusques au tombeau que cela vous est voüé. Je suis vostre bien-humble cousin et tres-affectionné amy pour vous faire service. BIRON.

A Beaune, ce 28 juin 1600.

Lettres de M. de Biron.

MONSIEUR, je vous adresse ce porteur, et vous prie, favorisez son allée au fort Saincte Catherine, comme il vous dira ; c'est chose qui vous tournera à honneur, et luy rendez cette letttre. Je suis à vostre service. BIRON.

O

Au nom de Dieu, croyez ce porteur, § §

§

MONSIEUR, je me suis infiniment ennuyé depuis avoir perdu vostre agreable compagnie, de laquelle je me sentois honoré et satisfait. Arrivant prés du Roy, je trouvay Mont-melian qui traittoit. Jugez quel advantage a Sa Majesté de prendre une telle place, et munie comme elle est de si grande munition de guerre : je ne vois pas que le duc d'un mois la puisse secourir, ny avec plus de temps que cela. De bons hommes, encor qu'ils fussent peu, la devoient défendre trois mois, et, y ayant nombre suffisant, la rendre imprenable : c'est une poltronnerie signalée. Jugez que peut faire le duc de Savoye, ayant perdu Mont-melian, pourveu de tant de munitions d'Espagnols, et entreprendre d'attaquer l'archiduc par la Flandre à la prime. Renvoyez en diligence le valet du duc de Savoye, et ne faut pas qu'il espere rien

de ses amis, s'il ne secourt Mont-melian; et qu'il ne faut point que le valet de la Fin soit renvoyé pour encor avec les vingt mil escus que l'on a mandé; ains qu'il vienne avec quelqu'un bien informé de leur dessein et pouvoir, et qu'il aye de la discretion et prudence, et que c'est trop souvent tromper ses amis. Ce coup de Mont-melian a tant estonné, qu'il est cause que le comte de Soissons a pris et accepté la charge de l'armée du Roy, et fait le bon valet; et tous avoient resolution de faire la guerre au Roy. Le vieux amy mordoit à la pomme. Je crains que le connestable perde baricade tout à fait. Or donc il faut advertir en diligence le duc de Savoye de ce qui se passe, sans faire semblant de conter ny blasmer leur tromperie, ains faire bonne mine; il ne faut qu'ils attendent ce que demande le duc de Biron touchant cinquante mil escus.

CHAPITRE XXXII.

Députation de la ville de Genève au Roi. Discours de Théodore de Bèze. Arrivée de Marie de Médicis. Prise et démolition du fort de Sainte-Catherine. Traité de paix avec le duc de Savoie.

Vous quittastes Mont-melian et fistes mener partie de vos équipages en Bresse, pour attaquer la citadelle de Bourg et le fort Saincte Catherine; et le Roy vous ayant demandé qui vous estimiez le plus fort de Mont-melian ou de Bourg, vous luy dites : « Sire, « il faut distinguer; car pour attaquer l'un et l'autre « avec dix ou douze canons seulement, Mont-melian

« vaut dix Bourgs, dautant qu'il ne faut que cela « pour prendre Bourg, estant une place reguliere, « qu'il faut attaquer par methode et pied à pied; et « l'autre une sorte de forteresse qu'il faut emporter « de furie, par battre en ruyne et incommoder tout « le lieu par abondance de canon : tellement que qui « n'auroit que dix canons ne le prendroit de long-« temps; mais qui aura soixantes pieces, Mont-« melian ne vaut pas mieux que Bourg. »

Le Roy voulut attaquer le fort Saincte Catherine premier que Bourg, à cause que ceux de Geneve l'en prioient, et les vouloit gratifier, et eux fournissoient quelques commoditez pour cet effet. Estant arrivé devant iceluy, le mareschal de Biron estoit logé desja aux environs, lequel vous demanda si vous vouliez venir recognoistre la place tout à cheval. Vous luy respondistes : « Monsieur, il me semble « qu'il fait bien clair pour cela, que nous sommes « trop de gens, trop enclinquantez et trop empana-« chez (car il avoit un grand pannache et un grand « cheval blanc) pour en approcher bien pres. » Lors il vous dit : « Rien, rien; ne vous mettez point en « peine, morbieu, ils ne nous oseroient tirer.—Allons « donc comme vous voudrez, dites-vous, car s'il « pleut sur moy il degouttera sur vous. » Et de fait il vous mena avec vingt chevaux tout à l'entour du fort, et en approchiez à deux ou trois cens pas, sans que l'on vous tirast jamais que douze ou quinze meschantes harquebusades. Surquoy vous luy dites : « Mon-« sieur, il n'y a personne là dedans, ou bien ils dor-« ment, ou ils ont peur de vous. » Cette recognoissance faite, vous allastes ensemble trouver le Roy,

auquel vous contastes cela, lequel s'en émerveilla, « car, dit-il, nous y fusmes hier avec six chevaux, « et je ne vis jamais tant tirer. Avez vous bien tout « recogneu ? — Non, Sire, dites-vous, j'y retourne- « ray demain au matin pour m'en esclaircir l'esprit, « mais j'iray seul et à pied. » Comme vous fistes, qu'il n'estoit que la pointe du jour, et n'aviez avec vous que Erard et Feugeres.

Mais vous ne fustes pas si tost apperceus sur la campagne (qui est si raze, en pante si douce de tous costez égallement, la place en faisant le centre et le sommet, que l'on y verroit courir un rat), qu'ils vous tirerent comme en batterie, et de pieces et de mousquetades perpetuelles ; en telle sorte que le Roy pensant qu'ils eussent fait une sortie et que ses troupes fussent à l'escarmouche, envoya le sieur de Montespan voir ce que c'estoit ; lequel ne voyant personne dehors, s'en vint à vous et vous demanda : « Monsieur, « à qui en veulent ces gens. — C'est à moy, dites- « vous, mais j'ay veu ce que je voulois voir. Si tost « que nos tranchées seront arrivées sur le bord du « fossé, ils sont à nous ; car les fossez ne valent rien, « et les flancs des pieces sont tous éboulez et tous « descouverts. » Ce que vous fustes rapporter au Roy, lequel vous priastes de trouver bon, apres avoir tracé les tranchées, pendant que l'on les feroit, que vous allassiez promener à Geneve ; ce qu'il fit. Vous y en allastes le lendemain avec bien cent chevaux, et y arrivastes si à propos, que vous ostastes messieurs de la ville de l'allarme où ils estoient, de voir tant de catholiques dans leur ville, et principalement messieurs de Guyse, d'Elbœuf, d'Espernon, de Bi-

ron, de la Guiche, et autres dont les noms les faisoient souvenir des persecutions passées; car vous estans venus trouver et fait quelque plainte de cela, vous leur dites : « Messieurs, tenez vos cœurs en « repos, le Roy a trop de bonne volonté pour vous, « et est trop authorisé parmy tous les siens, pour « croire que personne osast rien entreprendre à « vostre prejudice. Toutes-fois, pour vous oster « toute doute, je ne partiray point d'icy que tous « ces gens ne soient dehors. » Et de fait, dés le soir mesme vous leur en parlastes au nom du Roy, et ils s'en allerent tous dés le matin. Ceux de la ville avoient deputé, pour faire la reverence au Roy, dix ou douze des principaux de leur ville, entre lesquels estoit M. de Beze (1), pour porter la parole, lequel, eux ayans esté par vous presentés au Roy, parla ainsi :

« Sire, nulle eloquence de paroles humaines n'es-« tant capable d'exalter vos loüanges jusques au som-« met du merite de vos œuvres admirables, et mon « stile estant trop bas et ma voix trop foible pour « l'eminence et magnificence des vertus de vostre « Majesté, que l'univers publiera sans cesser, tout « ainsi qu'elle ne cesse jamais de produire des actions « dignes de gloire et de loüanges, je laisseray aux « saincts anges la celebration des eloges qui luy sont « deubs, pour avoir tiré les eglises du Seigneur « d'oppression, et acquis aux enfans de Dieu une « ample liberté pour le servir selon ses divins pre-« ceptes, et pour l'invoquer uniquement en trinité

(1) *M. de Beze* : le célèbre Théodore de Bèze étoit alors âgé de plus de quatre-vingts ans.

« de personnes ; et partant me contenteray, és choses « humaines, de dire comme Simeon és divines :

Or, laisse Créateur,
En paix ton serviteur,
Puis que mes yeux ont eu
Le crédit d'avoir veu,
Advant que mourir,
Le Sauveur
Et le libérateur,

« de nous vos tres-humbles serviteurs, des fidelles en « general, voire de toute la France. » A quoy le Roy luy respondit : « Mon pere, ce peu de paroles grande- « ment signifiantes estans dignes de la reputation que « M. de Beze s'est acquise au bien dire, je les reçoy « avec le gré, la grace et les tendres ressentimens « qu'elles meritent ; et vous diray qu'ayans les roys, « mes devanciers, tousjours tenu vostre ville en leur « protection, je suis non seulement resolu de les « imiter en cela, et toutes autres choses dignes de « la gloire d'un Roy de France ; mais aussi d'adjouster « en sa faveur tous autres effets dignes des cordialles « affections, que je sçay que vous avez toûjours tous « euës pour moy. En quoy je veux que celuy que « je tiens par la main, qui vous a presentez et qui « vous aime tous, serve de soliciteur, et que vous « parliez à luy, des choses que vous desirerez de « moy ; lesquelles seront bien difficiles, si vous ne « les obtenez pas. Je sçay des-ja bien, luy dit-il, « tout bas à l'oreille, ce que vous desirez le plus de « moy (car vous luy en aviez des-ja parlé), c'est la « desmolition du fort Saincte Catherine qui vous

« tient en eschet. Force gens me veulent persuader « de n'en rien faire, et voy bien que c'est par ma- « lice; aussi n'y auray-je nul esgard. Je vous ayme « et veux faire pour vous, s'il y a quelque chose qui « vous accommode en ce que je conquesteray pres « de vostre ville; et dés à present je vous en donne « ma foy et ma parole, que, qui en parle, le fort « Saincte Catherine sera desmoly; et voicy un homme « (vous tenant par la main) en qui vous vous fiez « bien, et avez raison, à qui je le commande dés à « present, et le feray plus expressément quand il « sera temps. » Il ne se fit pas grandes expeditions en ce siege; car les ennemis voyans les grands preparatifs que vous faisiez pour les attaquer, et leur manquant plusieurs choses des principales pour se defendre, ils capitulerent, à condition de sortir de la place, si ils n'estoient secourus dans dix jours, qui n'estoit que pour la forme.

Et le Roy ayant eu lors nouvelles de la prompte arrivée de la Reine à Lyon, s'y en alla en poste par le plus mauvais temps qu'il estoit possible; il vous mena avec luy et arrivastes à unze heures du soir au bout du pont de Lyon, où vous demeurastes plus d'une heure et demie avant que l'on vous vint ouvrir; car le Roy n'avoit pas voulu donner advis de sa venuë; luy et tous vous autres endurastes un grand froid au bout du pont. Et enfin, estant entrez, vous fustes avec le Roy jusques à son logis, où apres avoir veu la Reine il vous envoya tous souper et vous coucher; et luy en fit peu apres de mesme (1).

(1) *En fit peu apres de mesme :* la reine Marie de Médicis étoit arrivée à Lyon le 2 décembre 1600. Elle y attendit le Roi jusqu'au 9 au soir.

Deslors de l'arrivée du cardinal Aldobrandin, l'on avoit commencé à jetter des propos de paix, et le Roy avoit commis, pour la traitter avec luy, messieurs le cardinal du Peron, le connestable, Bellievre, Ville-roy et Jeannin, qui en avoient tousjours discouru; mais il n'y avoit rien d'advancé, la negotiation s'eschauffa un peu d'avantage à l'arrivée du Roy: Bellievre et Ville-roy avoient tousjours asseuré ledit cardinal, que nulles des places prises sur M. de Savoye ne se desmoliroient et sur tout le fort Saincte Catherine, dont il avoit fait plus d'instance que de toutes les autres, afin qu'elle fut tousjours une maille en l'œil de ceux de Geneve; aussi n'avoient-ils pas sceu que le Roy eut engagé sa parole de la faire ruyner: tellement qu'un soir lesdits sieurs de Bellievre et de Ville-roy, luy estans venus dire qu'ils avoient promis cela au cardinal, en son nom, et qu'il en avoit déja escrit au Pape, lequel l'en remercieroit bien-tost, Sa Majesté leur dist : « Vous vous estes bien hastez sans « sçavoir mon intention si elle est autre, vous aurez « vainement donné vos paroles; il y a du dessein là dessous que je n'approuve pas. » Ils se voulurent fonder en raisons; mais il leur dit: « Et bien, j'y penseray, et « dans peu de jours vous en sçaurez ma volonté. »

Le lendemain matin il vous envoya querir, vous conta tout cela, puis vous dit : « Je veux neantmoins tenir ma parole à ceux de Geneve, encor « que je ne sois plus huguenot; ils m'ont trop bien

Après son souper, s'étant retirée dans sa chambre, on lui annonça l'arrivée de Henri IV. Ce prince entra un moment après en habit de guerre. Elle se jeta à ses pieds, il la releva, et s'excusa d'avoir tardé à se rendre auprès d'elle : *J'attends*, lui dit-il, après l'avoir embrassée, *que vous me prêterez la moitié de votre lit, car je n'ai pu faire apporter le mien.*

« assisté pour leur manquer. Partant devant que le « legat m'en parle, donnez ordre de faire voler tous « ces cinq bastions le plus couvertement que vous « pourrez, et faites advertir ceux de Geneve de toute « cette histoire, afin qu'aussi-tost ils fassent de leur « costé en sorte qu'il n'y ayt plus d'apparence de fort. » Tout cela fut executé : vous fistes faire des mines sous les bastions, et les ayans fait r'emplir entierement de poudres, une nuict l'on les fist tous sauter; dequoy advertis ceux de Geneve, il y vint une telle affluence de peuple, qu'en un jour ou deux il n'y eut plus d'apparence de forteresse, et emporterent tout ce qu'il y avoit de materiaux.

La nouvelle vint aussi-tost à Lyon que le feu du ciel avoit boulleversé tous les bastions de ce fort, laquelle fut cruë par quelques heures; mais, bien tost apres, l'on descouvrit la verité, dequoy le legat fit de grandes plaintes, et dit tout haut : « Il n'y a « que M. de Rosny qui ne m'a point trompé, car il « m'a tousjours recognu qu'il feroit ce qu'il pourroit « pour faire ruyner toutes les forteresses et sur tout « celle-là; qu'il sçavoit bien qu'elle le seroit, et que « je ne fisse point d'instance au contraire. Je le dis « à messieurs de Bellievre et de Ville-roy, qui s'en « mocquoient et m'asseuroient tout autrement, et « sur leur parole, j'en ay escrit avec certitude au « Pape, qui est ce qui m'offence le plus par cet « accident. » Le traitté de la paix fut discontinué par trois ou quatre jours, puis repris; mais avec telles aigreurs de toutes parts, qu'en fin il fut rompu du tout, estant demeurez en differends sur sept poincts, sçavoir : de quitter toute la riviere du

Rosne, ce qui seroit sur le bord des deux costez, que M. de Savoye ne pourroit fortifier à une lieuë prés les terres, pour le passage des Espagnols, les cent cinquante mil escus pour les frais de la guerre, les villages d'alentour de Geneve, la desmolition de Besche-dauphin et la restitution de Chasteau-dauphin. Tellement que le Roy vous envoya querir aussi-tost, et vous dit : « Mon amy, il y a bien des « nouvelles, la paix est absolument rompuë ; partant pensez à prendre la citadelle de Bourg et à « trouver de l'argent suffisamment, car je veux passer « les Monts. » A quoy vous luy respondites : « Quant « à Bourg, Sire, si l'on m'eut laissé faire il fut maintenant pris ; tellement qu'en reprenant mon premier dessein, si l'on ne m'y traverse plus, ce sera « bien tost fait, et quant à de l'argent, si vous me « donnez loisir d'aller un tour à Paris, j'espere que « vous n'en manquerez point. — Voire, mais ce vous « dit-il en vous tirant à part, que ferons-nous de « ceux dont nous sçavons qu'ils nous trahissent ? — « Il ne les faudra pas croire, ce dites-vous, et les « employer le plus loing de la teste de vos armées, « qu'il vous sera possible ; faut faire M. de Lesdiguieres mareschal de France, luy donner le gouvernement de Piedmont ; car il yra comme il doit, « puisqu'il vous a fait advertir des menées de M. de « Boüillon, et du voyage qu'a fait un nommé Odevous « pour telles pratiques, encor qu'il y ayt un peu de « negligence au sieur de Calignon qui en avoit eu « la charge ; car si nous eussions peu attraper ce meschant garnement là, nous eussions esté esclaircis « de tout. — Je trouve tout cela bon, dit le Roy ;

« mais partez dés demain pour aller trouver de l'ar-
« gent. — Je ne sçaurois partir de quatre jours, dites-
« vous, Sire, car il me faut donner ordre à tout l'es-
« quipage de l'artillerie, à ce qu'il faut de preparer
« le siege de la citadelle de la ville de Bourg, à faire
« monstre à tous vos gens de guerre, et pourvoir à
« toutes les despences, tant de vostre maison, qu'extra-
« ordinaires; afin que de six sepmaines vous ne puis-
« siez estre importuné d'aucune chose pressée, et de-
« vant ce temps là je seray de retour. — J'approuve
« encor tout cela, dit le Roy, et allez travailler. »

Dés le lendemain vous fistes partir madame vostre femme avec tout vostre train, et luy ordonnastes d'attendre de vos nouvelles à Roüanne, où vous faisiez estat de prendre la riviere de Loire jusques à Orleans; mais elle sejourna là, trois ou quatre jours plus que vous ne pensiez, pource qu'apres avoir pourveu à tout ce qui est dit cy-dessus, vous fustes un matin prendre congé du Roy qui vous embrassa, disant tout haut : « Bon courage, diligence, de l'ar-
« gent et des munitions, mon amy, et adieu. » Lors vous luy dites : « Sire, trouverriez-vous mauvais que
« j'allasse dire adieu au legat ? — Non, vous respon-
« dit-il, vous feriez bien, car il vous aime et vous
« estime fort. — S'il me parle, dites-vous, de la
« paix, que vous plaist-il que je responde ? — Vous
« sçavez mes affaires et ma volonté aussi bien que
« moy, dit le Roy, faites ce que vous jugerez plus à
« propos. » Sur cela vous passastes la riviere pour aller au logis du legat, et envoyastes devant iceluy vos chevaux de poste, afin de la monter à cheval tout devant luy. Or, sçachant que vous le veniez visiter,

il vous rendit toutes les sortes d'honneurs et de defferences qu'il se peut dire ; et vous voyant botté, vous demanda où vous alliez : « Monsieur, luy dites-« vous, je m'en vay à Paris faire venir de l'argent et « des munitions, pour passer les Monts et aller en « Italie, et c'est à ce coup qu'en bonne compagnie « j'iray baiser les pieds du Pape ; mais je n'ay voulu « partir sans venir prendre congé de vous, et vous « asseurer de mon tres-humble service, et prier de « dire au Pape, que je suis son tres-humble serviteur. « — Comment, répondit monsieur le legat, en Italie ! « Ho ! monsieur, il ne faut pas cela ; je vous prie, « aydez-moy à renoüer cette paix ; car il la faut faire « à quelque prix que ce soit. — Je le veux, dites-« vous, monsieur, mais vous sçavez bien que je ne « suis point trompeur ny dissimulé ; partant il me faut « dire librement sur quels articles la paix a esté accro-« chée et ce que vous pouvez faire ; car de ma part « je vous diray franchement mon opinion, touchant « ce que le Roy pourra contester ou conceder. »

Lors vous ayant representé les sept poincts cy-dessus, vous luy dites : « Monsieur, adjousterez vous « foy à ce que je vous diray ? — Oüy, respondit-il. « — Or bien, je vous declare que pour les poincts « de la riviere du Rosne, les villages prés de Geneve, « Chasteau-dauphin et Besche-dauphin, vous ne les « obtiendrez jamais. — Et pourquoy? respondit-il. « — Monsieur, dites-vous, il y a tant de bonnes rai-« sons qu'elles seroient trop longues à desduire ; c'est « pourquoy, sans insister davantage là dessus, croyez « qu'il ne s'en fera que ce que je vous en ay dit. » Lors il se promena deux ou trois tours de chambre avec

vous, sans dire mot, puis soudain il repartit : « Mais « aussi, monsieur, si je quittois ces quatre poincts « là, m'accorderiez vous les autres ? — Monsieur, « dites-vous, je n'ay point de charge expresse et ne « pensois à rien moins que d'avoir à traitter de la paix « avec vous, et neantmoins je vous oserois quasi as- « seurer que le Roy defferera cela à vos prieres. — « Monsieur, dit-il lors, je vous prie, mettons une fin « à ce bon œuvre, vous et moy, et allez trouver le « Roy, pour le disposer à trouver bon ce que nous « avons projetté. — Je m'y en vay, monsieur, dites- « vous, et vous asseure de rapporter une confirma- « tion du total. » En mesme instant vous retournastes trouver le Roy, qui vous dit : « Hé ! quoy, vous voila « encor, ne partez-vous point ? — Je crois que non, « Sire, dites-vous, car il y a d'autres nouvelles ; la « paix est renoüée si vous le voulez. » Lors luy con- tastes-vous tout ce qui s'estoit passé : surquoy il vous ordonna de retourner trouver le legat, et luy donner parole en son nom. Tellement qu'apres plusieurs al- lées et venuës que vous fistes de la part du legat vers le Roy, et du Roy vers luy, vous deux seuls conclustes et arrestastes les articles de la paix, lesquels furent pour lors en simple sommaire tels que s'ensuit.

Précis du Traitté.

Premierement, le duc de Savoye cede au Roy toute la Bresse, tout le Rosne compris d'un et d'autre costé depuis Geneve jusques à Lyon, sans aucune chose en reserver que le pont de Gresin, et quelques autres villages pour le passage de Savoye en la Franche- Comté ; esquels lieux neantmoins, ny proche des rives

du Rosne, ledit duc ne pourra lever aucun tribut, ny bastir forteresse ny chasteau, et ne pourra passer aucuns gens de guerre par ledit pont de Gresin, sans permission du Roy, et suivant cela sera la citadelle de Bourg remise és mains de Sa Majesté.

Plus, cede ledit duc au Roy les villages d'Aire, Chancy, Avully, Pont-arli, Sessel, Chana et Pierre Chastel.

Plus, ledit duc cede au Roy le bailliage de Gets.

Plus, restituera ledit duc au Roy la ville, chastellenie et tour du pont de Chasteau-dauphin, et tout autre lieu des despendances du Dauphiné deçà les monts.

Plus, desmolira ledit duc les fortifications de Besche-dauphin.

Plus, payera ledit duc au Roy cent mil escus pour la permission du passage du pont de Gresin.

Plus, moyennant ce que dessus, le Roy cede audit duc tout le marquisat de Saluces, et les places de Cental, de Monts et de Roque-esparviere.

Plus, restituera le Roy audit duc tout ce qui a esté occupé sur ses pays pendant les guerres, mais pourra retenir l'artillerie et les munitions estans esdites places.

Plus, seront tenus tant le Roy que le duc à l'observation des choses par eux legitimement deuës et promises à ceux des Estats et pays qu'ils se cedent l'un à l'autre.

Plus, en vertu des choses cy-dessus reciproquement accordées, y aura paix, amitié et bonne voisinance, entre le Roy et le duc.

Plus, tous sujets et serviteurs du Roy et du duc qui auroient esté despoüillez de leurs biens et charges, à cause des divers partis, y seront restablis.

26.

Plus, tous prisonniers detenus és galleres du Roy ou du duc, à cause des guerres, seront mis en liberté, comme aussi tous prisonniers de guerre sans rançon, en payant les despens.

Plus, tous jugemens donnez, durant les guerres où les parties ont contesté volontairement, seront vallables, et les autres non.

Plus, les habitans et sujets des choses eschangées, ne pourront estre molestez de part ny d'autre.

Plus, tous beneficiers des terres eschangées, pourveus canoniquement, ne pourront estre troublez.

Plus, M. de Nemours sera favorablement traitté és terres qu'il a sous la domination, tant du Roy que du duc.

Plus, tous gens de guerre, levez à l'occasion des presens troubles, seront licentiez dans un mois.

Plus, le present traitté sera verifié és cours souveraines où besoin sera.

Plus, les presens articles seront signés par les deputez du Roy et du duc, lesquels les pourront estendre pour plus facile intelligence, s'ils le jugent à propos, sans neantmoins rien changer quant à la substance, de laquelle M. le legat Aldobrandin au nom du Pape, et M. le marquis de Rosny au nom du Roy, sont verballement convenus, suivant qu'il est contenu cy-dessus, pour estre ratifiez, et en suitte solemnellement jurez, tant par le Roy que par le duc.

Faict, etc.

Or, quoy que ces articles eussent esté depuis signez de tous costez, par ceux qui en avoient charge et pouvoir, tant du Pape et du Roy, que de M. de Savoye, si ne laissa il pas d'intervenir de grandes longueurs et difficultez en l'execution et accomplis-

sement des choses promises, à cause d'une infinité de plaintes que fist M. de Savoye des conditions accordées, qu'il disoit luy estre d'un merveilleux prejudice, et des refus qu'à cette occasion il fist de les vouloir ratifier, à cela fortifié par les persuasions du comte de Fuentes, qui ne desiroit rien tant que la guerre : la deduction desquelles particularitez remettant aux historiens, tant pour ce qu'elles seroient trop longues et ennuyeuses, à cause de plusieurs redittes, que pour ce que vous n'y eustes nulle part, nous nous contenterons de vous ramentevoir que le Roy, tenant pour indifferente la paix ou la guerre, tant son esprit estoit preparé à toutes sortes d'accidents, apres avoir donné ordre à ce qui estoit necessaire pour renforcer l'armée et la faire marcher s'il en falloit revenir aux mains, que pour la payer et licentier si les choses promises s'executoient, et laissé monsieur le connestable, M. de Lesdiguieres, M. de Ville-roy et deux ou trois autres de son conseil à Lyon, où estoient aussi les députez de M. de Savoye, pour terminer les choses et pourvoir à ce qui seroit necessaire, en l'un et en l'autre cas, il prist la poste et s'en alla en diligence à Paris, afin que s'il falloit reprendre les armes, il y disposast plus efficacieusement les affaires du dedans du royaume, et pourveut à ce qu'il laisseroit derriere luy, s'il falloit retourner en Savoye.

Nous laisserons aux historiens, suivant nostre coustume, les particularitez de plusieurs affaires estrangeres dignes de remarque, advenuës pendant l'année 1600, d'autant que vous n'y eustes point de part, comme le jubilé de Rome; la mutinerie des Espagnols en Flandres; les diverses factions militaires de l'ar-

chiduc et du prince Maurice; le duel du sieur de Breauté, qui, ayant tué son ennemy, fut assassiné de sang froid; le voyage du sieur d'Alincourt à Rome, pour les affaires du mariage du Roy; les solicitations de M. de Belle-garde, afin d'aller espouser la princesse Marie de Medicis au nom du Roy, dequoy ayant esté refusé absolument, il obtint d'estre porteur de la procuration addressée au duc de Florence, pour faire cette action; les magnificences qui se firent sur le lieu pour cét effet; les espousailles celebrées à Lyon; l'eslection de M. de Mercure, en tiltre de lieutenant general de l'Empereur contre le Turc; et les diverses factions qui se passerent là dessus.

Le Roy s'en estant allé devant à Paris, comme il a esté dit, et voyant que la Reine semblablement estoit preste de s'y acheminer, vous partistes huict jours devant elle, afin de disposer et preparer avec plus de loisir les choses necessaires pour son entrée à Paris, comme vous fistes fort magnifiquement et avec beau bruict d'artillerie, dont nous ne ferons point plus ample recit, laissans ces discours à ceux qui se plaisent à remplir leurs escrits de fanfares et ceremonies. Le lendemain le Roy, la Reine et toute la Cour vindrent disner chez vous à l'Arsenac, où vous leur fistes tres-bonne chere, et sur tout aux filles italiennes de la Reine, lesquelles s'en allerent si gaillardes que le Roy cogneut bien que vous leur aviez fait quelques malices, comme vous n'y aviez pas manqué, voyant qu'elles prenoient si grand plaisir à chinquer du vin d'Arbois; car ayant recouvert d'excellent vin blanc aussi clair qu'eau de roche, l'on en remplissoit les esguieres pour tremper leur vin.

CHAPITRE XXXIII.

Lettres du Roi, et autres. Conclusion des trois premiers volumes. Deux souhaits de Henri IV.

Cinq lettres de la main du Roy à M. de Rosny.

Mon amy, y ayant desja force gens qui m'importunent de leurs pensions et assignations de debtes, et de vous en escrire, je vous faits ce mot pour vous dire que vous les remettiez tous à mon conseil ou quand vous serez pres de moy, mais que personne ne sçache point que je vous l'aye mandé. Bon jour, mon amy.

Ce vendredy matin, 13 fevrier, à Fontaine-bleau.

Henry.

Mon amy, j'ay veu la lettre que M. le chancelier et vous m'avez escrite; je trouve qu'une sepmaine de temps ne sera mal employée à pourvoir à tout ce que vous me mandez, et quatre ou cinq jours de retardement à mon partement ne prejudicieront tant à mes affaires, que ne donner ordre à cela. Je seray, Dieu aydant, demain à Paris, et j'iray disner chez Zamet, où je vous convie; mais advertissez-le dés ce soir, et là je parleray à vous, et adviserons ensemble de toutes choses. Mon advis est que demain du matin il soit tenu un conseil particulier pour le fait du retard des rentes où je ne vous puis donner aucun advis, seulement approuver les resolutions que vous prendrez pour mon service, me confiant entierement en vostre bon mesnage; et si dans la sepmaine où nous allons entrer l'on a bien

pourveu à tout que ce vous me mandez, ce ne sera pas peu fait. Adieu, mon amy.

Ce samedy à midy, 27 may, à Verneuil. HENRY.

MON amy, je vous fais ce mot pour vous dire que ma volonté est que vous escriviez à ceux de ma cour des Aydes à Roüen, qu'ils ayent à surseoir la verification de l'edict pour les esleus jusques à ce que j'en aye autrement ordonné, afin que celuy fait en faveur de mon cousin le duc de Mayenne, et verifié depuis peu, puisse avoir lieu comme chose que je desire. Sur ce, Dieu, etc.

Ce 3 juin. HENRY.

MON amy, il y a deux jours que j'ay receu la vostre à laquelle je n'ay fait aucune responce, pour ce que je pensois partir demain et en estre moy-mesme le porteur. J'ay esté bien ayse d'avoir recogneu par icelle le soin que mes serviteurs ont de moy, et l'apprehension qu'ils ont eu de mon mal, et vous particulierement; mais je vous diray que je vis asseuré d'une chose, c'est que qui a la garde d'Israël pour soy ne doit rien craindre; que c'est luy qui jusques à icy a eu soin de moy, et qu'il me continuera encore cette mesme faveur, puis que je ne desire vivre que pour faire droict à tous et tort à personne, et soulager mes peuples. J'estois resolu de partir demain matin et m'en aller coucher à Cosne pour arriver le lendemain à Moulins, comme hier je l'escrivis à Ville-roy; mais des causes que je vous diray m'ont retenu icy. Je partiray mardy matin sans faute pour me rendre à Moulins mercredy, dequoy vous vous pouvez assurer et en assurer les autres, leur faisant

part de celle-cy. Cependant je vous prie de faire en sorte qu'à mon arrivée à Moulins je trouve tellement mes affaires ébauchées, que je n'y sejourne que cinq ou six jours au plus pour me rendre incontinent à Lyon, où vous ferez advancer le regiment de mes gardes, mes compagnies de chevaux legers et le plus de vostre equipage que vous pourrez, afin que je les y trouve à mon arrivée. Adieu, mon amy.

Ce dimanche 26 juin, à quatre heures du soir, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, je seray bien ayse que vous accompagniez d'une de vos lettres la troisiesme jussion que j'envoye à ma cour de parlement de Tholouse pour la verification de mon edict des deux conseillers presidiaux en Languedoc créez durant le siege de ma ville d'Amiens, et verifié en tous mes autres parlemens, m'estant aydé des deniers qui en sont provenus en une occasion si importante : ce que vous leur ferez bien entendre, afin qu'ils cognoissent par ce que vous leur escrirez, que c'est chose que j'affectionne, et qui n'est affectée à personne du monde que pour mon service, dautant que j'ay esté adverty que la creance qu'ils ont euë que lesdits deniers estoient destinez à d'autres effets a esté en partie cause du refus qu'ils en ont fait. Adieu, mon amy.

Ce 11 juillet, à Moulins. HENRY.

Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.

MONSIEUR, je n'ay peu jusques à present vous escrire aucune certitude de nostre negociation avec les deputez de M. de Savoye; lesquels, apres avoir fait au

Roy la declaration de laquelle je vous envoye un double, nous avoir aussi fait voir le pouvoir duquel pareillement je vous envoye une coppie, n'ont toutefois jamais voulu signer et accorder les articles que vous trouverez avec la presente, que sous le bon plaisir de leur maistre; davantage ils ont traitté avec telle crainte, principalement Roncas, qui est le dernier qui a veu le duc, qu'ils nous ont donné plus d'occasion de croire qu'il ne veut qu'allentir les armes du Roy et gaigner le temps, et non proceder nettement en ce fait: ce qu'ayant rapporté à Sa Majesté, elle a pris resolution d'advancer toutes ses forces et provisions de guerre le plus qu'elle pourra, afin de pouvoir choisir tel party qu'il luy plaira, dont elle m'a commandé vous advertir, ainsi que vous verrez par la lettre qu'elle vous escrit, desirant que vous donniez pareil advis à tous ceux qui sont par delà que vous sçavez qu'elle a mandez et mesmes à M. de Mayenne, luy faisant tenir la lettre que je vous envoye s'ils satisfont à ce que nous leur avons demandé. Pour le regard de l'artillerie, ils nous fourniront vingt bons canons, unze demy canons (ils les baptisent ainsi par leurs inventaires), trente-quatre quarts de canons et environ quarante quatre entre-sacres, faulcons, faulconneaux, esmerillons et mousquets, ces derniers tant bons que mauvais, ainsi que vous verrez par leur inventaire qu'ils nous ont representé, que je n'ay eu le loisir de faire doubler, mais que je vous reserveray. Je vous envoye aussi la lettre que l'archiduc a escrite à la Boderie, quand il luy a demandé les vingt mil escus de M. Zamet; s'il tient ce qu'il promet par icelle, vous en pourrez faire estat; j'escriray

tousjours à la Boderie qu'il l'en poursuive. Monsieur, ces gens cy n'ont encore voulu signer les articles que je vous envoye sous le bon plaisir de leur maistre ; ils marchent sur espines, dont je suis tres-mal edifié ; mais le Roy espere que vostre venuë et vostre équipage qui arrive journellement, les fera parler franchement. Je prie Dieu, etc.

De Lyon, le 31 juillet 1600. DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MON cousin, je viens presentement de recevoir vostre lettre escrite de mardy dernier, par laquelle j'ay veu les discours que vous a tenus le marquis de Lulin et la responce que vous luy avez faite que j'ay trouvée tres-bonne : je croy que ce gentil-homme a bonne intention ; mais son maistre s'en mocque. M. de Nemours est venu icy, auquel luy et l'archevesque de la Tarantaize ont tenu mesme langage. Je ne puis dire que je ne veux point ouyr parler de paix, car je parlerois contre mon cœur, et me semble que je ferois tort à ma reputation et à mon service ; mais je ne veux plus estre abusé, et n'y a rien qui me puisse faire differer ny allentir l'employ de mes armes que des effets tous contraires à ceux que j'ay veus. Je l'ay dit ouvertement au patriarche de Constantinople comme vous aurez sceu par ce qui en a esté escrit à M. le chancelier, qui a eu charge de le vous communiquer ; je l'ay dit aussi audit duc de Nemours, et m'avez fait plaisir d'en parler audit marquis de Lulin, comme vous avez fait. Je suis bien d'advis d'advertir tous ceux qui nous doivent venir servir qu'ils se hastent et qu'ils ne s'arrestent pas au

bruit de la paix que l'on publie expres pour cet effet, et me semble que sçachans et voyans que je suis icy en personne, ils n'ont besoin d'autre esperon. Je suis bien ayse que vous ayez assisté d'argent le duc de Biron, vous estant en cela rencontré avec ce que je vous en ay mandé, et désire que vous acheviez de pourvoir à ce qui luy fait besoin, en sorte qu'il ayt sujet d'estre content et pour cause. Il semble veritablement que Dieu ne favorise pas seulement mes justes armes, mais qu'il espouvente celles de mon ennemy, et n'attends plus que vostre personne et vos flustes pour le faire aller en cadence. Le sieur de Lesdiguieres estime Mont-melian grandement fort, et que neantmoins nous le pourrons prendre ayant vingt canons et dequoy tirer huit mille coups; mais je remets le tout à vostre recognoissance et à vostre soin et diligence. Je fais venir les huict qui sont à Grenoble et les cinq que vous avez fait venir de Valence; mais il faut aussi que vous fassiez advancer ceux de Lyon le plutost que vous pourrez, vous servant pour ce faire des rivieres de Rosne et l'Izere. Il faut semblablement faire advancer tout le reste des munitions que vous avez fait voicturer de Paris, car il est du tout necessaire de haster nostre besongne cependant qu'il fait beau, que nostre ennemy est foible et fort estonné. Ceux de la ville de Chambery ayans esté sommez ont respondu de façon que je cognois bien qu'ils n'attendent que l'on leur fasse voir le canon, ce que nous ferons si tost que vous serez icy avec vostre esquipage. Dittes à M. de la Guiche qu'il s'advance avec sa troupe, et venez en diligence apres que vous aurez pourveu à ce que vous estimerez

estre necessaire pour mon service. Priant Dieu, etc.

De Barrault, ce seiziesme jour d'aoust 1600. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MONSIEUR de Rosny, je suis venu loger icy pour avoir plutost raison de cette ville, laquelle, encor qu'elle ne vaille rien du tout, je ne puis forcer sans canon. Et partant hastez-vous de venir, car j'aurois à plaisir de vous voir commencer en ma presence à prendre possession de vostre charge par effet, et prenez la poste pour vous rendre icy au plutost, m'asseurant tant sur vostre active diligence et vraye affection, que vous aurez achevé de pourvoir à mes autres affaires, pour lesquelles vostre presence étoit necessaire par delà, et ne faillez d'amener vos plus entendus commissaires et meilleurs pointeurs en poste, dautant que nous en avons besoin, prenant vostre chemin par Laiguebelette, car la Varenne vous dira que l'on y peut passer seurement et commodedement. Faites venir aussi les tresoriers de l'extraordinaire des guerres, avec l'argent necessaire pour faire faire les monstres aux compagnies et pourvoir aux autres despenses qui se presentent; non que je vueille advancer lesdites monstres plutost qu'elles doivent estre faictes, mais afin que nous ayons dequoy y satisfaire quand il sera temps, se presentant icy tous les jours plusieurs despences ausquelles nous n'avons aucuns moyens de pourvoir sans vous; et mesme je ne veux pas que l'on touche à l'argent que par vostre ordre. Il est necessaire de penser aussi à ce qu'il faut faire pour mes nopces, autrement nous

nous y trouverrions surpris. Nous avons commis le sieur de Maisses pour en avoir le soin, comme vous l'avez desiré : resolvez donc avec luy ce qu'il faut faire, et luy donnez moyen de l'executer. Je sçay bien que le moins que nous y pourrons despendre sera le meilleur; je suis apres à me servir d'un moyen pour ce faire, que je vous diray quand je vous verray. Toutesfois il ne faut laisser de donner ordre que les choses se fassent le plus honorablement que faire se pourra; et me semble qu'il seroit bon que ledit sieur de Maisses allast devant à Marseille, pour, estant sur les lieux, preparer toutes choses. Parlez-en avec monsieur le chancelier et avec ledit sieur de Maisses, et resolvez avec eux ce qu'ils auront à faire pour cela, car je m'en fie en vous, et n'ay le loisir pour le present d'en escrire à l'un ny à l'autre. Je me remets du surplus sur ce que vous en dira de ma part ledit sieur de la Varenne, ayant receu la lettre que vous m'avez escrite du quinziéme de ce mois, à laquelle il n'eschet de faire autre responce, puis que je vous dois voir bien-tost. J'ay aussi chargé ledit la Varenne des lettres pour madame de Nemours et madame de Guyse, afin de les faire advancer. Je desire que vostre femme aille avec elles. Pour les cardinaux de Joyeuse et de Gondy, vous leur ferez tenir mes lettres, et leur escrirez vous mesme à tous. Priant Dieu, etc.

Escrit au camp des faux-bourgs de Chambery, le 18 aoust 1600. HENRY. Et plus bas, de NEUF-VILLE.

Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.

MON amy, je vous fais ce mot pour vous dire,

suivant ce que je vous manday dernierement par Fresnes, que je veux que vous fassiez delivrer la quittance de l'office de conseiller en ma cour de parlement de Paris que fait le jeune Chauvelin, avec la dispense des quarante jours, moyennant la somme de quatre mille escus contant, que l'on fera bailler au tresorier de mes parties casuelles, laquelle servira bien maintenant pour mon armée. J'escrits le mesme à monsieur le chancelier, afin que de sa part il ne fasse aucune difficulté de seeller les lettres necessaires. Et cette-cy n'estant à autre fin, Dieu vous ait en sa garde.

Ce 18 aoust, aux Marches. HENRY.

Toutesfois je ne veux en cecy rien faire qui prejudicie à ceux de la religion, ny à ce qui leur a esté promis; mais si on ne leur fait point de tort, ces quatre mille escus vous serviront bien, car croyez que je n'en veux rien pour moy ny pour d'autres, quoy que l'on vous ait dit.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MON cousin, ne vous ébayssez pas si les commandemens que je vous faits sont differens pour ce qui concerne vostre charge, car ils dépendent des advis que me donnent ceux que nous estimons les plus sages et mieux entendus des affaires du pays, ainsi que vous verrez quand vous serez icy. Il faut que nous ayons tout l'équipage que vous avez preparé, suivant le memoire en forme d'inventaire que vous avez envoyé à M. de Ville-roy pour me le faire voir. Partant donnez ordre à cela, et faites tout acheminer et conduire au port de la Gasche, ainsi que je vous

escrivis hyer, et me venez trouver aujourd'huy ou cette nuict en ce lieu, car je n'en puis partir que je n'aye parlé à vous, pour les raisons que je vous diray quand je vous verray : desirant outre cela conferer avec vous de plusieurs affaires d'importance qui concernent mon service, autres que celles qui regardent vos charges. Mais faites incontinent dépescher ce courrier que j'envoye à Bourg, en Bresse, par le chemin de Lyon, sans qu'autre que vous le sçache, pour les raisons que je vous diray. Priant Dieu, etc.

Escrit au camp Sainct Pierre d'Albigny, ce 30 aoust 1600. HENRY. Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MON cousin, je ne vous verray pas si-tost de deux jours comme je pensois quand je suis party, pour les raisons que je vous diray quand je vous verray. Toutefois je partiray d'icy demain et iray à Beau-fort par Faverges, faisant estat que le patriarche de Constantinople arrivera icy aujourd'huy avec le secretaire du Pape nouvellement venu; mais je me contenteray de les ouyr, et remettre à faire responce, qui sera quand j'auray parlé à vous à Chambery, où je le renvoyeray devant. Je m'asseure que vous ne perdrez pas cependant le temps; mais je vous prie faire faire une bonne quantité de petits gabions de trois pieds de haut seulement, et de neuf pieds en diametre, pour servir à ce que vous sçavez, sçachant bien que vous avez bonne provision de sacs, de balles de laine, de pics, de pelles et de pioches, afin de pouvoir mieux, et plus seurement et diligemment advancer nostre besongne à mon retour, sans perdre plus de temps,

pendant qu'il est encor beau et que le duc de Savoye nous laisse en repos. Je vous envoye ce courrier expres, afin qu'il m'apporte de vos nouvelles, dont je suis en impatience; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve.

D'Anessi, le 8 octobre 1600. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Response de M. de Rosny au Roy.

SIRE,

J'ay receu une lettre de vostre Majesté, du huictiesme de ce mois, contre-signée M. de Ville-roy, à tous les poincts de laquelle je ne manqueray de travailler tant assiduellement, que vostre Majesté en aura contentement, reservé pour le regard d'un seul poinct, sur lequel je me trouve bien empesché, dautant que nonobstant que j'aye leu trois fois la lettre pour essayer de le comprendre, si faut-il que je confesse mon peu d'esprit et ignorance, et recognoisse le si haut stile et profonde science de celuy qui a fait la lettre, que je n'y entends du tout rien, voire n'estime pas que vostre Majesté l'ait ainsi commandée, si ce n'est qu'ayant achepté des moutons à la Tarantaize, elle ait dessein de les faire parquer, dautant que des gabions de trois pieds de haut et neuf pieds de large ne sçauroient estre bons à autre chose. Surquoy, attendant d'autres commandemens de vostre Majesté ou l'explication de l'escrivain, je prie Dieu, etc.

Du Touvet, ce 11 octobre.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MON cousin, je ne haste pas tant les gens que vous:

s'ils veulent se contenter de trois sepmaines, je suis d'advis que nous les leur accordions; mais non passer outre, comme voudroient ceux qui s'en meslent avec vous. Partant faites les resoudre et m'advertissez de leur responce; car si ma presence ou mes lettres vous sont necessaires pour fortifier vostre opinion, vous n'en manquerez pas. Je ne vous verray pas ce matin comme j'avois promis, pour m'estre un peu trouvé mal cette nuict. J'ay dit ma volonté à ce porteur pour la vaisselle d'argent qui est à Lyon, qu'il faut faire apporter icy pour servir le cardinal Aldobrandin. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve, etc.

De Chambery, le 14 d'octobre 1600. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.

MON cousin, j'ay esté bien ayse de sçavoir, par la lettre que vous m'avez escrite par le sieur de Sainct Julien, la sortie du chasteau de Mont-melian du comte de Brandis, l'ordre que vous avez donné à toutes choses necessaires pour cét effet, et que vous ayez mis Crequy dedans avec sa compagnie. Mais je suis d'advis que vous pourvoyez à munir ledit chasteau de vivres et autres choses necessaires pour la nourriture de la garnison que vous y avez establie; car, en ce faisant, la place ne pourra estre surprise, et en tout cas nous retirerons tousjours bien l'argent que nous aurons employé en l'achapt desdits vivres. Usez aussi de toute diligence pour retirer vos canons, les faire embarquer et porter où nous avons advisé. Au reste, j'ay quelque esperance que nous pourrons faire un bon effet sur l'ennemy, dequoy je me resoudray

dans ce soir et vous en donneray incontinent advis, et aussi de ce que vous aurez à faire, soit pour estre de la partie, ou pour vous en aller en Bresse. Nous avons appris par un Espagnol qui a esté pris, que les ennemis ne sont pas plus de six ou sept mil hommes en tout, et encor la pluspart bizognes, mal commandez, incommodez de vivres et logez si escartez les uns des autres, qu'il est facile de leur en prester d'une. Je vous prie de donner ordre que le regiment du chevalier de Mont-morency soit payé promptement, suivant la monstre qui a esté faite; car les soldats s'en yront s'ils ne sont payez promptement. Je prie Dieu, etc.

Escrit à Villars, ce 19 novembre 1600. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Ayant rassemblé maintenant les recueils par nous cy-devant faits de ce que vous avez veu, sceu et cognu des vertus et fortunes de nostre grand Roy, et de ce que nous avons aussi pû sçavoir de vos loyautez et utiles services à luy rendus, à l'advantage et contentement de Sa Majesté, de son royaume, repos et soulagement de ses peuples, et iceux jugez assez amples pour en former un livre (1), nous avons mis fin à cestuy-cy par une apparence de grand changement, lequel nous jugions devoir estre tel par la derniere paix faite en Savoye, et en suitte solemnellement jurée à Paris et à Thurin, qui sembloit devoir estre la fin des longues guerres, troubles, disputes et dissentions qui avoient esté entre ces deux grandes maisons de France et d'Austriche et celles de leurs dependances.

(1) Le tome Ier, de l'édition en 4 vol. in-fol.

Les deux desirs du Roy, qu'il dit ne vouloir pas encor dire en la page 64 de ce volume.

Le premier, de disposer tous les potentats de la chrestienté à choisir trois des diverses sortes de religions, d'entre plusieurs qui ont quelque cours en icelle, lesquelles paroissent tellement establies, qu'il est hors d'apparence que l'une d'icelles puisse entreprendre la destruction des deux autres sans se mettre au mesme hazard pour elle mesme, afin d'excogiter apres des expediens convenables et agreables à la pluralité des voix d'iceux, qui pussent estre propres pour les concilier tant équitablement, qu'elles puissent estre capables de subsister en l'Estat auquel elles se retrouvent au siecle present, sans haine, envie ny guerre les unes contre les autres, comme c'estoit chose qu'il estimoit assez facile, si chacun vouloit bien prendre ses raisons.

Le second, de faire encore convenir tous les potentats de la chrestienté au choix de tels ordres et reglemens, que par iceux toutes les dominations royales qui se voudront maintenir hereditaires, et d'une puissance absoluë sur leurs peuples conjoinctement, ayent agreable de se reduire à une si fort approchante égalité de puissance, tant en force qu'en estenduë de terres et pays, que nul d'iceux par l'excez d'iceux n'entre en l'avidité d'en opprimer quelqu'un, ny l'un d'iceux en l'apprehension de le pouvoir estre de luy.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TROISIÈME VOLUME.